

HISTOIRE
MODERNE

TOM II

JUNTA DELEGADA
DEL
TESORO ARTÍSTICO

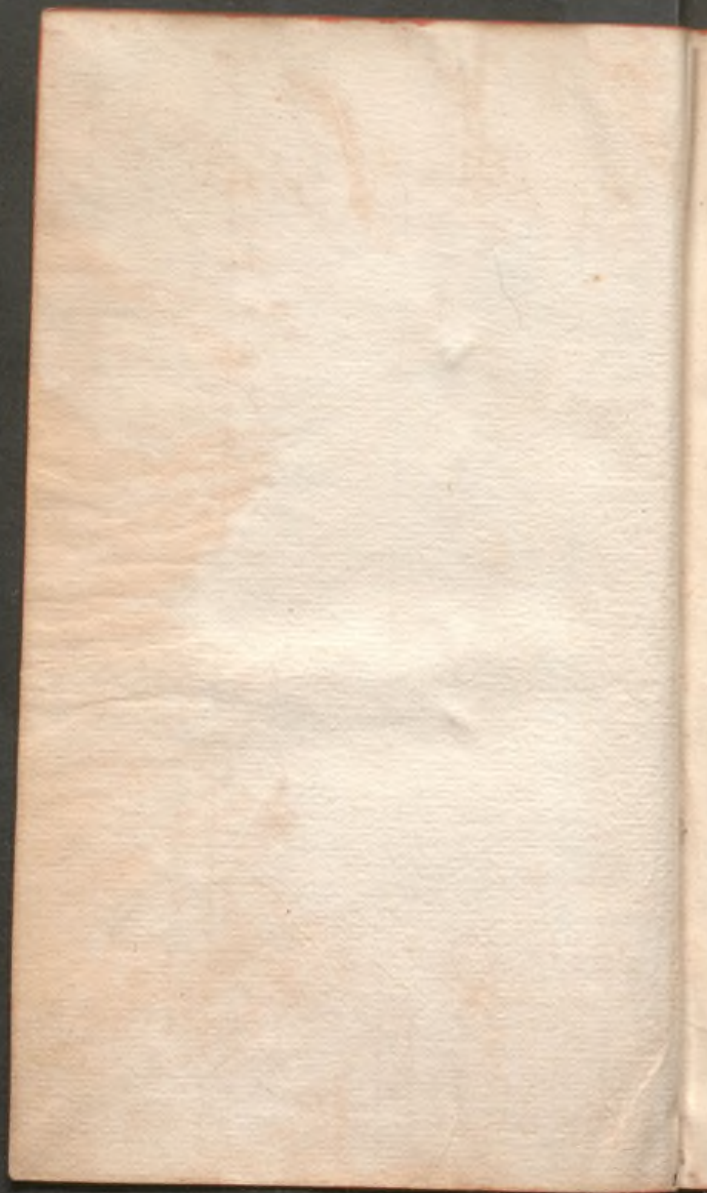
Libros depositados en la
Biblioteca Nacional

Procedencia

F. Magrazo

N.º de la procedencia





Mad. 1377

HISTOIRE
MODERNE.
TOME SECOND.

FIRST ONE

MODEL

HISTOIRE

MODERNE

DES CHINOIS,
DES JAPONNOIS,
DES INDIENS,
DES PERSANS,
DES TURCS,
DES RUSSIENS, &c.

*Pour servir de suite à l'Histoire ancienne,
de M. ROLLIN.*

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT,
Libraires, rue S. Jean de Beauvais,
vis-à-vis le Collège.

M D C C L I V.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

HISTOIRE

DE

LES

ROYAUMES

DE

FRANCE

ET

DE

LES

PROVINCES

DE

LA

FRANCE

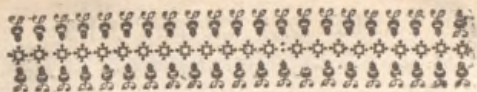
ET

DE

LES

ROYAUMES

63178



T A B L E
DES CHAPITRES
ET DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME,
& qui indiquent les prin-
cipales Matieres.

HISTOIRE DES JAPONNOIS.

C HAPITRE I. <i>De l'Origine des Japonnois.</i>	page 1.
CHAP. II. <i>De l'Histoire ancienne, & des traditions fabuleuses des Japonnois.</i>	13.
ART. I. <i>Epoque fabuleuse.</i>	Ibid.
ART. II. <i>Epoque douteuse.</i>	19.
ART. III. <i>Epoque certaine.</i>	20.
CHAP. III. <i>Comment la Monarchie Japonnoise fut partagée entre deux Souverains. Origine des Cubo, ou Empereurs séculiers.</i>	24.

ij TABLE DES CHAPITRES

CHAP. IV. Description générale du Japon.	31.
ART. I. Des Isles du Japon.	Ibid.
ART. II. Des Provinces du Japon proprement dit.	35.
ART. III. Des Isles & des Provinces Etrangères qui relevent du Japon.	45.
CHAP. V. Des Villes & des Villages du Japon.	69.
CHAP. VI. Des Edifices publics & particuliers des Japonnois.	91
ART. I. Des Maisons Japonnoises.	Ibid.
ART. II. Maisons des Grands. Palais des Gouverneurs.	100.
ART. III. Des Temples.	105.
ART. IV. Ponts, chemins : maniere de voyager des Japonnois : leurs voitures d'eau.	115.
ART. V. Hôtelleries, Cabarets, Loges à Thé. Maisons de débauche.	135.
CHAP. VII. Des productions du Japon.	140.
ART. I. Climat & terroir du Japon.	Ibid.
ART. II. Des Mines du Japon.	151.
ART. III. Des Plantes du Japon.	162.
ART. IV. Quadrupedes, Oiseaux, Reptiles, Poissons.	183.
CHAP. VIII. Du Gouvernement du Japon.	200.

ET DES ARTICLES. ij

- ART. I. Du Cubo , ou Monarque sécu-
lier. Ibid.
- ART. II. Du Dairi , ou Empereur Ecclé-
siastique. 207.
- ART. III. Des Daimio , ou Princes de
l'Empire. 215.
- ART. IV. Des Siomio. 218.
- ART. V. Des Tono-Sama , ou Gouver-
neurs des Villes Impériales. 219.
- ART. VI. Des Magistrats municipaux ,
& de quelques autres Officiers subal-
ternes. 224.
- CHAP. IX. De la Langue , des Arts
& des Sciences des Japonnois. 242.
- ART. I. De la Langue Japonnoise. Ibid.
- ART. II. Des études des Japonnois :
belle éducation qu'on donne à la jeu-
nesse : leur connoissances en matiere de
Phisique , d'Astronomie , de Méde-
cine. 244.
- ART. III. Eloquence , Poësie Musique ,
Peinture : Arts mécaniques. 260.
- CHAP. X. Des Religions du Japon.
264.
- ART. I. De la Religion appelée SINTOS.
- ART. II. De la Religion appelée BUDSDO.
307.
- ART. III. De la Religion appelée SIUTO.
338.
- ART. IV. Du Christianisme. 343.
- CHAP. XI. De la maniere de vivre ,

IV TABLE DES CHAPITRES.

- des mœurs, & des usages remarquables du Japon. Portrait de ses habitans.* 366.
- ART. I. *Usages dans les repas, dans les visites. Magnificence du Cubo. Cérémonie de son entrevue avec le Dairi.* Ibid.
- ART. II. *Habillement des hommes & des femmes.* 381.
- ART. III. *Des Mariages.* 385.
- ART. IV. *Du deuil & des funeraillles.* 390.
- ART. V. *Des Fêtes, des Spectacles, & particulièrement du MATSURI.* 399.
- ART. VI. *Loix & coutumes remarquables.* 408.
- ART. VII. *Portrait des Japonnois.* 418.
- CHAP. XII. *Etat ancien & moderne du Commerce des Etrangers au Japon.* 421.
- ART. I. *Commerce des Portugais.* Ibid.
- ART. II. *Commerce des Hollandois.* 431.
- ART. III. *Commerce des Chinois.* 465.
- ART. IV. *Tentatives que les Anglois & les François ont faites pour s'établir au Japon, & quel en a été le succès.* 472.
- CHAP. XIII. *S'il est avantageux à l'Empire du Japon d'être fermé, comme il est, aux Etrangers.* 481.
- Fin de la Table.



HISTOIRE DES JAPONNOIS.

CHAPITRE PREMIER.

De l'origine des Japonnois.

LA plûpart de nos Géographes ont cru que les Japonnois descendoient originairement des Chinois. Ce sentiment est fondé sur divers témoignages tirés de l'Histoire de ces deux peuples, & des traditions qui ont cours parmi eux. En effet les Annales Chinoïses nous apprennent, que sur la fin de la deuxième Dynastie, environ douze cens ans avant Jesus-Christ, plusieurs Co-

lonies sorties de la Chine se répandirent dans les Isles de l'Océan oriental: & comme le Japon compose la plus belle & la plus considérable portion de ces Isles, il est naturel de penser que les Colonies Chinoises s'y arrêterent par préférence. D'un autre côté c'est une tradition constante parmi les Japonnois, qu'une Colonie Chinoise de trois cens jeunes hommes, & d'autant de jeunes filles, aborda autrefois dans la partie méridionale du Japon, & y peupla plusieurs Isles. Voici

Kaempfer,
Hist. du Japon, Liv. I.
chap. VI. Je me sers de la trad. françoise, édit. de la Haye 1729.

ce que nous apprennent les Annales du pays touchant le sujet & les particularités de ce voyage. Un Empereur de la Chine fort attaché à la vie, & tourmenté sans cesse de l'affreuse pensée que sa grandeur & sa puissance seroient un jour ensevelies avec lui dans le même tombeau, s'imagina qu'on pourroit trouver un breuvage qui le rendroit immortel. Prévenu de cette espérance flatteuse, il résolut d'envoyer dans toutes les parties du monde des personnes expérimentées, & il communiqua cette idée à son Médecin. Celui-ci persuada au Prince que les simples qui composoient le breuvage d'immor-

talité se trouvoient dans les Isles voisines de l'Empire, mais qu'il falloit que ces plantes fussent cueillies par des mains pures & innocentes : qu'autrement elles n'auroient aucune vertu : que ce qu'on pouvoit faire de mieux étoit d'y envoyer trois cens garçons & autant de filles, d'une innocence de mœurs reconnue, d'un âge tendre, mais pourtant assez robuste pour soutenir la fatigue d'un tel voyage. L'Empereur y consentit, & chargea son Médecin de conduire lui-même cette petite colonie. Ils s'embarquerent, & au bout de quelques jours ils aborderent heureusement au Japon. Mais au lieu de s'occuper à la vaine recherche des plantes qu'ils avoient promis d'apporter à l'Empereur, ils s'établirent dans une des Isles du pays, où ils résolurent de fixer leur séjour. On montre encore aujourd'hui le lieu où ils débarquerent, & les restes d'un Temple qu'ils bâtirent, & qu'ils consacrerent à la mémoire de leur conducteur. Mais l'arrivée de ces Chinois, ainsi que Kaempfer l'a observé, est postérieure de quatre ou cinq cens ans à la fondation de l'Empire Japonnois :

ainsi elle ne prouve en aucune maniere que la nation Japonnoise descende originaiement des Chinois. Il est vrai que les Japonnois conviennent qu'ils doivent la plûpart de leurs arts & de leurs sciences au conducteur célèbre de cette colonie : mais ils ne le reconnoissent en aucune façon pour leur fondateur.

On doit porter le même jugement de ces autres Colonies Chinoises, dont j'ai parlé d'abord, lesquelles se disperserent, dit-on, dans les Isles Orientales de la Chine sous la seconde Dynastie. Cette dispersion, arrivée douze cens ans avant Jesus-Christ, est antérieure de cinq cens quarante ans à l'établissement de la Monarchie Japonnoise, qui, comme nous le dirons, ne remonte qu'à l'année 660 avant l'Incarnation : par conséquent on ne peut encore tirer aucune induction de ce fait.

Ce que débite Linschoot n'a pas plus de certitude. Il dit que plusieurs familles conspirerent autrefois contre un Empereur de la Chine qu'il ne nomme point : que ce Prince ayant découvert les auteurs de la conspiration ordonna qu'on les fit tous mourir : que

Le nombre des coupables s'étant trouvé trop grand, & les bourreaux mêmes se lassant d'égorger tant de victimes, l'Empereur, sur les représentations qu'on lui fit, changea l'arrêt de mort en peine de bannissement, & fit transporter les coupables dans les Isles du Japon, alors incultes & inhabitées. Ils les peuplerent, dit Linschoot, & c'est d'eux que sort originairement la nation puissante qui habite aujourd'hui le Japon. Mais le récit de cet Écrivain n'est appuyé d'aucune autorité, & les Histoires Chinoises, ni celles du Japon ne nous apprennent rien touchant les circonstances singulieres de cette prétendue conspiration.

Le P. Couplet, Jésuite, auteur très-versé dans l'Histoire de la Chine, paroît incliner à faire descendre les Japonnois des Tartares. Il fonde ses conjectures sur un fait rapporté dans les Annales Chinoises. Ces Annales nous apprennent, que sous le regne de *Tu-ye*, vingt-cinquième Empereur de la seconde Dynastie, les nations Barbares, qui habitent au Nord de la Chine, par où l'on doit entendre les Tartares, étant devenues trop nombreu-

Couplet,
Introduction
à la Philosophie de Confucius

ses, il s'en détacha diverses colonies, qui allèrent peupler les Isles situées dans l'Océan oriental, ce qui semble désigner le Japon. Ce fait concourt pour la date avec l'histoire de la dispersion des Colonies Chinoises dont j'ai parlé plus haut, & c'est peut-être le même fait pour le fond. Il est susceptible des mêmes difficultés pour la chronologie, & il est si antérieur à l'époque de la fondation de l'Empire Japonnois, qu'on n'en peut tirer aucune preuve bien décisive pour appuyer le sentiment du Pere Couplet. En effet il reste un vuide de cinq cens quarante ans, depuis l'arrivée de ces colonies soit Chinoises, soit Tartares, jusqu'à l'établissement de la Monarchie Japonnoise. Le seul moyen de répondre à cette difficulté seroit de dire que ces Tartares, accoutumés dans leur pays à une vie errante & vagabonde, ont vécu de la même maniere au Japon pendant plusieurs siècles: sans loix, sans chefs, sans demeure fixe, séparés les uns des autres, ou tout au plus partagés en hordes, comme leurs anciens compatriotes: que leurs mœurs s'étant adoucies avec le tems, ils se rapprocherent, & se

réunirent enfin sous un seul chef.

Kaempfer, auteur d'une excellente description du Japon, & de qui j'ai tiré les plus curieux détails qui concernent l'histoire politique & naturelle de ce pays, Kaempfer prétend que les Japonnois ne descendent ni des Chinois, ni des Tartares, ni d'aucun autre peuple connu. Il est surtout fort éloigné du sentiment de ceux qui leur donnent les Chinois pour ancêtres, & il réfute cette opinion avec beaucoup de solidité. Nul rapport, dit-il, entre les mœurs, les inclinations, les usages, & le caractère d'esprit des deux peuples. Le culte des *Camî*, qui est la religion primitive des Japonnois, n'a aucune espèce de ressemblance avec les religions des Chinois. Ce culte, aussi ancien que la Monarchie même, a pris naissance au Japon, & l'on n'en voit aucune trace à la Chine. Il résulte de là que les Japonnois ne descendent point originairement des Chinois : car s'ils étoient une colonie venue de la Chine, il est évident qu'ils eussent au moins conservé quelques vestiges de la religion de leurs ancêtres. Il est vrai que la doctrine de Confucius s'est aussi introduite au Japon : mais c'est

une religion moderne, dont le culte, à peine toléré, est fort postérieur à l'établissement de l'ancienne & primitive religion des Japonnois. Enfin la Langue Japonnoise diffère beaucoup de celle des Chinois, soit pour le son, soit pour la construction des mots, soit pour la maniere d'écrire & de prononcer. Kaempfer insiste principalement sur cette différence du langage, qui lui paroît une preuve décisive : suivant cette maxime, assez généralement vraie, que les Langues & leurs propriétés sont des marques aussi sûres & aussi certaines qu'il est peut-être possible d'en produire, pour distinguer & découvrir la véritable origine d'une nation. C'est ainsi qu'il est facile de prouver, par le seul langage, que les Polonois, les Bohémiens, & les Moscovites sont Esclavons d'origine : que les Italiens, les François, & les Espagnols descendent des Romains : que les Allemands, les Hollandois, les Danois, & les Suedois sont de la race des anciens Goths. La même observation, dit notre Auteur, a lieu dans les autres parties du monde aussi-bien qu'en Europe : & si nous connoissions mieux les Langues des habitans de Java, de Cey-

lan, de Malabar, & des autres nations des Indes, elles nous fourniroient sans doute les moyens de découvrir l'origine de ces différens peuples, leur mélange avec les peuples voisins, & les révolutions arrivées parmi eux. Si l'on examine à fond, ajoute Kaempfer, la Langue Japonnoise, on ne lui trouvera nul rapport, non-seulement avec la Langue des Chinois, mais même avec aucune autre Langue. Notre Auteur conclut de toutes ces considérations, que les Japonnois sont une nation *primitive & originale*, qui ne doit son extraction ni son existence à aucun peuple, & que leur Langue est une de celles que la Providence jugea à propos d'infuser aux hommes dans la Tour de Babel, pour confondre & disperser les auteurs de cette folle entreprise. Kaempfer, poussant encore plus loin ses doctes conjectures, essaye d'expliquer la maniere dont le Japon & d'autres pays se peuplerent alors, en conséquence de cette confusion des Langues. Les habitans de Babylone, dit-il, ne pouvant s'entendre les uns les autres, se trouverent dans la nécessité indispensable de se disperser. Ils se parta-

gerent en différentes troupes, & se répandirent en divers pays: ceux qui parloient le même langage demeurant ensemble. Quelques-uns marcherent vers la Mer Noire, & vers la Mer Caspienne, qui ne sont pas fort éloignées de Babylone. Ils peuplerent une partie de la Perse, & d'autres contrées voisines. Plusieurs poussèrent plus loin leur voyage: les uns suivirent le cours du Tanais & du Volga, & se disperserent du côté du Nord: delà l'origine des Scythes, des Tartares, &c. Les autres marchant le long des côtes Orientales de la Mer Caspienne, rencontrèrent l'embouchure du fleuve Oxus, & poursuivirent leur route sur ses bords, en remontant toujours vers sa source, d'où il leur fut aisé de pénétrer dans les Indes. C'est ainsi que se peuplerent l'Indoustan, Bengale, Pegu, Siam, & d'autres Royaumes de l'Inde. Enfin quelques-uns continuèrent leur voyage jusques vers les côtes orientales de l'Asie, & ce fut la route que prirent les Colonies Chinoises & Japonnoises. Celle-ci plus intrepide que l'autre, & ne trouvant peut-être pas un établissement commode dans le continent, résolut

de passer au Japon, dont les côtes se découvrent à la pointe de la Corée, & se mit en Mer dans un tems calme sur de légers canots. C'est ainsi que nos voyageurs, après une course de sept à huit mois, aborderent heureusement dans cette grande Isle, où ils fixerent leur séjour.

Il est probable que les premiers habitans du Japon s'établirent dans la plus grande de ses Isles, nommée *Nippon*, & qu'ils peuplerent d'abord la Province d'*Isje*, située à l'extrémité méridionale de cette Isle. Les Japonnois regardent encore aujourd'hui cette Province comme le berceau de leurs ancêtres, & en cette qualité ils y font souvent des pèlerinages. Il est encore vraisemblable que cette colonie, peut-être assez peu nombreuse dans son origine, mena une vie fort simple pendant plusieurs siècles, se nourrissant du lait de ses bestiaux, ou des fruits que la terre produisoit. Dans la suite des tems elle s'accrut & se multiplia, soit par elle-même, soit par l'accession de plusieurs colonies, que le besoin, la curiosité, le hasard, ou même les naufrages jetterent en divers tems sur

les côtes du Japon. En effet les différentes Isles, qui forment ce vaste Empire, étant environnées d'une Mer orageuse, plusieurs vaisseaux ont dû échouer sur les rivages : & les passagers, assez heureux pour se sauver, ont pu s'établir dans quelques-unes de ces Isles. Les Japonnois prétendent que l'Isle *Cubitesima*, située dans la partie la plus septentrionale du Japon, est habitée par un peuple inconnu, & fort différent des autres Japonnois, soit par ses coutumes, soit par son langage, soit par sa taille, qui est extraordinairement petite. C'est pourquoi ils appellent cette Isle, l'*Isle des Nains*. Il y a plusieurs siècles qu'on découvrit au Nord & au Sud du Japon quelques Isles, jusque-là inconnues. L'histoire Japonnoise, en parlant d'une de ces Isles, nommée *Genkaisima*, dit qu'elle est habitée par des *Oni*, ou diables noirs : ce qui ne surprendra pas, si l'on considère que les Japonnois appellent *Umakokf*, ou pays des diables, tous les pays étrangers au Japon. Ces *Oni* étoient vraisemblablement des marchands Malayes, ou d'autres Indiens, qui ayant fait naufrage vers ces Isles désertes,

s'y étoient établis. On peut porter le même jugement des peuples de *Cubitesima*, qui doivent sans doute leur origine à quelques passagers échappés de la tempête. C'est ainsi que le premier vaisseau Portugais qui découvrit le Japon, y fut jetté par le naufrage. Sans cet accident, peut-être que ce beau Royaume seroit encore inconnu aux Européens.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit plus haut touchant ces colonies, soit Chinoises, soit Tartares, que les Historiens de la Chine font passer au Japon environ 1200 ans avant Jésus-Christ. Si les observations que j'ai alléguées ne permettent pas de croire que la nation Japonnoise descende originairement de ces deux peuples, d'un autre côté on ne peut disconvenir qu'elle ne soit redevable de ses accroissemens aux colonies venues de la Tartarie, de la Corée, & principalement de la Chine, à qui les Japonnois conviennent eux-mêmes qu'ils doivent leurs sciences & leurs arts.

Enfin la différence qui se trouve, soit pour la figure, soit pour les mœurs & pour les usages, entre les habitans

de plusieurs Isles du Japon, différence que j'aurai soin de marquer en son lieu, est une preuve très-forte que de tems en tems, de nouvelles & différentes branches ont été entées sur le tronc original de cette nation.

En voilà assez concernant l'origine & les premiers accroissemens de la nation Japonnoise. Passons à l'époque de la fondation de sa Monarchie, c'est-à-dire aux tems où ces peuples dégoutés d'une vie errante, & las de leur liberté, se rapprocherent les uns des autres, s'unirent sous les mêmes loix, & jugerent à propos de se donner un maître. Mais avant que de fixer cette époque, qui est postérieure de plusieurs siècles au premier établissement de ce peuple dans le Japon, disons quelque chose de l'histoire ancienne, & même des traditions fabuleuses des Japonnois.



 CHAPITRE II.

De l'histoire ancienne & des traditions fabuleuses des Japonnois.

POUR donner de plus grands éclaircissements sur l'histoire des Japonnois, je la distinguerai en trois époques, dont la première est visiblement fabuleuse, la seconde douteuse, & la troisième certaine.

ARTICLE I.

Epoque fabuleuse.

Q UOIQUE la Monarchie Japonnoise n'ait été fondée que vers l'année six cent soixante avant Jesus-Christ, & que par conséquent elle soit postérieure à celle des Chinois d'environ deux mille ans, néanmoins les Japonnois se vantent d'une antiquité qui surpasse tout ce que les Chinois ont débité de plus fabuleux. Non-seulement, à l'exemple de leurs voisins, ils font remonter la fondation

Kaempfer
Liv. I. chap.
VII.

de leur Empire bien au-delà des tems où l'Écriture sainte a fixé la création du monde ; mais pour donner encore plus de lustre à leur origine , ils commencent leurs Annales par deux Dynasties de Divinités , qu'ils supposent avoir régné pendant plusieurs millions d'années. Ils disent que le Chaos , pere & créateur de tous les êtres , produisit ces Dieux lorsqu'il commença à se mouvoir , & qu'ils furent le premier ouvrage de son action invisible. La première de ces Dynasties comprend sept Divinités , qu'ils appellent grands Dieux , ou Dieux célestes. C'étoient des êtres purement spirituels , sans aucun mélange de substance matérielle. Ils gouvernèrent successivement le Japon durant une suite de siècles immense & indéterminée. Les trois premiers n'eurent point de femmes ; les trois suivans se marièrent , & chacun eut de son épouse un fils , mais sans aucun commerce charnel , & d'une manière incompréhensible à l'esprit humain. Le septième nommé *Ifanagi* , ayant vu l'oiseau *Sekire* , autrement appelé *Ifitaki* , caresser sa femelle , eût les mêmes caresses avec la Déesse

Izanami son épouse, & engendra des fils & des filles, qui furent la tige de la seconde Dynastie. Cette race, beaucoup moins parfaite que l'autre, ne produisit que des Esprits terrestres, ou hommes-dieux, au nombre de cinq, qui se succéderent l'un à l'autre dans l'ordre suivant.

I. TENSIO-DAI-DSIN. Ce nom signifie proprement un grand Esprit, qui répand des rayons célestes. Il fut le fils aîné d'*Izanagi*, & le seul de ses enfans qui eut lignée. Il regna deux cens cinquante mille ans. Il se rendit recommandable par des actions héroïques : il fit plusieurs miracles avant & après sa mort : on l'appella l'ame, la vie, la lumière, & le souverain Monarque de la nature. Les Japonnois conservent encore aujourd'hui une profonde vénération pour sa mémoire. Ils l'honorent comme leur principale Divinité, & même comme leur premier parent. Car tous les habitans de l'Empire, sans en excepter un seul, prétendent descendre de *Tensio-dai-dsin* ; & le Dairi, ou Empereur Ecclésiastique, fonde son droit à l'Empire sur une généalogie prétendue qui remonte en droite ligne de mâle en mâle jusqu'au fils aîné de ce Monarque.

II. OOSIWO-NINO, dont la vie & le regne remplissent l'espace de trois cens mille ans.

III. NINIKINO, qui regna trois cens dix-huit mille cinq cens trente-trois ans.

IV. DEMINO, qui occupa le Trône six cens trente-sept mille huit cens quatre-vingt-douze ans.

V. AWASE-DSUNO : il regna huit cens trente-six mille quarante-deux ans, & c'est en sa personne que s'éteignit la seconde Dynastie, qui gouverna le Japon pendant deux millions trois cens quarante-deux mille années & plus. Mais ce même *Awase-dsuno* fut le pere & le fondateur d'une troisième race, moins parfaite & beaucoup plus nombreuse que les deux autres, & c'est de lui qu'est sortie l'espèce d'hommes qu'on voit aujourd'hui au Japon. Laissons ces fables ridicules, pour passer à une époque moins chimerique.



ARTICLE II.

Epoque douteuse.

JE comprends sous cette époque tout le tems qui s'est écoulé depuis le premier établissement des Japonnois dans leurs Isles, jusqu'au regne de *Sin-mu* leur premier Empereur, & le véritable fondateur de leur Monarchie. En quelque tems, & de quelque maniere que se soit fait cet établissement, il est certain qu'il précéda de plusieurs siècles le tems où vivoit *Sin-mu*. Car lorsque ce Prince fut élevé sur le Trône, la nation Japonnoise étoit déjà très-nombreuse, & les Annales de son regne nous apprennent que vers ce même tems il y eut dans le Royaume de sanglantes guerres, & que la peste & la famine enleverent plusieurs milliers d'habitans. Il y a grande apparence, dit *Kaempfer*, que dans ces âges reculés, les Japonnois vivoient dispersés à la maniere des Tartares, dans l'état de nature & de liberté, séparés du reste des hommes par une Mer orageuse, déstitués du secours des sciences, & sans aucune forme fixe de gouvernement.

Les Ecrivains Japonnois, pour suppléer à la négligence de leurs ancêtres, qui ont gardé un profond silence sur les tems qui précéderent Sin-mu, ont cru remplir ce vuide en insérant dans leurs Annales plusieurs événemens de l'histoire Chinoise, avec les noms de quelques anciens Empereurs, tels que *Fo-hi* fondateur des Chinois, *Chin-nun*, *Tu*, & un grand nombre d'autres, jusqu'à *Kaiwo*, ou *Tu-yam*, dix-septième Empereur de la troisième Dynastie, sous le regne duquel naquit Sin-mu, fondateur de la Monarchie Japonnoise.

ARTICLE III.

Epoque certaine.

C'Est au regne de Sin-mu qu'on doit rapporter la première époque certaine qui se rencontre dans l'histoire Japonnoise. Cet heureux Ninus, comme l'appelle Kaempfer, fonda la Monarchie du Japon l'an 660 avant Jesus-Christ, à peu près dans le même tems que Romulus fonda l'Empire Romain. Son véritable nom étoit *Swa-fikono-mikotto*. On prétend qu'il descendoit en ligne droite, & par les aï-

nés, de Tensio-dai-dsin, pere de la nation Japonnoise. Il eut trois freres, qui étoient ses aînés, & qui regnerent, dit-on, avant lui. Mais leur vie fut si courte, & leurs actions si obscures, que tous les Historiens s'accordent à regarder Sin-mu comme le fondateur de l'Empire. Il adoucit les mœurs de ses compatriotes, il institua des loix, il apprit à distinguer les tems par années, par mois, & par jours, il donna une forme stable & fixe au gouvernement. C'est tout ce que nous apprennent de lui les Annalistes Japonnois. Ces Ecrivains n'entrent guère dans un plus grand détail au sujet de ses successeurs. Leurs Annales, au moins à en juger par l'extrait du Docteur Kaempfer, se réduisent proprement à des tables chronologiques, où les noms & la généalogie des Empereurs, ainsi que le commencement & la durée de leur regne, sont marqués avec assez de précision. Du reste on n'y dit que peu de chose de leur vie, de leurs vertus, de leurs vices, & de la partie politique de leur administration: en un mot on n'y trouve qu'un très-petit nombre d'événemens historiques, noyez dans quel-

ques autres faits qui n'ont aucun rapport à la vie de ces Monarques, comme les apparitions des comètes & des nouvelles étoiles, les tremblemens de terre, les incendies, les famines, les pestes, de prétendus miracles, & plusieurs faits puériles & fabuleux. Par exemple, il est dit dans ces Annales que sous *Synnin*, onzième Empereur, qui regnoit vingt-neuf ans avant Jésus-Christ, on amena des Indes au Japon un cheval d'une vitesse prodigieuse, qui faisoit plus de trois cens lieues par jour : que la deuxième année du regne de *Sinnwa*, cinquante-troisième Empereur, un certain *Wrasima* parut au Japon, à l'âge de 348 ans, après avoir vécu pendant tout ce tems-là sous l'eau avec les Dieux aquatiques &c. On pourroit même (& je suis surpris que cette observation ait échappé au Docteur Kaempfer) on pourroit former de grands doutes sur la chronologie de ces Annales, qui font vivre plusieurs Empereurs bien au-delà des bornes que la nature a prescrites à la vie des hommes. Si l'on en croit ces Annalistes, *Sin-mu* vécut 157 ans, *Koan*, sixième Empereur, 137 : *Korei*, 128 : *Kookin*, 116 : *Sin-*

Sin, 119 : *Synin*, 139 : *Keikoo*, 149.
 Ou l'année Japonnoise étoit alors beaucoup plus courte que la nôtre, & en ce cas-là *Sin-mu*, qui suivant ces mêmes Historiens, apprit aux Japonnois à distinguer les tems par années, n'étoit pas grand astronome, ou il faut traiter de fables tout ce qu'on débite à ce sujet. Ce que je trouve de plus remarquable dans l'histoire de la succession des Monarques Japonnois, c'est que depuis *Sin-mu* jusqu'au Prince qui regne aujourd'hui, en 1753, c'est-à-dire pendant l'espace de 2414 ans, l'Empire n'est point sorti de la même famille : ce dont on ne trouve l'exemple chez aucun peuple. Il est vrai que vers le milieu du douzième siècle de l'Ere chrétienne, les Empereurs légitimes se laisserent dépouiller d'une partie de leur autorité par les Généraux d'armée, qui s'emparèrent de l'administration politique, qu'ils ont toujours retenue depuis : mais malgré cette révolution, dont je parlerai plus au long dans le Chapitre suivant, les descendans de *Sin-mu* ont conservé leur titre d'Empereur, leur Cour, & une autorité absolue dans les affaires de la Religion.

CHAPITRE III.

*Comment la Monarchie Japonnoise fut
partagée entre deux Souverains :
Origine des Cubo , ou Empereurs
séculiers.*

PENDANT dix-huit cens ans les descendans de Sin-mu ont gouverné la Monarchie Japonnoise avec une autorité absolue, tant sur le spirituel que sur le temporel. Ils étoient les Rois & les Pontifes de la nation, & l'union de ces deux Puissances mettoit dans leurs mains toutes les forces & tous les ressorts de la souveraineté. Dans la suite des tems ces Princes, trop occupés des affaires de la Religion, & plus jaloux des douces prérogatives du sacerdoce, que des droits pénibles de la Royauté, se reposèrent de l'administration politique sur divers Seigneurs. Ils partagerent le Royaume en plusieurs Gouvernemens, dont ils confièrent la direction temporelle à ces Ministres. Ce partage se fit vers le onzième siècle de l'Ere chrétienne, à peu près dans le même tems que les Souverains

verains Pontifes du Christianisme, par une imprudence toute pareille, démembrerent l'Etat Ecclésiastique, & le divisèrent en différens fiefs, d'où il se forma plusieurs Principautés indépendantes, qui s'élevèrent sur les ruines de l'autorité temporelle des Papes. La même chose arriva au Japon. Ces Gouverneurs particuliers se relâcherent peu à peu de l'obéissance qu'ils devoient aux Empereurs, s'arrogerent un pouvoir absolu, se liguerent pour leur défense mutuelle, & bien-tôt après se firent la guerre les uns aux autres, déchirant l'Empire par leurs cruelles divisions. Ces guerres civiles s'allumerent principalement sous le regne de *Konjei*, qui monta sur le Trône l'an 1142 de Jesus-Christ. C'étoit le soixante-seizième Empereur de la race de Sin-mu, & il y avoit alors dix-huit cens deux ans que cette famille étoit sur le Trône. *Konjei*, dans ces tristes conjonctures, mit à la tête de ses armées un Seigneur de sa Cour, nommé *Joritomo*, auquel il conféra le titre de grand *Scogon*, c'est-à-dire de Généralissime, avec un plein pouvoir de terminer à l'amiable, ou par la force, les querelles de ces Seigneurs, & un ordre absolu de soumet-

Salmon,
Etat du Jap.
pon.

tre les plus mutins. *Joritomo*, maître de toutes les forces du Royaume, chercha bien moins à rétablir l'autorité des Empereurs, qu'à élever la sienne, & à se maintenir dans le poste où la fortune l'avoit placé. Il épousa les intérêts de la faction la plus puissante, & par ce moyen il vint à bout d'exterminer toutes les autres. Quand il eut soumis les ennemis de son maître, il entreprit de lui faire la loi, & réunissant dans sa personne toute l'autorité qu'ils avoient partagée, il commença à jeter les fondemens de la puissance où ses successeurs parvinrent dans la suite. En effet le titre de *Seogon* se perpétua, & il ne fut plus au pouvoir des Empereurs d'abolir cette charge, que je ne puis mieux comparer qu'à la dignité des Maires du Palais, si absolus sous la première race de nos Rois, & fondateurs de la seconde.

Il est vrai que pendant quatre siècles ces *Généraux* dépendirent à certains égards des Empereurs, qui seuls avoient le pouvoir de les installer, & qui dispoient même quelquefois de cette place en faveur de leurs créatures, ou de leurs enfans. Mais en 1585, sous le regne d'*Ookimatx*, cent-septième

Empereur, *Fidejos*, vingt-neuvième Général, secoua entièrement le joug. Il prit le nom de *Taikosama*, qui signifie *Grand-Seigneur*, & il força l'Empereur à lui conférer le titre de *Quanbuku*, c'est-à-dire de Regent du Royaume. Cet orgueilleux Monarque, pour qui il fallut créer des titres inconnus à ses prédécesseurs, n'étoit pourtant que le fils d'un paysan, & dans sa jeunesse il avoit été maître-d'hôtel d'un grand Seigneur. Son ambition, son audace, & ses grandes qualités l'éleverent sur le Trône séculier du Japon, qu'il remplit avec beaucoup de gloire. Ce fut le premier Monarque laïque qui exerça despotiquement l'autorité temporelle. Il soumit les Grands Seigneurs, dont l'ambition & les querelles avoient troublé le Royaume pendant plusieurs siècles, & il rétablit par tout l'obéissance, l'ordre, & la paix. Pour achever d'éteindre les factions, & affermir de plus en plus son autorité, il engagea les grands du Royaume à porter la guerre en Corée, sous la conduite d'un Général entièrement dévoué à ses intérêts. A peine furent-ils partis pour cette dangereuse expédition, que sous prétexte de veiller pendant leur absence

Kaempfer,
Salmon.

à la sûreté de leurs familles, Taikofama fit venir à la Cour leurs femmes & leurs enfans, avec ordre d'apporter tout ce qu'ils avoient de plus précieux. Il les logea dans de magnifiques Palais, qu'il fit construire aux environs du sien. Après une guerre de sept années, les Seigneurs Japonnois revinrent dans le Royaume. Ils trouverent ce Monarque plus affermi que jamais, outre qu'il avoit en son pouvoir leurs femmes, leurs enfans, & leurs biens. Ces Seigneurs étant retournés dans leurs terres ou dans leurs Gouvernemens, Taikofama ne laissa pas de retenir leurs enfans sous divers prétextes, cherchant par-là à s'affûrer de la fidélité des grands, & à les attirer eux-mêmes de tems en tems à la Cour, où il essaya de les fixer par ses bienfaits : appas dangereux, & d'une ressource infaillible pour captiver les grands.

Telles furent les sages mesures que prit Taikofama, pour réunir tout le Japon sous une seule Monarchie. Kaempfer lui attribue l'honneur de cette grande révolution, & c'est de cet Historien que j'ai tiré la plûpart des circonstances que je viens de rapporter. Le P. Charlevoix prétend que *Nobunanga*, préde-

cesseur de Taiko dans le Généralat, avoit formé avant lui ce grand projet, & en avoit même exécuté la meilleure partie. Quoi qu'il en soit du sentiment du P. Charlevoix, il est certain que l'Empereur Taiko regna avec plus de gloire & d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs, & que si Nobunanga prépara cette révolution, Taikoma eut la gloire de la consommer. Après avoir ainsi humilié & asservi les grands, il n'eut pas de peine à se rendre indépendant de l'Empereur *Ookimatz*, & à secouer un reste de joug que ses prédécesseurs avoient bien voulu porter. Il lui ôta entièrement la connoissance des affaires politiques, & restreignit toute son autorité au soin des affaires spirituelles, dont il lui abandonna la direction. Cependant il lui laissa son ancien titre de *Mikaddo*, ou d'Empereur sacré : titre auguste & pompeux que les descendans d'*Ookimatz* ont conservé jusqu'à ce jour, & à quoi se réduit toute l'ancienne grandeur de cette famille.

Ainsi, de la maniere dont se gouverne aujourd'hui le Japon, on y reconnoît deux Monarques, l'un Ecclésiastique & l'autre séculier. Le premier

s'appelle *Mikaddo*, & plus communément *Dairi* ; c'est le chef de la Religion : j'en parlerai ailleurs. Le Monarque séculier s'appelle *Cubo* : c'est en lui que réside toute la puissance temporelle : je me propose aussi de le faire connoître plus particulièrement. La famille des *Dairi*, ou Empereurs Ecclésiastiques, descend de mâles en mâles de Sin-mu, fondateur de la Monarchie Japonnoise. C'est sans contredit la plus ancienne Maison de Souverains qui soit dans l'univers, puisqu'il y a deux mille quatre cens ans & plus qu'elle jouit, sinon de l'autorité, au moins de la dignité Imperiale. En 1700 elle comptoit 114 Princes. La succession des *Cubo*, ainsi qu'on l'a vû, est beaucoup plus moderne, puisqu'elle n'a commencé que vers le milieu du douzième siècle de notre Ere. Elle ne comptoit en 1700 que trente-six Monarques, issus de différentes familles, la plupart sans lustre, si l'on excepte quelques fils de *Dairis*, qui dans les premiers tems parvinrent au *Généralat*, lorsque les Empereurs disosoient encore de cette importante dignité.

CHAPITRE IV.

Description générale du Japon.

ARTICLE I.

Des Isles du Japon.

L'EMPIRE du Japon est situé entre le trente & unième & le quarante-deuxième degrés de latitude septentrionale, & entre le cent-cinquante-septième, & le cent-soixante-quinzième degrés 30 minutes de longitude. Sa longueur est Est & Ouest, prenant un peu de l'Est-Nord-Est: Cette longueur, suivant le P. Briet, est de deux cens soixante lieues communes de France, & de deux cens milles d'Allemagne, selon Kaempfer. Sa largeur est Nord & Sud, & assez irrégulière, mais non aussi médiocre que quelques Ecrivains le prétendent, n'étant presque jamais moindre de soixante, ou de soixante & dix lieues, & en ayant quelquefois davantage. Ce Royaume a au Nord & au Nord-Est la terre de Jesso, ou d'Yef-

fo, & une partie de la Tartarie : à l'Ouest la Chine & la Corée : la Californie & le nouveau Mexique à l'Est : les Philippines au Sud-Est, & la Mer de la Chine au Sud.

Quelques Géographes modernes ont douté si le Japon étoit contigu ou non au continent de *Jesso*, & par conséquent s'il falloit le mettre au rang des Isles ou des presqu'Isles. Monsieur de L'isle paroît porté à croire que le Japon touche au pays de *Jesso*, & allégué plusieurs autorités en faveur de cette opinion. Mais ce qui pouvoit être encore un probleme du tems de Monsieur de L'isle, n'est plus aujourd'hui une chose incertaine, & tout le monde convient que le Japon est entièrement détaché de la terre de *Jesso*, & de tout autre continent. Toutes les Cartes dressées au Japon, & rectifiées ensuite par nos meilleurs Géographes, représentent cet Empire comme un composé d'une infinité d'Isles, grandes & petites, dont les plus considérables sont *Nipon*, *Saikokf*, & *Sikokf*.

Nipon est la plus grande de ces trois Isles : elle a donné son nom au reste de l'Empire, que les Japonnois appellent *Nipon*, ou *Nifon*, les Chinois

Lettre de
M. de L'isle,
insérée dans
le 3e volume
des voyages
au Nord.

Kaempfer
Liv. I. chap.
IV.

Si-ïpon, & les Européens Japon. L'origine de ce dernier nom vient, suivant le P. Charlevoix, de ce que les Chinois ont anciennement appelé les Isles du Japon *Gepuan-que*, c'est-à-dire, le Royaume du Soleil levant : de-là les Portugais ont formé le nom de *Japan*, auquel on a substitué depuis celui de Japon. Le nom de *Nipon*, dans le langage Japonnois, signifie *source du Soleil* : en effet ces peuples, situés dans la partie la plus Orientale de l'Asie, s'imaginent être à la source même de la lumière. *Nipon* s'étend principalement de l'Est à l'Ouest, en forme de machoire, dont la partie recourbée regarde le Nord.

L'Isle de *Saikokf*, qui est la seconde en grandeur, est située au Sud-Ouest de *Nipon*, d'où on lui a donné le nom de *Saikokf*, qui signifie pays de l'Ouest. On la nomme aussi *Kinsin*, ou *pays des neuf*, parce qu'elle est divisée en neuf contrées. Elle a cent quarante-huit milles d'Allemagne de circuit, & quarante à cinquante de largeur.

L'Isle de *Sikokf* est située entre *Nipon* & *Saikokf*. *Sikokf* signifie *pays des quatre*, parce qu'en effet ce pays

est divisé en quatre contrées. Sa forme est presque quarrée.

Ces trois grandes Isles sont environnées d'un nombre infini d'autres Isles, dont quelques-unes sont fertiles, très-peuplées, & même assez grandes pour former des Gouvernemens & des Principautés : quelques autres sont pauvres, stériles, peu habitées, ou même absolument desertes.

Cet Empire est borné par des côtes escarpées, & par une Mer orageuse & semée d'écueils, qui ayant d'ailleurs très-peu de fond, ne peut recevoir que de petits bâtimens. Il semble, dit Kaempfer, que la nature en rendant ces Isles presque inaccessibles, & les fournissant d'ailleurs de toutes les choses nécessaires & même agréables pour la vie, ait prétendu en former un petit monde séparé & indépendant de tout le reste. Cet Ecrivain prétend qu'on peut à plusieurs égards comparer le Japon à la Grande-Bretagne, parce qu'il est coupé de la même manière, quoique dans un plus grand degré, par des caps, des promontoires, des golphes, des anses, de grandes bayes : & qu'on y compte trois grandes Isles

séparées qui obéissent à un même maître, comme on distingue en Angleterre trois Royaumes, soumis à un seul Souverain.

ARTICLE II.

Des Provinces du Japon proprement dit.

L'An de Jesus-Christ 590, l'Empereur *Siusium*, trente-troisième Dairi du Japon, partagea le Royaume en sept principales contrées. Environ cent ans après, *Ten-mu*, quarantième Empereur, divisa ces sept contrées en soixante-six Provinces, & en donna le gouvernement à un pareil nombre de Seigneurs, pour y commander en son nom. Dans la suite des tems on a eu recours à de nouvelles subdivisions, & le nombre s'en est tellement augmenté, qu'on distingue aujourd'hui jusqu'à six-cens-quatre districts dans ce Royaume. Les uns apartiennent directement au Cubo, & composent son Domaine: les autres apartiennent aux sujets, partie à titre de Seigneuries, partie à titre de Principautés héréditaires. Je parlerai successivement de ces deux Domaines. Commençons par celui de l'Empereur.

Domaine de
l'Empereur.

Les *Seogon*, ou Généraux de la Couronne, qui sont parvenus par degrés à gouverner despotiquement le Japon, n'étoient dans l'origine que des Seigneurs particuliers, à qui les Dairis confierent le gouvernement de quelque Province. Le premier pas qu'ils firent vers la Souveraineté, fut de se maintenir dans ces mêmes Gouvernemens, & de les convertir en Domaines héréditaires. De-là l'origine du patrimoine Impériale dont je parle. Dans la suite des tems ce patrimoine est devenu fort considérable, soit par les successions qu'ont recueillies les Cubo, soit par les confiscations particulieres, soit par les usurpations, par les guerres, & par d'autres voyes violentes. Les Domaines de l'Empereur consistent aujourd'hui en cinq Provinces, dont les revenus font la principale richesse des Cubo: ces Princes ayant coutume de se contenter de leur patrimoine, sans exiger, au moins dans les tems ordinaires, d'autres subsides: modération bien louable, surtout dans le despotisme dont ils jouissent. Ces cinq Provinces sont:

Kaempfer,
ibid.

I. JAMASIRO, c'est une contrée aussi fertile qu'étendue. Sa longueur du Sud.

au Nord est d'un peu moins de cent milles d'Allemagne. On la divise en huit districts, & l'on y compte plusieurs villes considérables, outre un grand nombre de bourgs, & de places importantes.

II. JAMATTO: Cette Province n'est ni moins fertile, ni moins vaste que la première, s'étendant pareillement du Sud au Nord. Elle est partagée en quinze districts.

III. KAWATZU, pays assez abondant, mais beaucoup moins spacieux que les deux autres, puisqu'il ne faut que deux journées pour le parcourir dans sa longueur. On ne laisse pas d'y compter quinze districts.

IV. IDSUMI. C'est une Province plus considérable par son étendue que par sa fertilité. Sa longueur du Sud à l'Ouest est d'environ 90 milles d'Allemagne. Elle est bornée d'un côté par la Mer, & de l'autre par une chaîne de montagnes très-hautes. Ses côtes sont extrêmement poissonneuses: le plat pays produit du bled noir, & quelques légumes, mais en petite quantité, & d'une espèce fort médiocre. Il n'est pas étonnant qu'un pays si pauvre n'ait été divisé qu'en trois districts.

V. SITZU. C'est la Province la plus Occidentale : elle est située sur un grand golphe : son circuit n'est pas considérable, puisqu'on en fait le tour en deux journées & demie ; mais son terroir est très-fertile, surtout dans la partie septentrionale, où l'on recueille beaucoup de ris, d'orge, de froment, & de pois. Cette Province renferme treize districts.

Passons à la division des Provinces qui composent le Domaine général de l'Empire. Le Japon, considéré sous ce point de vue, peut se diviser en sept contrées principales, suivant l'ancienne division établie par *Siusium*. Cinq de ces contrées appartiennent à l'Isle de *Nipon* : la sixième est du ressort de *Saikokf*, & la septième dépend de *Sikokf*. Chaque contrée renferme un certain nombre de Provinces, & chaque Province, comme on l'a dit, se subdivise en plusieurs districts. C'est de quoi je me contenterai de donner une idée générale, sans entrer dans des détails qui me meneroient trop loin.

La première de ces grandes contrées s'appelle *TOOKAIDO*, c'est-à-dire la contrée du Sud-Est. Elle contient quinze Provinces, dont les plus considéra-

bles sont 1^o. *Isje*, pays très-fertile, & entrecoupé de plaines & de collines, qui rendent sa situation fort agréable. Cette Province qui s'étend du Sud au Nord, dans la longueur de trois journées de chemin, est presque par tout environnée de la Mer. Elle se divise en quinze districts. Les Japonnois prétendent, ainsi que je l'ai déjà observé, que le pays d'*Isje* est le premier canton que leurs ancêtres ont habité. 2^o. *Owari*, qui s'étend pareillement & dans la même longueur du Sud au Nord. C'est un pays des plus fertiles & des mieux peuplés de l'Empire. Il est entièrement séparé de la Mer, & l'on y compte neuf districts. 3^o. *Tootomi*, & *Surunga*. Ces deux Provinces, suivant la manière dont s'expriment les Japonnois, ont chacune deux journées & demie de longueur de l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire environ vingt-cinq de nos lieues communes. Elles sont considérables par la fertilité de leurs campagnes, par le nombre & par la richesse de leurs villes, par leurs bourgs, par leurs riantes collines, & par le nombre des lacs & des rivières qui les coupent. La première comprend quatorze districts, & l'autre sept. 4^o. *Kai*, ou *Kaisiu*. C'est

un pays plat, abondant en ris, en pâturages, en légumes, en arbres, en bétail, & en chevaux. Il a deux journées de longueur du Sud au Nord, & il se partage en quatre districts. 5°. *Musasi*. C'est une grande Province, qui a cinq journées & demie de circuit. Son terroir est plat, sans bois, ni montagnes: il est très-fertile en toute sorte de grains, de légumes, de plantes, & de fruits. On le divise en vingt & un districts. 6°. *Fitats*. Elle a trois journées d'étendue, en longueur & en largeur. Sa principale richesse consiste dans les vers à soye, qu'elle produit en abondance, dans les bestiaux, dont elle fait un grand commerce, dans ses belles manufactures, & dans l'industrie de ses habitans. Car le pays par lui-même n'est que médiocrement fertile. Il contient onze districts.

La deuxième contrée se nomme *TOOSADO*, c'est-à-dire, la contrée montagneuse de l'Orient, & renferme huit grandes Provinces, dont les plus remarquables sont 1°. *Oomi*, qui a trois journées & demie de circuit, & treize districts. Cette Province, dont la situation est des plus riantes, est très-fertile en ris & en bled. Un auteur Ja-

onnois en parlant de la fertilité de
 ses campagnes, dit qu'elles rapportent
 mille pour un. 2^o. *Mino*, qui s'étend
 du Sud au Nord, dans la longueur de
 trois journées. Elle produit en abon-
 dance du ris, du bled, & la plûpart
 des choses nécessaires à la vie. Elle com-
 prend dix-huit districts. 3^o. *Koodsuke*.
 Cette Province, qui a quatre journées
 de longueur de l'Est à l'Ouest, se divise
 en quatorze districts. Son climat est
 très-chaud, & par cette raison elle
 abonde en meuriers & en vers à soye :
 mais cette soye n'est pas des meilleu-
 res, & l'on n'en fabrique que des étof-
 fes grossières, qui ne laissent pas de
 faire subsister cette Province. 4^o. *Mut-
 su*. C'est la plus grande Province de
 cette contrée, & même de tout le Ja-
 pon : elle a seize journées de longueur
 du Sud au Nord, & elle comprend
 cinquante-quatre, ou même, selon
 quelques-uns, cinquante-cinq districts.
 Elle appartenoit autrefois à un seul Prin-
 ce. C'est à tous égards un très-bon
 pays. 5^o. *Dewa*. Cette Province faisoit
 autrefois partie de la grande Princi-
 pauté de *Mutsu*. Sa longueur est de
 cinq journées, & elle se divise en douze
 districts. C'est un pays abondant en

pâturages, en légumes, & en arbres de toute espèce. Son climat est très-doux : ce qui fait dire aux Japonnois que le Printems y commence quinze jours plutôt que dans les autres Provinces.

La troisième contrée, qu'on appelle FOKU-ROKKUDO, c'est-à-dire la contrée du Nord, comprend dans son ressort sept Provinces, qui n'offrent rien de fort remarquable, si l'on excepte *Sado*, qui est une Isle de trois journées & demie de circuit, très-fertile en pâturages, en bled, en ris, en orge, & en pois de différente espèce. Tout ce qu'on peut dire des autres Provinces, c'est qu'on y trouve des mines de fer, beaucoup de poisson, & surtout quantité d'écrevilles de mer, du chanvre, de la soye, & quelques manufactures d'étoffes, dont le débit fait la principale ressource du pays, & supplée à la stérilité du terroir.

La quatrième contrée se nomme SANINDO, ou contrée montagneuse du Nord. Elle renferme huit Provinces. C'est un pays encore plus pauvre que le *Rokkudo*. La seule de ses Provinces qui mérite quelque considération est *Idsumo*, pays qui s'étend de

L'Est à l'Ouest, & que la Mer de Corée environne presque entièrement. On le divise en dix districts. Le terroir de cette péninsule est très-fertile; & d'ailleurs les manufactures de soye la rendent recommandable, quoiqu'il n'en sorte que des étoffes assez grossières.

La cinquième contrée est appelée SANJODO, ce qui signifie contrée montagneuse du Midi. On y compte huit Provinces, dont les plus remarquables sont 1°. *Farina*, pays très-abondant par lui-même, & d'ailleurs considérable par ses manufactures de papier, de draps, & d'étoffes de soye. Son circuit est de trois journées & demie, & on le distingue en quatorze districts. 2°. *Bitsju*, qui n'a qu'une journée & demie de longueur de l'Est à l'Ouest, & qui se divise en neuf districts. C'est un excellent pays, où l'on trouve abondamment & à grand marché toutes les choses nécessaires à la vie. Toutes les contrées dont j'ai parlé jusqu'ici, ainsi que les Provinces & les districts qui en dépendent, appartiennent à la grande Isle de Nipon.

La sixième contrée, qui dépend de l'Isle de Saikokf, & qu'on appelle SAIKALDO, c'est-à-dire, la contrée des

côtes de l'Ouest, est composée de neuf grandes Provinces. Les principales sont 1°. *Tsikudsen*, qui a quatre journées de longueur du Sud au Nord. Cette Province qui comprend vingt-quatre districts, produit abondamment du bled & du ris. On y trouve, dit Kaempfer, plusieurs manufactures de porcelaines. 2°. *Tsikungo*, qui a cinq journées de longueur du Sud au Nord, & qui se partage en dix districts. C'est un pays fertile en grains & en légumes : ses côtes sont fort poissonneuses. 3°. *Figo*; on y recueille aussi beaucoup de grains : le poisson y abonde : on y trouve toutes sortes de bois propres pour les constructions : son circuit est de cinq journées, & l'on y compte quatorze districts. 4°. *Oosumi*. Cette Province n'a que deux journées dans sa plus grande longueur de l'Est à l'Ouest : elle fournit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie : on y trouve plusieurs manufactures de papier & d'étoffes de soye : elle se divise en huit districts.

La septième & dernière contrée se nomme *NANKAIDO*, ou contrée des côtes du Sud. Elle dépend en partie de l'Isle *Sikokf*, & en partie de deux Isles voisines, dont l'une s'appelle *Awadsi*,

& l'autre *Kiinokuni*. La premiere de ces Isles est située au Nord-Est de *Sikokf* : l'autre s'avance vers la partie Méridionale de Nipon. Tout ces pays sont divisés en six Provinces, la plûpart très-pauvres, & qui n'offrent rien de fort remarquable.

A R T I C L E III.

Des Isles & des Provinces étrangères qui relevent du Japon.

Oltre les Isles & les Provinces dont j'ai parlé, il y a quelques autres pays plus éloignés, qui sont sous la dépendance, ou sous la protection des Empereurs du Japon. Pour donner une juste idée de l'étendue de cet Empire, je dois dire quelque chose de ces différens pays.

I. Isles LIQUEJO. C'est le nom que nos Géographes leur donnent : les Japonnois les appellent *Rinkyu*. Elles sont au Sud-Ouest de *Satzuma*, Principauté située dans l'Isle de *Saikokf*, & elles sont une partie considérable du même Domaine, qui appartient à un Seigneur particulier, d'ailleurs vassal & sujet de l'Empereur. Ces Isles furent autrefois

Kaempfer
Liv. I. chap.
IV.

conquises par un Prince de Satzuma, & depuis ce tems-là elles payent un tribut à ses successeurs. Ce pays est si fertile, qu'il produit deux moissons de ris tous les ans. La plûpart de ses habitans s'adonnent à l'agriculture ou à la pêche. Ils sont doux, ils aiment la danse & la musique, ils jouent de divers instrumens, & c'est leur délassement ordinaire après leurs travaux. Ils portent même ces instrumens avec eux, lorsqu'ils vont aux champs, ou à la pêche. Il paroît par leur langage qu'ils sont Chinois d'origine. Kaempfer assure que dans la dernière révolution qui arriva à la Chine, & qui mit sur le Trône la famille Tartare qui regne aujourd'hui, plusieurs Chinois ayant quitté leur pays, se réfugièrent dans les Isles *Liquejo*, & contribuerent beaucoup à les peupler. Il est certain que ces Insulaires, soit par amour pour leurs anciens Souverains, soit par politique & par crainte, payent tous les ans à l'Empereur de la Chine un léger tribut, qu'ils lui envoient par manière de don gratuit. Ces peuples, ainsi que les Japonnois, ont un *Dairi* ou Pontife particulier, auquel ils portent un respect infini. Ce *Dairi* réside à *Jajuma*, la plus

considérable de toutes ces Isles. Les habitans des Isles *Liquejo* ont la liberté de commercer au Japon. Mais ils ne peuvent vendre de marchandises que jusqu'à la concurrence de vingt-trois caisses d'argent chaque année, & il faut que ce soit dans un port de la Province de Satzuma. Ils y portent diverses denrées de leurs Isles, des soyes de la Chine, & du *Coris*, qui est un coquillage qu'on trouve en abondance sur leurs côtes. Ce coquillage sert de monnoye en plusieurs endroits des Indes, & les Japonnois en font du bleu pour se far-

II. La Province de *Tsioshin* : ce pays fait partie de la Corée. J'ai remarqué ailleurs que les Coréens, environnés de trois nations puissantes, les Chinois, les Tartares, & les Japonnois, ont été subjugués en divers tems par ces trois peuples. L'an de Jesus-Christ 201, les Japonnois conquirent la Corée, & la rendirent tributaire. Bientôt après, les Coréens, assistés des Tartares, secouerent le joug des Japonnois. Sous le regne de *Taikosama*, c'est-à-dire vers la fin du seizième siècle, les Coréens furent encore subjugués, & se soumirent à rendre hommage à l'Em-

Empereur du Japon. Depuis ce tems les Chinois ont affranchi les Coréens de la domination des Japonnois, à qui il ne reste de leurs anciennes conquêtes que la Province maritime de *Tsiosin*. Cette Province est aujourd'hui annexée au gouvernement d'*Iki* & de *Tsussima*, deux Isles particulieres dont je n'ai point parlé, & que les Japonnois conquièrent aussi sous le regne de Taikofama, pendant l'expédition de la Corée. Elles sont situées entre le continent de *Tsiosin* & l'Isle de Nipon, à seize milles d'Allemagne de *Tsiosin*, & à égale distance de Nipon. Elles ont un Prince particulier, qui commande aussi dans la Province de *Tsiosin*, où l'Etat entretient une petite garnison. A chaque mutation de regne les habitans de *Tsiosin* sont obligés d'envoyer des Ambassadeurs à la Cour, pour rendre hommage au nouvel Empereur. Les Japonnois tirent plusieurs marchandises de ce pays, comme de la merluche & d'autre poisson salé, des noix, des plantes medicinales, & en particulier du Ging-seng.

III. JESOGASIMA, ou l'Isle de *Jeso*. C'est l'Isle la plus septentrionale que les Japonnois possèdent hors des limites
du

du Japon. Elle fut, dit-on, conquise par *Joritomo*, premier Général du Royaume. Il en réunit le Gouvernement à la Principauté de *Matsumai*, Isle voisine, qui fait partie de la grande Province de *Mutsu*. *Jesogafima* est située vers le quarante-deuxième degré de latitude septentrionale, justement en face de *Mutsu*, à la distance de quinze à seize milles d'Allemagne. Cette Isle est d'une assez grande étendue, mais si pleine de bois & de forêts, qu'elle n'apporte presque aucune utilité aux Japonnois. Toutes les marchandises qu'on en tire sont quelques pelleteries, & du poisson salé, principalement le *Karasaki* que l'on pêche en grande abondance autour de l'Isle, & dont on fait grand cas au Japon. Ces Insulaires, suivant le portrait qu'en font les Japonnois, sont des gens forts & robustes, mais sauvages, qui portent les cheveux longs & de longues barbes, experts à tirer de l'arc, fort mal-propres, adonnés à la pêche, & ne vivant la plûpart que de poisson.

IV. Le pays des *KURILSKI*. Derrière l'Isle de *Jesogafima*, vers le Nord, est un grand continent, que les Japonnois

appellent *Okujeso*, c'est-à-dire haute *Jeso*, les Russiens, *Kamtschatka*, & la plûpart de nos Géographes, terre de

Histoire du Japon de Kaempfer, Discours préliminaire du Traducteur.

Jesso, ou d'*Tesso*. Ce pays, que quelques personnes ont cru contigu au Japon, quoiqu'il en soit séparé par un bras de Mer, est situé entre le 150 & 170 degrés de longitude, & 41 & 60 de latitude septentrionale. Il est habité par diverses nations, dont quelques-unes, qui sont vers le milieu, payent un tribut à la Russie. Il y a un de ces peuples, que les Russiens appellent *Kurilski*, & qu'ils regardent comme une colonie de Japonnois. Il est certain que ce peuple, qui habite dans la partie méridionale du pays de *Jesso*, dépend de l'Empereur du Japon, sous l'autorité duquel il est gouverné par le Prince de *Matsumai*, le même à qui appartient, ainsi que je l'ai dit, le gouvernement de *Jesogasma*.

Kaempfer, & son traducteur Anglois*, ne nous apprennent rien de particulier touchant les mœurs de cette dernière nation. Le P. de *Angelis* Jésuite Sicilien, qui leur prêcha l'Évangile vers l'année 1620, s'est un peu plus étendu sur cette matière. Voici ce

* Gaspard Schuchzer.

que le P. Charlevoix a extrait de ses
 Lettres. » Les Yessois, dit-il, sont
 » grands, plus robustes & plus blancs
 » que les Japonnois : ils laissent croître
 » leur barbe, qui leur descend quel-
 » quefois jusqu'à la ceinture ; mais ils
 » se rasent le devant de la tête, & tous,
 » hommes & femmes, se percent les
 » oreilles. Ceux qui sont à leur aise y
 » passent des anneaux d'argent : les
 » pauvres, au défaut d'argent, se ser-
 » vent de fils de soye. Le vin est fort
 » commun en ce pays, & tout le mon-
 » de en boit : mais quoiqu'ils n'en usent
 » pas fort modérément, il est rare qu'ils
 » s'enyvrent ; ce qu'on attribue à
 » l'huile d'un poisson nommé *Todo*
 » *Noëvo*, dont on assaisonne le ris ;
 » qui est, comme au Japon, la nourri-
 » ture ordinaire de ces peuples.
 » L'habillement des deux sexes consiste
 » en de longues robes de soye, de co-
 » ton, ou de lin, piquées & bordées
 » de petites houpes de même étoffe, &
 » travaillées en forme de croix, ou de
 » roses de différentes grandeurs
 » Leurs armes sont l'arc, la flèche, la
 » lance, & une espèce de cimenterre,
 » qui n'est guère plus long que le poi-
 » gnard des Japonnois. Ils sont fort

Charlevoix,
 Hist. du Ja-
 pon L. XV.

» querelleurs, & ont la détestable cou-
» tume d'empoisonner leurs flèches,
» On assure néanmoins qu'il arrive
» peu de meurtres parmi eux. Au lieu
» de cuirasses, ils ont une maniere de
» cotte de maille, faite de petites plan-
» ches de bois, qui leur donne un air
» assez ridicule, Ces peuples se
» respectent beaucoup les uns les au-
» tres, & usent entre eux d'un céré-
» monial fort gênant. Ils ont plusieurs
» femmes, mais une seule porte le nom
» d'épouse, & en a tous les droits. Ils
» ont en horreur le péché contre natu-
» re, & la jalousie regne beaucoup dans
» les mariages. Une femme convain-
» cue d'adultere est rasée, afin qu'on
» la reconnoisse pour ce qu'elle est : la
» peine du complice consiste en ce que
» le mari & les parens de la femme
» qu'il a séduite, ont droit de lui ôter
» ses armes, & même de le dépouiller,
» toutes les fois qu'ils le rencontrent,
» sans qu'il puisse se défendre. Cette
» nation n'a qu'une idée fort confuse
» de la Divinité : elle rend de grands
» hommages au Soleil & à la Lune,
» qu'elle regarde comme les auteurs de
» tous les biens. Elle révere néanmoins
» un Roi invisible, à qui elle prétend

» qu'appartiennent les montagnes , les
 » forêts , les mers , & les rivières
 » mais elle n'a aucun culte réglé , &
 » on ne voit chez les *Yessois* ni Prêtre ,
 » ni aucune pratique extérieure de Re-
 » ligion. On n'y connoît point l'usage
 » de l'écriture , & l'histoire du pays s'y
 » transmet d'âge en âge par une tradi-
 » tion , qui en apprend peu de choses. »

Il paroît par les Lettres du P. de *Angelis* , que les *Yessois* subsistent principalement de la chasse & de la pêche. Les barques dont ils se servent , ne sont ni chevillées ni clouées , mais cousues avec une espèce de corde faite d'un arbre qu'ils appellent *Cocco*. Au retour du voyage , on ôte ces liens , afin de faire sécher sur le rivage les planches dont ces barques sont composées. Ces peuples débitent à leurs voisins beaucoup de poisson sec , de harengs , de cignes , de grues , d'oiseaux de proie , de baleines , & de peaux de *Todo Noivo*. C'est un petit poisson tout velu , qui a quatre pieds semblables à ceux du porc. Ils troquent ces marchandises contre du ris , du coton , du fil , de la soye , & d'autres choses que leur pays ne produit point. Ils ne reçoivent point en échange d'or ni d'argent , parce que ces

Ibid.

métaux sont fort communs dans le pays. L'or se trouve principalement dans une riviere, qui coule fort près d'une grande ville, que le P. de *Angelis* appelle *Matsumay*, & qu'il dit être la capitale de certe contrée. D'autres la nomment *Matfmei*, & il ne faut pas la confondre avec l'Isle de *Matsumai* dont j'ai parlé plus haut, & qui n'a rien de commun avec le pays d'Yesso, dont elle est même fort éloignée. Dans le tems que le P. de *Angelis* arriva dans cette ville, il y trouva beaucoup de marchands Japonnois, occupés à ramasser les grains d'or que cette riviere roule parmi ses sables. Ils payoient au Prince un droit considerable pour avoir la permission de chercher l'or, ce qu'ils faisoient de la maniere suivante. Quand on leur avoit assigné un terrain où ils pouvoient fouiller, ils mettoient à sec une partie de cet espace, au moyen d'un bâtardeau : puis ils cherchoient l'or dans le sable, & quand ils n'en trouvoient plus, ils fouilloient de la même maniere dans les autres endroits.

Je dois remarquer que les Yessois dont le Pere de *Angelis* a fait mention dans ses Lettres, sont les mêmes que les *Kurilski*, dont j'ai parlé plus haut,

& qui habitent la partie méridionale de la terre d'Yesso. Le récit de ce Jésuite Sicilien est confirmé par le témoignage de plusieurs voyageurs Hollandois, qui s'étant embarqués en 1643 sur le vaisseau nommé le *Castricum*, reconnurent les côtes d'Yesso, entrèrent dans le pays des *Kurilski*, & pénétrèrent même beaucoup plus avant que le P. de *Angelis*, sous la conduite de Martin *Uriez*, un des plus célèbres navigateurs qu'ait eus la Hollande. La relation de leur voyage & de leurs découvertes, inférée dans le troisième Volume des *Voyages au Nord*, nous apprend même plusieurs particularités qui ont échappé au P. de *Angelis*, & que j'ai cru devoir rapporter ici, à peu près dans les mêmes termes que ce Journal. Je me bornerai à ce qui concerne les mœurs & les usages des Yessois, & en particulier de ceux que j'ai nommés *Kurilski*, sur lesquels il paroît que cette relation roule principalement, quoiqu'ils n'y soient désignés que sous le nom général d'Yessois.

Tous les habitans de cette terre, disent les Hollandois, se ressemblent : ils sont tous d'une taille ramassée, courts & gros : ils ont les cheveux

longs, la barbe de même, si bien que leur visage en est presque tout couvert, hormis sur le devant, où ils ont la tête rasée. Les traits de leur visage sont assez beaux : leur nez n'est point aplati : ils ont les yeux noirs, le front plat, & le teint jaune : leur corps est fort velu. Les femmes ne sont point si noires que les hommes ; quelques-unes se coupent les cheveux autour de la tête, tellement qu'ils ne leur couvrent point le front. D'autres les laissent croître, & les relevent, comme font les femmes de l'Isle de Java ; elles se marquent de bleu les lèvres & les sourcils. Les hommes aussi-bien que les femmes ont les oreilles percées avec des anneaux d'argent. Celles-ci en ont aussi aux doigts, & quelques-unes portent de petits tabliers d'une étoffe de soye fort légère.

Autant que nous en pouvions juger, ajoutent les Auteurs de ce Journal, ces peuples n'ont point de religion, ou du moins ils n'en ont que fort peu : on remarqua seulement que, lorsqu'ils buvoient auprès du feu, ils jettoient quelques gouttes d'eau en divers endroits du foyer, comme par forme d'offrande. Ils fichent aussi en terre

des baguettes fendues, au bout desquelles il y a de petits étendarts. Ils en suspendent de pareils dans leurs maisons.

Quand quelqu'un est attaqué d'une maladie, ils coupent de longs éclats de bois, & les lient sur la tête, & sur les bras du malade. On ne remarque entre eux aucune forme de police, ni de gouvernement, ni aucune espèce de subordination. Ils ne savent ni lire, ni écrire : ils ont presque tous des balafres, ou des cicatrices sur la tête : ce qui s'accorde très-bien avec ce que le P. de *Angelis* dit de l'humeur inquiète & querelleuse de ces peuples. Chacun a deux femmes : elles sont occupées à faire des nattes, à coudre les habits de leurs maris, à apprêter leur manger, à porter dans de petites barques le bois que les hommes coupent dans les forêts, & à conduire ces barques en ramant : ce qu'elles font tout aussi bien que les hommes. Ces peuples sont fort jaloux des étrangers, & s'ils s'apperçoivent que ceux-ci voulussent débaucher leurs femmes ou leurs filles, ils seroient capables d'en venir aux dernières violences. Les hommes & les femmes ai-

ment également à boire, & s'ennyvrent aisément.

Leur poil, & leurs longs cheveux leur donnent un air farouche & barbare; & à en juger par l'apparence, on les prendroit pour des bandits, ou pour des sauvages. Cependant il n'est point de peuple plus humain avec l'étranger, plus avisé, ni plus circonspect dans ses manières. Pourvu qu'on agisse librement & familièrement avec eux, ils se familiarisent d'abord, & montrent un visage riant & ouvert. Lorsqu'ils doivent paroître devant les étrangers, ils se parent de leurs plus beaux habits, & témoignent beaucoup de modestie. Ils font la révérence en inclinant la tête, & passant les mains l'une sur l'autre; ils chantent, mais d'une voix tremblante, comme les Japonnois.

Les femmes en couche se séparent de leurs maris, & logent dans une maison particulière, où les hommes n'entrent point pendant deux ou trois semaines. Leurs enfans sont fort blancs lorsqu'ils viennent au monde. Quand leurs meres les allaitent en présence des étrangers, elles cachent soigneusement

leur sein, ne découvrant que le bout de la mammelle. Les petites filles courent quelquefois toutes nues, lorsqu'il fait beau : mais lorsqu'elles rencontrent des étrangers, surtout des Européens, ou d'autres hommes inconnus, elles témoignent en baissant la tête, & en croisant les cuisses, la honte qu'elles ont de paroître en cet état. Les femmes portent leurs enfans sur leur dos, suspendus à une sangle, qu'elles arrêtent autour de leur front. Leurs habits sont fort sales, & elles n'en changent presque point : mais elles sont fort propres dans leur manger, dans leur boisson, & dans leurs chambres, dont le plancher est toujours couvert de nattes. Leurs maisons n'ont pour l'ordinaire d'autre soutien que des troncs d'arbres plantés en terre : les côtés sont fermés par des planches, & le toit est couvert d'écorces d'arbres. On pratique au plafond une ouverture, pour donner issue à la fumée du foyer, qui est toujours au milieu de la cabane. Il y a ordinairement une chambre de réserve, séparée du reste par des paravans, & longue de dix ou douze pieds, sur six ou sept de largeur. Son plancher est couvert de nattes de jonc. Ces ca-

banes n'ont d'exhaussement que deux fois la hauteur d'un homme : d'ailleurs les portes sont si basses, qu'il faut se courber beaucoup pour y entrer. Elles sont bâties communément sur la pente des collines, souvent à une grande distance les unes des autres : il est rare qu'on en trouve plus de quinze ou vingt ensemble. Ces peuples n'ont presque point d'autres meubles que des nattes de jonc, sur lesquelles ils couchent ; ils ont rarement d'autres lits.

Leur nourriture la plus ordinaire est la graisse & l'huile de baleine, différens herbages, toutes sortes de racines, & quelques fruits sauvages, principalement un fruit rouge, qui naît au bouton de certaines roses, & que le P. Charlevoix croit être le même que nos grattecus. Ces fruits sont gros comme des nesses : on les sèche, & on les conserve pour l'hiver. Ces peuples mangent dans des vases de brique vernissés : ils usent de petits bâtons au lieu de fourchettes.

Ils sont pour la plûpart vêtus à la Japonnoise : il y en a peu qui portent des étoffes de soye ; plusieurs se couvrent de peaux de bêtes. Les manches de leurs robes sont assez étroites vers

le poignet : les hommes portent ces robes ouvertes par devant , & les femmes les portent fermées.

Les Yessois sont naturellement paresseux : ils ne cultivent point la terre : ils ne s'occupent que de la pêche ou de la chasse. Leurs canots ne sont autre chose que des troncs d'arbres creusés , à quoi ils ajoutent quelques planches sur les côtés , pour en relever les bords. Ils s'embarquent sur ces petits bateaux , & vont hardiment pêcher des baleines , ou tirer des loups-marins. Dans la pêche de la baleine ils se servent de harpons d'os , dont la pointe est armée de fer ou de cuivre. Pour pêcher les autres poissons , ils ont des nasses semblables à celles dont on se sert en Europe. Ils dressent un piège aux oiseaux avec un arc , au milieu duquel ils mettent une amorce : quand les oiseaux y touchent , l'arc se débande , & ils restent pris. Quelque part qu'ils aillent , ils portent toujours leurs coutelas & leurs flèches , pour tuer les ours , les cerfs , & les autres animaux qu'ils rencontrent.

Ils filent du chanvre qui vient dans les bois sans être cultivé. Ils le tiennent ferré par le bout entre leurs dents , ils le tordent de leurs mains , & en font

d'assez bon fil. Ils troquent avec les Japonnois leur lard de baleine, des huiles de poisson, des laines séchées à la fumée, des fourrures, & plusieurs fortes de plumes d'oiseaux, qu'ils arrangent fort proprement dans des boetes. Les Japonnois leur donnent en échange du ris, du sucre, des robes de soye, ou d'une étoffe bleue plus grossiere, qu'ils nomment *Cangan*, des pipes de cuivre, du tabac, des boetes de laque, des pendans d'oreilles d'argent, des anneaux de cuivre pour mettre aussi aux oreilles, des haches, des couteaux. Enfin la plûpart des choses dont ils font usage leur viennent du Japon; leur idiome même a quelque rapport à la langue Japonnoise. Ils sont fort subtils & intelligens en ce qui concerne leur commerce, mais point du tout portés au larcin.

Ceux qui sont sous le quarante-sixième degré, estiment beaucoup le fer, & le prennent volontiers en échange de leurs fourrures, & de leurs plumes d'oiseaux. Ils ont pour armes l'arc & les flèches, avec une épée courte, ou couteau, fort semblable à ceux que l'on porte au Japon. Ils l'attachent à une sangle, comme les Persans: le carquois

est au côté droit, pendant à une écharpe autour de leur tête. Leurs arcs ont quatre ou cinq pieds de longueur, & sont faits de bois d'aune. Les flèches sont longues, bien travaillées, avec un petit harpon de canne à la pointe, qu'ils trempent dans un poison noir, si subtil, que ceux qui en sont blessés meurent subitement. Quand ils ont fait un prisonnier, & qu'ils veulent le faire mourir, ils l'étendent tout de son long : deux lui tiennent les bras, & deux autres les jambes, pendant que celui qui doit faire l'exécution ayant une massue armée de fer, qu'il tient à deux mains, prend la course de dix ou douze pas, & vient en dansant en décharger un coup sur la tête de ce misérable : ensuite il lui donne d'autres coups sur la poitrine. Ils traitent de même ceux qui sont surpris avec leurs femmes & avec leurs filles : ce qui ne s'accorde point avec le récit du P. de *Angelis*, qui dit qu'en ces occasions les maris, ou même les parens de la femme séduite, ont seulement le droit d'ôter les armes au séducteur, ou tout au plus de le dépouiller, toutes les fois qu'ils le rencontrent.

Matsmey est la capitale de tout le

pays : mais ce n'est pas une ville fort considérable. C'est-là que le Prince, ou Gouverneur du pays fait sa résidence : il passe tous les ans à la côte du Japon, nommée *Nabo*, & de-là il continue son voyage par terre jusqu'à Jedo, pour rendre hommage à l'Empereur du Japon, auquel il porte en présent beaucoup d'or, des plumes d'oiseaux, & quantité de fourures fines. Les autres villes les plus remarquables du pays sont *Sirarcha*, *Tocapsie*, *Contchouri*, *Croën*, *Outchoeira*, *Efan*, & *Sirocani*.

Plusieurs Géographes soupçonnent que la terre de *Jesso* confine avec l'Amérique, par un isthme, rempli de montagnes escarpées & presque inaccessibles. C'est peut-être par-là que les premiers hommes ont passé dans l'Amérique. D'autres prétendent qu'entre la terre de *Jesso* & l'Amérique, il y a un bras de Mer, & que c'est-là qu'est ce passage, qu'on cherche depuis si long-tems, de la Mer du Nord dans le grand Ocean des Indes. On remarque en effet que derrière *Jesogastima*, c'est-à-dire vers les côtes de *Jesso*, il y a un courant qui porte constamment & directement au Nord, ce qui fait conje-

éturer qu'il y a plus loin un détroit, qui sert de communication à ces deux Mers, & que les vaisseaux Européens pourroient se frayer par-là une route, en cotoyant toujours le Nord, au lieu de décliner, comme ils font, par le Midi: ce qui allonge considérablement cette navigation. Cette opinion semble confirmée par le rapport de quelques Hollandois, qui ayant fait naufrage sur les côtes de la Corée, y trouverent une Baleine, au dos de laquelle étoit attaché un harpon de Gascogne: ce qui leur fit juger que cet animal ayant été blessé dans la Mer du Nord avoit passé dans celle des Indes par le plus court chemin, c'est-à-dire par le détroit qui vraisemblablement communique à ces deux Mers. Mais ce passage, qu'on a tenté plusieurs fois, a été regardé jusqu'ici comme impraticable aux navires, à cause des glaces qui flottent sur les Mers du Nord, & qui ne fondent presque jamais, même dans l'été.

Voyages
du Nord,
Tom. IV.

Les Japonnois, quoique plus voisins de ce pays qu'aucun autre peuple, n'ont eux-mêmes qu'une idée très-confuse. Voici comme ils le représentent dans leurs cartes. Ils le placent au Nord de Nipon, au-delà de *Jesogassima*,

Un tiers de son étendue va au-delà du cercle polaire, & court à l'Est beaucoup plus loin que les côtes les plus orientales du Japon. Ce pays est terminé à l'Orient par un grand golphe, qui est en face de l'Amérique. Entre ce golphe & l'Amérique, il se présente d'abord une petite Isle, & au-delà, tirant au Nord, on en rencontre une autre fort longue, dont les deux extrêmités touchent presque deux continents voisins, savoir celui de Jesso à l'Ouest, & celui de l'Amérique à l'Est, formant quasi de cette maniere le passage au Nord.

Quoi qu'il en soit de ces divers sentimens, qui ne sont tous fondés que sur des conjectures fort incertaines, il est sûr qu'entre l'extrêmité orientale de l'Asie, où est la terre de Jesso, & l'extrêmité la plus occidentale de l'Amérique, où est la Californie, il y a un trajet très-considérable. Le Duc de Northumberland, auteur de l'*Arcano del mare*, prétend que ce trajet n'est que de trois cens lieues; mais les dernières cartes tracées en Russie, & dont l'autorité est de toute maniere préférable à celle du Géographe Anglois, prouvent qu'il y a environ seize cens

lieues, à vingt le degré, entre la Californie & les terres renfermées entre le détroit d'*Uriez*, qui est la partie la plus orientale du pays de *Jesso*, au moins de ce que l'on connoît.

V. GINSIMA & KINSIMA. Ce sont deux Isles, situées, dit-on, à l'Est, Kaempfer & à l'Est-Nord-Est de *Nipon*, à la distance d'environ cent-cinquante milles. ibid. Les Japonnois en racontent des choses merveilleuses, & leur ont donné des noms magnifiques. La plus petite, qui est la plus septentrionale, & la plus éloignée, s'appelle *Ginsima*, c'est-à-dire l'Isle d'Argent: l'autre qui est la plus grande, & la plus voisine du Japon, se nomme *Kinsima*, ou l'Isle d'Or. Ils en cachent, dit *Kaempfer*, avec beaucoup de soin l'état & la situation aux étrangers, surtout aux Européens, qui tentés par la richesse de leurs noms, n'ont rien oublié pour les découvrir. Environ l'an 1620 le Roi d'Espagne ayant appris qu'elles étoient situées à l'Ouest de l'Amérique, dans cette partie du nouveau monde, qui suivant le partage du Pape lui a été assignée, ce Prince envoya un pilote habile pour les chercher. Mais ce voyage n'eut aucun succès. Les Hollandois ont

tenté plus d'une fois la même découverte, & n'ont pas mieux reussi. En 1639 ils firent partir de Batavia un vaisseau, & deux autres en 1643, soit pour découvrir ces Isles, soit pour reconnoître les côtes de la terre de Jessô, & de l'Amerique. Le voyage de ces deux derniers vaisseaux fut très-malheureux: car outre qu'ils souffrirent beaucoup par les tempêtes, le Capitaine du *Bresken*, ayant hasardé de prendre port au Japon, & d'aller à terre avec quelques personnes de l'équipage, ils furent tous arrêtés, & mis aux fers.

VI. *FATSISSIO*. C'est la plus éloignée de toutes les Isles que les Japonnois possèdent en grand nombre vers le Sud. Ces Isles sont presque contigues, & la plupart fort petites. *Falsisio* est la dernière, & la plus considérable. C'est-là qu'on relegue ordinairement les criminels d'Etat. Cette Isle est environnée de rochers d'une prodigieuse hauteur, qui la rendent inaccessible de toutes parts. Lorsqu'on y porte des provisions, qu'on amene quelque prisonnier, ou qu'on relève la garde, on est obligé d'élever le bateau avec toute sa charge, par le moyen d'une grue. C'est au milieu de ces roches escarpées qu'est la

de meure des prisonniers. Au lieu de les laisser languir dans une oisiveté onéreuse à l'Etat, on les occupe à des travaux utiles, qui non-seulement payent leur subsistance, mais qui enrichissent les manufactures. Les plus belles étoffes du Japon se fabriquent sur ce rocher désert, & l'on est si jaloux de les conserver dans le pays, que le transport en est défendu sous des peines très-léveres.

CHAPITRE V.

Des Villes & des Villages du Japon.

ON compte au Japon jusqu'à treize mille villes, la plupart très-peuplées. Mais elles n'ont ni murailles, ni remparts: & il est même très-rare qu'on les environne d'une haie, ou d'un fossé. Les rues sont en général fort régulières, s'étendant en droite ligne, & se coupant à angles droits. Elles ont à chaque extrémité une porte de bois, que l'on ferme toutes les nuits, & même pendant le jour en cas d'émeute. Leur longueur est pour l'ordinaire d'un *Tsio* Japonnois, c'est-à-dire de soixante

brasses, & elles ont même emprunté leur nom de cette mesure. A l'égard du nombre des maisons on n'en compte guères plus de soixante dans chaque rue, & rarement moins de trente. Les rues ne sont point pavées : mais pour la commodité des passans on pratique pour l'ordinaire le long des maisons un petit chemin revêtu de pierres de taille. Il y a dans chaque rue un endroit entouré d'une balustrade, où l'on tient tous les instrumens nécessaires dans les incendies : des sceaux, des crocs, des échelles, &c. Tout près de-là est un puits fermé, & uniquement destiné pour le même usage ; précaution très-nécessaire au Japon, où les incendies sont très-fréquens. Outre les barrières qui sont aux extrêmités de chaque rue, il y a dans les grandes villes deux portes principales, remarquables par leur grandeur, & quelquefois flanquées à droite & à gauche d'un pan de muraille. Ces portes sont toujours gardées par des soldats.

Le pays est rempli d'un nombre infini de bourgs & de villages. Les plus considérables se trouvent dans la grande Isle de Nipon. Ils y sont en si grand nombre qu'ils occupent pres-

que tout l'intervalle qu'il y a d'une ville à l'autre, enforte que la plûpart des grandes routes sont bordées de maisons à droite & à gauche. Il est vrai que ces villages n'ont communément qu'une seule rue. Quatre cloisons de bois fort basses, cimentées d'un peu de terre & de chaux, & couvertes de chaume, ou de planches grossieres, forment une pauvre cabane, où habite une famille entiere, souvent fort nombreuse. Derriere la porte, qui regarde la rue, pend une natte de paille, pour empêcher les passans de voir ce qui se fait dans la maison.

Je n'entreprendrai point de donner une description détaillée de toutes les grandes villes du Japon. Je me bornerai à parler des quatre principales, qui sont comprises dans le Domaine du Cubo, & qu'on appelle pour cette raison Villes Imperiales.

MIACO, ou MEACO. Ce nom signifie en Japonnois *Ville*, & on l'a donné par excellence à celle dont je parle, parce qu'elle étoit anciennement la capitale de tout l'Empire. Elle est située dans la Province de *Jamatto*, au milieu d'une grande plaine. Sa longueur du Nord au Sud est de trois quarts de lieue

d'Allemagne : sa largeur de l'Est à l'Ouest est d'une demi-lieue. Sa situation est des plus riantes , étant environnée d'agréables collines , auxquelles elle touche du côté de l'Est. Trois petites rivières entrent dans la ville du même côté , & se réunissant au centre , y forment un canal fort large. Il y a là un grand pont , long de deux cens pas.

Le Palais du *Dairi* est l'édifice le plus remarquable de cette capitale. Il occupe toute la partie du Nord-Est , & ce quartier , dit Kaempfer , merite lui seul le nom de ville , soit par sa prodigieuse étendue , & la quantité de rues , de palais , & de maisons qu'il renferme , soit parce qu'il est en effet séparé de *Meaco* par deux enceintes. L'une consiste dans un fossé profond rempli d'eau , & revêtu d'un mur : l'autre est formée par un fossé sec , large & profond. C'est dans ce quartier , environ vers le milieu , qu'est situé le Palais du *Dairi* , qu'on distingue des autres édifices par la hauteur & la magnificence de sa Tour. A quelque distance sont les Palais des femmes , & des principaux Officiers du Prince. Le reste consiste dans un grand nombre d'habitations particulières ,

particulieres, qui forment jusqu'à douze ou treize rues. Ce château est toujours gardé par une nombreuse garnison.

Kaempfer ne nous apprend rien de plus particulier touchant ce Palais, par la raison, sans doute, qu'il n'a pas eu la liberté d'y entrer. Montan, qui peut-être ne l'a pas vu de plus près, n'a pas laissé d'en hasarder une description, dont il est également difficile d'attaquer & de garantir la verité, à cause du silence de tous les autres Ecrivains sur cet article. Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai trouvé de plus raisonnable dans son récit, qui est surchargé d'une infinité de puérités que je supprime. On entre d'abord, dit ce voyageur, par un grand portail, pris dans la muraille dont tout l'édifice est environné : cette muraille est fortifiée de quantité de bastions, à chacun desquels il y a un corps de garde. Le portail est couvert d'un toit, dont le couronnement est semé de boules de métal doré. Il est adossé à un corps de logis qui comprend une galerie, & huit chambres. Au sortir de ce bâtiment on passe dans une cour, pavée de pierres de diverses couleurs, où l'on trouve deux Palais magnifiques, occupés par les fem-

*Ambassades
mémorables
des Hollan-
dois.*

mes du Dairi. Ces Palais sont très-vastes : on y voit des jardins , environnés , selon la mode du pays , de hautes murailles , lesquelles sont flanquées par intervalle de grosses tours , qui sont habitées.

On découvre ensuite un autre Palais , plus exhaussé que les précédens , & environné d'un mur particulier , qui est orné de belles statues. On y monte par un large perron , dont les extrémités sont flanquées de deux guérites , couvertes d'un toit doré. Toute cette façade est ornée de boules de métal. La principale porte est au milieu du perron : elle est décorée de huit grosses colonnes , dont la base est de marbre , & qui sont enduites d'un vernis poli & luisant , que notre voyageur a pris mal-à-propos pour une incrustation d'émail. Montan ajoute que le chapiteau de ces colonnes est d'ordre Corinthien , ce qui est sans doute une autre vision. A droit & à gauche il y a deux jardins , entourés de murailles , dans l'angle desquelles il y a un pavillon octogone : c'est-à-dire que dans chaque jardin il y a quatre pavillons , un à chaque coin.

De ce corps de logis on passe dans

une cour pavée de pierres bleues & noires, & de celle-ci dans une autre, d'où l'on découvre un bâtiment à trois étages, couronné d'un dôme, qui se termine en pyramide. Le premier étage est médiocrement élevé au-dessus du rez-de-chaussée. Sa façade est décorée de pilastres, dans l'intervalle desquels il y a plusieurs statues de marbre; un grand perron de même matière regne dans toute sa longueur. On entre d'abord dans un salon magnifique, des angles duquel s'éleve une imposte, qui soutient un balustre rond. A droit & à gauche sont des galeries, appuyées sur de grosses colonnes, toutes couvertes de lames d'or, si l'on en étoit Montan. Derrière les galeries sont des salles basses, où le Dairi habite la plupart du tems. Le second étage est porté sur seize colonnes, & l'on y voit cinq salons, tous percés de doubles croisées, dont quelques-unes sont à demi bouchées par le toit qui avance. Aux quatre coins de ce toit sont couchés quatre dragons de métal doré. Le troisième étage n'a rien de remarquable, excepté le dôme qui le termine, & qui s'éleve à perte de vue.

Les dedans de ce Palais sont enrichis

de mille ornemens, & de mille raretés, dont les yeux peuvent à peine se rassasier. Les murs & les plafonds sont dorés ou vernis, & ornés de sculptures & de reliefs admirables. Toute la sculpture est en blanc poli, sur un fond d'or mat. Les volets & les embrasures des croisées ont les mêmes ornemens : au lieu de vitres, les fenêtres sont fermées par des toiles fines & transparentes. Le pavé est de marbre noir, gris, bleu, & si uni, qu'on le prendroit pour du cristal : il est couvert des plus belles nattes, & des plus riches tapis.

Les rues des Meaco sont étroites, mais régulières : & il y en a de très-longues. Les maisons sont petites ; mais elles ont deux étages, ce qui est fort rare au Japon. Elles sont bâties de bois, de chaux, & de terre. Au haut des maisons il y a une auge pleine d'eau, avec tous les instrumens nécessaires pour éteindre le feu.

Meaco est une ville d'un grand commerce : ses manufactures sont les plus célèbres de toutes celles de l'Empire, soit pour la richesse & la perfection des étoffes, soit pour les belles teintures, soit pour les ouvrages de peinture & de vernis, soit pour l'Imprimerie, soit

pour le raffinement du cuivre, de l'or, & des autres métaux, principalement de l'acier. Dans le tems que le Docteur Kaempfer étoit au Japon, c'est-à-dire dans l'année 1691, on comptoit à Meaco 3893 *Tira*, ou Temples consacrés aux Idoles étrangères, 2127 *Mia*, ou Temples dédiés aux anciennes Divinités du Japon, 137 Palais, 1858 rues, 13879 maisons, 87 ponts, 52169 Ecclésiastiques, 477557 laïques, sans comprendre dans ce nombre les étrangers qui s'y rendent de tous les quartiers de l'Empire, ni la Cour & les Officiers du Prince, c'est-à-dire les personnes qui demeurent dans le château du Dairi, lesquelles ne sont jamais comprises dans l'*Aratame*. C'est ainsi qu'on appelle le dénombrement des habitans, qui se fait régulièrement chaque année dans toutes les villes.

OSACCA. Cette ville est située dans la Province de *Setzu*, au trente-cinquième degré 50 min. de latitude septentrionale. Sa longueur de l'Ouest à l'Est est de trois à quatre mille pas communs : sa largeur est un peu moindre. La riviere de *Jedogawa* coule dans la ville de l'Est à l'Ouest. Outre cela il y

a un grand canal qui coule vers la partie du Sud , & qu'on a coupé en divers endroits par des saignées , qui forment un grand nombre d'autres canaux , la plupart navigables. Ils sont en tout tems couverts d'un nombre infini de petits bateaux , qui portent les marchandises & les denrées dans tous les quartiers de la ville , & à la porte de presque toutes les maisons. On a élevé sur ces différens canaux & sur la riviere plus de cent ponts , tous bâtis du plus beau cedre du pays. Ceux qui sont sur la riviere ont depuis vingt jusqu'à soixante brasses de longueur , suivant que la riviere s'élargit ou s'étrecit. Les plus grands ont trente arches , chacune soutenue par cinq grosses poutres. Les bords de la riviere sont revêtus des deux côtés de marches de pierres rustiquées , disposées par étages , & qui forment comme des escaliers continués : de sorte qu'on peut prendre terre par tout où l'on veut. Les rues d'Osacca sont étroites , d'ailleurs fort régulières , & très-propres. A l'extrémité de la ville , du côté du Nord-Est , est un fameux château , de forme quarrée , & d'une si grande étendue qu'on n'en peut faire le tour que dans une heure.

Il est défendu au Nord par la riviere de Jedogawa, à l'Est par une autre riviere appelée *Kasiiwarigawa*, au Sud & à l'Ouest par une forte muraille, dont les appuis ou éperons ont au moins sept brasses d'épaisseur. Après avoir passé cette premiere muraille, qui touche presque à la ville, on trouve un second château environné aussi d'une forte enceinte, mais plus petite que l'autre. Enfin on arrive à une troisième forteresse, plus élevée que les deux premieres, & qui est au centre de toute la place. Cette forteresse est principalement remarquable par une grande Tour, à divers étages, couronnés de plusieurs toits à pans retrouffés, dont le plus haut est formé par deux grands poissons monstrueux, qui au lieu d'écaillés sont, dit-on, couverts d'*Ubans*, ou pieces d'or du pays. Ce château fut originairement construit par *Taikosama*, & ses successeurs y maintiennent une forte garnison, soit pour garder leurs trésors, & les revenus des Provinces Occidentales qu'on dépose en cet endroit, soit pour tenir en bride les peuples & les grands Seigneurs de ces mêmes Provinces. *Osacca* est une ville très-commerçante, très-peuplée,

remplie de riches marchands, & d'artisans habiles. Le peuple y est fort adonné au luxe, aux spectacles, & au plaisir. Il n'est point de ville où les Comédiens & les Saltinbanques fassent mieux leurs affaires. Aussi les Japonnois appellent-ils communément *Osacca* *Le Théâtre universel des divertissemens & des plaisirs.*

JEDO. C'est sans contredit la plus grande ville de l'Empire. Les Japonnois prétendent qu'elle a sept lieues de long, cinq de large, & vingt de circonférence. Elle est bâtie à l'extrémité d'un golphe, dans la Province de *Musasi*, sous le trente-cinquième degré 32 min. de latitude septentrionale. La baye est basse vers la ville, pleine de vase & de sable, ce qui la rend impraticable aux grands navires, qu'on est obligé de décharger à une lieue ou deux du port. Cette grande ville n'est point entourée de murailles, non plus que les autres villes du Japon: seulement elle est coupée en plusieurs endroits par des fossés remplis d'eau, avec de hauts boulevarts de terre, élevés à droit & à gauche, & plantés d'arbres. Une grande rivière la traverse, & se partageant en cinq bras,

DES JAPONNOIS. SI
va se jeter dans le golphe. Chacune
de ces embouchures a son nom parti-
culier, & un pont magnifique. Le plus
fameux de ces ponts, est celui que les
Japonnois appellent *Niponbas*, c'est-
à-dire, le pont du Japon.

Jedo est la résidence de l'Empereur
séculier, & de tous les Princes de l'Em-
pire, qui sont obligés d'y demeurer
au moins six mois de l'année, & d'y
laisser en tout tems leurs enfans, com-
me autant d'ôtages de leur fidélité.
On doit regarder Jedo comme la capi-
tale du Japon, soit pour sa prodigieuse
étendue, soit pour le nombre & la
magnificence de ses Palais, soit pour
la multitude de ses habitans. Du reste
c'est une ville beaucoup moins régu-
liere que Meaco; & si l'on excepte quel-
ques quartiers, où les rues sont ali-
gnées, & se coupent à angles droits,
le reste n'est qu'un amas confus de
maisons, de Temples, & de Palais,
construits çà & là, sans régularité, &
sans dessein. En effet cette ville n'est
parvenue que par degrés à la grandeur
où elle est aujourd'hui: elle en est re-
devable aux *Cuba*, qui en ont fait le
siège de leur Empire, & qui l'ont or-
née de plusieurs édifices superbes.

Celui que ces Monarques habitent, est bâti vers le centre de la ville. Il consiste dans trois enceintes, dont la plus grande a, dit-on, cinq lieues de circuit. Cet espace renferme une prodigieuse quantité de rues, de fossés, de canaux, de jardins, & de cours. Les Princes de l'Empire ont leurs Palais dans l'enceinte la plus extérieure. La seconde, qui est moins vaste, n'est habitée que par les Ministres, & par les principaux Officiers du Prince. La troisième contient le Palais de l'Empereur, bâti sur un terrain plus élevé que les autres édifices, & entouré d'une forte muraille de pierre, flanquée de bastions. Ce Palais n'a qu'un étage, mais fort exhausé. Il consiste en un grand nombre de longues galeries, & d'apartemens, dont les principaux ont un nom particulier. Il y en a un qu'on appelle la sale des *mille nattes* : c'est celui où l'Empereur donne audience aux Ambassadeurs étrangers. La décoration de ces apartemens est simple, mais pleine d'élégance & de gout. Les plafonds & les piliers sont de cedre, de camphre, ou de ce beau bois de *Jeseri*, dont les veines forment naturellement des fleurs, & d'autres représentations curieuses. Dans quel-

ques apartemens les boiseries sont enduites d'un vernis clair, avec des peintures en bas relief, représentant des oiseaux, ou des feuillages, que l'on dore fort proprement. Le parquet est couvert de nattes blanches, bordées de franges d'or. C'est à quoi, suivant Kaempfer, se réduisent tous les ornemens de ce Palais. Montan, dans ses *Ambassades mémorables*, a beaucoup rencheri sur la description de Kaempfer. Voici ce qu'il nous apprend touchant l'architecture & la décoration intérieure du Palais Impérial. » A la
 » face, *dit-il*, est un grand pavillon
 » flanqué de deux autres tout pareils :
 » ils sont tous trois à neuf étages, &
 » finissent en piramides, au haut des-
 » quelles sont deux gros dauphins, cou-
 » verts de plaques d'or. La salle d'au-
 » dience, qui est soutenue de grosses
 » colonnes dorées, est vis-à-vis du pa-
 » villon, qui sert de face à ce magni-
 » fique édifice. Le plafond est de lam-
 » mes d'or, où sont tracées des figures
 » & des paysages : la couverture mê-
 » me en est, & tout y paroît enchanté.
 » C'est-là qu'est assis l'Empereur sur un
 » Trône tout rayonnant d'or & de
 » pierreries, soit qu'il donne audience

» aux Ambassadeurs étrangers , soit
 » qu'il reçoive les hommages des Rois
 » & des Princes de son Empire. »
 Kaempfer traite de fable toute cette
 narration , qui en effet a plus l'air
 d'une description de Roman , que d'un
 récit historique. Cet Ecrivain assure
 que dans les souterrains du Palais Im-
 périal , il y a un appartement secret ,
 dans le plancher duquel on a pratiqué
 un réservoir rempli d'eau , & que cette
 chambre sert de retraite à l'Empereur ,
 lors qu'il tonne.

NAGASAKI. Cette ville est située ,
 non dans la grande Isle de Nipon ,
 comme les trois villes que je viens de
 décrire , mais à l'extrémité occidentale
 de l'Isle *Saikof* , au trente-deuxième
 degré 36 min. de latitude septentrio-
 nale , & au cent cinquante-unième de-
 gré de longitude. Elle a trois quarts
 de lieue de longueur , sur presque au-
 tant de largeur. Avant l'arrivée , &
 l'établissement des Portugais au Japon ,
 Nagasaki n'étoit qu'un misérable ha-
 meau , qui servoit de retraite à de pau-
 vres pêcheurs. Le Prince d'*Omura* , à
 qui ce village appartenoit , ayant per-
 mis aux Portugais de s'y établir , ils
 s'en mirent en possession , & en firent

le principal entrepôt de leur commerce : ce qui attira bientôt dans son port une grande quantité de navires étrangers, venant de la Chine, de la Corée, & même des Indes. En même tems les Japonnois, habitans des Provinces voisines, invités par l'attrait du gain, vinrent s'y établir. Par-là Nagasaki s'accrut considérablement, & devint une des plus florissantes villes du Japon. Dans la suite les Portugais ayant été chassés de l'Empire, & le Cubo ayant enlevé au Prince d'Omura la souveraineté de Nagasaki, cette ville déchut beaucoup de sa grandeur. Elle est aujourd'hui médiocrement peuplée. Ses habitans sont pour la plûpart artisans, ouvriers, & gens de journée : à quoi l'on peut ajouter un petit nombre de marchands, & de bourgeois aisés. Cependant c'est encore aujourd'hui le rendez-vous commun de tous les navires étrangers, & même le seul port qui soit ouvert aux négocians qui ont la permission de commercer au Japon : cela jette beaucoup d'argent dans le pays, très-stérile par lui-même, & qui seroit hors d'état de subsister sans cette ressource. Le port de Nagasaki est très-bon, mais de difficile accès, à

cause des bancs de fable, des bas fonds, & des rochers qui se trouvent à l'entrée. Le long du havre on a élevé plusieurs bastions pour le défendre. La ville est ouverte, c'est-à-dire sans murailles, sans fortifications, & sans château. Les rues sont étroites & irrégulières: le terrain est si inégal qu'il faut presque toujours monter ou descendre. Les édifices les plus remarquables de Nagasaki sont 1°. les *Janagura*: ce sont des especes d'arsenaux, où l'on garde quelques jonques impériales, ou vaisseaux de guerre, avec tous leurs agrès. 2°. Le *Ten-siogura*, ou magasin à poudre. 3°. Les Palais des deux Gouverneurs, qui résident toujours à Nagasaki. Ces Palais occupent un terrain considérable, & dominant toute la ville. Ils sont propres, & ils se ressemblent parfaitement pour l'architecture. On y entre par des portes fortifiées & bien gardées.

On ne permet point aux étrangers de demeurer dans la ville. Les Hollandois, seul peuple de l'Europe qui ait le privilège de commercer au Japon, habitent dans une petite Isle, située dans le port, & qui touche presque à la ville. On l'appelle *De-sima*, ou l'Isle de *Dé*.

Les Chinois, & les autres négocians asiatiques qui commercent sous le même nom (car de tous les peuples de l'Asie il n'y a proprement que les Chinois à qui l'entrée du Japon soit permise), les Chinois ont leur comptoir & leurs habitations derriere la ville, sur une éminence située au Midi. Leur demeure est entourée d'une muraille, & ils ne peuvent sortir de cette enceinte sans une permission particuliere des Magistrats.

Il y a un quartier de la ville, appelé *Kasimatz*, c'est-à-dire le quartier des filles de joye. Il contient plusieurs jolies maisons, qui apartiennent à divers particuliers de la ville, & toutes habitées par des courtisanes. C'est-là que les pauvres gens envoient & placent pour un tems leurs filles, qu'ils destinent à ce genre de vie. Les peres & les meres les amènent aux directeurs de ces maisons de plaisir, où on les reçoit dès l'âge de dix ans. Tel de ces directeurs en a trente dans son sérail. Elles sont logées fort commodément, & l'on a grand soin de leur apprendre à danser, à chanter, à jouer des instrumens, à écrire des lettres; en un

mot on tâche de leur donner toutes fortes de talens. Les vieilles instruisent les jeunes, qui en récompense les servent comme leurs maîtresses. Le prix qu'on paye à leurs maîtres est depuis un *Maas* * jusqu'à deux *Itzebi* par nuit : il leur est défendu sous des peines sévères de rien exiger au-delà. Une de ces filles doit veiller toute la nuit dans une loge qui est contre la porte, pour se livrer à tous ceux qui se présentent, moyennant un *maas* qu'ils lui donnent. Il est vrai que cette corvée ne regarde que les vieilles ou les plus laides, à moins que, pour quelque faute, on n'impose cette pénitence à celles qui sont jeunes & jolies. Ces filles après avoir servi leur tems, peuvent se marier, & n'ont même nulle peine à trouver un parti. On ne leur reproche point leur vie passée, tout le blâme en retombe avec justice sur leurs peres & sur leurs meres, qui les ont prostituées dans un âge où elles étoient forcées d'obéir. Pour ce qui est des hommes, qui se chargent de la direction de ces lieux, ils sont généralement méprisés & abhorrés des honnêtes gens. On les traite au Japon sur le même pied que

* Le *Maas* vaut environ quinze sols de notre monnoye.

les tanneurs, dont la profession est fort décriée ici, parce qu'ils sont chargés d'exécuter les criminels. On oblige de même les directeurs des *Kasematz* d'aider le bourreau dans ses fonctions, ou du moins de lui prêter leurs domestiques.

Les manufactures de Nagasaki sont moins bonnes que celles de la plupart des autres villes de l'Empire, excepté pour les ouvrages d'orfèvrerie, qui s'y font avec plus de gout & de recherche que par tout ailleurs. Les vivres & les marchandises y sont fort chères, surtout pour les étrangers, qui n'ayant point la permission de s'établir autre part, sont perpétuellement rançonnés par les gens du pays. D'ailleurs le territoire de cette ville est très-pauvre par lui-même. Il fournit si peu de ris, qu'on est obligé d'en faire venir des Provinces voisines, desorte que ce grain, qui est la nourriture ordinaire des Japonnois, est toujours très-cher à Nagasaki. Les jardins & les marais des environs sont un peu moins stériles, & produisent une quantité suffisante de fruits, de racines, & de légumes. Les forêts voisines l'entretiennent aussi de bois à bruler, & de gibier. Son havre & ses côtes lui fournissent du poisson,

principalement une grande quantité de cancre.

Nagasaki, dit Kaempfer, est une ville bruyante. Outre les cris aigus des personnes qui vendent dans les rues des vivres & d'autres marchandises, les ouvriers, qui travaillent à la journée, s'encouragent l'un l'autre en proferant un certain ton. Les matelots dans le port mesurent le progrès de leur manœuvre avec un autre ton fort élevé. Pendant la nuit les gens du guet, & les soldats qui sont en faction, soit dans les rues, soit dans le port, pour montrer leur vigilance, & enseigner les heures de la nuit en même tems, battent deux fortes pieces de bois l'une contre l'autre. Les Chinois y jouent aussi leur rôle, & augmentent le bruit, surtout le soir, lorsqu'ils brûlent des morceaux de papier doré, & les jettent dans la Mer, comme une offrande qu'ils font à leur Idole *Maatsō Bosa*, ou lorsqu'ils portent en procession cette Idole autour du temple, ce qu'ils font au son des tambours & des cymbales. Mais tout cela est peu de chose en comparaison des cris & des clabauderies des prêtres & des parens des agoni-

Kaempfer,
Liv. IV.
version française.

» sans, ou des personnes mortes, qui
 » dans les maisons où est le corps mort,
 » ou ailleurs, à certains jours consacés à la memoire du défunt, chantent des *Namanda* à haute voix, & battent des cloches pour le repos de son ame.

CHAPITRE VI.

Des Edifices publics, & particuliers des Japonnois.

ARTICLE I.

Des Maisons Japonnoises.

LES maisons Japonnoises sont en général basses, étroites, bâties de bois, de chaux, & de terre. Elles n'ont que le rez-de-chaussée, ou tout au plus un petit étage au-dessus, dans lequel on ne loge point, & qui ne sert que de magasin. On ne voit point de fenêtres du côté de la rue, & la façade des maisons bourgeoises n'offre communément à la vue qu'une porte pratiquée dans le mur. Les maisons d'artisans & de marchands ont outre cela

une boutique , où les premiers travaillent à découvert , & où les autres étalent & débitent leurs marchandises. Du haut de la boutique pend une piece de drap noir , pour se défendre des injures de l'air.

Les toits des maisons sont plats , & couverts de planches. Quelquefois on met par-dessus une toile noire , qu'on colle avec de la chaux. Ce toit est soutenu par des poutres mises en travers , & ordinairement fort matérielles. Les fréquens tremblemens de terre qui arrivent dans ce pays , ont donné lieu à cette construction : l'expérience ayant appris aux Japonnois , que dans une violente secousse , la pression de la partie supérieure de la maison sur l'inférieure qui est plus foible , fait que tout l'édifice résiste davantage. C'est pour la même raison qu'ils font leurs maisons si basses , & qu'ils ne les construisent que de bois : des bâtimens de pierre , hauts & massifs , étant bien plus endommagés des tremblemens , que des maisons basses , & d'une construction plus légère. Tout l'édifice porte communément sur quatre ou six piliers de bois , assis sur un massif grossier de maçonnerie. Les murs consistent

Kaempfer ,
Liv. V.

dans des cloisons de bois fort légères, qu'on enduit d'une terre grasse & luisante, qui se tire des environs d'Ofacca. Ces quatre murailles & le toit forment proprement tout l'édifice, qui consiste dans une grande cage semblable à une halle. Les chambres, la cuisine, & les autres pièces nécessaires ne sont point faites de maçonnerie. Des paravans qu'on arrange de la manière qu'on veut, suppléent à ces différentes constructions, & forment les divers compartimens de chambres. Ces chambres n'ont communément qu'une muraille solide, qui est celle de la maison même : les autres côtés sont fermés, comme je l'ai dit, par des paravans, ou par un simple treillis. Les ouvertures des fenêtres sont bouchées par des châssis de papier, qui en donnant assez de jour aux apartemens, les garantissent des injures de l'air. Quelquefois on y ajoute des volets postiches, qu'on applique pendant la nuit, & qu'on retire lorsque le jour est venu. Quand on veut rafraichir l'air d'une maison, on ôte tous les paravans, & l'on ouvre toutes les fenêtres : ce qui donne un libre passage à l'air dans une étendue assez vaste : d'où il arrive, dit Kaemp-

fer, que les maisons Japonnoïses sont en général beaucoup plus saines que les nôtres.

Les planchers sont un peu élevés au-dessus du rez-de-chaussée. On les construit de planches de cedre ou de sapin, sur lesquelles on étend des nattes. Les plafonds sont construits de la même matière. On a coutume d'y coller des papiers dorés ou argentés. Les nattes dont on couvre les planchers sont souvent ornées de riches bordures, comme de franges, ou d'une lisière brodée. Quelquefois on les rembourre de laine, de coton, ou d'autre matière semblable. Pour ne point gâter les nattes qui couvrent le plancher, on quitte les sandales lorsqu'on veut s'y asséoir, & on les laisse à la porte de l'appartement. Les Japonnois couchent sur ces mêmes nattes, sur lesquelles les personnes riches étendent de magnifiques tapis. Ils se servent pour oreiller d'une machine de bois presque quarrée, creuse, & composée de six ais fort minces, joints artillement, & faciles à mouvoir, de manière qu'on tourne cette machine du côté qu'on veut. L'intérieur de la maison, les fenêtrés, les portes, l'escalier, s'il y en a un, sont peints &

vernissés : tout cela est d'une propreté admirable. C'est le principal ornement de ces maisons , qui n'ont rien de remarquable du côté de l'architecture. On n'y voit d'ailleurs ni bancs , ni chaises , ni lits , ni aucune autre commodité de ce genre ; la coutume des Japonnois , comme de la plûpart des autres peuples de l'Asie , étant de s'asseoir à terre , les jambes croisées. Tous les meubles consistent dans des nattes , des tapis , des paravans , des cabinets ou coffres de divers genres , & surtout en deux espèces d'armoires , dont l'une s'appelle *Tokko* , & l'autre *Tokkivari* : à quoi l'on peut ajouter le *Miseratsié* , qui est plutôt une curiosité qu'un meuble.

Le *Tokko* est un coffre qui n'a guère qu'un pied de haut sur deux de largeur. On le place toujours contre la muraille solide de la chambre ; on étend tout près de ce coffre deux beaux tapis l'un sur l'autre , au-dessus de la natte ordinaire qui couvre le plancher. C'est là que l'on fait asseoir les personnes que l'on veut traiter avec distinction , cette place étant regardée comme la plus honorable de l'apartement.

Le *Tokkivari* est une armoire , à

Kaempfer
Liv. V.

plusieurs compartimens , formés par des tablettes qu'on range l'une sur l'autre dans un ordre assez bien entendu. C'est dans un de ces compartimens que les Japonnois conservent précieusement le livre de la loi , qu'ils n'exposent jamais à la vue des étrangers , & qu'ils se gardent bien de laisser traîner dans leur chambre. Les autres tablettes servent à divers usages. On y met des livres , des papiers , une écritoire , &c.

Les *Miseratsié* , sont des curiosités de divers genre , dont les Japonnois font beaucoup de cas. Il y en a quelques-unes qui ne sont pas indignes de l'attention des voyageurs. Tantôt c'est un grand papier , dont les bords sont ornés d'un tissu de broderie , & sur lequel un peintre habile a tracé en trois ou quatre coups de pinceau l'image d'un homme , des oiseaux , des fleurs , un paysage , ou d'autres objets pareils. On pend ces papiers au-dessus du Tokko , contre la muraille solide , qui pour l'ordinaire est dénuée de tout autre ornement. Quelquefois c'est une cassette d'airain ou de cuivre , d'un beau travail , représentant un lion , un dragon , un oiseau de proie , ou quelque autre

qu'autre animal. On la conserve précieusement dans le *Tokkivari*. Souvent le *Miseratsié* n'est qu'une production naturelle, mais singulière dans son espèce, comme un morceau de bois, ou de marbre, dont les veines représentent quelque objet sensible. On le pend en quelque coin de la chambre. Kaempfer vit dans une fameuse hôtellerie une cruche de terre de Cologne, semblable à celles dont on se sert pour transporter des eaux de Spa. On la montrait aux curieux, comme une pièce fort extraordinaire, quoiqu'elle fût remplie de fentes & de crevasses, qu'on avoit soigneusement bouchées.

Tous les meubles dont je viens de parler servent d'ornement à la principale chambre, qui est ordinairement sur le derrière de la maison. Les autres chambres sont moins ornées, à proportion qu'elles s'éloignent du principal appartement. Il y a une de ces chambres, & c'est communément une des plus grandes, où les Japonnois font leur cuisine, & où ils tiennent leur vaisselle, leur porcelaine, & leurs autres ustenciles, rangés avec beaucoup d'ordre. Leurs plats sont d'un bois fort mince, enduit d'un beau vernis tirant

sur le rouge foncé. On les lave dans l'eau chaude, comme des vases de métal ou de terre, & leur vernis est si bon, qu'ils conservent pendant plusieurs années tout leur lustre, quoiqu'on s'en serve journellement.

L'usage des cheminées n'est point connu au Japon. Dans les cuisines il y a un grand fourneau, dont la fumée s'évapore par une grande ouverture pratiquée dans le plafond. Dans les chambres il y a au milieu du parquet une ouverture pareille, revêtue de maçonnerie : on la remplit de braise lorsqu'on veut se chauffer. Quelquefois on pose au-dessus du foyer une table basse, sur laquelle on étend un grand tapis, dont les assistans, rangés en cercle, se couvrent les jambes & les cuisses. Dans les chambres où il n'y a point de foyer, on se sert de pots de cuivre ou de terre, qu'on remplit de braise, ou de cendre chaude.

Les latrines sont toujours bâties sur le derrière de la maison, au fond de la cour. L'ouverture de la fosse est parallèle au niveau du plancher, sans siège, oblongue & étroite, pour qu'on puisse s'y accroupir sans danger. Le fond est rempli de paille hâchée, afin que les

ordures s'y perdent promptement, & que leur vapeur s'éleve moins. A côté de la porte, en-dehors, il y a un bassin de pierre, rempli d'eau, pour se laver les mains en sortant.

Derriere la maison il y a une cour de décharge, où l'on ménage ordinairement un petit terrain, pour y semer des fleurs, ou des plantes utiles, qu'on cultive avec grand soin. Je donnerai bientôt une description particuliere de ces jardins. Au fond de la cour il y a une chambre de bains, & quelquefois une autre sale voutée, avec de bonnes murailles de pierre ou de terre grasse, pour y transporter en cas d'incendie, les effets les plus précieux. Dans la salle des bains il y a deux cuves, l'une pour l'eau chaude, & l'autre pour l'eau froide. Tout près de-là est une étuve, qui consiste dans une espèce de caveau, haut de trois ou quatre pieds. Ce caveau est adossé à la chambre des bains, & y communique par une petite ouverture, par laquelle on se glisse dans l'étuve. Le plancher de cette chambre chaude n'est formé que de l'assemblage de plusieurs lattes, éloignées l'une de l'autre d'un pouce ou deux, pour donner un libre passage

à la vapeur qui s'éleve du fond , au moyen d'une fournaise pratiquée sous l'étuve. Les Japonnois vont presque tous les jours au bain où à l'étuve , par principe de propreté & de santé.

ARTICLE II.

Maisons des Grands : Palais des Gouverneurs.

JE n'ai parlé jusqu'ici que des maisons des particuliers , qui , comme on le voit , n'ont de remarquable qu'une grande propreté , & une distribution assez commode. Les maisons des Grands , dit Kaempfer , ont de vastes apartemens , des cours spacieuses , de magnifiques portes , précédées de perrons de bois d'une belle structure , & proprement vernissés. Cet Historien n'entre point là-dessus dans un plus grand détail. Le P. Charlevoix nous apprend que plusieurs de ces Palais sont bâtis dans un gout d'architecture qui diffère peu de la construction de nos Hôtels. Il cite à ce sujet le témoignage du P. Almeyda , Missionnaire Jésuite , qui dans un voyage qu'il fit à *Nara* , ville située à une journée de Meaco ,

fut frappé de la beauté des édifices qu'il
 vit dans ce lieu. Daxandono, qui en
 étoit Seigneur, & plusieurs autres Gen-
 tilshommes, avoient bâti dans la ville
 de fort belles maisons à plusieurs éta-
 ges, dont l'architecture, dit Almeyda,
 approchoit fort de notre maniere de
 bâtir. Les plafonds étoient fort min-
 ces, mais d'une grande propreté. Les
 tuiles dont ils étoient couverts, avoient
 deux doigts d'épaisseur : le fonds étoit
 d'un très-beau noir, orné de plusieurs
 figures. Almeyda remarque que les
 couleurs qu'on répand sur ces tuiles,
 conservent leur éclat plus de cinquante
 ans. Il observe aussi que dans le mor-
 tier qu'on employoit communément à
 Nara, ce n'étoit pas du sable qu'on
 mêloit avec la chaux, mais une espèce
 de papier fort blanc. » Les dedans des
 » plus belles maisons, ajoute notre
 » voyageur, étoient boisés & lambrissés
 » de cedre, & les pieces en étoient unies
 » avec tant d'art, qu'on n'en aper-
 » cevoit pas les jointures. On voyoit
 » par tout des bas reliefs de même
 » matiere, qui représentoient les plus
 » beaux traits de l'histoire du Japon,
 » & le tout étoit varié par des com-
 » partimens, où l'or & le vernis n'é-

Almeyda
 cité par le
 P. Charle-
 voix, *ibid.*

„ toient point épargnés. Mais rien n'é-
 „ toit comparable au travail des colon-
 „ nes : elles étoient aussi de cedre. Les
 „ bases & les chapiteaux étoient de cui-
 „ vre doré, & l'on avoit sculpté sur
 „ les colonnes des feuillages & des
 „ fleurs, qui faisoient un très-bel effet.
 „ Ce qui surprit davantage Almeyda,
 „ ce fut un petit cabinet qu'on lui fit
 „ voir : il avoit quatre brasses & demie
 „ en quarré, & il étoit fait d'un bois
 „ précieux, de couleur de safran, oncé
 „ & nuancé avec des couleurs si vives,
 „ qu'il ne put se persuader qu'elles fus-
 „ sent naturelles. L'aménité des jardins
 „ répondoit parfaitement à cette ma-
 „ gnificence : il ne se pouvoit rien voir
 „ de plus délicieux, & l'odorat n'y étoit
 „ pas moins charmé que la vue. „

Kaempfer,
 ubi supra.

Les Palais où les Princes & les Grands
 de l'Empire résident, soit dans leurs
 Etats héréditaires, soit dans leurs Gou-
 vernemens, ressemblent à des citadel-
 les, & occupent un fort grand terrain.
 Ils sont ordinairement situés à l'extré-
 mité des villes, & fermés d'une triple
 enceinte de murailles. C'est dans l'en-
 ceinte la plus intérieure qu'est l'habi-
 tation du Prince ou du Gouverneur.
 On l'appelle *Ton-mas*, c'est-à-dire le

véritable, ou le principal château. Ce bâtiment consiste dans une Tour carrée, construite de pierres polies & d'une grande blancheur. Elle est à trois étages, & son élévation est telle qu'elle domine tous les autres bâtimens du château. Chaque étage est surmonté d'un petit toit, qui embrasse toute la circonférence, en forme de couronnement. L'enceinte suivante, qu'on appelle *Nin-mas*, ou second château, sert de logement aux Gentilshommes, aux Secrétaires, & aux autres principaux Officiers. La troisième se nomme *Sotogamei*, ou forteresse extérieure, & quelquefois *Ninno-mas*, c'est-à-dire troisième château. C'est-là que sont logés les soldats de la garde, les domestiques subalternes, & d'autres gens attachés au service du Prince. Tout le monde peut entrer dans cette enceinte, qui est la plus vaste, & la plus peuplée. Il y a pour l'ordinaire hors de ces châteaux une grande esplanade, pour le rendez-vous & pour l'exercice des troupes. Ces châteaux spacieux, bâtis ordinairement sur quelque éminence, ou sur le bord d'une rivière, & si considérables par la hauteur de leurs murailles, par leurs bastions, & par leurs tours,

forment de loin une perspective superbe.

Les espaces vuides qui se trouvent dans les enceintes dont j'ai parlé, surtout dans la seconde, se cultivent avec soin. On y sème du ris & d'autres grains, & l'on a coutume d'y pratiquer des jardins, dont la forme est assez singuliere. Ces jardins, que les Japonnois appellent *Tsuboo*, mot qui dans leur langue signifie citerne, ressemblent en effet à un reservoir profond, environné de murailles. Leur plan est quarré, & ils sont en général fort petits, puisqu'au rapport de Kaempfer, un *Tsuboo* qui a trente pieds en quarré, passe au Japon pour un grand jardin. La terre est couverte de gravier, & de pierres rondes de différente couleur, qu'on prend dans les rivieres, ou sur le bord de la Mer. On les lave, & on les arrange par lits suivant leur espèce. Les plus gros cailloux occupent le milieu du terrain, & forment un sentier sur lequel on peut marcher, sans fouler les autres pierres. Il y a quelques compartimens de fleurs, plantées pêle-mêle, avec une confusion apparente, qui ne laisse pas d'avoir son agrément. Dans un coin du jardin on élève une

colline artificielle, ou un rocher, orné d'oiseaux & d'insectes d'airain, artivement disposés. Un ruisseau se précipite du haut de la colline, & quelquefois on y voit d'autres pièces d'eau, remplies de poissons, & bordées de gasons, ou de fleurs. Le sommet est ordinairement couronné par un petit temple, accompagné d'un bosquet. En un mot on y trouve en petit presque toutes les choses qui contribuent à l'embellissement de nos plus superbes jardins.

ARTICLE III.

Des Temples.

Les Temples des Japonnois diffèrent entre eux pour l'architecture, & même pour le nom, suivant les Divinités qu'on y adore. Ceux qu'on a dédiés aux *Cami*, ou Esprits immortels, qui sont les anciens Dieux du pays, s'appellent *Mia*, c'est-à-dire demeure des Ames : les Temples consacrés aux Idoles étrangères, dont le culte est plus moderne, s'appellent *Tira*. Je parlerai ailleurs de la différence de ces deux Religions : je me

borne ici à la description de leurs Temples.

Les *Tira* sont les plus remarquables. Ces édifices, si l'on en croit Kaempfer, ont beaucoup de ressemblance avec les Pagodes des Chinois, c'est-à-dire qu'ils consistent la plupart dans une grande Tour ; terminée en dôme, & bâtie sur un massif de briques, haut de dix à douze pieds, & assez large pour former une terrasse aux environs du *Tira*. Une balustrade regne autour, & dans l'épaisseur du massif on pratique plusieurs arcades, qui conduisent dans l'intérieur du Temple. Les toits sont en faillie, & à pans retroussés. Une grande sale sert de Temple : elle n'a point de fenêtres, & elle ne tire le jour que de ses portiques. On y voit une infinité de niches, creusées dans l'épaisseur des murs, & remplies d'Idoles. Au milieu est un autel isolé, ordinairement très-riche, sur lequel on voit une, ou plusieurs Idoles dorées, d'une figure monstrueuse. Au-devant est un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies qui répandent une odeur agréable. On monte au dôme par un petit escalier, pratiqué dans l'épaisseur de la muraille.

La plûpart des Tira sont bâtis sur des éminences , dans une situation riante & commode : les Prêtres du pays ont eu l'habileté de persuader au peuple , que les Dieux se plaisent singulièrement dans les lieux de cette nature. Souvent on y arrive par de larges allées , plantées d'un double rang de cedres ou de sapins , dont les têtes se joignent , & forment un ombrage impénétrable aux rayons du soleil. Vers le milieu de l'avenue le terrain s'éleve peu à peu , & souvent elle se termine par un bel escalier de pierre , pratiqué dans toute sa largeur. Quelquefois on trouve-là plusieurs portiques , qu'il faut traverser successivement avant que d'entrer dans le Temple. Ces portiques sont construits sur des terrasses , environnées de balustrades , & l'on monte de l'un à l'autre par des escaliers d'une belle proportion , au haut desquels on voit souvent des figures colossales , soit de dieux , soit d'animaux. Quelquefois au lieu de ces portiques , il y a deux rangs de piliers isolés , construits de pierres. Chaque pilier soutient une lanterne de métal doré , ou de bois noir , avec des ornemens de pareil métal. Ces lan-

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
Liv. III.

ternes s'allument toutes les nuits : elles sont surmontées d'un chapiteau de pierre , assez profond pour les défendre des injures de l'air. On en compte quelquefois jusqu'à cinquante aux environs d'un seul Temple : les noms de ceux qui les ont fondées sont écrits en lettres d'or sur les piliers qui les soutiennent. L'intérieur des Temples est à proportion de la même magnificence. L'or & le vernis y éclatent de toutes parts : on en voit plusieurs dont les murailles sont peintes d'un beau rouge , & enduites d'un vernis , qui les rend polies comme une glace. Des colonnes de cedre , d'une hauteur prodigieuse , & d'un diamètre proportionné à leur élévation , soutiennent l'édifice : elles sont peintes de la même manière. Le P. Almeyda , dit le P. Charlevoix , vit à Nara un Temple , dont les colonnes avoient coûté chacune cinq mille écus d'or : cela étoit marqué dans les Archives du *Tina*. Ce Missionnaire vit dans le même lieu plusieurs autres Temples , & par tout il remarqua une magnificence , qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer. Le *Daibods* surtout attira ses regards : c'étoit un Temple fameux , consacré au Dieu *Siaka*. On y entroit

ibid.

par trois portes paralleles, qui déco-
 roient sa façade, & qui étoient fort
 élevées. Le Temple étoit environné
 d'un portique, dont tous les côtés
 avoient soixante toises de long. Le
 Tira n'en avoit que quarante dans sa
 longueur, & trente dans sa largeur.
 Les degrés pour y monter, & tout le
 pavé, étoient de grandes pierres quar-
 rées. En entrant par la porte du milieu,
 on voyoit d'abord deux statues colos-
 sales, placées en face de cette porte:
 il y avoit sur la même ligne deux au-
 tres figures, une de chaque côté. Ces
 statues avoient soixante & dix pieds de
 haut. Au milieu du Temple on voyoit
 le Dieu Siaka, entre deux autres
 Divinités. La statue de Siaka étoit de
 cuivre: elle avoit, selon le P. Almey-
 da, *quatorze aulnes de large* *, les deux
 autres *n'en avoient que neuf*, & elles
 étoient de bois doré. Il y avoit derriere
 ces figures deux autres statues, sembla-
 bles aux figures colossales de la porte.
 Une tribune regnoit de chaque côté,
 dans toute la longueur du Temple: on
 y entroit par quatre portes, & chaque
 côté de cette tribune étoit divisé en
 deux chambres, dont les murs n'a-
 voient que deux toises d'élevation. Une

Nid.

* Il a sans
 doute voulu
 dire de cir-
 conférence.

petite galerie, large d'un peu plus de deux pieds, environnoit ces tribunes. Le plafond du Temple étoit soutenu de quatre-vingt dix-huit colonnes, toutes de cedre, & qui avoient trois toises & demie de circonférence.

Mais ce récit du P. Almeyda n'est rien en comparaison de ce que le Pere Charlevoix rapporte d'un autre Missionnaire Jésuite, nommé le P. Froez, qui à quatre lieues de Meaco vit un Temple, dont la longueur étoit de *sept cens quarante toises*, ou de quatre mille trois cens quarante pieds : c'est-à-dire que ce Temple étoit sept ou huit fois aussi vaste que l'Eglise de S. Pierre de Rome, qui n'a pas cent toises de long.

A l'entrée du Temple on apercevoit la statue d'Amida : ce Dieu étoit assis, sans barbe au menton, la tête rase, & les oreilles percées : quantité de petites clochettes lui pendoient sur la tête : il y avoit autour de lui trente figures, dont les unes représentoient des soldats, d'autres des Ethiopiens, de vieilles femmes, & des démons. Les deux côtés du Temple, continue le P. Charlevoix, s'élevoient en amphithéâtre, & l'on y montoit par des degrés, qui regnoient dans toute la longueur de

Ibid. pag. 310. & suiv.

l'édifice. Sur ces degrés étoient rangées en belle ordre mille statues, cinq cens de chaque côté : les statues, les clochettes qui pendoient au-dessus, & les chaînes qui soutenoient les clochettes étoient d'or fin. Il est difficile de ne pas soupçonner de beaucoup d'exageration tous ces récits, & je dirai, pour ma décharge, que je suis fort éloigné d'en garantir la certitude.

Dans le voisinage des *Tira*, surtout de ceux qui sont le plus fréquentés, il y a ordinairement de superbes Monastères, peuplés par les Bonzes, où par les autres Ministres qui desservent ces Temples. Ces bâtimens sont très-vastes, & renferment quelquefois deux cens cellules, & grand nombre d'autres pièces destinées à divers usages. Il y a un lieu pour manger, des salles de bains, une cuisine très-propre, une pièce qui sert de Bibliothèque. On y voit des jardins, des sources d'eau vive, un bois aux environs, & des promenades délicieuses : enforte que ces hommes qui font profession de renoncer aux plaisirs de ce monde, jouissent en effet de toutes les aises & de toutes les commodités de la vie.

Les *Mia*, qui, comme je l'ai dit,

Kaempfer,

ibide.

font des sanctuaires consacrés aux anciens Dieux du pays, n'ont rien qui approche de la magnificence des Temples dont je viens de parler. Ce sont des chapelles fort simples, & fort petites, ordinairement quarrées, & bâties de bois. Leur hauteur n'excède guères celle de quinze ou seize pieds, & leur largeur n'est pas plus grande. Ils sont communément élevés au-dessus du rez-de-chaussée d'environ trois pieds, ou un peu plus, & ils sont soutenus par des piliers de cedre ou de sapin. Autour du *Mia* regne une petite galerie, où l'on monte par quelques degrés. Le toit est couvert de planches, & quelquefois de pierres quarrées, & peu épaisses. Il déborde considérablement le corps de l'édifice, & de cette manière il couvre la petite galerie qui regne autour du Temple. Il est recourbé, & soutenu d'une forêt de poutres qui s'avancent en faillie, & dont l'assemblage a quelque chose de singulier. Le *Mia* n'a point de porte: on n'y voit qu'une ou deux fenêtres, pratiquées dans sa façade: les autres cotés sont exactement fermés. Ces fenêtres sont grillées, & assez basses pour qu'on puisse découvrir l'intérieur du Temple. C'est-là que se

prosternent les personnes qui viennent faire leurs dévotions. On suspend au plafond quantité de bandes de papier blanc, coupé fort menu : symbole, dit-on, de la pureté du lieu. Il y a au milieu du Temple un grand miroir, autre symbole, qui apprend aux adorateurs du *Camî*, que comme ils voyent distinctement dans cette glace toutes les taches de leur visage, ainsi toutes les souillures de leur ame paroissent à découvert aux yeux de la Divinité. C'est là tout ce qui s'offre à la vue dans l'intérieur des *Mia*, où il est fort rare qu'on place des Idoles. Cependant, lorsque le *Camî*, auquel le Temple est consacré, a fait quelque miracle éclatant, il arrive quelquefois qu'on lui bâtit une espece de chaise, dans laquelle on enferme sa statue, ou même ses ossemens, ses habits, & ses autres reliques. Cette chaise est placée au plus haut du Temple, & ne se découvre que tous les cent ans. Il y a des *Mia* un peu plus grands que ceux que je viens de décrire. Ils ont un vestibule d'entrée, & outre cela deux petites chambres, une de chaque côté du vestibule, où les Prêtres du Temple se tiennent assis, & reçoivent les offrandes & les

vœux du peuple. Ce vestibule & les deux chambres voisines, sont ordinairement chargés de *Jemma*, c'est-à-dire de dons présentés au *Cam*, en conséquence de quelque vœu. On y voit des cimenterres, des représentations de navire, & d'autres objets de cette nature. A côté de tous les *Mia*, il y a un coffre de bois, ou tronc, pour recevoir les aumônes. On y trouve aussi une cloche plate, d'où pend une corde, pleine de nœuds. Ceux qui viennent offrir leurs prières font sonner la cloche, comme pour avertir le Dieu de leur arrivée. A quelque distance est un bassin de pierre, rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver. La plupart des *Mia* sont situés dans des lieux solitaires, mais agréables. On les bâtit ordinairement dans les bois, ou sur le penchant d'une colline, où l'on monte par des marches de pierre. Une longue & large avenue, formée par deux rangs de beaux cyprès, ou de cedres, conduit au *Mia*. A l'entrée de cette avenue, il y a pour l'ordinaire un portail, dont l'architecture est fort simple. Deux colonnes de pierre ou de bois soutiennent deux poutres posées à quelque distance l'une de

l'autre. La plus haute, qui porte sur l'extrémité des colonnes, est un peu recourbée. La plus basse est plate : elle est placée au-dessous de la corniche. Entre ces deux poutres il y a une table quarrée, ordinairement de pierre, où l'on écrit en lettres d'or le nom du Dieu à qui le *Mia* est consacré.

Il y a dans tout l'Empire une quantité prodigieuse de Temples des deux espèces dont je viens de parler. J'ai déjà remarqué que dans Meaco seul on en compte près de quatre mille, desservis par quarante mille Prêtres.

ARTICLE IV.

Ponts, chemins : maniere de voyager des Japonnois : leurs voitures d'eau.

LEs Japonnois dans la construction de leurs ponts n'employent guère d'autres matériaux que le bois. Ils se servent principalement du cedre, qui est fort commun dans le pays. Ces ponts sont bâtis fort solidement, & on les entretient avec tant de soin qu'ils ont toujours un air de propreté & même de nouveauté. Il y a des deux côtés des parapets, revêtus par inter-

valle de balustrades, éloignées d'une toise l'une de l'autre. Les plus considérables, soit par leur structure, soit par leur longueur sont 1°. le pont de *Setanobas*, sur la riviere appelée *Jedogawa*, dans la Province d'*Oomi*. Il est interrompu par une Isle, qui le coupe en deux portions inégales. La premiere n'a que trente-six toises de longueur: l'autre en a quatre-vingt-seize. 2°. Celui de *Jafagibas*: il est situé dans la Province de *Mikawa*, & sa longueur est de deux cens huit toises. 3°. Celui de *Josidanobas*, situé dans la même Province, & long de cent vingt toises. 4°. *Niponbas*, ou le pont de Nipon, ainsi appelé, soit parce qu'il est construit dans l'Isle de ce nom, soit parce que de ce lieu, comme d'un centre commun, on mesure toutes les distances de l'Empire.

Ces distances sont divisées en milles géométriques, qui commencent, comme on vient de le dire, au grand pont de Jedo. Chaque mille est marqué par deux petites buttes, élevées des deux côtés du chemin, & sur chacune desquelles on plante un arbre. Outre cela, à l'extrémité de chaque Province, & même de chaque petit district,

Il y a une colonne de bois ou de pierre, placée dans le grand chemin, avec une inscription qui apprend aux voyageurs le nom & la distance des Provinces & des villes voisines.

Les lieues, ou milles du Japon sont d'une longueur inégale, selon la distance plus ou moins grande des petites buttes qui servent à les déterminer. Les grandes lieues sont de trois mille toises, ou d'une heure de chemin à cheval. Les lieues communes n'ont que deux mille cent soixante toises, & un homme à cheval peut en faire une en trois quarts d'heure. Les lieues de Mer n'ont point de mesure bien fixe : mais en général elles sont beaucoup plus courtes que les lieues de terre.

Dans les grandes routes, il y a de chaque côté un rang de sapins, bien alignés, qui rendent les chemins aussi agréables que commodes, surtout dans les chaleurs de l'été. On a soin de les border d'un fossé, pour l'écoulement des eaux : on y ajoute des digues dans les lieux où les inondations seroient à craindre. Les payfans de chaque district sont chargés de les entretenir & de les nettoyer : à quoi ils se portent sans peine, ramassant avec empresse-

ment les pommes, les branches, & les feuilles qui tombent des sapins, pour les bruler; ainsi que la fiente des animaux, & en général toute sorte d'immondices, dont ils se servent pour fumer leurs terres. Ils entassent ces immondices dans de grandes cuves, placées en terre à fleur du chemin, & qui n'étant point couvertes, exhalent au loin une grande puanteur. Quand quelque Seigneur voyage, on a soin de balayer les chemins un moment avant qu'il passe; & quelques jours avant son arrivée on apporte des monceaux de sable, de distance en distance, soit pour applanir ces chemins, soit pour les sécher en cas de pluye. De trois en trois milles, il y a des grottes, couvertes d'un feuillage épais, & destinées à servir de retraite aux grands Seigneurs qui voyagent: car il n'y a que les personnes de la première qualité qui aient le droit de s'arrêter dans ces grottes. Ces sortes de personnes, obligées par état de se rendre au moins une fois l'année à la Cour, pour prêter serment à l'Empereur, voyagent avec une pompe & une magnificence dont on voit ailleurs peu d'exemples. Leur suite est quelquefois si nombreuse qu'elle occupe

un espace de plusieurs lieues. Tel *Daimio*, ou petit Roi du Japon, est accompagné de près de vingt mille hommes. D'autres ont un cortège de dix mille domestiques. Les seuls Gouverneurs des villes impériales, ou des terres annexées au domaine de l'Empereur, ont souvent une suite de trois ou quatre cens personnes. Quelquefois les plus grands villages ne suffisent pas pour loger tout le cortège d'un *Daimio*, & l'on est obligé de le distribuer par bandes dans les lieux voisins. Les Seigneurs, une semaine ou deux avant leur arrivée, envoient leurs fourriers dans tous les lieux où ils doivent passer. Pour cela on élève à l'entrée & à la sortie de ces endroits de petites planches, suspendues à de longues perches de Bambou, sur lesquelles on marque le jour de l'arrivée du *Daimio*, & s'il doit dîner, ou séjourner dans le lieu. C'est une chose tout-à-fait curieuse & digne d'admiration, dit Kaempfer, que de voir le nombre prodigieux d'équipages, de chevaux, de gens de livrée, de Pages, de Gentilshommes, & d'Officiers de toute espèce, qui composent le cortège d'un Prince. Les uns portent des cimenterres, des arcs & des fleches, des ar-

mes à feu , & de grandes piques , garnies par le haut de touffes de plumes , ou de quelques autres ornemens particuliers. D'autres soutiennent des caisses vernies , des corbeilles , de grands paniers , & des coffres de toute espèce pareillement vernis , sur lesquels sont les armes du Prince , & qui contiennent la partie la plus précieuse de son bagage. Le Prince est assis dans un magnifique palanquin , porté par quatre ou huit hommes , vêtus d'une livrée riche , & qui sont relevés de tems en tems par d'autres porteurs dont le palanquin est toujours environné. Un ou deux Gentilshommes se tiennent à chaque portiere , pour donner au Prince les choses dont il a besoin , & pour le soutenir lorsqu'il veut descendre du palanquin. Un autre Gentilhomme porte devant lui un *Sombreiro* ou parasol , couvert de velours noir. Tout le cortège marche dans un ordre admirable , avec une gravité infinie , & un profond silence. Lorsqu'on entre dans quelque ville , ou dans un bourg considérable , ou lorsqu'on rencontre le cortège de quelque autre Prince , les Pages , les porteurs de piques , les portefaix , & en général tous les gens de livrée , changent

gent leur allure, & commencent une espèce de danse bouffonne, accompagnée de gestes qui nous paroîtroient fort bizarres, mais auxquels le préjugé de la nation a attaché une telle idée de gravité, que cette cérémonie passe pour un devoir indispensable parmi les gens de qualité. A chaque pas qu'ils font, ils jettent un pied en arriere, puis le relevent à la hauteur du dos qu'ils inclinent, étendant aussi loin qu'ils peuvent le bras du côté opposé, dans l'attitude d'une personne qui nage : en même tems ils branlent la tête; ils agitent leurs bras, leurs piques, leurs paniers, & généralement toutes les choses qu'ils portent.

Pour la commodité des voyageurs, il y a dans tout l'Empire des postes, qui ne sont qu'à un mille & demi l'une de l'autre, ou tout au plus à la distance de quatre. Le prix des chevaux y est taxé, non-seulement suivant la distance des lieux, mais selon que les chemins sont bons ou mauvais, & que les fourages sont plus ou moins chers dans chaque canton : police très-sage, & qui devoit s'observer par tout. Un *Norikaki*, c'est-à-dire un cheval de poste, portant un cavalier & son ba-

gage, coute ordinairement par mille, trente-trois *Senni*, ou liards. Un *Karassiri*, ou cheval de main, qui n'est chargé d'aucun bagage, se paye vingt-cinq *Senni*. Dans toutes les postes il y a des couriers établis pour porter les Edits, les Lettres, & généralement toutes les dépêches de l'Empereur. Ces dépêches sont enfermées dans une petite boete, proprement vernie, & scellée du sceau de l'Empire. Le courier la porte sur ses épaules, au bout d'un petit bâton. En ces occasions on fait toujours partir deux messagers, qui courent ensemble, afin que s'il arrive quelque accident à celui qui porte la boete, l'autre prenne sa place, & remette le paquet à la premiere poste. Tous les voyageurs, de quelque rang qu'ils soient, doivent se détourner de leur chemin, & laisser un passage libre à ces couriers, qui ont soin d'avertir les passans par une petite cloche qu'ils portent toujours avec eux, & qu'ils sonnent à une distance convenable. Les postes apartiennent en propre au Seigneur de chaque district. On y trouve non-seulement des chevaux, mais des valets de louage, des guides, & des porteurs de *Cangos*, & de *No*

Norimon, qui sont des chaises de voyage, dont on se sert aussi dans les villes.

Kämpfer
Liv. V. ch. I.

Le *Norimon* est une caisse quarrée, un peu oblongue, & assez grande pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée commodément. Il est fermé de toutes parts par un treillis de cannes de bambou proprement entrelassées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & assez ordinairement une petite fenêtre devant & derrière. Cette chaise est portée par deux, quatre, ou huit hommes, suivant la qualité des personnes. Si c'est le *Norimon* d'un Prince, ou d'un Gouverneur de Province, les porteurs soutiennent les bâtons avec leurs mains : si c'est celui d'un particulier, ils le portent sur leurs épaules. Ces bâtons sont creux & bien travaillés. Ils sont faits de quatre petits ais fort minces, joints proprement en forme d'arc, & beaucoup plus légers qu'ils ne le paroissent. Leur grosseur & leur longueur sont déterminées par les loix, selon le rang & la qualité des maîtres. Ceux qui ont à leur *Norimon* des bâtons plus larges ou plus longs qu'il ne leur appartient, s'exposent à la censure des Magistrats, & quelquefois à l'a-

amende. Néanmoins ce règlement ne concerne point les Dames, dont le luxe est toujours plus difficile à réprimer que celui des hommes.

Les *Cangos* sont d'une structure plus simple & plus légère, & l'on s'en sert ordinairement dans les voyages. Cette voiture a la forme d'une hotte, d'où lui vient le nom de *Cango*, qui en Japonnois signifie panier. Elle est beaucoup plus petite que le *Norimon*: ses bâtons sont massifs, solides, tout d'une pièce, ordinairement quarrés, & attachés en travers à la partie supérieure de la chaise, & quelquefois à la partie inférieure. Les *Cangos* qui servent pour les voyages sont si courts & si bas, qu'on est obligé de s'y tenir courbé & les jambes croisées. On passe avec ces *Cangos* dans des chemins étroits & difficiles, dont on auroit peine à se tirer dans toute autre voiture. Ils sont ordinairement portés par trois hommes.

Les Japonnois voyagent communément à cheval, non les jambes pendantes, comme les Européens, & comme une bonne partie des Asiatiques, mais les jambes croisées, ou allongées sur le col du cheval. Le cavalier monte & descend par le poitrail, & non le long

des flancs. Les selles Japonnoïses sont faites de bois, & ressemblent assez à nos bâts d'Europe. On les attache avec un poitral, & une croupière de cuir. Il y a un coussin dessous pour empêcher que le cheval ne se blesse, & une troussée derrière pour couvrir la croupe. Les flancs sont aussi couverts d'une pièce de drap, qui tombe de la selle, & qu'on lie fort lâche sous le ventre. On jette sur la tête du cheval un rezeau, à mailles serrées, mais fortes, pour le garantir de la piqueure des mouches. Les chevaux ne sont point ferrés : mais on leur met au pied un sabot de paille tressée & cordonnée, qui s'attache avec des cordes de même matière. Ces sabots sont bientôt usés, surtout dans les chemins pierreux & inégaux : aussi les voyageurs ont soin d'en porter toujours une bonne provision : d'ailleurs on en trouve dans les villages, & sur les chemins, où de pauvres enfans subsistent en partie de ce trafic, & en partie des aumônes qu'on leur fait. Les Japonnois portent toujours en voyage un grand manteau, composé d'un papier double, vernissé & huilé, & si ample qu'il couvre à la fois le cavalier, le

cheval, & le bagage. Les gens du païs le nomment *Kappa*, & vraisemblablement ils ont emprunté ce nom & cet habillement des Portugais. Pour achever de se garantir des ardeurs du soleil & de la pluye, ils se munissent d'un grand chapeau de paille ou de cannes. Ce chapeau a la forme d'un parasol : on l'attache sous le menton avec de larges rubans de soye : il est léger, transparent, & malgré cela impénétrable à la pluye. Les hommes ne se servent de cette espèce de chapeaux qu'en voyage, & ne les portent que dans les mauvais tems, ou dans les grandes chaleurs. Les femmes les portent en tout tems, soit à la ville soit à la campagne, & cette coëffure leur sied fort bien. L'habillement ordinaire des voyageurs consiste dans un juste-au-corps ou manteau court, par-dessus lequel ils mettent leurs longues capes, qu'ils retroussent ordinairement, ou dont ils enveloppent les extrêmités dans leurs caleçons, qui pour cela sont fendus des deux côtés. Ces caleçons ou hauts-de-chausses de voyage sont fort larges par le haut, & s'étrécissent par le bas pour mieux couvrir les jambes,

autour desquelles on roule un ruban fort large. Les valets, surtout les porteurs de chaifes, n'ont point de hauts-de-chausses, ce qui ne les empêche pas de retrousser leurs robes jusqu'à la ceinture : de manière qu'ils exposent leur nudité à la vue de tout le monde.

Les Japonnois, qui à l'exemple des Chinois, des Siamois, & des autres Indiens, font un grand usage des éventails & des parasols, portent en voyage une espèce particulière d'éventails, où sont marquées les routes principales, les distances des lieux, les hôtelleries, le prix des vivres. On imprime aussi des livres de postes, qui indiquent toutes ces choses, ainsi que les jours auxquels, suivant les idées superstitieuses de ce peuple, il seroit dangereux de se mettre en chemin. Un Astrologue, appelé *Abino-scimeï*, dont la mémoire est très-renommée dans tout le Japon, a dressé une liste de ces jours sinistres, laquelle est imprimée dans tous les livres de voyage. On raconte des choses merveilleuses de ce personnage, qui naquit, dit-on, d'un Roi du pays, & d'un

Renard que ce Prince avoit sauvé des mains des chasseurs. Ce Renard apparut peu de tems après à son libérateur, sous la forme d'une très-belle femme, dont le Prince s'amouracha. *Sci-mei* fut le fruit de cette union, & devint dans la suite un grand Astrologue. Il publia des observations touchant les jours malheureux, & il indiqua certains moyens dont on pourroit se servir pour détourner les accidens funestes dont les voyageurs étoient menacés. Ces moyens consistent dans quelques paroles mystérieuses qu'il mit en vers, pour qu'on pût les apprendre plus facilement. Mais le peuple n'a pas grande foi pour ce préservatif, & évite autant qu'il peut de se mettre en chemin ces jours-là.

Un Japonnois à cheval, équipé comme on vient de le dire, a, selon Kaempfer, la figure du monde la plus étrange. Car outre que ces insulaires sont en général gros & courts, leurs chapeaux plats, leurs vastes manteaux de papier, qui couvrent entierement le cavalier & le cheval, leurs larges & amples caleçons, joints à leur maniere de s'asseoir les jambes croisées, les font pa-

Charlevoix,
Hist. du Japon, T. I, p.
36.

rôtire d'un volume énorme. C'est ainsi qu'ils vont en voyage, précédés de leurs équipages & de leurs valets, qui la plupart du tems vont à pied. Le cavalier ne tient point la bride de son cheval : c'est un de ses domestiques qui est chargé de ce soin, & qui pour cet effet marche à la droite du cheval, tenant la bride très-courte, & chantant quelque chanson joyeuse, soit pour divertir son maître, soit pour animer le cheval. Les Japonnois regardent comme une chose aussi ridicule qu'incommode, la maniere dont nous nous tenons à cheval dans les voyages, & la peine que prennent les Européens de gouverner eux-mêmes la bride. Cette méthode, disent-ils, n'est bonne qu'à la guerre : elle convient à des soldats, & nullement à des voyageurs, qui ont assez d'autres incommodités à essuyer, sans s'exposer de gayeté de cœur à cette fatigue. Cependant quand les Japonnois font des courses passageres, soit pour se promener, soit pour rendre des visites, ils se tiennent à la maniere des Européens. Ils ont même la bride dans la main, mais seulement par contenance : car le che-

val est conduit par un ou deux palfreniers, qui tiennent le mors. Les étriers, dont ils se servent en ces occasions, sont de fer, ou d'autre métal. On les fait épais, d'une forme assez semblable à la plante du pied, & fort ouverts, afin que le cavalier puisse aisément s'en débarasser en cas de chute. Il y en a qu'on garnit de plaquettes d'argent, & en général ils sont d'un beau travail. Les étrivieres sont très-courtes.

Pour naviger sur les rivières, & le long des côtes, les Japonnois se servent de bateaux d'inégale grandeur, & de forme différente, suivant leur usage & leur destination. Il y en a qui sont construits à peu près comme les *Strubes* de Russie, avec lesquelles on remonte le Volga & d'autres fleuves. Les voiles sont moitié noires, & moitié blanches. On passe sur certaines rivières avec des bacqs, dont la construction est assez particulière. Leur fond est plat, & plie aisément: de manière que s'ils viennent à toucher sur le sable, ils glissent facilement par-dessus, sans engraver. En général tous les bateaux de transport, & même les barques que les particuliers font construi-

re, sans excepter celles qu'ils destinent uniquement à leur plaisir, tous ces bateaux, dis-je, vont à la rame, & ils ont deux ponts. Le premier est plat, & fort bas. L'autre renferme une cabane assez exhaussée, où l'on perce des fenêtres, & qui au moyen des paravans peut se partager en plusieurs chambres. Les gondoles de plaisir sont ornées de banderolles, de franges noires, de peintures, & de plusieurs autres embeliffemens.

Les plus grands bâtimens qui se voyent au Japon, sont des navires marchands, destinés à voguer le long des côtes, & à transporter d'une Ile à l'autre les marchandises & les passagers. Ces bâtimens ne s'éloignent jamais de la terre, & ne se mettent en Mer que dans un tems fort calme. Lorsque les pilotes sont menacés de quelque orage, ils relâchent incontinent dans le port le plus voisin; & comme ces havres sont en grand nombre dans toutes les Isles du Japon, il est rare qu'on n'ait pas le tems de s'y retirer. Les navires dont je parle vont à rames & à voiles: les plus considérables ont quatorze toises de longueur, sur quatre de largeur. Les deux

Kaempfer,
Liv. V.

bours de la quille s'élevent considérablement au-dessus de l'eau : la poupe est large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui laisse voir tout l'intérieur du bâtiment. Lorsque la Mer est haute, les vagues y entrent, & battent de tous côtés. Kaempfer assure que cette méthode de construction, très-imparfaite à tous égards, & sujette à une infinité d'inconvéniens, est expressément ordonnée par les loix de l'Etat, afin d'empêcher les pilotes Japonnois de s'éloigner des côtes, & de sortir du pais. Les navires marchands ont deux ponts. Le premier s'éleve un peu vers la poupe : il n'est construit que de planches communes, qui ne sont ni clouées ni assemblées. Il s'éleve à peine au-dessus de la surface de l'eau, quand le navire a toute sa charge. Une espèce de cabane, haute de cinq à six pieds, couvre ce premier pont presque dans toute sa longueur : il y a seulement un petit espace vers l'éperon, qu'on laisse vuide, pour y ferrer les ancres & les cordages. Cette cabane débordé le navire d'environ deux pieds de chaque côté, & tout autour il y a des fenêtrés, fermées par des panneaux, qui se levent

& qui se baissent quand on veut. Elle se partage en plusieurs petites chambres pour les passagers. Ces chambres sont formées par des paravents qui les séparent l'une de l'autre : leurs planchers sont jonchés de nattes très-propres. Les personnes de qualité couvrent ces cabanes d'un drap où leurs armoiries sont brodées, & ils plantent leur pique à l'un des côtés du gouvernail. Le second pont du navire est presque plat ; il est construit de planches clouées, & proprement assemblées. Le vaisseau n'a qu'une voile de chanvre, & qu'un seul mât, dont la hauteur égale la longueur du bâtiment. Le mât est placé vers le milieu du navire, de manière pourtant qu'il avance d'une toise du côté de la poupe. On l'éleve avec des poulies, & on l'abaisse de la même manière sur le pont, non-seulement toutes les fois qu'on veut mouiller, mais quand il pleut, & lorsque le mauvais tems empêche la manœuvre. Les ancres sont de fer, & les cables de paille tressée, dont le tissu est assez fort. Les gros bâtimens ont pour l'ordinaire une trentaine de rameurs, pour voguer lorsque le vent tombe. Ces rameurs sont assis sur des bancs,

disposés aux deux côtés de la poupe. Ils rament en cadence sur un air qu'ils chantent, ou au son d'un instrument. Ils n'étendent point leurs rames, pour fendre seulement la surface de l'eau, à la manière des Européens : mais ils les laissent tomber presque perpendiculairement, & puis ils les relevent. Leurs rames sont faites exprès pour cette manœuvre ; n'étant pas droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la pression de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aisément. Les planches, & les diverses pièces de charpente dont la carcasse du bâtiment est composée, sont attachées dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre, métal beaucoup plus commun au Japon que le fer.

ARTICLE V.

*Hôtelleries, Cabarets, Loges à Thé.
Maisons de débauche.*

Dans les grandes routes on trouve un assez bon nombre d'hôtelleries : les meilleures sont dans les en-

droits où il y a des postes. Ces maisons sont fort vastes, & les plus grands Seigneurs s'y trouvent logés commodément, eux & leur suite. Elles n'ont qu'un étage, & leur façade n'est pas fort large: mais elles sont très-longues, ayant quelquefois jusqu'à quarante toises de profondeur. L'avant corps du logis est ordinairement fort obscur, & assez malpropre. C'est-là qu'on reçoit les gens du commun, & tous ceux qui voyagent à pied. Des nattes de paille couvrent le plancher des chambres, qui ne sont séparées que par de mauvais treillis, en forme de cages. La cuisine est dans cette partie de la maison, qu'elle remplit ordinairement de fumée, n'y ayant point d'autre foyer qu'une fosse revêtue de brique, dont la fumée sort par une ouverture pratiquée dans le toit. Les personnes de distinction sont logées dans un autre bâtiment, qui est au fond de la cour. Les chambres qu'on leur destine sont toujours d'une grande propreté: de beaux paravents en forment les divisions: tout y est blanchi ou verni avec un soin extrême.

Outre les hôtelleries dont je viens de parler, il y a dans toutes les routes

une infinité de petits cabarets, & de loges, où les voyageurs trouvent du thé, du sacki, qui est une espèce de bière, des gâteaux, des poissons rôtis ou marinés, des légumes, des confitures, & d'autres rafraichissemens. Les gens qui voyagent ne boivent guère d'autre liqueur que du thé. Celui qu'on trouve dans ces endroits-là est de la plus mauvaise espèce. Il n'est composé que de feuilles les plus larges qui restent les dernières sur l'arbrisseau, après qu'on a cueilli les plus jeunes & les plus tendres. On ne se donne pas la peine de rouler ni de friser ces larges feuilles, comme on le pratique à l'égard des autres : on les rôtit simplement dans une poele, sans autre apprêt. On les fait bouillir pour les voyageurs dans une grande chaudiere, & pour que les feuilles ne surnagent point, on les enveloppe dans un sac de toile, ou dans un petit panier. Quand le voyageur arrive, on lui sert une tasse, qu'on remplit à moitié de cette décoction, par-dessus laquelle on verse de l'eau froide. Ce thé, dit Kaempfer, a un gout de lessive fort désagréable : mais les Japonnois le croient beaucoup plus sain que le thé qui est fait des feuilles

tendres & récentes : ils prétendent que celui-ci attaque le cerveau.

Dans les hôtelleries, grandes & petites, on rencontre presque toujours des filles de joye. Sur l'heure de midi, lorsqu'elles ont achevé de s'habiller & de se farder, elles s'assemblent autour des cabarets, où elles se tiennent assises à la porte de leurs maisons. L'Isle de Nipon est principalement décrite pour ce honteux commerce, & la plupart de ses hôtelleries sont autant de lieux de prostitution. Il y a deux villages * entre autres qu'on appelle communément *le grand magasin des courtisanes*, ou *le moulin bannal* du Japon. Kaempfer relève à ce sujet une méprise échappée à un voyageur moderne (a). Sa critique est sensée, & contient quelques particularités, que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici. M. Caron, dit-il, » s'intéresse si tendrement pour l'honneur des femmes Japonnoises, (peut-être par respect pour son épouse qui en étoit une) qu'il ne craint point d'assurer, qu'à la réserve des maisons de débauche qui sont privilégiées, cet infâme commerce est banni de toutes

* Akasaké
& Gōi.

Kaempfer
Liv. V. version française

(a) François Caron, auteur d'une Relation

» les villes & villages de l'Empire. Ce-
» pendant c'est une chose incontestable,
» qu'à peine y a-t-il une hôtellerie dans toute la grande Isle de Nippon, qu'on ne puisse appeler un B..... Jusque-là, que s'il se rend un trop grand nombre de chalans ou de voyageurs dans l'une de ces maisons, les hôteliers voisins prêteront avec plaisir à celui qui en est le maître leurs filles de joye, à condition que l'argent qu'elles gagnent leur soit fidèlement payé. Et ce n'est point ici une nouvelle coutume, établie depuis le tems de M. Caron: au contraire elle est de fort vieille date, ayant pris naissance, il y a plusieurs siècles, sous le fameux Joritomo, premier Monarque séculier du Japon. Ce brave Général, craignant que les soldats fatigués de ses longues & pénibles expéditions, & impatiens de revoir leurs femmes & leurs enfans, ne désertassent de son armée, crut qu'il valoit mieux, pour les retenir, satisfaire leurs appetits charnels, en leur accordant des maisons de débauche publiques & particulières. Et c'est à cause de cela même, que les Chinois avoient accou-

tumé d'appeller le Japon, le B.... de
 la Chine. Car cet infâme métier étant
 défendu absolument, & sous des
 peines très-sévères, dans toute l'é-
 tendue de cet Empire, ses habitans
 se rendoient fréquemment au Japon,
 pour y dépenser leur argent avec ces
 filles de joye dont nous avons parlé.

Kaempfer parle d'une autre espèce
 de maisons de débauche, où il se fait
 un trafic encore plus infâme. Voici
 comme il s'explique encore à ce sujet.
 Je ne puis, dit-il, me dispenser de
 remarquer.... que dans la principale
 rue de cette ville (*Kiomids*), il y
 avoit neuf ou dix maisons ou loges,
 devant chacune desquelles se tenoient
 deux ou trois jeunes garçons.... bien
 mis : leur visage étoit fardé, & leur
 contenance efféminée. Ils étoient en-
 tretenus-là par leurs abominables
 maîtres pour les plaisirs secrets, &
 l'amusement des riches voyageurs,
 les Japonnois étant fort adonnés à
 ce vice horrible. Néanmoins, pour
 sauver les apparences, & ne pas
 scandaliser les gens de bien.... ils se
 tiennent assis sur la rue, sous pré-
 texte de vendre aux voyageurs le

ciment dont nous venons de parler *. Notre *Bugio*, ou Commandant en chef de notre train, à qui sa gravité affectée ne permettoit jamais de sortir de son Norimon, jusqu'à ce que nous fussions aux hôtelleries, ne put s'empêcher de mettre pied à terre en cet endroit, & de passer une demie heure avec ces jeunes garçons.

* C'est un ciment très-bon, qui se fait à Kiomids, & dont le principal ingrédient est la résine de sapin.

CHAPITRE VII.

Des productions du Japon.

ARTICLE I.

Climat & terroir du Japon.

LE climat du Japon n'est rien moins que tempéré : l'hiver y est très-rude, & il fait une chaleur insupportable pendant l'été, surtout durant les jours caniculaires. Les pluies

sont fréquentes dans toutes les saisons, mais principalement aux mois de Juin & de Juillet, qu'on appelle pour cette raison *les mois d'eau*. Cependant l'air du pais est très-sain; il y a peu de maladies épidémiques, on y vit fort long-tems, & les femmes y sont très-fécondes. Kaempfer rapporte qu'allant de Nagasaki à Jedo, il vit un village dont tous les habitans étoient fils, petits-fils, & arriere-petits-fils d'un seul homme, qui vivoit encore.

Les orages, les tonnerres, & les tremblemens de terre sont très-fréquens dans ces isles. Quelquefois les secousses sont si violentes, qu'elles renversent des villes entieres, & font périr des milliers d'habitans. Tel fut le tremblement qui arriva en 1586. Ses secousses ne finirent qu'après quarante jours, & se firent sentir dans l'étendue de plusieurs Provinces. *Nagafama*, ville de la Province d'Oomi, fut à moitié engloutie: le reste fut consumé par des flammes qui sortirent de terre. Dans la Province de Facata, une autre petite ville, nommée aussi *Nagafama*, fut submergée par les flots de la Mer, enforte qu'il n'en resta pas

Lettre de
P. Louis de
Fröes, insé-
rée dans le
Recueil du
P. Hay De
robis Japonie
ois.

la moindre trace, hormis dans l'endroit où étoit le château : encore étoit-il presque entièrement inondé. Il y avoit une forteresse dans la Province de Mino, située sur une haute montagne : après plusieurs violentes secousses, la terre s'étant entreouverte engloutit la montagne & la forteresse, & un lac parut au lieu où elle étoit. Il parut en divers autres endroits des gouffres & des ouvertures semblables, dont il sortit des vapeurs si puantes, que les voyageurs étoient obligés de se détourner de leur chemin, de peur d'être suffoqués par ces exhalaisons. En 1703, la ville de Jedo fut presque entièrement abimée par un pareil tremblement de terre, & plus de deux cens mille habitans furent ensevelis dans ses ruines.

On remarque ici une chose assez particulière : c'est qu'il y a des contrées où ces tremblemens ne se font jamais sentir : ce que les Japonnois attribuent tantôt à la protection des Dieux tutélaires qui président dans ces quartiers, tantôt à la position particulière de ces lieux, qui, dit-on, portent immédiatement sur l'axe de la terre. Ces lieux privilégiés sont principalement les Isles

de *Gotto*, l'Isle de *Sikubusima*, & la montagne de *Kojasan*.

En général le peuple attribue ces secousses à un animal monstrueux qui habite sous terre, & qui la fait trembler toutes les fois qu'il se remue, semblable à ce Géant de la fable, que les anciens disoient être sous le mont Ethna. Mais il ne faut point chercher d'autres causes de ces tremblemens, que la qualité sulphureuse du terroir, & les feux souterrains dont le pays est rempli. En effet il y a au Japon quantité de volcans, ou de montagnes enflammées. Un des plus célèbres est celui d'*Aso*, dans la Province de *Figo*, d'où les feux s'exhalent presque continuellement. Il y a un autre volcan fameux dans la Province de *Tsikusen*. C'étoit autrefois une mine de charbon : des mineurs y mirent le feu imprudemment, & depuis ce tems elle n'a point cessé de bruler. Il sort quelquefois une fumée noire & puante du sommet du mont *Fesi* : c'est la montagne la plus haute du Japon, & de toute l'Asie : elle ne cede en hauteur qu'au seul Pic de Ténérif, dans les Isles Canaries. En tout tems le mont *Fesi* est couvert de

neige, & lorsque les vents viennent à la disperfer, on diroit que son sommet fume. La tradition du pays est, qu'il en sortoit autrefois des flammes, mais que la violence du feu ayant fait une large ouverture dans un des côtés de la montagne, les feux cessèrent peu de tems après. On voit près de *Simabara* un autre volcan fort remarquable. Cette montagne s'appelle *Ufen*. Son sommet est nud, aride, toujours couvert d'une matiere blanchâtre & calcinée. La terre est chaude & brulante en plusieurs endroits: l'eau même de la pluye y bouillonne, & alors on diroit que toute la montagne frémit. L'on n'y marche qu'avec crainte, soit parce que le terroir est mouvant, soit à cause du bruit qu'on entend continuellement sous ses pieds. Il en sort des exhalaisons si puantes, que plusieurs milles à la ronde on ne voit pas un seul oiseau.

De cette montagne & des environs on voit jaillir plusieurs sources les unes froides, & les autres chaudes: parmi ces dernières celle qu'on appelle *Obamma* est la plus fréquentée, & la plus salutaire. Elle est éloignée d'environ
une

une lieue de la montagne d'*Ufen*, & l'on assure qu'elle a une vertu extraordinaire pour guerir plusieurs maladies, entre autres le mal vénérien. Mais Kaempfer observe que la guerison qui se fait par le moyen de ces bains chauds n'est pas toujours radicale, soit parce que leur vertu n'est pas aussi efficace que les Japonnois le prétendent, soit parce qu'ils ne les prennent que pendant trois ou quatre jours, ou tout au plus pendant huit, & qu'ils interrompent ce remede dès qu'ils se sentent un peu soulagés. Les Prêtres des Idoles savent tirer un profit plus réel de ces bains, auxquels ils attribuent le pouvoir d'effacer les péchés : mais chaque fontaine n'a de vertu que pour une espèce particulière de crime, & l'on a soin d'indiquer aux pénitens celle où il faut se baigner. Les fontaines chaudes ne se trouvent pas seulement dans le voisinage de la montagne d'*Ufen*. Il y en a de pareilles, & même de plus salutaires dans plusieurs autres Provinces, surtout dans celle de *Figo*.

Le sieur Caron, dans la relation de son voyage au Japon, parle aussi de plusieurs fontaines médicinales qu'il a

vues : mais il ne spécifie point les Provinces où elles se trouvent. Il assure seulement qu'elles passent par des mines de cuivre, de salpêtre, de soufre, de sel, de fer & d'étain. Voici ce qu'il nous apprend de particulier touchant ces fontaines ; il en a vu une qui sortoit d'une mine d'étain, & qu'on trouve dans une grotte située au pied d'une montagne proche de la Mer, dont l'ouverture peut avoir dix pieds. Autant que la vue peut s'étendre dans ce lieu obscur, on voit autour de cette grotte des pierres taillées en pointe, comme des dents d'éléphant. La chaleur de cette fontaine est tempérée. Le même Auteur a vu une autre fontaine, située aussi au pied d'une montagne proche de la Mer, laquelle a cela de particulier qu'elle ne coule ordinairement que deux fois le jour, & à chaque fois l'espace d'une heure : mais lorsque le vent d'Est souffle, & qu'il est un peu violent, elle coule à trois ou à quatre reprises dans l'espace de vingt-quatre heures. Le sieur Caron fait mention d'une troisième source qui jaillit d'une espèce de puis revêtu de tous côtés de gros quartiers de pierre. Elle coule seu-

Caron, cité
par le Pere
Charlevoix.

lement à certaines heures, mais avec tant d'abondance, & avec un vent si violent, que les pierres en sont ébranlées. La première eau jaillit à la hauteur de trois ou quatre brasses: sa chaleur est à un degré, où l'on ne peut échauffer l'eau ordinaire. Le canal par où cet eau passe est revêtu de bonnes pierres, non pour empêcher, comme M. Caron l'avance, qu'elle ne brûle la terre, ce qu'il seroit ridicule de craindre, mais de peur qu'elle ne se perde & ne change de cours. On a tiré de ce grand canal plusieurs rigoles qui conduisent ces eaux médicinales dans plusieurs maisons particulières où se baignent les malades.

La Mer qui environne le Japon est continuellement agitée, ainsi que toutes les Mers qui environnent les grandes Isles. D'ailleurs elle est semée de rochers & d'écueils, ce qui joint au bas fonds qu'on rencontre en plusieurs endroits, rend la navigation extrêmement dangereuse. On y trouve aussi plusieurs gouffres, où il n'est pas rare que les navires périssent. Il y en a deux fort remarquables. L'un s'appelle *Faisaki*, & on le trouve près Simabara. Il est surtout dangereux quand la ma-

rée est basse : en effet dès qu'elle commence à baisser , après quelques tournoiemens violens , elle s'affaïsse tout à coup en cet endroit , jusqu'à la profondeur de quinze brasses , & s'il se trouve-là quelque bâtiment , le gouffre les absorbe , & les brise en mille piéces contre les rochers qui sont au fond. L'autre gouffre est situé proche des côtes de la Province d'*Awa*. C'est pourquoi on l'appelle *Awano Naroto*, c'est-à-dire le bruissement d'*Awa*. L'eau s'y précipite avec un bruit si épouvantable , qu'une petite Isle voisine , semée de rochers , est continuellement ébranlée du choc & du bouillonnement de ces flots. On ne voit en aucune autre Mer un si grand nombre de ces nuages orageux que les mariniérs appellent *Trompes* , *Pompes* , *Dragons d'eau* , & plus communément *Fronks*. Ce sont des espèces de longs tubes ou de cylindres , qui touchent les nués d'une de leurs extrémités , & de l'autre la Mer. Ces cylindres se forment de plusieurs nuages , que le vent agite en tourbillon , & qui prennent ensuite la figure d'une longue colonne , dont l'extrémité inférieure presse la surface de la Mer & se remplit d'eau ,

comme un tube. Malheur à tout navire dont les mâts viennent à heurter contre ces nuages. Outre qu'il se remplit en un moment d'une prodigieuse quantité d'eau, qui sort par les crevasses de la colonne, souvent l'impétuosité du tourbillon le renverse & l'abîme dans les flots. Les matelots ont grand soin d'éviter ces dragons d'eau, soit en virant de bord, soit en tâchant de les dissiper par des décharges redoublées d'artillerie. Ces nuages cylindriques ont communément un assez grand volume, quoiqu'à les regarder d'une certaine distance, ils ne paroissent pas avoir plus de sept ou huit pieds de diamètre. Mais quand on s'en approche, on leur trouve quelquefois une prodigieuse circonférence.

Les *Syphons* sont d'autres phénomènes, très-communs dans ces Mers, mais beaucoup moins dangereux que les Trompes. Ce sont des nuages longs, & fort noirs, de figure cylindrique, qui paroissent autour du soleil, tantôt à son lever, tantôt à son coucher. Ils sont environnés d'autres nuages clairs & transparens. Ils ne plongent point dans la Mer, & souvent ils se dissipent d'eux-mêmes sans orage : au lieu que

les *Fronks* paroissent toujours à fleur d'eau, & sont communément accompagnés de pluyes, & de tourbillons terribles.

Le terroir du Japon est naturellement pierreux, sec, & aride. L'eau douce manque en plusieurs endroits, & l'on est réduit à boire celle des fontaines chaudes. Comme le Japon est un pays rempli de montagnes, souvent fort escarpées, la plûpart des rivieres qui en descendent sont rapides, & sujettes aux débordemens. Il s'en trouve de si impétueuses, qu'on n'a pu y construire des ponts. Telle est celle d'*Ujingawa*, une des plus considérables du pays. Il faut la traverser à gué : mais son cours est si rapide, dans les endroits même où elle est fort basse, qu'il faut cinq hommes robustes pour guider & soutenir un cheval. Au reste les loix du Japon ont sagement pourvu à la sureté du trajet : les guides sont responsables des accidens qui arrivent ; & si un voyageur perissoit par leur faute, ils seroient punis de mort.

ARTICLE II.

Des Mines du Japon.

LE terroir du Japon est si sulphureux, qu'il produit en abondance toute sorte de minéraux & de métaux. L'or se trouve en plusieurs Provinces, non-seulement dans les mines, mais parmi le sable des rivières & des fontaines. L'or le plus pur se tire de *Sado*, Province septentrionale de l'Isle de Nipon. Ses mines, quoique moins abondantes qu'autrefois, produisent encore de grandes richesses. On trouve aussi beaucoup d'or parmi ses sables. Les mines de *Surunga* sont les plus riches après celles de *Sado*: elles ont cela de particulier, qu'il se trouve même de l'or dans le cuivre qu'on en tire. Parmi les mines d'or de la Province de *Satzuma*, il y en a une si abondante, que l'Empereur, dit-on, a été obligé de la faire fermer, de peur qu'un si précieux métal ne devînt trop commun. Il y a plusieurs années qu'une montagne située sur le golphe d'*Ookus*, dans le district d'*Omura*, s'abîma dans la Mer. On trouva parmi ses ruines

une telle abondance de sable d'or, que deux livres de ce sable produisoient une livre d'or très-pur. Il étoit dans l'eau, à une assez grande profondeur, & il falloit se servir de plongeurs pour le tirer. Mais quelque tems après la Mer acheva d'inonder les ruines de cette montagne, & les couvrit de bourbe & d'argile : ce qui tarit la source de ces richesses inestimables. Il y avoit une autre mine d'or dans la Province de *Tsikungo* : mais les eaux l'ont tellement submergée, qu'il n'est plus possible d'y travailler. Il est vrai qu'on entreprit il y a quelque tems de couper le rocher, & d'y faire une ouverture au-dessous de l'entrée de la mine, pour l'écoulement des eaux. Mais la superstition a empêché de continuer ce travail. En effet lorsqu'on avoit commencé à y mettre la main, il s'éleva un si furieux orage, accompagné d'éclairs & de tonnerres, que les ouvriers prirent la fuite. Le peuple fut persuadé que cette tempête avoit été excitée par le Génie tutélaire du lieu, qui ne vouloit pas qu'on déchirât les entrailles de la terre dont le soin lui étoit commis ; & depuis ce tems les Japonnois n'ont point osé toucher à cette mine, dans la crain-

te d'irriter le Dieu par un nouvel attentat. Il y a des mines d'argent fort abondantes dans les Provinces de *Bingo* & de *Kattami*, principalement dans la dernière. J'ai parlé ailleurs des Isles d'or & d'argent, situées, dit-on, à l'Orient du Japon. Mais tout ce que les Japonnois racontent de ces Isles a bien l'air d'être fabuleux. L'argent du Japon, si l'on en croit la plupart des Auteurs qui ont parlé de ce pays, est plus pur & de meilleur aloi qu'en aucune autre contrée du monde. On prétend même qu'il y a eu un tems où on l'échangeoit à la Chine pour de l'or, poids pour poids. Les mines d'or & d'argent font un des principaux revenus de l'Empereur du Japon. Car on n'en peut ouvrir aucune de cette espèce sans la permission de ce Monarque, à qui les deux tiers du profit apartiennent.

Le cuivre est le plus commun de tous les métaux qu'on tire du Japon, & son produit enrichit plusieurs Provinces, surtout celles de *Suruga*, d'*Atsingo*, & de *Kiinokuni*. Celui de *Kiinokuni* est le plus fin, le plus malléable, & le meilleur pour toute sorte d'ouvrages. Le cuivre d'*Atsingo* est plus aigre & plus

grossier : pour le rendre malléable , il faut y mêler environ un tiers de cuivre de Kiinokuni. Celui de Suruga est non-seulement très-pur , mais mêlé de beaucoup d'or , que les Japonnois séparent & raffinent eux-mêmes aujourd'hui , ce qui fait grand tort aux raffineurs de la côte de Coromandel , qui profitant de l'ignorance des Japonnois , faisoient anciennement un grand profit sur les cuivres qu'ils tiroient de cette Province. Tout le cuivre qu'on prend dans les mines , se porte à Saccai , une des villes du domaine direct de l'Empereur , pour y être raffiné. On le partage en cylindres gros comme le doigt , & longs d'environ un pied. On assemble de ces cylindres ce qu'il en faut pour faire un *Picquel* , ou cent vingt-cinq livres : on les met dans une boete quarrée , & on les vend sur le pied de douze ou treize maas * le pickel.

* neuf à dix francs.

L'airain est un métal très-cher au Japon , parce qu'on est obligé de tirer la calamine , ou métal d'alliage , du Tonquin , où elle se vend à très-haut prix. On trouve quelque peu d'étain dans la Province de Bungo. Il est aussi blanc & presque aussi fin que l'argent :

mais les Japonnois en font peu d'usage. L'antimoine est le sel ammoniac sont absolument inconnus dans le pays : le mercure & le borax y sont portés par les Chinois. Le charbon de terre s'y trouve abondamment, surtout dans les Provinces septentrionales. Caron assure que les mines de ce Royaume produisent beaucoup de plomb : mais Kaempfer n'en parle point.

Le fer est si rare ici, qu'il se vend plus cher que le cuivre. C'est ce qui fait que la plûpart des instrumens qui sont de fer dans les autres pays, se font en cuivre dans le Japon. On se sert aussi du même métal pour faire des crochets, des crampons, & la plûpart des pieces qui s'employent pour les jointures dans la construction des navires, & même dans la charpente des maisons. Cependant les viandes se cuisent dans des pots de fer fort minces, où il entre un peu d'alliage.

Les Japonnois ont un métal factice, appelé *Sowaas*, ou *Sawaas*, dont la couleur tire sur le noir. C'est un mélange de cuivre & d'or. Quand ce métal est employé, il ressemble, quant à la couleur, à de l'or très-pur. Au reste cette composition n'est point particu-

liere aux Japonnois : mais ils travaillent ce métal avec un art & une industrie, où nulle autre nation n'a pu atteindre jusqu'ici.

La Province de Satzuma produit beaucoup de soufre. On le tire principalement d'une petite Isle, qui en fournit une si grande abondance, qu'on l'appelle pour cette raison *Iwogafima*, ou l'Isle du soufre. Il n'y a pas plus de cent cinquante ans que les Japonnois se sont hasardés de mettre le pied dans cette Isle. L'épaisse fumée qui en sortoit continuellement, & les phantomes hideux qu'on s'imaginoit apercevoir de loin, surtout pendant la nuit, la faisoient regarder comme un lieu habité par les diables, & absolument inaccessible aux humains. Un homme intrépide offrit d'en faire la découverte, & hasarda d'y aborder avec cinquante hommes aussi résolus que lui. Quand ils furent arrivés dans l'Isle, ils ne virent ni diables ni phantomes : mais ils découvrirent un terrain plat, d'où il sortoit une fumée épaisse, & dont toute la superficie étoit couverte de soufre. Depuis ce tems-là cette Isle rapporte tous les ans vingt caisses d'argent au Prince de Satzuma à qui elle appartient.

La Naphte, espèce de bitume, se trouve dans une riviere de la Province de *Jetfingo*: on la tire des endroits où l'eau est presque dormante, & l'on s'en sert dans les lampes, de la même manière que de l'huile.

On conçoit assez que le sel ne sçauroit manquer dans un pays environné & coupé en tant d'endroits par les eaux de la Mer. Voici comme les Japonnois le préparent. Ils creusent un certain espace de terre, qu'ils remplissent de sable fin & bien net: ensuite ils arrosent ce sable d'eau de Mer, & le laissent sécher. Ils réitérent plusieurs fois la même chose, jusqu'à ce que le sable soit suffisamment imbreigné de sel. Alors ils le tirent, & le mettent dans un cuvier, dont le fond est percé de trous, comme un crible; ils jettent encore de l'eau de Mer par-dessus, & ils la laissent filtrer au travers du sable. On recueille cette eau, on la fait bouillir jusqu'à une certaine consistance, & le sel qu'on en tire se met dans des pots de terre, où il se calcine & se blanchit avec le tems.

Dans la partie la plus septentrionale du Japon, on tire d'une montagne appelée *Tfugaar* des cornalines, des

jaspes, & des agathes de différente espèce, quelques-unes bleuâtres, & assez semblables aux saphirs. On trouve quantité de perles aux environs de Saikokf, non-seulement dans les huitres, mais dans plusieurs autres coquillages. Autrefois les Japonnois en faisoient assez peu de cas : mais les Chinois leur ont appris à en connoître la valeur, & il s'en fait un grand débit à la Chine, où les femmes sont fort curieuses de ces sortes de joyaux. Les perles les plus grosses & les plus précieuses se trouvent dans une espèce de petite huitre appelée *Akoja*. Les deux coquilles de cette huitre sont fort ferrées, larges comme la main, très-minces, unies par-dehors, raboteuses & inégales par-dedans, d'une couleur blanchâtre & luisante.

Les Mers du Japon produisent quantité d'autres coquillages, & de substances marines, des plantes, des coraux, des éponges de Mer, des cailloux de toute espèce, &c. Mais les Japonnois font peu d'estime de la plûpart de ces raretés : & si les pêcheurs en trouvent par hasard quelques-unes dans leurs filets, ils les portent au premier temple consacré à *Febis*, qui est le

Neptune du Japon. On trouve de l'ambre gris sur les côtes de Satzuma, aux environs des Isles de Liquejo, & surtout vers les côtes méridionales de Kii-nokuni, d'Isje, & des Provinces voisines.

L'ambre gris est une substance bitumineuse, formée originairement dans la terre, & ensuite portée dans la Mer, où elle acheve de se perfectionner, soit par le mélange des particules salines, soit par la chaleur du soleil. On le trouve souvent dans les intestins des baleines, parmi des excréments durs & calcinés, ce qui fait que les Japonnois l'appellent *Kusurano fu*, c'est-à-dire excrément de baleine. Cette espèce d'ambre est très-commune au Japon: mais c'est la pire de toutes, parce que l'ambre perd une partie de ses vertus dans le corps de ces animaux. L'ambre gris le plus estimé est celui que les vagues détachent du fond de la Mer, & qu'elles jettent sur les côtes. Lorsqu'il est frais, & qu'il n'a point trop séjourné sur le rivage, la substance est molle, platte, gluante, & assez semblable à la bouse de vache. Il est alors sans parfum, ou plutôt il a une odeur de brûlé, qui est fort désagréable. Ceux qui

Kaempfer.

le trouvent ainsi flottant sur la surface de la Mer, en ramassent différens morceaux, les paîtrissent, & en forment une masse ronde, qui se condense & se durcit avec le tems. Ces masses sont de différens poids : le Docteur Kaempfer en a vu une qui pesoit 130 livres, & qui fut ramassée sur les côtes de Kii-nokuni. On en a trouvé de plus pesantes encore dans les Mers d'Orient. Celle que le Roi de Tidori vendit environ cinquante mille francs à la Compagnie Hollandoise, pesoit 185 livres, poids de Hollande. On la voit à Amsterdam dans le cabinet des raretés de cette Compagnie. Elle est de couleur grisâtre, & très-parfaite en son genre : sa forme est ronde & plate.

Il arrive assez souvent que les Japonnois falsifient l'ambre gris, soit en mêlant des cosses de ris pulvérisées dans sa substance, lorsqu'elle est encore molle, soit en y ajoutant du storax, du benjoin, & d'autres aromates. Il y a une ambre gris artificiel qui se fait avec la poix, la cire, la résine, le storax : & d'autres ingrédiens pareils. Un des plus surs moyens de connoître si l'ambre gris a été sophistiqué, est d'en mettre quelques grains sur une platine

rougie au feu. S'il est pur, il fait peu de cendres : d'ailleurs, si l'on y a mêlé quelque corps étranger, on s'en aperçoit à la fumée. Les Chinois tiennent pour le meilleur ambre gris celui dont les grains étant mis dans l'eau bouillante se dissolvent le mieux, & se liquent le plus également. Les Japonnois, ainsi que la plupart des nations les plus Orientales de l'Asie, font assez peu de cas de l'ambre gris. Ils lui préfèrent l'ambre jaune, si peu estimé des Européens. L'ambre gris est d'un grand usage, non-seulement pour l'agrément de son parfum, mais pour ses vertus éprouvées dans la médecine. On assure que mêlé avec l'opium, c'est un excellent secret contre l'impuissance. Voici comme se fait cette préparation. On enveloppe dans un linge un morceau d'opium crû, & on l'expose en cet état à la vapeur de l'eau bouillante. On prend les parties qui suintent & qui s'attachent au linge (c'est l'opium le meilleur & le plus pur), & on les mêle avec deux fois autant d'ambre gris. On en fait de petites pilules, qu'on prend le soir. Kaempfer dit que cette recette lui fut communiquée dans le pays par un médecin de réputation.

ARTICLE III.

Des Plantes du Japon.

LÉ Japon situé sous un ciel peu favorable, & séparé de toute communication avec les contrées voisines, moins par la Mer orageuse qui l'environne, que par les principes austères de son gouvernement, le Japon, sans l'industrie de ses habitans, seroit le pays le plus pauvre & le plus désert de l'Asie. Ces Insulaires ont suppléé par le travail à la stérilité du terroir, & le besoin, toujours actif & industrieux, leur a fait imaginer mille ressources, inconnues à la plûpart des autres peuples. Les Japonnois, pour parvenir à subsister, sont réduits à mettre à profit jusqu'aux productions incultes qui naissent sur les rochers, parmi les sables, & dans le sein des eaux; ils usent même de plusieurs plantes vénéneuses, qu'ils savent dépouiller de leurs mauvaises qualités. Toutes ces choses rejetées par la plûpart des hommes, & dont les animaux les plus sauvages ont peine à s'accommoder, sont recherchées par nos Insulaires, & servent journellement à leur

substance. Les pauvres habitans des côtes ne vivent que de plantes molles qui croissent dans la Mer. Leurs femmes vont les chercher au fond de l'eau, en plongeant quelquefois jusqu'à la profondeur de soixante brasses. Il est vrai que les Japonnois relevent par l'apprès ces alimens communs, & savent donner du gout aux choses les plus insipides. Croira-t-on qu'ils ont trouvé le moyen de faire des gâteaux excellens avec une mousse, qu'on trouve sur des coquillages aux environs de Jedo? On la recueille lorsque la Mer est basse, & après l'avoir bien lavée, on la laisse sécher. On la coupe fort menue, on la lave de nouveau, on la pêttrit avec la main, & l'on en fait une pâte épaisse qu'on laisse sécher au soleil. C'est ainsi que se prépare l'algue verte, qui est la plus commune. Il y a une autre espèce d'algue, plus rare & plus recherchée. Sa couleur est rougeâtre, & elle a plus de consistance que l'algue verte. On la prépare à peu près comme celle-ci, si ce n'est qu'on ne la coupe point par morceaux: on en fait des gâteaux plus petits, & plus délicats.

Non-seulement on laboure ici toutes les campagnes susceptibles de cul-

ture ; mais on traîne la charrue jusque sur les montagnes les plus escarpées ; & lorsqu'on ne peut y conduire des bœufs , les hommes se chargent seuls de toutes les fatigues du labourage. Les productions qu'on tire des terres cultivées peuvent se réduire à cinq espèces de grains , que les Japonnois appellent *Gokokf* , c'est-à-dire les cinq fruits de la terre. C'est en quoi consiste la principale nourriture des gens aisés , l'usage de la viande étant fort rare dans le pays. Le premier & le plus précieux de ces grains est le ris , dont l'espèce est excellente au Japon , & préférable , selon Kaempfer , à celui qui croît à la Chine & dans les Indes. Les Japonnois le font bouillir , & en forment une pâte , dont ils usent au lieu de pain. Ils en font aussi une bière forte & très-agréable , qu'ils appellent *Sacki*. Le second grain est l'orge : on en nourrit le bétail & les chevaux : quelquefois on se sert de sa farine dans les ragouts , ou on la réduit en pâte pour en faire des gâteaux. Le troisième fruit de la terre est le froment , qu'ils appellent en leur langue *Koomuggi* , c'est-à-dire petit blé , & dont ils font beaucoup moins de cas que de l'orge , qu'ils appellent

Oomuggi, ou le grand blé. Les deux autres grains sont deux espèces de fèves, dont l'une se nomme *Daidsu*, & l'autre *Sodsu*. La première est à peu près de la grosseur du bled de Turquie : c'est, après le ris, l'aliment qu'ils estiment le plus.

Les ravès croissent en abondance dans le pays : elles y sont fort grosses, & il n'est point d'aliment dont le peuple fasse une plus grande consommation. Mais elles ont une odeur forte, & très-désagréable : ce qui vient de ce que les Japonnois fument leurs marais avec des excréments d'hommes. On ne s'amuse point ici à cultiver les panais, les carotes, & d'autres racines semblables, parce que le pays en produit par tout de sauvages, dont ces Insulaires se contentent. La terre y produit aussi naturellement des radix, des courges, des melons, des concombres, des laitues de plusieurs espèces, & d'autres fruits ou légumes qui ne viennent guère en Europe que dans les jardins cultivés.

Le gouvernement est très-attentif à exciter la vigilance des laboureurs. Si un particulier laisse passer une année sans cultiver une portion de terre qui lui appartient, il est deslors déchu de la

propriété de cet héritage, & l'Etat l'ad-
juge au premier acquereur. Toutes les
terres sont mesurées deux fois l'an,
l'une avant les semailles, l'autre un
peu avant la récolte. Des Arpenteurs,
nommés par le Cubo, sont chargés de
cette commission, qu'on estime si im-
portante, que ceux qui l'exercent ont
le droit de porter l'épée : privilège qui
ne s'accorde qu'à la noblesse & aux
gens de guerre. Lorsque le tems de la
récolte approche, ils font faucher un
espace de terre en quarré, ils mesurent
ce qu'il produit de gerbes, & par-là ils
jugent de ce que le champ entier doit
rapporter. Cette précaution est d'autant
plus nécessaire au Japon, que les fer-
miers ne payent les propriétaires qu'en
grains, & à proportion de la récolte.
L'usage ordinaire est que les proprié-
taires tirent six dixièmes du produit,
& que les fermiers en aient quatre.
Toutes les terres du Domaine impérial
sont affermées sur ce pied. L'admini-
stration en est confiée à un Officier,
qui y leve un droit annuel de soixante
pour cent : le reste appartient aux fer-
miers & aux laboureurs.

Le Japon produit plusieurs arbrif-
seaux utiles. Le meurier croît dans

presque toutes les parties du Royaume, mais plus particulièrement dans les Provinces septentrionales. Son fruit, tantôt noir, & tantôt blanc, est insipide : mais ses feuilles, qui servent à nourrir quantité de vers à soye, sont d'une grande utilité pour plusieurs Provinces. Cependant les soyes du Japon sont en général assez grossières, & l'on n'en peut fabriquer que des étoffes communes.

Il y a une autre espèce de meurier, appelé *Kaadsi*, c'est-à-dire arbre du papier, dont l'écorce a de grandes propriétés. On en fait des cordes, des mâches, des étoffes, & surtout du papier. Sa racine est forte, branchue, & ligneuse : son tronc est droit & uni : ses branches & ses rejettons sont fort gros, & couverts d'un épais feuillage. Son écorce est brune, grosse, raboteuse au-dehors, polie au-dedans. Le bois du tronc est mou & cassant, plein d'une moelle spongieuse & humide. Il produit des fruits, entourés de poil, pourprés, & d'un gout fade. Cet arbre a cela de particulier, qu'il croît avec une vitesse surprenante, & qu'en coupant ses jeunes rejettons, & les plantant à terre, ils prennent d'abord racine. Voici ce

que nous apprend Kaempfer, touchant la méthode des Japonnois dans la composition du papier qu'ils font, comme je l'ai dit, de l'écorce de cet arbre. On coupe de jeunes rejettons, au moins de la longueur de trois pieds, & on les assemble en faisceaux. On les laisse tremper vingt-quatre heures dans l'eau froide, à moins qu'ils ne soient si fraîchement coupés & si pleins de suc, qu'ils n'ayent pas besoin d'être amollis dans l'eau. Ensuite on les met debout, liés fortement ensemble, dans une grande chaudiere qu'on a soin de bien couvrir, & on les fait bouillir dans une lessive de cendres. Quand les bâtons ont suffisamment bouilli, ce qu'on reconnoît lorsque l'écorce s'est tellement retirée qu'elle laisse voir à nud un bon demi pouce du bois, on les tire de l'eau; & dès qu'ils sont refroidis, on les fend dans leur longueur, pour en tirer l'écorce, qui est la seule matiere dont on fait le papier. On nettoye avec soin ces différentes écorces, les laissant tremper trois ou quatre heures dans l'eau, on en racle la peau noirâtre & la surface verte, on en sépare toute les parties noueuses & grossieres, que l'on met à part pour le papier

papier plus grossier. Quand l'écorce est bien nettoyée, on la fait bouillir dans une lessive claire, qui se prépare de la maniere suivante. On met deux pieces de bois en croix sur une cuve: on les couvre de paille, sur laquelle on jette des cendres mouillées, & par-dessus l'on verse de l'eau bouillante, qui à mesure qu'elle se filtre au travers des cendres & de la paille pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particules salines des cendres, & compose cette lessive claire dont je viens de parler. Quand les écorces commencent à bouillir, on les remue continuellement avec un gros roseau, y versant de tems en tems de la lessive claire, pour tempérer l'évaporation, & suppléer à ce qui se perd par-là. Après que la matiere a bien cuit, jusqu'à la consistance d'une bouillie molle, semblable à un amas de fibres, on la retire du feu, on la laisse refroidir, on la met dans une es-
 pèce de vase ou de crible, qu'on fait tremper dans l'eau froide, & ordinairement dans l'eau de riviere, & là on la patrit continuellement avec les mains, jusqu'à ce qu'elle soit delayée à la consistance d'une laine ou d'un duvet doux. On a soin d'en ôter la

bourre, & les autres parties grossieres, que l'on met à part avec les écorces qui sont restées du premier triage, pour en faire du gros papier. Cette pâte suffisamment lavée s'étend sur une table de bois uni & épais : deux ou trois hommes la battent avec des bâtons d'un bois fort dur, que les Japonnois appellent *Kusnoki* : ensuite on la met dans une cuve, y mêlant une infusion gluante & glaireuse de ris, & d'une certaine racine appelée *Oreni*. On remue le tout avec un roseau mince & delié, jusqu'à ce qu'il en résulte une substance liquide de la même consistance. Après cela on commence à tirer de la cuve les feuilles une à une, au moyen de certaines clayes faites de jonc. Quand les feuilles sont tirées, on les arrange en pile sur une table couverte de deux nattes, mettant entre chaque feuille un petit bâton de roseau, qui débordé un peu, & qui sert ensuite à soulever les feuilles, & à les tirer une à une. Chaque pile est couverte d'une planche mince, de la grandeur des feuilles, sur laquelle on met des poids légers au commencement, & ensuite plus forts, à mesure que les feuilles se sechent, & que la pression est moins à craindre. Le jour suivant

On ôte les poids, on leve les feuilles, encore moites, avec les bâtons de roseau dont j'ai parlé, on les fait sécher au soleil, & pour dernière façon on les rogne tout au tour. C'est de cette manière que se fait le papier fin. Le papier grossier se fait, comme je l'ai dit, avec les parties les plus rudes, & avec l'écume la plus épaisse & la plus flandreuse de l'écorce bouillie. Le papier du Japon est très-fort, d'une grande blancheur, & beaucoup plus moelleux que notre papier. On vend à Syriga, une des plus grandes villes du Japon, des papiers peints très-proprement, pliés en grandes feuilles, si lustrés & d'une telle consistance, qu'on les prendroit pour des étoffes de laine ou de soye.

L'*Urusi*, ou arbre du vernis, tient aussi un rang considérable parmi les arbrisseaux utiles du Japon. Il diffère du *Tsi-chu* des Chinois, & de l'arbre du vernis, si commun dans toutes les Indes. L'*Urusi* est un arbre particulier, qu'on ne trouve qu'au Japon. Il croît dans plusieurs Provinces: mais le meilleur de tous est celui de *Jamatto*. Cet arbre, dit le P. Charlevoix après Kaempfer, a très-peu de branches. Son écorce

Kaempfer,
Amerit. exo-
tica, Charle-
voix T. II.

est blanchâtre, raboteuse, & se sépare facilement : son bois est très-fragile, & ressemble à celui du saule : sa moelle est très-abondante : ses feuilles, qui ressemblent à celles du noyer, sont longues de huit à neuf pouces, ovales, & terminées en pointe, point découpées dans leur bordure, ayant au milieu une côte ronde, qui regne dans toute leur longueur jusqu'à la pointe, & qui envoie de chaque côté jusqu'au bord plusieurs moindres nervures. Ces feuilles ont un gout sauvage, & quand on en frote un papier, elles le teignent d'une couleur noirâtre. Les fleurs qui naissent en grappe des aisselles des feuilles, sont fort petites, d'un jaune verdâtre, à cinq pétales un peu longs & recourbés. Les étamines sont en pointe & très-courtes, aussi-bien que le pistille, qui est terminé par trois têtes. L'odeur de ces fleurs est douce, & fort gracieuse, ayant beaucoup de rapport à celle de la fleur d'orange. Le fruit, qui vient ensuite, a la figure & la grosseur d'un pois chiche : dans sa maturité il est fort dur, & d'une couleur brouillée & désagréable. L'*Urusi*, au moyen d'une incision qu'on y fait, distille une gomme blanchâtre, qu'on reçoit sur

deux feuilles de papier très-mince. On presse ensuite le papier avec la main, pour faire couler par ses pores déliés la matière la plus pure: les parties les plus grossières demeurent dans le papier. On mêle dans ce jus environ une centième partie d'une huile appelée *Toi*, & on verse le tout dans des vaisseaux de bois, où cette matière se conserve parfaitement, si ce n'est qu'il se forme sur la superficie une petite croûte noirâtre, qui s'enlève facilement. On rougit, quand on veut, ce vernis en y mêlant du cinnabre de la Chine, ou une autre espèce de terre rouge qui vient aussi de ce pays. L'odeur de ce jus est très-forte & très-malfaisante. Ceux qui le préparent, ou qui l'employent, sont obligés de se couvrir la bouche & les narines avec un linge, pour se préserver de ses vapeurs malignes, qui leur causeroient des maux de tête violens, & d'autres accidens fâcheux. Mais il faut que ce vernis se purifie à l'air, & qu'il perde avec le tems toute sa malignité, puisque les Japonnois l'appliquent indifféremment sur toutes sortes de meubles, & même sur les vases dans lesquels ils mangent. L'Empereur même ne se sert que de plats & d'assiettes

Charlevoix,
ibid.

de bois vernissés , qui supportent les viandes & les liqueurs les plus chaudes , & qu'on lave tous les jours , sans que le vernis en souffre la moindre altération.

On distingue au Japon trois espèces de figuiers : il y en a deux qui ressemblent assez à nos figuiers d'Europe , si ce n'est que le fruit en est beaucoup plus gros. La troisième espèce , & sans contredit la plus commune , s'appelle *Koki*. C'est un arbre très-désagréable à voir , & assez semblable à un vieux pommier , dont le tronc & les branches sont dans une extrême caducité. Ses feuilles sont longues , ovales , & unies. Le fruit a la forme d'une poire : il est rougeâtre , & il a le goût d'une figue délicieuse. Quand on veut le conserver , on le sèche au soleil : les Chinois le confisent dans le sucre. De quelque manière qu'on l'apprête , c'est un fruit excellent , & d'ailleurs si commun dans le Japon , que les plus pauvres peuvent s'en nourrir.

Kaempfer prétend que les châtaigniers de ce pays produisent des fruits beaucoup plus gros & beaucoup meilleurs que nos plus beaux châtaigniers d'Europe. On ne voit point de pom-

niers au Japon : il n'y croît qu'une seule espèce de poires que nous appelons poires d'hiver. Elles sont d'une grosseur extraordinaire, les plus petites ne pesant guère moins d'une livre : mais on ne peut les manger crues. On trouve beaucoup de noyers dans les Provinces septentrionales. Il y en a une espèce que les Japonnois appellent *Kaja*, & qui tient de la nature de l'If. Ses noix sont oblongues, & renfermées dans une pulpe de chair. Elles ressemblent beaucoup, soit pour la grosseur, soit pour la forme, à la noix d'Arrak. Ces noix ont beaucoup d'âcreté dans leur primeur, & ne sont bonnes à manger que quand elles sont bien seches. On en tire une huile excellente, & presque aussi agréable que notre huile d'amandes douces. Les Japonnois s'en servent pour apprêter leurs viandes, & en composent plusieurs remedes. La fumée de leurs noyaux est le principal ingredient de la meilleure encre du Japon.

On trouve peu de vignes dans ce pays, & le raisin y meurt difficilement. Les limons y sont aussi fort rares : les oranges & les citrons croissent en abondance. Il y a une espèce de citrons assez

particulière : ils ont la forme & la grosseur d'une pêche, & un parfum admirable, mais un peu d'acidité & d'aigreur. Les meures, les framboises, les fraises, les cerises, & d'autres fruits rouges sont ici d'une grande insipidité. Les pêchers, les abricotiers, & les pruniers se rencontrent communément. Quelques personnes cultivent avec grand soin ces deux dernières espèces d'arbres, moins pour en tirer des fruits, que pour leur faire porter des fleurs. Ces fleurs deviennent quelquefois aussi grandes que les roses, & c'est un des plus agréables ornemens des jardins du Japon.

Il croît au Japon deux espèces de chênes différens des nôtres. La nécessité réduit le petit peuple à en ramasser les glands, qu'il fait bouillir, & dont il se nourrit, à l'exemple des premiers hommes. Les sapins, les cyprès, les cedres, & les bambous sont les arbres les plus communs.

Plusieurs arbrisseaux sauvages portent des fleurs d'une grande beauté. On en trouve jusque dans les lieux les plus incultes, sans parler des fleurs que les Japonnois cultivent en grand nombre dans leurs jardins. Ces fleurs surpassent :

beaucoup les nôtres pour la couleur & pour l'éclat : mais communément elles manquent de parfum. Il en est de même de la plupart de leurs fruits, qui sont fort agréables à l'œil, mais qui n'ont ni qualité ni saveur.

Dans les Provinces Occidentales du Japon, on trouve un arbre de la hauteur de nos Tilleuls, dont la racine, cuite dans l'eau, produit un camphre artificiel, que les Japonnois savent sublimer. Mais ce n'est-là qu'un camphre bâtard, nullement comparable au camphre précieux de Borneo, qui est une gomme naturelle qu'on tire de certains arbres de cette Isle, au moyen des incisions qu'on fait entre l'écorce & le bois. Les plus beaux cabinets du Japon sont faits de la racine de ces camphriers bâtards. Leur bois est rempli de veines agréablement diversifiées : mais on remarque qu'il devient raboteux avec le tems, c'est-à-dire, à mesure que la résine dont il est couvert s'évapore.

De toutes les plantes qui croissent au Japon, celle du Thé est sans contredit la plus recommandable. Je n'ai rien à ajouter ici à ce que j'ai dit dans l'Histoire des Chinois touchant la culture de cette plante. Je remarquerai seule-

ment une chose concernant sa préparation & son usage. Les personnes de qualité, au lieu de le prendre en feuilles & par infusion, le réduisent en poudre très-subtile, & en mettent une pincée dans une tasse remplie d'eau, le remuant & le mêlant avec un petit instrument dentelé destiné à cet usage, jusqu'à ce que la liqueur écume, & prenne la consistance d'une bouillie claire. Le meilleur Thé du Japon croît dans le territoire d'*Udsi*, petite ville située aux environs de Meaco. Tout le Thé qui se boit à la Cour de l'Empereur, est cueilli sur une montagne du même nom que la ville. Un des principaux pourvoyeurs de la Cour a une inspection particulière sur cette montagne, où il entretient des jardiniers qui veillent avec une attention extrême à la culture de l'arbrisseau, à la récolte, & à la préparation des feuilles. On a environné cette montagne d'un fossé, pour empêcher les hommes & les animaux d'en approcher. Les arbrisseaux sont plantés en quinconces, qu'on balié & qu'on nettoye chaque jour. On nettoye avec la même exactitude les arbrisseaux, & l'on prend bien garde qu'il ne reste la moindre ordure sur les

feuilles. Les personnes chargées de la récolte des feuilles doivent s'abstenir de manger du poisson salé, & toute autre viande forte, de peur que leur haleine ne flétrisse les feuilles, & ne corrompe leur parfum. Tant que la récolte dure ils doivent se baigner deux ou trois fois le jour : il ne leur est pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues, ils doivent les cueillir avec des gands. Ces feuilles, soit qu'elles soient en nature, soit qu'on les ait pulvérisées, se conservent dans des grands pots de terre appellés *Maatsubo*, remarquables pour leur ancienneté & pour leur prix. On ignore quelle est leur origine, & les Japonnois débitent à ce sujet plusieurs fables. Ils prétendent que ces vases se fabriquoient anciennement dans une Isle appellée *Mauri*, dépendante du Japon, & située dans le voisinage de l'Isle Formose. On ajoute que cette Isle, fameuse par ses richesses, & surtout par l'excellence de ses porcelaines, fut autrefois abîmée dans la Mer, par une juste punition des Dieux irrités de son insolence & de son impiété. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces vases se trouvent encore aujourd'hui aux environs de l'Isle de Formose, dans une

baye fort basse, où des pêcheurs vont
 les chercher en plongeant. Cette baye
 est semée de roches, qu'on aperçoit
 quand la Mer s'est retirée. Il peut se
 faire que quelques navires chargés de
 porcelaines Chinoises aient ancienne-
 ment échoué dans cet endroit; & c'est
 là peut-être le fondement de toutes les
 fables qu'on a débitées là-dessus. Les
Maatsubo sont d'une porcelaine trans-
 parente, très-fine, & d'une couleur
 blanchâtre, qui tire un peu sur le verd.
 Leur forme approche de celle d'un pe-
 tit baril: excepté que leur col est fort
 étroit. Ces vases sont d'un grand prix,
 & il y en a qui se vendent jusqu'à deux
 mille pistoles, & plus. L'Empereur en
 a une grande quantité dans son trésor.
 Lorsqu'on les tire de la Mer, ils sont
 couverts de coquillages, de coraux, &
 d'autres substances marines qui s'y at-
 tachent. Il est rare qu'on en trouve de
 parfaitement conservés, & qui soient
 sans taches, ou même sans ruptures.
 Mais d'habiles ouvriers savent réparer
 tout cela, soit en raclant les vases, soit
 en bouchant les fentes avec une com-
 position de blanc; ce qu'ils font avec
 tant d'adresse que l'œil le plus perçant
 ne peut decouvrir où étoit la rupture.

Au reste ils ont soin de laisser quelques endroits brutes, qui témoignent que ces vases ne sont pas contrefaits.

Je remarquerai par occasion que Kaempfer; qui s'est beaucoup étendu sur les *Maatsubo* Japonnois, n'est entré dans aucun détail au sujet des autres poteries qui se fabriquent, dit-on, dans ce pays, & qui sont connues en Europe sous le nom de porcelaines du Japon. Son silence semble confirmer le sentiment du Pere du Halde, qui assure que toutes celles qui portent ce nom, viennent originairement de la Chine, d'où on les transporte au Japon. J'ai observé dans l'Histoire des Chinois * que le P. Charlevoix pense là-dessus fort différemment, & c'est ici le lieu de rapporter ses paroles; qui contiennent quelques remarques curieuses. Mais j'avertis encore mes lecteurs que son récit ne peut décider la question, parce qu'il n'est fortifié d'aucune autorité, le P. Charlevoix ayant négligé de citer ses témoins. » Un voyageur, Charlevoix, *.
 » dit-il, homme d'esprit, & qui a fait Hist. du Ja-
 » un long séjour à la Chine, m'avoit pon, T. I.
 » assuré qu'il ne se faisoit point de p. 20.
 » porcelaines au Japon, & que celle
 » que nous connoissons en Europe

* Tom. I.

P. 250.

» sous ce nom, & qui est si estimée, se
» faisoit à la Chine par les Japonnois,
» qui l'y venoient acheter. Il est cer-
» tain qu'ils y en achètent beaucoup:
» mais il ne l'est pas moins que celle
» qui porte le nom du Japon se fabri-
» que dans le *Figen*, la plus grande des
» neuf Provinces du *Ximo*. La matiere
» dont on la forme est une argile blan-
» châtre, qui se tire en grande quan-
» tité du voisinage d'*Uristino*, & de
» *Suwota*, sur les montagnes qui n'en
» sont pas fort éloignées, & en quel-
» ques autres endroits de cette même
» Province. Quoique cette argile soit
» naturellement fort nette, il faut en-
» core la pétrir & la bien laver, avant
» que de la rendre transparente, & l'on
» assure que ce travail est si penible,
» qu'il a fondé un proverbe qui dit,
» que les os humains sont un des in-
» grédients qui entrent dans la porce-
» laine. Je n'ai pu rien apprendre da-
» vantage sur la fabrique de cette pré-
» cieuse vaisselle.



ARTICLE IV.

*Quadrupedes , Oiseaux , Reptiles ,
Poissons.*

Les quadrupedes , soit sauvages , soit domestiques , sont peu nombreux au Japon , eu égard à la grandeur & à l'étendue de cet Empire. Le pays est si peuplé , & si cultivé , que les animaux sauvages trouvent très-peu de lieux déserts , où ils puissent vivre & multiplier en liberté. Pour ce qui est des espèces domestiques , comme les Japonnois s'abstiennent de la chair , & même du lait des animaux , delà vient qu'on n'éleve qu'un très-petit nombre de quadrupedes , qu'on destine à la culture des terres , ou au tirage des voitures. Les ânes , les mulets , les chameaux & les éléphans sont des espèces absolument inconnues dans ces Isles. Les chevres , les brebis , & les porcs sont fort rares. Les chevaux sont plus communs : mais leur taille est petite. On s'en sert , comme je l'ai dit , pour le labourage , & pour les charrois , quoiqu'il soit plus ordinaire d'employer les bœufs à ces travaux. On trouve ici des buffles d'une

grosseur extraordinaire : ils ont des bosses sur le dos comme les chameaux ; on les accoutume à porter la charge. Il n'y a point de levriers ni d'épagneuls dans le pays. On y voit une espèce particulière de chats domestiques d'une grande beauté. Leur poil est blanchâtre, ils ont de grandes taches noires & jaunes, & la queue extrêmement courte : ils ne font point la guerre aux souris. Les singes sont peu communs : ils ont la queue fort courte, le poil brun, la face rouge : leur humeur est très-douce. Le pays est rempli de rats & de souris. Non-seulement les Japonnois ne les craignent point, mais ils les apprivoisent & s'en amusent, leur apprenant à faire plusieurs tours. On trouve dans les forêts des ours, des sangliers, des loups, des renards, des chiens sauvages, des lievres & des daims.

Les oiseaux domestiques sont à proportion encore plus rares que les quadrupèdes, à cause du peu d'usage qu'en font les Japonnois. En général tout le monde s'abstient ici de la chair des volatiles : la religion l'interdit ; cependant quelques docteurs particuliers permettent d'en manger en certains tems.

de l'année. Ceux qui suivent ces casuistes, élevent des poules, des canards, & d'autres oiseaux, & les tuent sans scrupule. Mais on a coutume d'épargner les cocqs: les Japonnois ont une grande vénération pour cet animal, à qui ils attribuent un instinct particulier & presque divin, soit pour mesurer le tems, soit pour annoncer les divers changemens qui arrivent dans l'air.

Le canard appelé *Kinmodfui*, est un oiseau d'une grande beauté. Son plumage est nuancé des plus vives couleurs: le rouge domine autour de son cou & de sa gorge: sa tête est ornée d'une magnifique aigrette: sa queue s'éleve & se courbe un peu: la disposition de ses ailes a quelque chose de particulier. On voit au Japon une espèce de faisans, dont le plumage est admirable: leur queue extrêmement longue, & nuancée d'or & d'azur, ne le cede point à celle du paon. Les grues sont fort communes ici: on les regarde comme des oiseaux d'un très-heureux augure. Il est défendu de les tuer, & de leur faire aucune espèce de violence. Le peuple a une si grande vénération pour cet oiseau, qu'il ne lui donne guère d'autre nom que celui de *Tsuru*.

sama : *Tjuri* signifie Grue, & *Sama* Seigneur. Il y en a de deux espèces ; l'une est blanche, & l'autre grise. On voit dans les forêts & dans les champs deux sortes d'oyes sauvages qui ne se mêlent point, & dont chacune ne s'accouple qu'avec les oiseaux de son espèce. Les unes sont d'une blancheur éclatante, excepté aux extrémités des aîles, où leurs plumes sont noires : les autres sont d'un gris cendré. Elles sont si familières qu'elles se laissent approcher de tout le monde. Il est défendu sous peine de mort de les tirer, à moins qu'on n'en ait acheté la permission. Elles font beaucoup de dégât dans les campagnes, & les payfans sont obligés d'environner leurs champs de filets, pour écarter ces animaux ; mais cela ne les effraye pas toujours, & l'on en voit plusieurs qui franchissent hardiment ces barrières. Les becassines ne sont point rares dans ce pays : plusieurs sectes en mangent sans scrupule. Toutes les espèces de pigeons sont sauvages : on n'en élève point dans les maisons, parce qu'on a éprouvé que leur fiente s'enflamme quelquefois, & qu'elle a causé des incendies. On accorde l'hospitalité aux cicognes : le toit des mai-

sons est leur asile ordinaire ; elles se fixent toujours dans la demeure qu'elles ont une fois choisie. On voit ici beaucoup d'éperviers & de faucons ; les meilleurs viennent des Provinces septentrionales. On ne trouve ni corbeaux ni perroquets. Les rossignols & les allouettes ne sont pas rares. Kaempfer prétend que les allouettes chantent beaucoup mieux en Asie qu'en Europe. Il y a une espèce d'épervier, qu'on appelle *Misago* ou *Bisago*. Cet oiseau vit sur le bord de la Mer, & probablement fait la guerre aux poissons. Il cache sa proie dans le creux de quelque rocher. Les vivres qu'il y dépose s'y conservent parfaitement, & y acquièrent même un tel degré de bonté, qu'on les préfère aux meilleurs alimens. Les Japonnois sont fort friands de ce manger, qu'ils appellent *Bisagonosusi*, c'est-à-dire le poisson salé de *Bisago*.

Parmi les reptiles du Japon, il y a un animal fort particulier. Il est connu dans toutes les Indes Orientales sous le nom de fourmi blanche. En effet c'est un petit ver tout blanc, si l'on excepte la tête & le col, qui sont d'un brun foncé, & fort âpres au toucher. Ces insectes vivent en commun comme les

fourmis noires, mais ils sont continuellement en guerre avec celles-ci. Leur espèce est très-nuisible : ils percent tout ce qu'ils rencontrent : ce qui fait que les Japonnois les appelle *Do Toos*, c'est-à-dire *Perceurs*. S'ils trouvent accès dans un magasin, ils gâtent en peu de tems les plus belles étoffes. Le seul moyen qu'on ait trouvé pour les chasser, c'est de semer du sel sur les planches & dans les armoires des magasins. Ces vers ne peuvent supporter le jour, ni l'impression du grand air. Ils se tapissent sous terre, & ils pratiquent de petites voutes sous lesquelles ils marchent. Kaempfer raconte des choses surprenantes de leur force & de leur agilité. » Lorsque j'étois à Coyland, » dit-il, fort des Hollandois sur les côtes de Malabare.... il arriva un jour » qu'étant fort occupé je ne me couchai qu'à minuit. Le lendemain matin lorsque je me levai, j'aperçus » sur ma table des marques de ces voutes, qui étoient à peu près de la grosseur de mon petit doigt, & en regardant de plus près je trouvai que » ces animaux avoient fait un trou de cette même grosseur dans un des pieds » de la table en montant, un autre au

» travers de la table , & encore un au
 » milieu de l'autre pied en descendant,
 » qui entroit dans le plancher.... Tout
 » cela se fit dans l'espace de quelques
 » heures. Quelques-uns, ajoute Kaemp-
 » fer, attribuent la cause d'une corro-
 » sion si prompte & si surprenante à
 » l'acrimonie de leurs excréments, mais
 » mal-à-propos, comme je m'en suis
 » convaincu par l'expérience que j'en
 » ai faite. Car j'ai trouvé que leur mu-
 » seau est armé de quatre pincettes re-
 » courbées & tranchantes, qui sont,
 » à mon avis, des instrumens bien plus
 » propres à produire un effet si prompt,
 » que des excréments, quelque acres
 » & corrosifs qu'ils puissent être.

Le *Mille-pieds*, ainsi appellé à cause
 de la multitude de ses jambes, est un
 autre ver plus dangereux encore, parce
 qu'il s'attaque aux hommes. Il est long
 de deux ou trois pouces, fort mince,
 & de couleur brune. Les mille-pieds
 des Indes sont très-venimeux, & leur
 morsure est ordinairement mortelle. Il
 est rare qu'elle produise au Japon de si
 funestes effets : on en guerit ordinai-
 rement en appliquant un peu de salive
 sur la playe.

Les serpens ne sont pas fort com-

munis dans ces Isles. L'espèce la plus dangereuse est de ceux qu'on appelle *Fitakutz*. Ils ont le corps verd, la tête platte, & les dents aigues. On prétend que les personnes qui en sont mordues meurent infailliblement dans le jour même. En calcinant la peau de ce serpent dans un pot de terre fermé hermétiquement, on en tire une poudre appelée *Gawatso*, dont les vertus sont, dit-on, spécifiques pour la guérison des maladies internes. Les Japonnois sont dans la persuasion qu'il suffit de manger de la chair de ce serpent, pour devenir hardi & courageux.

On trouve ici la plupart des insectes volants ou rampants que nous connoissons en Europe : des abeilles, mais en petit nombre ; des guêpes, des mouches communes, des cousins, des vers luisans, des mouches cantharides, un peu plus petites que les nôtres, mais extrêmement caustiques, & si dangereuses qu'on les met au rang des poisons : des sauterelles, des papillons, des puces, des punaises, &c. L'on y voit un insecte très-particulier, appelé *Sebi* : il est de couleur brune, & il ressemble fort à ces petites mouches qu'on voit en Europe voler sur le déclin du

jour. Pendant tout l'hiver il se tient caché sous terre : il sort au printems , & se glisse en rampant le long des arbres , s'accrochant aux feuilles & aux branches avec ses pieds. Peu de tems après sa peau supérieure se fend & s'ouvre , pour donner passage à une mouche qui y étoit renfermée , & dont le volume paroît beaucoup plus gros que le corps de l'insecte qui lui servoit de prison : lorsque cette mouche rompt son étui , déploie ses quatre aîles , & s'envole , elle fait , dit-on , un cri si perçant & si aigu , qu'on l'entend très-distinctement à la distance de plus d'un quart de lieue. Pendant une partie de l'été les bois & les campagnes retentissent des cris de ces animaux , qui commencent à chanter au lever du soleil , & qui se taisent lorsqu'il est au milieu de sa course. Dans le tems de la canicule cet insecte volant disparoît : on prétend qu'il rentre dans la terre , pour y reprendre sa première forme de ver , & qu'il reparoit l'année suivante sous la figure d'une mouche.

Les côtes du Japon sont fort poissonneuses , & fournissent abondamment aux besoins de ce peuple , qui s'abstient de la chair des bestiaux & des vo-

latiles, trouve dans les animaux aquatiques une nourriture beaucoup plus saine. La Mer dont il est environné, lui fournit à proportion plus de ressources que la terre, soit par l'abondance des plantes & des vegetables qu'elle produit, soit par la quantité de poissons de toute espèce qu'elle renferme dans son sein, soit par le nombre infini de coquillages qu'elle jette sur ses bords, ou qu'elle dépose sur les rochers. Vers les côtes méridionales de la grande Isle de Nipon, & autour de plusieurs autres Isles, on pêche beaucoup de baleines, de différente grandeur, depuis dix jusqu'à quarante & cinquante brasses. La plus grosse espèce s'appelle *Sebio*: sa chair est très-saine, & les habitans de ces côtes, qui sont extrêmement forts & vigoureux, attribuent à l'usage de cet aliment la santé robuste dont ils jouissent. Il n'est point de partie dans cet animal dont on ne tire quelque utilité. Sa peau, sa chair, & ses intestins se mangent, & se conservent dans le sel. Sa graisse fondue fournit de l'huile: on tire de ses os une substance cartilagineuse qui se mange: ensuite on les seche au soleil, pour en faire du feu: les nerfs & les tendons servent à faire des

des cordes : ses nageoires & ses moustaehes , qui sont une substance noire , solide , & pliante , servent à une infinité d'usages ; les Japonnois en font plusieurs jolis ouvrages , entre autres de petites balances qui servent à peser l'or. Ces Insulaires prennent les baleines avec le même instrument dont nos pêcheurs se servent , c'est-à-dire avec le harpon. Ils ont des bateaux fort étroits & fort légers , dont une des extrémités se termine en pointe fort aigue , & que dix hommes font voguer avec une rapidité surprenante. Ces bateaux paroissent à Kaempfer beaucoup plus propres pour cette pêche que les nôtres.

Parmi les autres espèces de poissons , qu'on pêche en quantité dans ces Mers , les plus remarquables sont , 1^o. le *Satsifoko* : poisson assez gros , long quelquefois de cinq ou six brasses , armé de deux dents fort grandes qui s'élevent en ligne droite hors de sa machoire. On assure que cet animal est l'ennemi mortel de la baleine , qu'il trouve le moyen de tuer , en se glissant dans sa gueule , & lui mangeant la langue. Les dents du *Satsifoko* sont fort recherchées , & l'on en voit plusieurs suspen-

dues par maniere d'ornement au haut des Temples & des Palais. 2°. Le *Furube* : ce poisson n'est pas fort gros ; mais il s'enfle quelquefois si extraordinairement , qu'il paroît rond comme une boule. Quoiqu'on le mette au rang des alimens nuisibles , & même mortels , les Japonnois sont fort friands de sa chair , qu'ils ont grand soin de laver & de nettoyer , jettant les intestins & la tête , où l'on prétend que réside tout le venin. Mais ces précautions n'empêchent pas que cet aliment ne soit pernicieux à plusieurs personnes : une loi de l'Etat en interdit l'usage aux gens de guerre. Ceux qui sont las de vivre choisissent souvent ce genre de mort. 3°. Le cheval , ou chien marin. Il est de la grosseur d'un enfant , sans écailles ni nageoires. Il a la tête & la gueule fort grandes , les dents aigues & déliées comme celles d'un serpent , le ventre uni & fort large , avec deux espèces de mains plates , cartilagineuses , garnies de doigts , & assez semblables aux mains d'un enfant. 4°. Le *Tai* , ou *Tab* : c'est le poisson le plus estimé des Japonnois. Il est fort rare : dans sa saison il ne se vend jamais au-

* C'est en-dessous de deux Cobans * : mais en hi-

ver, surtout dans le tems de quelque fête, son prix n'a point de bornes, & Kaempfer assure que tel de ces poissons s'est vendu mille Cobans. Ses écailles sont nuancées des plus belles couleurs, parmi lesquelles le rouge & le blanc dominant, & se mêlent agréablement. Il a beaucoup de ressemblance avec la carpe. 5°. Le *Bora*: c'est une espèce de brochet, qui a la chair blanche, & fort délicate. On le sale & on le fume, & il s'en fait un grand débit, non-seulement dans le Royaume, mais à la Chine & dans d'autres contrées. Le *Bora* se pêche principalement aux environs de Nagasaki & de *Nomo*. C'est un poisson de passage, qui n'habite les côtes que dans le dernier mois de l'hiver. 6°. L'*Ika*: c'est le poisson que nous appellons *Polype*. Il y en a au Japon de plusieurs espèces: celui qu'ils nomment *Jako* est le plus recherché. Il y a une autre sorte de polype, qu'ils appellent *Kuragge*, & dont ils font encore grand cas: mais ils ne le mangent que mariné, & préparé de la manière suivante. Ils le font tremper pendant trois jours dans une dissolution d'alum: ensuite ils lui ôtent sa peau, le lavent & le nettoient, & le

viron dix pistoles de notre monnoye.

jettent dans la saumure, où ils le laissent quelque tems. On prétend que ces polypes, ainsi préparés, ont la même couleur, & à peu près le même gout que les nids d'oiseaux, si estimés dans tout l'Orient; & des pêcheurs de la Chine ont assuré à Kaempfer que ces nids n'étoient en effet autre chose que la chair de cette espèce de polype, durcie au soleil, & impreignée des particules salines de la Mer. 7°. Le *Ki*, qu'ils appellent autrement *Game*: c'est notre Tortue de Mer. On en voit ici de plusieurs espèces, à qui l'on donne différens noms. On en trouve de si grandes sur les côtes septentrionales & orientales de l'Empire, que leur écaille peut couvrir entièrement un homme étendu. Les Japonnois ont une grande vénération pour cet animal, qu'ils regardent comme très-heureux, principalement à cause de la longue vie qu'ils lui attribuent. Tous leurs Temples & tous leurs Palais sont remplis de représentations de Tortues, avec des queues extrêmement larges, telles que ces animaux n'en porteroient jamais. Mais ces fictions plaisent infiniment aux Japonnois: tous leurs tableaux en sont pleins, On y voit des dragons ailés, des chi-

meres, des oiseaux à plusieurs têtes, & d'autres animaux fabuleux. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la plupart de ces Insulaires sont persuadés de l'existence réelle de toutes ces choses. Les anciens peintres, dit-on, ne les eussent jamais représentées, sans les modèles que la nature leur offroit. Lorsque les Hollandois obtinrent la liberté de s'établir au Japon, le Gouvernement exigea de ces étrangers qu'ils fissent venir d'Europe, ou des autres parties du monde, certains animaux bizarres, dont on leur montrait la représentation, comme une preuve certaine de leur existence. 8°. Les *Jebi*, c'est le nom qu'ils donnent en général aux écrevisses, soit de Mer, soit de rivière. Elles sont fort communes au Japon, & l'on en distingue jusqu'à douze espèces, auxquelles on a donné différens noms. Celles qu'ils appellent *Kabutogani* sont d'une forme assez particulière. Elles ont une sorte de dard ou d'épée pointue, longue & dentelée, qui leur sort de la tête: leur dos est rond, & fort lissé. Il y a une espèce de cancre d'une grosseur si prodigieuse, que leurs jambes sont aussi fortes que celles d'un homme. On observe

que tous les animaux de cette espèce qu'on trouve dans les Mers du Japon, & dans tout l'Océan des Indes, sont plus remplis & plus charnus dans le tems des nouvelles lunes : expérience d'autant plus remarquable, que le contraire arrive dans les Mers d'Occident.

On trouve sur les rivages & sur les rochers quantité d'huitres, de moules, & de coquillages semblables, qu'on ramasse facilement quand la marée est basse. Il y en a d'autres que les pêcheurs vont chercher en plongeant, à moins qu'ils n'aiment mieux y envoyer leurs femmes, plus habiles, dit-on, dans cet exercice que les hommes. Parmi les poissons de cette dernière espèce, l'*Awabi* est un des plus remarquables. Sa coquille est univalve, ouverte, & assez profonde. Elle est remplie d'une substance charnue, jaune ou blanche, très-dure, quoiqu'elle n'ait point de fibres. On ne la mange que marinée, ou séchée. L'*Awabi* est un animal défiant & timide : il faut le prendre lorsqu'il nage, & l'enlever promptement, sans lui donner le tems de fuir, & de se cramponner aux rochers, ou au fond de la Mer : car lorsqu'il s'y est tâpi, il n'est pas possible de l'en arracher. Ceux

qui font cette pêche ont coutume de s'armer de longs couteaux, pour se défendre contre certains poissons voraces, qui attaquent les plongeurs. Souvent on trouve des perles dans la coquille de l'*Awabi*: mais elles sont jaunâtres, informes, & de nulle valeur. C'est une tradition constante parmi ce peuple, que leurs premiers peres, gens d'une frugalité & d'une pauvreté extrême, se nourrissoient communément de la chair d'*Awabi*. En mémoire de quoi, lorsque les Japonnois traitent leurs amis, ils font toujours servir un plat de ce poisson. C'est aussi la coutume, non-seulement parmi le peuple, mais entre les gens de qualité, de joindre à tous les présens qu'ils se font, une petite tranche d'*Awabi*. L'*Akoja* est une autre poisson dont la coquille est bivalve, plate, large comme la main: sa surface est inégale & raboteuse: mais sa substance concave renferme une belle nacre, & quelquefois on y trouve des perles d'un grand prix. On lit dans quelques anciennes relations, particulièrement dans celle de Marc Pol, qu'il se trouve dans les Mers du Japon quantité de perles rouges: mais les Ecrivains les plus modernes n'en font aucune mention.

 CHAPITRE VIII.

Du Gouvernement du Japon.

ARTICLE I.

Du Cubo, ou Monarque séculier.

DE la maniere dont le Japon se gouverne aujourd'hui, on y reconnoît, comme je l'ai déjà remarqué, deux Monarques, l'un Séculier, & l'autre Ecclésiastique. Le premier s'appelle *Cubo* : toute la puissance temporelle est dans ses mains ; son autorité est absolue & despotique. Tous les Princes, & les Magistrats du Royaume lui sont tellement subordonnés, qu'il peut, sans autre motif que sa volonté ou son caprice, les exiler, confisquer leurs biens, les dépouiller de leurs charges, & les faire mourir. Ce Prince réside à Jedo, au milieu d'une Cour nombreuse, composée des plus grands Seigneurs de l'Empire. Les uns sont immédiatement attachés à sa personne : les autres viennent de tems en tems lui rendre

hommage : une loi inviolable les oblige presque tous de passer au moins six mois de l'année à Jedo.

Le *Cubo* a une garde composée d'environ six mille hommes. Outre cela il entretient en tems de paix vingt mille cavaliers, & cent mille fantassins. En tems de guerre chaque Prince, chaque Seigneur particulier, est obligé de se mettre en campagne, & de fournir un certain nombre de soldats à proportion des revenus dont il jouit. Celui qui a dix mille florins de rente doit entretenir vingt fantassins & deux cavaliers. Dans le tems que les Hollandois avoient leur comptoir à Firando, le Prince de ce petit État étoit tenu de fournir six cents fantassins, & six vingt cavaliers. Selon le P. Charlevoix, le nombre des soldats que les Princes & les Seigneurs du Royaume fournissent à l'Empereur en tems de guerre, est de trois cents soixante & huit mille fantassins, & de trente-huit mille huit cents Maîtres.

Ces troupes sont bien vêtues, & bien armées : les cavaliers ont une carabine très-courte, un javelot, un sabre, & un arc. On prétend qu'ils se servent très-adroitement de toutes ces armes, surtout de la dernière. Les

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
T. I.

fantassins n'ont point d'autres armes défensives que le casque : pour ce qui est des armes offensives , ils ont chacun deux sabres , un mousquet , & une pique. Voici ce que le Pere Charlevoix ajoute touchant la division de ces troupes. Cinq soldats ont un homme à leur tête : cinq de ces chefs , qui avec leurs gens font trente hommes , reconnoissent eux-mêmes un Officier supérieur. Une compagnie de deux cens cinquante hommes à deux chefs principaux. Toutes les compagnies sont commandées par un Officier Général.

Pour tenir en bride les peuples & les Grands du Royaume , le Cubo a dans toutes les principales villes de fortes citadelles , défendues par des garnisons nombreuses , dont le commandement est confié à des Gouverneurs particuliers. La Cour de Jedo se conduit à cet égard par des maximes de politique très-rafinées. Elle entretient dans tous les quartiers du Royaume un grand nombre d'espions & d'émissaires , qui l'avertissent de tout ce qui se passe. Sous prétexte d'honorer & de favoriser les Grands de l'Empire , on exige que tous leurs enfans mâles soient élevés à Jedo , sous les yeux de l'Empereur , qui

les retient à sa Cour comme autant d'ôtages de la fidélité de leurs peres. On a soin d'entretenir une défiance & une jalousie mutuelle parmi les Grands : on ne permet point qu'ils ayent entre eux des liaisons trop étroites, ni qu'ils se visitent trop fréquemment. La Cour souffre impatiemment que plusieurs Seigneurs soient restés en possession de quelques places fortes : ceux qui les possèdent ont grand soin de les entretenir : car lorsqu'elles viennent à tomber en ruine, il n'est point permis de les relever. Pour prévenir les séditions que l'oïveté ou l'indigence pourroient fomentier parmi le peuple, l'Empereur a soin d'occuper aux travaux publics une portion considérable de ses sujets. Cent mille ouvriers, dit Salmon, qu'on a soin de changer & de renouveler, sont journellement employés à la construction des Temples, des Palais, des chemins, & des autres édifices publics. Quand l'Empereur veut appauvrir un de ses vassaux, dont les richesses lui paroissent suspectes, sous prétexte de lui faire honneur il lui rend visite, & va manger chez lui. Cette faveur est ruineuse pour qui la reçoit, à cause des préparatifs extraordinaires qu'on

Kaempfer,
Liv. V.

fait en ces occasions. On raconte qu'un Seigneur du Japon, maître d'une Principauté qu'on appelle *Kanga*, voulant donner un repas à l'Empereur, fit bâtir exprès un Palais magnifique, à la construction duquel il employa dix mille ouvriers pendant plusieurs mois.

Mais rien n'est plus remarquable que la conduite des *Cubo* envers les *Dairis*, ou Monarques Ecclésiastiques, sur lesquels ils ont usurpé l'Empire. Il seroit difficile de trouver chez aucun autre peuple l'exemple d'une pareille politique. La plupart des usurpateurs dont parle l'histoire, non contents de déposer le légitime Souverain, ont toujours cherché à exterminer sa famille, pour se maintenir sur le Trône, & pour en assurer la jouissance à leurs descendans : les Annales de presque toutes les Monarchies nous en fournissent mille exemples. Les Empereurs modernes du Japon n'ont point eu recours à cette barbare politique ; & si l'usurpation les a placés sur le Trône, du moins ils n'ont point souillé leurs mains par d'indignes massacres. *Joritomo* le premier de ces usurpateurs, maître absolu de l'armée, & de toutes les forces de l'Empire, n'atenta point

aux jours de *Konjéi*, son Roi légitime ; il ne songea qu'à se maintenir dans son emploi de *Seogun*, & à rendre cette dignité héréditaire dans sa famille. Ses successeurs se bornèrent pendant quatre cens ans aux mêmes prétentions, qui doivent paroître modestes, vû le pouvoir exorbitant dont ils jouissoient. *Fidejos*, vingt-neuvième Général, fit un pas de plus. Il s'affranchit des vains devoirs d'une obéissance simulée, il prit le titre de *Grand Seigneur*, & il le remplit dans toute son étendue. Mais il n'osa renverser l'Idole que ses prédécesseurs avoient encensée : il laissa à l'Empereur *Ookimats* le soin des affaires spirituelles, le titre de *Mikaddo*, ou d'Empereur sacré, & quelques autres prérogatives que les Monarques Ecclésiastiques conservent encore aujourd'hui.

La succession des *Cubo* est héréditaire. Leurs principaux revenus consistent dans les domaines particuliers qu'ils possèdent, & dont *Kaempfer* évalue le produit à cent quarante-huit *Man* douze cent *Kokf*, suivant la manière de compter des Japonnois. Le *Kokf* & le *Man* sont deux termes dont ils se servent pour estimer le revenu

des terres. Le *Kokf* contient trois cens sacs de ris : le *Man* est censé contenir dix mille *Kokf*. Le *Kokf* vaut, année commune, dix-sept florins & dix sols de Hollande : & par conséquent le *Man*, qui contient dix mille *Kokf*, vaut cent soixante & quinze mille florins. Cela posé le produit des Provinces Impériales étant, selon Kaempfer, de cent quarante huit *Man* douze cens *Kokf*, on doit l'évaluer, année commune, à la somme de vingt-cinq millions neuf cens vingt & un mille florins de Hollande, c'est-à-dire à près de cinquante deux millions de notre monnoye. C'est à quoi Kaempfer semble borner tous les revenus du *Cubo*. Pour ce qui est du revenu total de l'Empire, c'est-à-dire de toutes les terres du Japon, l'auteur Allemand le fait monter à deux mille trois cens vingt-huit *Man*; c'est-à-dire à quatre cens quatorze millions quatre cens dix mille huit cens cinquante florins de Hollande, ce qui fait environ huit cens vingt-neuf millions de France.

Caron ne s'éloigne pas beaucoup du calcul de Kaempfer touchant le revenu général de l'Empire : mais il paroît qu'il fait monter beaucoup plus haut

les revenus particuliers de l'Empereur. Il prétend en effet que sa dépense monte tous les ans à vingt-huit millions trois cens quarante-cinq mille *Cockiens* de quatre florins chacun, & il ajoute que ce Prince ne dépense en une année que la sixième partie de son revenu : d'où M. Caron conclut que le trésor des Empereurs du Japon renferme des richesses inestimables. Mais j'ai peine à croire que ces Princes, qui ne levent d'ailleurs presque aucun impôt sur leurs sujets, soient aussi opulens que l'assure cet Ecrivain, & surtout qu'ils fassent un si mauvais usage de leurs richesses.

ARTICLE II.

Du Dairi, ou Empereur Ecclésiastique.

LA famille des *Dairis*, ainsi que je l'ai déjà observé, est sans contredit la plus ancienne Maison souveraine qui soit dans l'univers. Elle descend en droite ligne, & de mâle en mâle, de *Sin-mu*, premier Empereur des Japonnois, qui commença à regner l'an 660 avant Jesus-Christ. Cette famille, comme je l'ai dit encore, a été en possession du Trône, & du souverain Ponti-

ficat jusque vers le milieu du douzième siècle de notre Ere, c'est-à-dire pendant près de dix-huit cens ans. Elle renonça alors, presque volontairement, à l'administration temporelle, pour se livrer à la douce oisiveté du sacerdoce, & elle partagea l'Empire en plusieurs gouvernemens, qui devinrent héréditaires. De-là l'origine de la Monarchie laïque, & même d'une infinité de Principautés particulières, qui s'éleverent sur les ruines de l'ancienne Monarchie, & dont la plupart subsistent encore aujourd'hui. Quoique les *Dairis* soient fort déchus de leur ancienne puissance, ils conservent encore de grandes prérogatives. Une des plus considérables est le droit de confirmer & d'installer les Cubo à chaque mutation de regne.

Le peuple a une vénération infinie pour ses *Dairis*, & les regarde comme des espèces de divinités. Ces Princes n'oublient rien eux-mêmes pour accréditer de plus en plus un préjugé si avantageux, & à cet égard, dit Kaempfer, ils font des choses qui examinées par rapport aux coutumes des autres peuples, semblent ridicules & impertinentes. Ils croiroient fouiller leur sainteté, s'ils touchoient la terre du bout du

piéd, & s'ils expofoient leur perfonne facrée au grand air ou au soleil. Tel est la fainteté des moindres parties de leur corps, qu'un Dairi ne se laiffe couper ni les cheveux, ni la barbe, ni les ongles. On prend le tems de son sommeil pour lui ôter, comme à son infçu, ces fuperfluités incommodes : les Japonnois prétendent qu'un tel larcin ne peut porter préjudice à fa fainteté. Chaque jour on apprête ses viandes dans des vases qui n'ont jamais fervi, & fa table est toujours garnie d'une vaiffelle neuve très-propre, quoique d'une argille commune. On brife ordinairement ces plats, dès qu'il s'en est fervi, de peur qu'ils ne tombent entre les mains des laïques, dont la gorge & la bouche s'enfleroient, dit-on, s'ils ofoient manger dans ces vases sacrés. Il en est de même des habits du Dairi. On croit que fi un laïque les portoit, il feroit puni fur le champ par une enflure douloureuse de tous les membres. Dans les premiers tems le *Mikaddo* étoit obligé de se tenir tous les matins fur son trône durant quelques heures, la Couronne impériale fur la tête, dans une posture immobile, fans ofer même tourner les yeux. Le peuple s'imaginoit que c'é-

toit un moyen infaillible de maintenir l'Empire dans une profonde tranquillité. Si par malheur le Prince faisoit quelque mouvement, ou s'il fixoit trop long-tems ses regards sur quelque Province, on appréhendoit alors que la guerre, la famine, le feu, ou d'autres calamités ne désolassent le Royaume.

La dignité de Dairi est héréditaire. Dans le cours ordinaire la succession appartient aux aînés. Au défaut des mâles, les filles succèdent : il y a même des exemples que des veuves de *Mikaddo* ayent gouverné l'Empire. Lorsqu'il survient quelque contestation au sujet de la Couronne, c'est la Cour Ecclésiastique qui en décide. Quelquefois le pere abdique l'Empire, & le résigne successivement à plusieurs de ses enfans, afin que leurs meres ayent le plaisir de les voir assis sur le Trône. Ces changemens se font avec un secret admirable : un *Mikaddo* meurt, ou abdique, sans que le peuple en sçache rien, & la Cour même de Jedo n'en est instruite, qu'après que le successeur est installé.

Depuis la révolution qui a dépouillé le *Dairi* de l'autorité temporelle, il fixe sa résidence à Meaco. Les Cubo

lui ont abandonné pour sa subsistance les revenus de cette ville, & du territoire qui en dépend. Outre cela ils lui ont assigné quelques pensions sur leur épargne : mais elles sont pour l'ordinaire assez mal payées. Le Mikaddo tire un avantage plus réel du pouvoir qu'il a de conférer & de vendre les titres d'honneur, non-seulement aux particuliers, mais au Cubo même. Cette rare prérogative de la souveraineté, que les Empereurs séculiers lui ont laissée, fait entrer dans ses coffres des sommes considérables. Ces titres peuvent se distinguer en six classes principales. Le titre de la première classe est *Dai-seo-dai-sin*. Il confère un caractère sacré à la personne qui en est revêtue, & l'on croit qu'au moment de sa mort son ame devient un *Cami*, ou Dieu. C'est pourquoi le *Mikaddo* garde ordinairement cette dignité pour lui-même, & la donne rarement à d'autres. Le titre de *Quanbuku* ou de *Quebacondono* appartient aussi à la première classe. C'est le nom que les Dairs donnoient anciennement à leur premier Ministre. Depuis *Fidejos* tous les Empereurs séculiers prennent ce titre, ou ils le font prendre à leur héritier

présomptif. Les titres de la seconde classe sont *Sa-dai-sin-u-dai-sin*, & *Nai-dai-sin*. Dans tout l'Empire il n'y a jamais que trois personnes qui en soient revêtues. *Dai-na-gon*, & *Tsu-na-gon* sont des titres qui appartiennent à la troisième classe, & qui sont annexés à certaines charges. Les titres des trois autres classes sont en fort grand nombre : il y en a deux que le Dairi confère plus ordinairement : sçavoir ceux de *Maquandairo*, & de *Cami*. La qualité de *Maquandairo* revient à celle de Duc ou de Comte : le titre de *Cami* ressemble à celui de Chevalier ou de noble. *Cami* dans la langue du pays signifie aussi Dieu, ou Esprit immortel : & il ne faut pas confondre ces deux significations, que les Japonnois distinguent par la différence des caracteres.

La Cour du Dairi est fort nombreuse, quoique ce Prince ne donne à ses Officiers que des appointemens médiocres, & absolument incapables de fournir à leur entretien. Les grands se ruinent à son service, & les petits ne subsistent que du travail de leurs mains : ils font des corbeilles, des nattes, & d'autres ouvrages. Cependant quelques-uns possèdent de riches bénéfices,

qui leur sont conferés par le Dairi, & c'est sans doute l'appas de ces récompenses qui fixe tant de gens à son service. L'étude des sciences est la principale occupation des courtisans riches. Les uns s'appliquent à la Poësie : les autres composent des Livres d'histoire, ou des Romans. Les Dames s'adonnent à la musique, & il en est peu parmi elles qui ne jouent avec délicatesse de plusieurs instrumens. Les jeunes gens s'exercent aux courses de chevaux, à la danse, à la paume, & à divers genres d'escrime.

La Cour du *Dairi* n'est composée que d'Ecclésiastiques, la plupart très-pauvres, comme on vient de le dire, mais fort insolens, & si entêtés des prérogatives de leur état, qu'ils regardent avec un souverain mépris tous les laïques. Ces Prêtres s'imaginent descendre en droite ligne de *Tensio-dai-dsin*, chef de la seconde Dynastie de leurs Dieux, au lieu qu'à les entendre, les *Gege* (c'est le nom qu'ils donnent aux laïques) ne descendent que d'*Awase-dsuno*, pere d'une troisième race toute profane, & bien inférieure à l'autre. Tous les courtisans du Dairi, & tous les autres ecclésiastiques répandus dans

le Royaume, prennent le titre fastueux de *Kuge*, qui signifie *Seigneur*. Ils ont un habit particulier qui les distingue des laïques. Ils portent de larges caleçons & une robe fort ample, à queue pendante. Leur bonnet est noir : sa forme est différente suivant la dignité des personnes ; en sorte qu'on reconnoît à cette marque, ainsi qu'à certaines autres distinctions dans l'habillement, de quelle qualité est un ecclésiastique, & quel poste il occupe à la Cour. Quelques-uns attachent à leur bonnet une bande de crêpe ou de soye noire, qui leur descend jusque sur l'épaule : d'autres portent devant les yeux une pièce semblable, en forme d'éventail. Plusieurs ont sur la poitrine une espèce d'écharpe qui leur tombe de l'épaule. Plus cette écharpe est longue, plus la personne qui la porte est qualifiée : car l'usage des *Kuge* est de ne se baisser en saluant, qu'autant qu'il faut pour que le bout de l'écharpe touche à terre. Les Dames de la Cour du Dairi ont aussi un habit particulier, qui les distingue des femmes laïques.

Le Dairi, suivant la coutume de ses prédécesseurs, épouse ordinairement douze femmes. Il n'y en a qu'une qui

porte le titre d'Imperatrice, & c'est toujours la mere du Prince ou de la Princesse héréditaire. Ces mariages se célèbrent avec une pompe & une magnificence extraordinaire. Ces fêtes se renouvellent lorsque l'Imperatrice vient à accoucher, & lorsqu'on fait le choix d'une nourrice pour l'héritier présomptif. Celle des femmes du Dairi, qui a le titre d'Imperatrice, loge dans le même Palais que son époux; les autres habitent dans des Palais voisins. Elles sont toutes vêtues magnifiquement, surtout dans les jours de cérémonie & de représentation. Car la maxime de cette petite Cour est d'en imposer par des dehors de splendeur, de cacher sa pauvreté sous la magnificence, & de suppléer par le faste à la véritable grandeur qui lui manque.

ARTICLE III.

Des Daimio, ou Princes de l'Empire.

LE Royaume du Japon renferme quelques Principautés héréditaires, dont les possesseurs s'appellent DAIMIO, c'est-à-dire, *personnes d'un nom éminent*. J'ai parlé ailleurs de l'o-

origine de ces Principautés, qui se formerent pour la plûpart du démembrement de l'Empire Japonnois. Ceux qui les usurperent n'eurent pas de peine à les rendre héréditaires dans leurs familles. Bientôt après, leurs successeurs s'érigerent eux-mêmes en petits Souverains, qu'on appella *Jacatas*. Ceux-ci se défalirent volontairement d'une legere portion de leur domaine, & l'abandonnerent, sous-certaines redevances, à des vassaux, qui furent appellés *Conikus*. Dans la suite les *Conikus* distribuèrent eux-mêmes une partie de leurs terres à des Gentilshommes d'un ordre inférieur, appellés *Tono*, qui releverent d'eux aux mêmes conditions, que les *Jacatas* avoient imposées aux *Conikus*. Il s'ensuivoit de cette subordination, que la chute d'un *Jacata*, ou petit Roi du Japon, entraînoit ordinairement la ruine de tous les vassaux soit directs, soit indirects, parce que le Prince qui l'avoit dépouillé se croyoit en droit de disposer de toutes les terres de son domaine, dont il faisoit un nouveau partage: &, pour le remarquer en passant, c'est de-là sans doute que vient la barbare coutume qu'ont les Empereurs du Japon, d'envelopper dans la

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
T. I, p. 82.

la disgrâce d'un homme non-seulement les enfans, mais tous les esclaves & toutes les créatures.

Les Jacatas se maintinrent dans leur indépendance jusqu'au tems de Joritomo, premier *Général* de la Couronne, qui vers le milieu du douzième siècle de l'Ere chrétienne prit en main les rênes du gouvernement, & rangea à leur devoir tous ces petits Souverains. Taiko-sama & ses successeurs ont achevé de les détruire : leur nom même s'est éteint avec leur puissance, & ces Princes n'ont aujourd'hui que le titre de Daimio. Plusieurs de leurs apanages ont été réunis au Domaine impérial, dont ils avoient été démembrés : les plus considérables ont été partagés, & subdivisés en divers districts, qui appartiennent à différens maîtres. Ceux qui les possèdent sont dans une dépendance qui approche de l'esclavage : leur vie & leur fortune sont dans les mains de l'Empereur. Du reste ils tiennent un rang considérable dans l'Etat, & plusieurs d'entre eux ont des domaines très-étendus. Les Principautés de *Satzuma* & de *Canga* forment toutes seules deux grandes Provinces. Les Daimio rendent la justice, & commandent

les armes dans toute l'étendue de leur Principauté, & la Cour n'y envoie point d'autres Gouverneurs; mais ils doivent venir tous les ans à Jedo, pour rendre compte de leur administration.

ARTICLE IV.

Des Siomio.

LES SIOMIO sont les Seigneurs particuliers de certains districts, moins étendus que les domaines dont nous venons de parler. Ces Seigneuries consistent, comme les nôtres, dans la propriété d'une terre, & dans le droit de Jurisdiction. On en compte six cens quatre dans toute l'étendue de l'Empire. Les propriétaires de ces districts s'appellent *Siomio*, ou *Bien-nommés*. Ces Seigneurs sont d'un rang inférieur à celui des *Daimio*: mais ils exercent dans leurs terres les mêmes fonctions, c'est-à-dire qu'ils y administrent la justice sous l'autorité de l'Empereur. Les *Daimio* & les *Siomio* sont dans une telle dépendance de la Cour, qu'il ne leur est pas permis de demeurer plus de six mois dans leurs

autres: ils sont obligés de passer les six autres mois à Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qu'on élève sous les yeux de l'Empereur, & qui répondent sur leur tête de la fidélité de leurs parens.

ARTICLE V.

Des Tono-sama, ou Gouverneurs des Villes Impériales.

ON appelle Villes impériales les métropoles des cinq Provinces, qui appartiennent en propre à l'Empereur. Ces villes sont Meaco, Jedo, Ofacca, Sakai, & Nagasaki. Les Provinces du Domaine impérial sont régies par des Gouverneurs particuliers que le Cubo y envoie. Le peuple les appelle *Tono-sama*, c'est-à-dire Seigneurs, ou supérieurs. Dans chaque Ville impériale il y a deux Gouverneurs, excepté à Nagasaki où il y en a trois, à cause de l'importance de cette place, qui étant fréquentée par un grand nombre d'étrangers, attire plus particulièrement l'attention du ministère. Dans les villes où il y a deux Gouverneurs, le commandement

roule alternativement sur l'un des deux d'année en année. Celui qui est en exercice n'a point la permission de sortir du lieu de son Gouvernement: l'autre est obligé de faire sa résidence à Jedo, auprès de l'Empereur. Des trois Officiers qui commandent à Nagasaki, il y en a deux qui résident dans la ville, & qui gouvernent alternativement de deux en deux mois, tandis que le troisième est à la Cour. Pendant le séjour que les Gouverneurs font à Jedo, ils entretiennent une correspondance étroite avec leurs collègues, ils font part à l'Empereur, ou à son Conseil, des plus importantes affaires, ils rendent compte par écrit de ce qui s'est passé de plus considérable durant leur propre administration, & surtout ils font assidûment leur cour aux Ministres & aux favoris, dont ils tâchent de gagner la protection par des présens.

Lorsqu'on nomme quelqu'un pour un Gouvernement, il doit partir aussitôt, laissant sa femme & ses enfans à la Cour, pour répondre de sa fidélité. Pendant tout le tems qu'il est en charge, il lui est défendu de recevoir aucune femme dans son Palais, sous peine de mort, ou pour le moins de ban-

niement perpétuel, avec la ruine inévitable de sa famille. Telle est la peine attachée à la moindre désobéissance.

Les appointemens fixes de ces Gouverneurs sont assez modiques. Le Gouvernement de Nagasaki, qui est le plus considérable, ne rapporte à chaque *Tono-sama* que sept ou huit mille taëls; c'est-à-dire, trente-cinq à quarante mille livres, somme médiocre eu égard aux grandes dépenses qu'ils sont obligés de faire, & à la représentation qu'on exige d'eux. Mais les profits casuels les dédommagent de la médiocrité de leurs appointemens. Ces profits sont si considérables, à cause des contributions qu'on tire des négocians étrangers, que dans peu d'années ces Gouverneurs amasseroient des trésors immenses, s'ils n'étoient obligés de faire part de leurs richesses à l'Empereur & à ses Ministres: ce qui consume la plus grande partie de leurs émolumens.

La Cour des *Tono-sama* est composée d'un grand nombre d'Officiers, dont les plus considérables s'appellent *Joriki*. Ceux-ci doivent être Gentils-hommes, & l'on exige même qu'ils soient d'une ancienne noblesse. C'est

l'Empereur qui nomme à cet emploi dans la plûpart des grands Gouvernemens. Les seuls Gouverneurs de Nagasaki ont obtenu l'agrément de choisir eux-mêmes leurs *Joriki* : ce qui fait que ces places sont moins brigüées dans cette ville qu'ailleurs. Chaque *Joriki* doit avoir au moins trois domestiques, l'un pour porter la pique, l'autre pour garder son épée, & le troisième pour lui présenter la pantoufle. Ces Gentilshommes ont beaucoup de peine à subvenir à une telle dépense, n'ayant pour tous appointemens que cinquante pistoles avec la table & l'habillement. Outre ces dix *Joriki*, chaque Gouverneur a trente *Doosju*, ou Ecuyers, deux ou trois *Karoo* ou Majordomes, des *Sosjo* ou Gentilshommes de la chambre, des *Juwitz* ou Commis, des *Tsugosjo* ou valets de chambre, des *Doosen* ou gardes, & un grand nombre de *Kats*, c'est-à-dire de valets de pied. Les *Doosen* sont au nombre de trente : ils ont vingt-cinq pistoles de gages, avec la table, & ils doivent entretenir chacun un valet. Ces différens Officiers composent la maison du Gouverneur. La porte du Palais est toujours gardée par quatre ou cinq *Doosen*, qui se tien-

rient dans une sale qui est à l'entrée de la cour. Ils sont armés d'une longue épée, d'un cimenterre, & d'un gros bâton. A quatre heures après midi ils ferment la porte du Palais, & passé ce tems ils n'ouvrent à personne, sans un ordre exprès. Il y a une autre garde dans l'intérieur du Palais, à la porte du premier appartement. C'est-là que se tiennent les *Joriki*, les *Doosju*, les *Sosjo*, & quelquefois même les *Karoo* ou Majordomes. Chacun est assis suivant son rang, les *Joriki* au-dessus des *Doosju*, les *Doosju* au-dessus des *Sosjo*, & les *Karoo* au-dessus de tous les autres. Un des *Joriki* est chargé d'écrire le nom des personnes qui viennent au Palais: tous les soirs on présente cette feuille au Gouverneur.

Les *Tono-sama* ont un pouvoir presque absolu dans leur Gouvernement. L'intendance du commerce, l'administration de la Justice, le commandement militaire, & la direction de toutes les affaires importantes roule sur eux. Mais comme un tel pouvoir ne s'accorderoit nullement avec les maximes d'une Cour aussi soupçonneuse que celle de Jedo, il y a à Nagasaki, & dans les autres villes impériales, un

Daiquen, ou Agent de l'Empereur, chargé d'observer la conduite des *To-no-sama* : & de peur que le *Daiquen* ne s'entende avec eux, on a soin de faire éclairer sa propre conduite par des espions.

ARTICLE VI.

Des Magistrats municipaux, & de quelques autres Officiers subalternes.

LA police des Villes impériales appartient essentiellement aux *To-no-sama* : mais comme ils ne peuvent l'exercer par eux-mêmes dans toute son étendue, ils ont sous leurs ordres divers Officiers, qui les soulagent dans cette partie du gouvernement. Les plus considérables de ces Officiers sont les *To-si-jori*, c'est-à-dire *Anciens* ou *Sénateurs*. On les nomme ainsi, parce qu'autrefois on les choisissoit entre les plus vieux citoyens : mais aujourd'hui ces charges sont souvent données à de jeunes gens. L'emploi de ces Magistrats revient à celui de Maires ou de Consuls. Ils sont au nombre de quatre : mais il n'y en a qu'un en exercice : le tems de cet exercice est d'une année.

Les *To-sii-jori* ont des Subdélégués ou Lieutenants, appelés *Dsiojosi*, c'est-à-dire Officiers perpétuels, parce que leurs emplois sont à vie. Il y a d'autres Magistrats appelés *Nengiofi*, ou Officiers annuels, parce que leurs fonctions ne durent qu'un an. Ils sont nommés par le Maire en exercice, & leur principale fonction est de faire tous les jours au Gouverneur un rapport fidèle de ce qui se passe dans la ville, & de porter au Maire les ordres de ce Magistrat. Ils se chargent aussi de présenter au Gouverneur les requêtes & les placets des particuliers. C'est un emploi fort délicat, & qui demande beaucoup de capacité & de prudence. On choisit toujours ces Officiers parmi les plus habiles *Otona*.

On appelle *Otona* le principal Officier, ou si l'on veut, le Commissaire de chaque rue. Car l'*Otona* fait toutes les fonctions attachées parmi nous à cette charge. Il veille à la police de sa rue: il a soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des Maires & des Gouverneurs soient ponctuellement exécutés. L'*Otona* est élu par les notables de la rue: chacun d'eux écrit sur un papier

signé & cacheté le nom de la personne à qui il donne son suffrage. On ouvre ces papiers, & on les envoie par les *Nengiofi* au Gouverneur, avec une requête signée des habitans, par laquelle ils le supplient de nommer celui qui a obtenu le plus de suffrages.

Chaque *Otona* a trois Subdélégués ou Lieutenants, qui l'assistent dans les fonctions de sa charge. On les appelle *Oogumi-oja*, c'est-à-dire les chefs de la grande Communauté. Outre cela il y a dans chaque rue un Greffier, ou Secrétaire public, appelé *Fisia*. Son emploi est de notifier aux habitans les ordres de l'*Otona*, d'expédier les passeports & les certificats de vie & de mœurs, de tenir un registre exact des personnes qui habitent le quartier, des gens qui voyagent ou qui changent de domicile, de ceux qui naissent ou qui meurent; comment, & dans quels sentimens ils sont morts, quelle religion ils professoient, &c. Son journal doit contenir un détail circonstancié de mille autres choses.

Il y a dans toutes les Villes impériales une autre espèce d'Officiers, qu'on appelle *Tsioosino-mono*, ou messagers de ville, qui en même tems servent d'ar-

chers & de sergens. A Nagasaki cette compagnie est fort considérable : elle est composée d'environ trente familles, qui demeurent dans une même rue, qu'on appelle pour cette raison *Tsioosimat*, c'est-à-dire la rue des messagers. Depuis un tems immémorial ces familles sont en possession de cet emploi : ce sont des gens d'une force & d'une adresse extraordinaire. Quelquefois on les charge des exécutions publiques, surtout lorsqu'il s'agit de décapiter les coupables. L'emploi de *Tsioosino*, quoique bas & méprisable, suivant nos idées, est regardé au Japon comme un office militaire & noble. C'est pour cela que ces Officiers portent deux cimenterres, comme les Gentils-hommes. Cependant par une conséquence assez bizarre, les Japonnois ont un souverain mépris pour les *Jetta*, ou exécuteurs ordinaires de la haute-justice. Le mot *Jetta* signifie proprement Tanneur. ce sont en effet les gens de cette profession qui sont chargés par état d'appliquer les criminels à la torture, de les mettre en croix, de les décapiter, & ainsi des autres suplices. Ces gens demeurent ensemble hors des villes, dans une espèce de ha-

meau, bâti sur le grand chemin, non loin de la place destinée aux exécutions. Ceux qui tiennent des maisons de débauche, sont obligés, comme je l'ai remarqué ailleurs, de prêter la main aux *Jetta*, ou du moins d'envoyer leurs domestiques pour les aider.

Pour revenir à la police intérieure de chaque rue, tous ceux qui l'habitent sont partagés en différentes classes, appelées *Goningumi*, ou compagnies de cinq : non qu'elles ne soient composées que de cinq hommes, mais parce que chaque compagnie à cinq membres principaux, qui ont une inspection particulière sur les personnes comprises dans cette classe. Les propriétaires de cinq maisons qui se touchent, sont les chefs nés de chaque *Goningumi* : les différens locataires de ces maisons leur sont subordonnés. Chaque chef est absolu dans sa maison ; mais aussi il répond de la conduite de toutes les personnes qui y logent. Chaque compagnie a un supérieur, appelé *Kogomi-oja*, lequel a inspection sur la conduite de ses quatre collègues, dont il rend un compte fidele à l'*Otona*.

Les locataires n'ont point de voix dans les élections : les chefs seuls des

Goningumi y sont appellés : mais aussi les premiers sont exempts des taxes & des autres charges auxquelles les propriétaires sont sujets, excepté de la garde nocturne qu'ils sont obligés de faire à leur tour, parce que c'est une fonction dont aucun citoyen n'est dispensé. Cette garde est double dans toutes les rues. La première est composée de trois bourgeois, obligés, comme je l'ai dit, de la faire personnellement : c'est pourquoi on l'appelle *Dsifinban*, ou *Guet de corps personnel*. Ils se tiennent dans une baraque, construite au milieu de la rue. Dans certains jours solennels, ou même dans d'autres tems, lorsque l'*Otona* le juge nécessaire, on fait cette garde pendant le jour. Hors de ces occasions, elle n'a lieu que pendant la nuit. En cas de tumulte, d'incendie, ou de quelque autre accident, on double le guet, & souvent l'*Otona* se met lui-même à la tête de cette garde. Elle est si respectée, que c'est un crime capital, & digne de mort, de lui faire résistance, ou de l'insulter. La seconde garde s'appelle *Monban*, ou *rondé de la porte*, parce qu'elle se fait à la porte, ou à la barrière de chaque rue. Elle n'est composée

que de deux hommes, & sa principale destination est de prévenir les vols, & les accidens du feu. Les bourgeois peuvent se dispenser de la faire eux-mêmes, pourvu qu'ils mettent un homme à leur place. Les deux soldats de garde se tiennent assis chacun à une extrémité de la rue, dans une loge bâtie exprès. Ils marchent de tems en tems l'un vers l'autre, & à chaque heure de la nuit, ils frappent avec force deux battons de bois, soit pour marquer les heures, soit pour faire voir qu'ils ne dorment point. Dans quelques villes il y a des guérites élevées sur le sommet des maisons, où se tient un homme uniquement préposé à veiller aux accidens du feu.

La ville de Nagasaki, comme plus importante, à cause du grand concours des étrangers, est aussi gardée avec plus de soin qu'aucune autre ville impériale. Outre le *Dsissinban* & le *Monbian*, qui se font régulièrement dans chaque rue, il y a quatre gardes préposées à la sûreté générale de la ville & du havre. La première s'appelle *Gobansio*, ou la grande & principale garde: ses Officiers ne reçoivent l'ordre que de l'Empereur, & sont en quelque

sorte indépendans des Tonosama. Elle se tient à une bonne demi-lieue de la ville, sur deux éminences qui sont en face l'une de l'autre. Sur chaque éminence il y a environ sept cens hommes en faction, logés dans des baraques. Du lieu de leur résidence ils découvrent le port & la rade dans toute son étendue: il y a toujours près de-là une barque, bien équipée, & prête à les transporter sur le champ dans tous les lieux où leur présence est nécessaire.

La seconde garde se nomme *Funa-ban*, ou garde des vaisseaux. Elle est composée de dix-huit soldats, qui ont inspection sur tous les navires étrangers qui mouillent dans le port. Dès qu'un de ces navires est entré dans la rade, deux bateaux de garde se rangent aux deux côtés du bâtiment, & de deux en deux heures, ils sont relevés par deux autres bateaux. Cela continue tout le tems que ce navire est dans le port, & lorsqu'il leve l'ancre, ces mêmes bateaux l'accompagnent jusqu'à ce qu'il soit en pleine Mer.

Les soldats de la troisième garde s'appellent *Mi-okuri-bune*, ou inspecteurs de l'escorte, parce qu'une de leurs principales fonctions est d'escor-

ter les navires étrangers lorsqu'ils sortent du port. Cette garde est encore chargée de donner la chasse aux contrebandiers, & surtout d'empêcher que les Jonques Chinoises, & les navires Hollandois, ne déchargent secrètement leurs marchandises autre part qu'à Nagasaki, pour frauder les droits de la douane.

La quatrième & dernière garde est le *Toniban*, c'est-à-dire la garde d'observation: son emploi est de reconnoître tous les navires qui paroissent à la hauteur de Nagasaki, & d'observer ce qui se passe dans la demeure des Hollandois & des Chinois. Ils habitent dans de petites loges bâties sur le sommet des montagnes qui environnent le port. Dès qu'ils découvrent un navire, ils en donnent avis au Gouverneur. Non loin de la ville de Nagasaki, il y a une autre compagnie d'espions ou d'observateurs, placée sur une haute montagne, nommée *Foaqua-san*, où l'on garde toujours une certaine quantité de matières combustibles, pour les allumer en forme de signal, supposé que l'on découvre une flotte de dix navires Européens, ou dans le cas de quelque soulèvement imprévu. Ces feux ne s'al-

lument que dans les grands dangers on les découvre d'une haute montagne de la Province d'*Amakusa*, sur laquelle on fait les mêmes feux, qu'on apperçoit de la Province de Figo : & en allumant ainsi successivement d'autres feux sur les diverses montagnes, qui s'étendent le long des côtes méridionales du Japon, la Cour de Jedo est avertie en peu d'heures de ce qui se passe dans l'extrémité occidentale de l'Isle de Saikof, où Nagasaki est située : ce qu'elle ne pourroit apprendre qu'en plusieurs jours par la voye ordinaire des bateaux de diligence, & des courriers.

La police rigoureuse & sévère qui s'observe dans les villes, est souvent fort à charge aux habitans. Sur la moindre allarme, bien ou mal fondée, on barricade les rues, & chacun se trouve emprisonné dans sa maison. Cela arrive non-seulement en cas d'émeute & de sédition, mais lorsqu'on poursuit quelque criminel, ou lorsqu'on fait quelque autre recherche de la part du Gouverneur. Les perquisitions les plus sévères se font à Nagasaki, dans le tems du départ des Jonques Chinoises, & des navires Hol-

landois. Tous les gardes du port & tous les archers de la ville sont alors en mouvement, pour empêcher que quelque Japonnois ne s'embarque sur ces bâtimens, ou n'achete en fraude quelque marchandise. Quand ces vaisseaux mettent à la voile, on ferme ordinairement les rues, & l'Ottona fait une exacte visite dans les maisons, non-seulement pendant le jour, mais fort avant dans la nuit, appelant par leurs noms tous les habitans, qui sont forcés de comparoître. Pendant tout le tems que dure cette recherche, personne n'a la liberté de sortir de son quartier, à moins qu'il n'ait à la main un *Foridula*, ou petit bâton de bois, marqué des armes du Maire qui est en charge.

Lorsqu'on se propose de quitter un quartier il y a de grandes formalités à observer. Il faut d'abord présenter à l'Ottona de la rue où l'on veut loger une requête, accompagnée d'un petit présent. Sur cette requête l'Ottona s'informe de la conduite & des mœurs du suppliant, & quand les informations sont favorables, il envoie le *Nitzi-josi*, ou messenger de la rue chez tous les bourgeois, pour demander

s'ils veulent avoir le suppliant pour voisin. Si quelqu'un s'oppose à sa réception sur quelque reproche bien fondé, cela suffit pour le faire exclure. S'il obtient le consentement de tous les habitans de la rue, alors l'Ottona le prend sous sa protection, & l'aggrège parmi les bourgeois de son quartier. Le suppliant paye sa bienvenue en donnant un repas à la compagnie des cinq dans laquelle il est incorporé : souvent même il traite toutes les compagnies de la rue.

On ne peut acquérir une maison sans le consentement unanime de tous les habitans de la rue. Les difficultés augmentent lorsqu'il y a quelque reproche à former contre l'acheteur, ou même lorsqu'il n'est pas assez connu des habitans. En effet, comme tous les bourgeois d'un quartier répondent solidairement des désordres qui s'y commettent, ils sont personnellement intéressés à n'admettre dans leur voisinage que des personnes tranquilles, & d'une conduite irréprochable. Quand tous les obstacles sont levés, l'acheteur est obligé de payer à la communauté de la rue un droit de lods & vente, qui monte à huit pour cent, & qu'on

appelle pour cela *Fatfibun*, ou huitième partie. On en distribue manuellement, & à répartitions égales, cinq portions aux habitans : les trois autres parts sont remises dans les mains de l'Ottona, à la charge d'être employées pour les frais d'un repas public. Mais il est rare que ces repas se donnent, & il y a apparence que l'Ottona & ses Officiers profitent de cet argent.

Quand un Japonnois a dessein de voyager, soit pour son plaisir, soit pour ses affaires, soit pour quelque pèlerinage, il doit d'abord se pourvoir d'un écrit signé du chef & des membres de la compagnie dans laquelle il est agrégé. Ils y exposent les motifs qui déterminent ce particulier à voyager, & ils sont obligés de cautionner son retour. Ce congé est remis à l'Ottona, qui l'envoie en droiture au Maire en exercice. Celui-ci fait expédier un passeport pour le voyageur, & y appose son sceau.

Si un particulier est accusé de quelque crime, l'affaire est d'abord portée devant le conseil de la rue, qui est composé de l'Ottona, de ses trois commis, & de tous les chefs des différentes compagnies. S'ils trouvent l'affaire

trop embarrassante pour oser se charger de la décision, ils la renvoient au Conseil général de la ville, c'est-à-dire devant les Maires, & les autres Magistrats municipaux. Si les membres de ce Conseil y trouvent les mêmes difficultés, ils en remettent la décision au Gouverneur, qui quelquefois la renvoie au Conseil d'Etat de Jedo, où se jugent ordinairement toutes les grandes affaires. Tous les arrêts qui émanent de ce Tribunal sont sans appel.

S'il s'éleve une querelle dans une rue, soit entre les bourgeois qui y demeurent, soit même entre les personnes qui ne font qu'y passer, les plus proches voisins sont obligés d'empêcher les voies de fait. S'il se commettoit quelque violence, ils en seroient responsables. Si un homme est tué dans une dispute, l'auteur du meurtre est toujours condamné à mort, quand même il prouveroit qu'il n'a pas été l'agresseur, & qu'il ne pouvoit sauver sa vie qu'en tuant son ennemi. La sévérité des loix ne se borne pas à cette cruelle punition. Les habitans des trois maisons les plus voisines du lieu où s'est commis le meurtre, sont condamnés à n'en point sortir pendant plu-

fleurs mois. La porte & les fenêtres de
 leurs maisons sont fermées par de for-
 tes barricades ; à peine leur donne-t-on
 le tems de faire les provisions nécessai-
 res pour subsister pendant le tems de
 cette clôture. Tous les autres habitans
 de la rue ont part au châtement : on
 les condamne pendant plusieurs jours,
 & souvent pendant quelques mois à de
 rudes travaux, soit dans les ateliers
 publics, soit dans la maison des Gou-
 verneurs. Les chefs des *Gonjungi*,
 ou compagnies bourgeoises du quar-
 tier, sont punis avec plus de sévérité
 encore, à proportion de la négligence
 qu'ils ont témoignée en cette occasion.
 La même rigueur s'observe dans tou-
 tes les autres affaires criminelles. L'hô-
 te du coupable, ses parens, son mai-
 tre, le chef de sa compagnie, en un
 mot tous ses supérieurs partagent son
 châtement. Telle est, dit Kacmpfer,
 la constitution rigide & barbare de ce
 gouvernement, que personne, fût-ce
 le plus juste & le plus vertueux citoyen,
 n'est à l'abri d'un honteux supplice,
 puisqu'on est tous les jours exposé à se
 voir puni pour les crimes d'autrui.

Un homme qui tire l'épée contre
 un autre, quand même il n'auroit ni

bleffé, ni frappé son ennemi, est condamné à mort, si le fait est prouvé. Si un criminel se dérobe à la Justice par la fuite, le chef de sa compagnie est obligé de poursuivre le fugitif, sous peine de répondre personnellement de son évasion.

Nulle faute n'est punie au Japon par des peines pécuniaires. On ne connoît ici que les punitions corporelles, la mort, la prison, le bannissement, la privation des charges. Il y a plusieurs manieres de mettre les criminels à la torture, & de les faire périr. Les supplices les plus ordinaires sont la croix, le feu, & l'amputation de la tête. Quand on veut favoriser un coupable, on permet à son plus proche parent de l'exécuter. Cependant, comme on s'imagine ici, qu'il y a toujours un peu de honte à mourir de la main d'un autre, la plupart demandent la permission de se fendre le ventre. Quand un criminel l'a obtenue, il assemble ses parens & ses amis, il se pare de ses plus beaux habits, & pour l'ordinaire il fait un petit discours aux assistans : ensuite montrant un visage gai, & une contenance assurée, il se fend le ventre, en y faisant une ouverture en croix,

Quelque soit le crime qu'il ait commis, ce genre de mort en efface la honte, non-seulement pour sa famille, mais pour le criminel même, dont on ne parle plus que comme d'un homme courageux.

Le dernier mois de chaque année, on fait dans chaque rue le *Fito-arata-me*, c'est-à-dire le dénombrement de tous les habitans. Le Nitzi-josi met par écrit tous les noms des particuliers, la date de leur naissance, leur sexe, leur religion, & le métier qu'ils exercent. Dans quelques villes de l'Empire ce dénombrement est suivi d'une cérémonie dont les circonstances sont très-remarquables. On l'appelle *Jesumi*, c'est-à-dire l'action de fouler aux pieds les images. Des Commissaires, nommés par le Gouverneur, vont de rue en rue, & de maison en maison, pour forcer les particuliers à marcher sur l'image du Sauveur crucifié, & sur celles de la Vierge & des Saints; ce que les Japonnois regardent comme une abjuration éclatante du Christianisme. Cette coutume s'observe principalement à Nagasaki, & dans les villes du district d'*Omura* & de *Bungo*, où le Gouvernement soupçonne qu'il

y a encore des Chrétiens. Les images dont on se sert ont environ un pied de long, & sont gravées sur du cuivre jaune. Les Inquisiteurs se tiennent assis sur une natte, dans la salle la plus vaste du logis, au milieu de laquelle on étend ces plaques de cuivre. Alors on fait venir le chef de la famille, sa femme, ses enfans, ses domestiques, & tous les locataires de sa maison. Un Officier qui tient une liste où leurs noms sont écrits, les appelle l'un après l'autre, & les somme de fouler aux pieds les saintes Images. Les enfans qui ne peuvent encore marcher sont portés par leurs meres, qui leur font toucher des pieds ces figures.



CHAPITRE IX.

*De la Langue, des Arts & des Sciences
des Japonnois.*

ARTICLE I.

De la Langue Japonnoise.

LA Langue Japonnoise est, au jugement de Kaempfer, une Langue originale & primitive, qui ne doit son existence à aucune des Langues qui se parlent dans l'Orient, quoiqu'elle ait emprunté quelques termes des Chinois, & qu'elle use pour l'écriture des mêmes caracteres que ceux dont on se sert à la Chine. Autrefois elle avoit ses caracteres particuliers, appellés *Common*: mais ils étoient si informes, que les sçavans les ont abandonnés pour se servir des lettres Chinoises, plus expressives, & plus commodes. Mais en adoptant ces derniers caracteres, ils y ont ajouté plusieurs accens, quelques particules, & d'autres signes, qui servent à lier, ou à distinguer les

mots : & ces marques sont devenues si nécessaires , que lorsqu'on imprime au Japon quelques livres Chinois , à l'usage des personnes qui entendent cette Langue , on est obligé d'y ajouter les accens particuliers dont je parle ; sans cela les Japonnois ne pourroient entendre ces livres.

Nos Insulaires écrivent , comme les Chinois , avec un pinceau , posant leurs caractères l'un sur l'autre , de haut en bas , & commençant de droit à gauche. La prononciation de la Langue Japonnoise est en général nette , articulée , douce & sonore : en quoi , dit Kaempfer , cet idiome l'emporte beaucoup sur la Langue Chinoise , qui n'est qu'un bruit confus de plusieurs consonnes prononcées d'un ton affecté , avec une espèce de chant très-désagréable pour les oreilles.



ARTICLE II.

Des études des Japonnois : belle éducation de la jeunesse : leurs connoissances en matiere de Physique , d' Astronomie, de Médecine.

Les principales études des Japonnois consistent à bien apprendre leur Langue , à bien lire , à former exactement les caractères , & à bien parler : à s'instruire de l'histoire de leur pays , des mysteres de leur religion , & des principes de la morale. Ils cultivent l'éloquence , la poésie , la peinture , la musique , & plusieurs autres arts. On ne néglige rien pour former & pour orner l'esprit des jeunes gens , & cette éducation est commune aux deux sexes. Les Dames s'appliquent aux sciences avec la même ardeur que les hommes ; & comme elles vivent dans une grande retraite , cela leur donne le moyen de s'instruire d'une infinité de connoissances , & d'employer utilement leur loisir. On traite les enfans avec douceur : on les accoutume dès leurs plus tendres années à se conduire par des principes d'honneur.

Il ne paroît pas que les sciences spéculatives aient été jusqu'ici fort cultivées au Japon, si ce n'est peut-être la Théologie, dont les Prêtres des différentes sectes font une étude sérieuse, s'appliquant à l'envi à faire valoir leur religion, & s'exercant entre eux à des disputes continuelles. Les Japonnois n'ont qu'une connoissance très-superficielle des Mathématiques, de la Métaphysique, & des autres parties de la Philosophie, si l'on excepte la Morale, dans laquelle ils sont plus versés, quoiqu'ils la réduisent à un très-petit nombre de préceptes. Le P. Almeyda, & d'autres Missionnaires, ont avancé que ces Insulaires étoient grands Physiciens; mais ce qu'ils disent la-dessus n'est appuyé d'aucune preuve, & le P. Charlevoix n'est nullement de cet avis. Ils connoissent fort peu l'état du Ciel: celui de la terre leur étoit si peu connu avant l'arrivée des Portugais, qu'ils divisoient le monde en trois parties, sçavoir le Japon, la Chine, & le Royaume de Siam. Aujourd'hui ils sont un peu plus instruits à cet égard: ils ont même des Mappemondes, & des Cartes particulieres de leur pays; & quoique ces Cartes soient tres-in-

formes, elles n'ont pas laissé d'être de quelque secours à plusieurs de nos Géographes.

Les Japonnois n'ont point de caractères pour exprimer les nombres de l'Arythmétique. Ils se servent pour calculer d'une machine de bois, traversée de plusieurs baguettes paralleles, dans lesquelles on enfile de petites boules d'ivoire, ou de corail. J'ai parlé ailleurs * de cette machine, dont l'invention appartient aux Chinois. Ils distinguent, comme nous, douze signes dans le Zodiaque, mais ils leur donnent des noms différens : sçavoir 1. la Souris. 2. Le Bœuf. 3. Le Tygre. 4. Le Lievre. 5. Le Dragon. 6. Le Serpent. 7. Le Cheval. 8. Le Mouton. 9. Le Singe. 10. Le Coq. 11. Le Chien. 12. Le Porc. Ils divisent le jour naturel en douze heures, & chaque heure en douze parties. Ils appliquent à chaque heure du jour, & même à chaque portion de cette heure un des noms des douze signes célestes, suivant l'ordre de ces signes. Il est à remarquer que des douze heures dont leur jour naturel est composé, il y en a six qui comprennent l'espace qui s'écoule entre le lever & le coucher du soleil, c'est-à-

* Histoire
des Chinois,
chap. IV.
Art. II.

dire ce qu'on appelle proprement le jour. La nuit, ou l'espace qui s'écoule entre le coucher & le lever du soleil, se partage de même en six autres portions égales. De-là vient que leurs heures de jour & de nuit différent entre elles, suivant la saison de l'année, celles du jour étant plus longues en été que celles de la nuit, & celles de la nuit étant plus longues en hiver que celles du jour. Le commencement de l'année Japonnoise tombe entre le solstice d'hiver & l'équinoxe du printems, dans le tems de la nouvelle lune la plus proche du cinq de Fevrier. Leurs mois sont de vingt-huit jours, & se comptent par les lunes : mais comme ce calcul seroit peu exact, ils le rectifient par le moyen des lunes intercalaires qu'ils ajoutent à leur calendrier : de maniere que de trois en trois ans, & quelquefois de deux en deux, ils ont une année de treize lunes. Les Ecclesiastiques de la Cour du Dairi sont chargés de la composition des Almanachs, qui s'impriment toujours à Isje, sur une feuille de papier longue de cinq pieds, mais qui n'a que sept ou huit pouces de largeur. Il y a un de ces Al-

manachs qu'on nomme *Mannengojo-mi*, c'est-à-dire, Almanach pour dix mille ans.

Les Japonnois distinguent dans leur Chronologie trois eres ou époques différentes. La premiere & la plus usitée commence au regne de Sinmu, fondateur de leur Monarchie. Elle répond à l'année six cens soixante avant J. C. Cette époque s'appelle *Nin-o*, c'est-à-dire *le grand & puissant Monarque*. La seconde époque, appelée *Nengo*, est une suite de Périodes, instituées en divers tems par les Empereurs, & auxquelles on a donné différens noms, tirés de certains événemens remarquables, dont on a prétendu conserver la mémoire. Cette maniere de compter les années fut, dit-on, introduite sous le trente-sixième *Mikaddo*, long-tems avant l'existence des *Cubo*, ou Monarques séculiers du Japon. Les Dairis, qui seuls ont le droit d'instituer ces Périodes, les ont perpétuées de regne en regne. Communément chaque *Mikaddo* en introduit une pour le sien. On employe cette époque dans les Almanachs, dans les Ordonnances, dans les Lettres, dans les Registres, & quelquefois dans les Livres imprimés; mais

alors on ajoute toujours les années du *Nin-o*, surtout dans les Livres d'histoire. La troisième époque dont se servent les Japonnois consiste en cycles, ou périodes de soixante ans, maniere de compter qu'ils ont empruntée des Chinois. Chaque année du cycle est désignée par un caractère particulier, qui résulte de la combinaison des douze signes du Zodiaque avec les cinq élémens que les Philosophes Japonnois admettent. Ces élémens sont le bois, le feu, la terre, la mine, & l'eau. Quand les soixante années sont expirées, un nouveau cycle recommence, & passe de même par ces différentes combinaisons. Cette troisième époque est principalement employée par les Historiens.

Les Japonnois n'ont presque aucune connoissance de l'Anatomie, & il n'y a guère d'apparence qu'ils fassent jamais de grands progrès dans cette science, leurs préjugés de religion ne leur permettant pas de tuer les animaux, ni même de toucher les cadavres humains. En récompense ils s'appliquent beaucoup à la Botanique, & cette partie de la médecine est en si grande recommandation parmi eux,

qu'on voit tous les jours les Princes & les plus grands Seigneurs de l'Empire en faire une étude particulière. Plusieurs d'entre eux ont des jardins uniquement destinés à la culture des simples. L'emplacement que les Chinois occupent aujourd'hui à Nagasaki, étoit autrefois un jardin de plantes, qui appartenoit à un grand Seigneur, chargé de l'administration des domaines impériaux dans cette Province. Les

Kaempfer. Japonnois ont un herbier, ou traité de botanique, assez étendu. On y voit les figures de près de cinq cens plantes ou arbrustes qui croissent au Japon, & l'on y explique les propriétés de chacun de ces simples.

Si l'on en croit M. Salmon, la paralysie, le mal caduc, les rhumatismes, la goutte, l'érysipèle, & la lépre sont des maladies très-communes au Japon: mais Ten Rhyne, & Kaempfer n'en font aucune mention. Le nombre des aveugles est fort grand dans ces Isles: la petite verole y fait de terribles ravages. Les Médecins Japonnois en distinguent trois espèces. Ils appellent l'une *Foaso*: c'est celle dont les pustules sont seches & farineuses; l'autre, *Fasika*: c'est la rou-

geole ; la troisième se nomme *Kare*, comme qui diroit pustules aqueuses. Ils croient qu'il importe beaucoup pour la guérison de la petite verole, que le malade soit enveloppé d'un drap rouge : quand un Prince de la famille impériale est attaqué de cette maladie, non-seulement sa chambre & son lit sont tendus de rouge, mais tous ceux qui l'approchent doivent avoir des habits de cette couleur. Le mal de Naples n'est point inconnu au Japon : on l'appelle *Nambankassa*, ou le mal Portugais. L'usage immodéré du Sacki, qui est une bière très-forte, faite avec le ris, produit une autre espèce de maladie, particulière au Japon, & si commune dans le pays, qu'entre dix personnes adultes, à peine y en a-t-il une qui n'en ait senti les atteintes. Cette maladie s'appelle *Senki* : son siege est dans les muscles & dans les intestins du bas ventre, où elle cause des tiraillemens & des douleurs insupportables, principalement dans les aines, & dans les parties voisines. Ces douleurs aiguës sont souvent suivies de tumeurs & de pustules, qui se forment dans les mêmes parties.

Les Japonnois ne connoissent point

la saignée, ni l'usage des lavemens. Leurs Chirurgiens ignorent l'usage des fers chauds, & des instrumens tranchans de toute espèce, dont nous nous servons dans nos opérations, & dont l'étalage, dit Kaempfer, est aussi effrayant pour les malades que choquant pour l'humanité. Ils n'ont proprement que deux opérations chirurgicales, dont l'une est l'*Acupuncture*, & l'autre l'application du *Moxa*. Voici ce que Kaempfer nous apprend touchant la nature & la méthode de ces deux opérations.

Kaempfer,
Amanitates
exoticae

L'*Acupuncture* consiste à piquer avec une aiguille certaines parties du corps. Les aiguilles destinées à cette opération sont d'or, ou d'argent le plus fin & le plus pur qu'on peut trouver. On en fait de différentes grandeurs: ordinairement elles sont longues de quatre pouces, fort minces, & elles se terminent en pointe très aigüe. Quoiqu'elles soient fort déliées, elles doivent pourtant avoir un certain degré de consistance. C'est un métier particulier que de fabriquer ces aiguilles, & de leur donner le degré de subtilité & de dûreté qui leur convient. Elles sont emmanchées dans une petite poignée de fil.

retors, afin qu'on puisse les manier & les tourner plus facilement. On les enferme dans un instrument creux, fait en forme de marteau, & qui sert en effet pour frapper sur l'aiguille, lorsqu'on veut l'enfoncer. Ce marteau est de corne, un peu plus long que l'aiguille. L'une de ses extrémités est plate: l'autre est ronde, mais un peu aplatie, & l'on y coule ordinairement un morceau de plomb, pour la rendre plus pesante. Quelquefois on passe l'aiguille dans un cylindre de cuivre, plus court d'un pouce que l'aiguille, & gros comme un tuyau de plume. Il sert à guider plus sûrement l'aiguille dans la ponction, & surtout à empêcher qu'elle n'entre trop avant. L'opération se fait de la manière suivante. Le Chirurgien prend l'aiguille d'une main, du côté de la pointe, & l'approche de la partie du corps qui doit être piquée, & qu'il examine soigneusement, pour voir s'il n'y a point de nerf ou de muscle, qu'il seroit dangereux d'offenser. Ensuite prenant de l'autre main le marteau dont j'ai parlé, il frappe un coup ou deux sur la tête de l'aiguille, seulement pour la faire entrer dans la superficie du corps, & vaincre la rési-

stance de la peau extérieure. Quand l'aiguille a fait son trou, il la tourne avec ses doigts par la tête, pour l'enfoncer plus avant. On la fait entrer ordinairement jusqu'à la profondeur d'un demi-pouce, & quelquefois, mais fort rarement, jusqu'à celle d'un pouce, ou un peu plus. Le Chirurgien tient l'aiguille dans la plaie pendant le tems d'une ou deux respirations : ensuite il la retire, & il presse la partie avec le doigt, comme pour exprimer tout le mal & tout le venin. Les Médecins Japonnois sont persuadés, qu'en appliquant l'aiguille aux parties malades, on pénètre jusqu'au siege même du mal & de la douleur, & que par ce moyen on donne issue aux vapeurs & aux humeurs malignes, cachées dans le corps. L'opération de l'*Acupuncture* s'employe principalement pour la guérison de cette espèce de colique dont j'ai parlé. Dans ce cas les Chirurgiens appliquent l'aiguille sur le ventre, à la région du foye, faisant neuf trous en trois rangs, disposés en parallélogrames, & laissant un demi-pouce de distance entre chaque trou. Kaempfer assure qu'il a vu des effets surprenans de cette opération, & qu'il a été plu-

siieurs fois témoin que des gens atteints de la colique *Senki* avoient été guéris sur le champ.

Les Japonnois, prévenus des mêmes idées que les Chinois, croient que les vents & les autres vapeurs malignes, qui s'engendrent intérieurement, sont la cause générale de toutes les maladies qui affligent le corps humain, particulièrement de celles qui sont accompagnées de douleur. Sur ce principe ils font un fréquent usage des caustiques, qu'ils regardent comme les remèdes les plus efficaces pour dissiper & chasser toute sorte de vents & de vapeurs. Cette méthode vient originai-
 rement des Arabes, qui l'ont intro-
 duite dans les Indes, d'où elle s'est ré-
 pandue chez les Japonnois, chez les
 Chinois, & chez les autres peuples
 situés au-delà du Gange. Parmi les
 caustiques qui sont en usage chez les
 Japonnois, celui qu'ils appellent *Moxa*
 est le plus acéré, & c'est en quoi
 consiste cette seconde opération de
 leur chirurgie, dont Kaempfer nous a
 aussi donné la description.

Kaempfer
ubi supra.

Ibid.

Le *Moxa* est un duvet doux, d'un gris cendré, semblable à la filace de lin. Il est composé de feuilles d'armoïse

pilées, dont on a soin d'arracher les fibres épaisses & les parties cartilagineuses les plus rudes : de cette manière il ne reste qu'un duvet doux & uni. Cette matière prend feu aisément : mais elle se consume avec lenteur, sans produire de flamme, & sans causer une brûlure cuisante. Il s'en élève une légère fumée, qui ne déplaît point à l'odorat. Voici la méthode qu'on observe dans l'application de ce remède. On prend une petite quantité de cette filace, que l'on roule entre les doigts, lui donnant la forme d'un cône, d'environ un pouce de hauteur. La base de ce cône doit avoir un peu moins d'un pouce dans sa plus grande largeur. Cette base s'applique sur le corps du malade, à l'endroit qui doit être brûlé, & l'on a soin de la détremper d'un peu de salive, afin qu'elle s'attache plus facilement. Ensuite on met le feu à la pointe du cône, qui se consume peu à peu, en faisant une légère brûlure à la peau. La douleur n'est pas considérable, & n'approche point des tourmens que causent certains autres caustiques, pratiqués par les Arabes & par les Indiens. Quand le cône est consumé, on en applique un second,

s'il est nécessaire, & cela se répète autant de fois que l'état du malade l'exige. Les personnes qui sont d'un tempéramment délicat, ne doivent souffrir que trois caustiques, appliqués successivement. On en applique dix, vingt, & même davantage aux personnes d'une constitution vigoureuse. Les Chirugiens dont le métier est d'administrer le *Moxa*, s'appellent *Tensasi*, c'est-à-dire *Tâteurs*, parce qu'avant l'opération ils tâtent le corps, pour examiner la partie où ils doivent appliquer le caustique. Il y a en effet plusieurs précautions à observer, & c'est en quoi l'on fait principalement consister l'habileté de l'opérateur. Le *Moxa* ne s'applique pas toujours sur la partie malade, ni même sur les parties les plus voisines; souvent les Chirugiens choisissent d'autres endroits fort éloignés, & qui paroissent n'avoir aucune correspondance avec la partie affligée. Dans les maux d'estomach, ils appliquent le caustique sur les épaules: dans les pleuresies, ils brûlent les vertèbres du dos, & dans les maux de dents, le muscle adducteur du pouce, du même côté qu'est la douleur. Aucune partie du corps humain n'est plus livrée

à ce caustique que le dos dans toute la longueur de l'épine. Les personnes des deux sexes portent presque toutes des marques de ces cicatrices, tant cette opération est commune au Japon. Leur dos en est tellement défiguré, qu'on croiroit qu'ils ont été fustigés cruellement. Celui qui doit souffrir la brûlure dans les parties du dos, doit s'asseoir à terre, les jambes croisées, le visage appuyé sur les mains. Cette posture, semblable à celle d'un enfant qui est dans le ventre de sa mere, est estimée la plus propre pour découvrir la situation & les interstices des nerfs, des tendons, & des muscles. Il faut éviter avec tout le soin possible d'appliquer le caustique sur ces dernières parties, & à plus forte raison sur les veines, & sur les artères. Les Chirurgiens ont plusieurs planches, ou représentations imprimées, qui les guident dans l'opération, & qui leur indiquent les parties qui en sont susceptibles.

Le Moxa s'applique non-seulement aux malades, mais aux gens en santé, & il passe pour un excellent préservatif contre toutes sortes de maladies. Les enfans, les vieillards, les femmes

déliçates, les pauvres & les riches, en un mot toute les personnes soigneuses de leur santé se font appliquer le feu tous les six mois. Quand on le prend comme préservatif, on en use en moindre quantité, c'est à-dire qu'on se contente de bruler deux ou trois méches. Cette coutume est tellement établie au Japon, que les criminels condamnés à une prison perperuelle, obtiennent deux fois par an la permission d'en sortir sous bonne garde, pour se faire bruler la peau. Les Hollandois établis à Batavia, & dans les autres contrées des Indes, ont expérimenté plus d'une fois l'efficacit  de ce remede pour la gu rison de la goute & des rhumatismes. Ce caustique a la force de diviser & de dissoudre les particules salines & tartareuses, qui se m lant dans la limphe l' paississent, & la font croupir autour des jointures & des articles. Il r ussit principalement dans les pays chauds, o  une transpiration presque continuelle tient les pores plus ouverts, & les muscles plus l ches & plus souples. Mais, selon Kaempfer, on n'en devroit pas attendre le m me succ s en Europe, surtout dans les pays froids.

ARTICLE III.

*Eloquence, Poësie, Musique, Peinture,
Arts mécaniques.*

ON assure que les Japonnois ont porté à une haute perfection l'éloquence & la poësie. Leurs orateurs ont un talent particulier pour remuer les cœurs, principalement dans les prédications. Des Missionnaires, dit le P. Charlevoix, qui ont entendu prêcher les Bonzes, ont avoué que rien n'est plus touchant, plus pathétique, plus dans le vrai gout de l'éloquence; & qu'il est assez ordinaire de voir fondre en larmes tout l'auditoire. Leur poësie, ajoute cet Historien, a des graces singulieres: ils réussissent surtout dans les Pièces de théâtre. Ces Pièces sont partagées en actes, & chaque acte est distribué en plusieurs scenes. L'exposition du plan est renfermée dans le prologue: le dénouement est amené avec art. Les décorations sont pompeuses, & assorties au sujet: les intermèdes consistent dans des ballets, ou dans quelque farce bouffonne. Leurs Pièces, soit tragiques, soit comiques, renferment d'ex-

Charlevoix,
Hist. du Japon, Livre
prélim.

cellentes moralités. Les sujets de leurs Tragédies sont ordinairement tirés de quelque action héroïque de leurs grands hommes, ou de leurs saints : le stile en est majestueux, & grand.

La littérature des Japonnois est fort abondante dans ces divers genres de composition. Kaempfer parle d'un recueil fameux, intitulé *Faku-nin-isju*, c'est-à-dire, les vers des cent Poètes. C'est une compilation de Pièces diverses, composées par cent auteurs qui vivoient à la Cour de l'Empereur Ecclésiastique. On trouve dans les Bibliothèques beaucoup d'autres livres, non-seulement sur l'éloquence & sur la poésie, mais touchant l'histoire, la morale, les matieres de religion, la médecine, l'agriculture, & certaines parties de l'histoire naturelle, principalement ce qui concerne les oiseaux, les poissons, les coquillages, les minéraux, & d'autres matieres semblables. On remarque qu'aucun auteur Japonnois n'a écrit sur la Jurisprudence, qui se réduit chez ce peuple à un petit nombre de constitutions si claires, & si bien digerées, qu'elles n'ont nullement besoin de commentaire.

Ibid.

Les Moines, les Prêtres, & les autres Ministres de la Religion sont ceux qui s'appliquent le plus aux sciences. Ils tiennent dans toutes les Provinces des Academies & des Colleges, où l'on envoie quantité de jeunes gens, quoique tout le monde soupçonne que les directeurs de ces écoles abusent la plûpart du tems de l'innocence de leurs disciples. Le nombre de ces Academies est fort considérable : nous voyons dans les lettres de S. François Xavier, que de son tems il y avoit aux environs de Meaco quatre Colleges fameux, dans chacun desquels on comptoit jusqu'à quatre mille écoliers : il y avoit à Bandoe une autre Academie encore plus célèbre.

Les Japonnois connoissent depuis long-tems la musique : mais cet art est aussi imparfait chez eux que chez les Chinois. Leur chant est mesuré & cadencé : ils ne connoissent qu'une partie dans la musique, soit vocale, soit instrumentale. Ils chantent de la gorge, & d'un ton si désagréable, que les oreilles des Européens en sont choquées. Ils ont plusieurs espèces d'instrumens, comme des flutes, des flageolets, des tambours grands & petits,

des orgues, des harpes, des trompettes, des cymbales, des cloches, des bassins, &c. Leur maniere de danser diffère peu de celle des Européens.

On peut juger de leur gout pour le dessein par les ouvrages du Japon qui se transportent en Europe, je veux dire par les cabinets vernis, par les papiers peints, & par les étoffes. Ils réussissent fort bien dans le coloris: ils peignent passablement les fleurs & les animaux: mais ils n'ont qu'une idée imparfaite du dessein, de la perspective, & des autres parties savantes de la peinture. Ils peignent toujours sur le papier, & tel de leurs tableaux, si l'on en croit le P. Charlevoix, s'est vendu dans le pays jusqu'à quatre mille écus d'or. Mais cet Historien avoue lui-même que tous les papiers de ce genre qu'on a jusqu'ici apportés en Europe, sont des ouvrages médiocres, & ne donnent pas une grande idée du génie pittoresque des Japonnois.

Ces Insulaires ont mieux réussi dans les arts mécaniques. Ils travaillent avec beaucoup de finesse l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'ivoire, & le bois. Leurs ouvrages de vernis surpassent infiniment tout ce que la Chine pro-

duit de plus recherché en ce genre. Leurs belles étoffes l'emportent aussi sur celles des Chinois. Ils excellent dans la trempe de l'acier, & leurs sabres sont incomparablement meilleurs que les nôtres. Leur méthode d'imprimer diffère peu de celle des Chinois, sur laquelle je me suis assez étendu dans l'histoire de ce dernier peuple.

CHAPITRE X.

Des Religions du Japon.

IL y a au Japon trois Religions principales. La première s'appelle *Sintos*, & consiste dans le culte des *Cami*, ou anciens Dieux du pays, qui selon les idées de ce peuple, ont gouverné le Japon pendant plusieurs millions d'années. C'est la Religion la plus ancienne, & la plus orthodoxe. L'autre se nomme *Budfdo*, & consiste dans le culte des Idoles étrangères. Cette Religion, presque aussi ancienne que le Christianisme, fut introduite au Japon il y a environ dix-sept cens ans. La troisième est appelée *Sinto* : c'est un système plus moderne, fondé sur les seules

seules lumières de la raison, & qui n'a pour objet que la pratique de la vertu, sans s'embarasser du culte d'aucune divinité. Je parlerai successivement de ces trois Religions; & pour ne rien omettre de ce qui concerne cette matière, je terminerai ce Chapitre par l'histoire abrégée des premiers succès du Christianisme, qui pensa s'établir dans tout le Royaume sur les ruines des trois autres Religions.

ARTICLE I.

De la Religion appelée SINTOS.

L'Idolatrie a eu la même origine Kaempfer, Liv. III. ch. I. chez les Japonnois, que chez les autres peuples. Dans les premiers tems de l'établissement de la nation Japonnoise, quelques hommes s'étant rendus célèbres par leurs actions éclatantes, le peuple touché d'admiration, les déifia, & leur bâtit des temples. De-là cette suite nombreuse de Divinités que les *Sintoïstes* distinguent en plusieurs classes, & qu'ils adorent sous le nom général de *Cami*, c'est-à-dire d'Esprits immortels. On conserve encore dans quelques temples, des épées & d'au-

tres armes antiques , dont on prétend que ces *Cami* se servoient pour dompter & pour exterminer les ennemis de l'Empire ; ce qui prouve que ces Dieux prétendus n'étoient originairement que des guerriers illustres , dont les actions aussi utiles qu'éclatantes ont fait chérir & consacrer la mémoire. Les Sintoïstes ont une vénération particulière pour ces reliques précieuses , & il y en a même qui poussent la superstition jusqu'à croire qu'elles sont animées par l'esprit de ces Dieux immortels à qui elles appartenoient autrefois. J'ai parlé ailleurs des différentes successions de ces Divinités , que les Sintoïstes regardent non-seulement comme les Génies tutélaires de la nation , mais comme ses fondateurs , & ses premiers Rois. L'histoire de ces Dieux , qui fait une des principales parties de la Théologie du *Sintos* , est remplie d'aventures merveilleuses , de victoires remportées sur les Géans , de Dragons vaincus , & de plusieurs autres événemens extraordinaires.

Il n'appartient qu'aux *Mikaddo* , ou *Dairis* , c'est-à-dire aux Empereurs Ecclésiastiques , de deifier & de canoniser ainsi les hommes célèbres, Cela se fait

de tems en tems en faveur de certains personnages, que le Dairi juge dignes de cet honneur, soit pour la vie sainte qu'ils ont menée, soit pour les miracles qu'on leur attribue. Dans ce cas il leur confère le titre auguste de *Cami*, & il permet qu'on leur bâtit des *Mia*: c'est le nom que les Sintoïstes donnent à leurs temples.

Le Mikaddo est le chef, & le souverain Pontife de la Religion du *Sintos*. Non-seulement il a le pouvoir de faire des Dieux, mais il est lui-même un objet de culte & d'adoration pour les Sintoïstes. Comme on suppose qu'il descend en droite ligne des anciens *Cami* de la nation, & qu'il a hérité des vertus & du caractère auguste de ses ayeux, on le regarde comme l'image vivante de ces mêmes Divinités, & on lui rend à peu près les mêmes hommages qu'aux *Cami* du premier ordre. On croit même que tous les Dieux du pays ont un respect infini pour la personne, & qu'ils se font un devoir de le visiter une fois l'an. On prétend qu'ils choisissent le dixième mois pour cette visite, & qu'ils se tiennent alors auprès de lui, quoique d'une manière invisible. Durant tout ce dixième

Kaempfer ;
ibid.

mois, qu'on appelle *Kaminatsuki*, c'est-à-dire le mois sans Dieux, il ne se fait aucune solennité dans les temples des Sintoïstes, parce qu'on croit que les *Gami* en sont absents, & qu'ils résident à la Cour du Dairi.

Les sectateurs du *Sintos* ne croient point la transmigration des ames : cependant ils s'abstiennent de tuer & de manger les animaux qui sont utiles aux hommes, persuadés qu'il y auroit de la cruauté & de l'ingratitude à s'en défaire. Ils ont quelque idée de l'immortalité de l'ame, & d'un état futur de bonheur & de malheur. Ils croient que les ames des justes vont après cette vie dans un lieu fortuné, qu'ils appellent *Takamansacra*, c'est-à-dire les hauts lieux, situés sous le Ciel : en effet ils placent ce paradis sous le trente-troisième Ciel, où ils croient qu'est la demeure de leurs Dieux. Les méchans ne sont point reçus dans ce lieu de délices, & leurs ames sont condamnées à errer dans les airs, jusqu'à l'entière expiation de leurs crimes. Cet exil passager est l'unique tourment qu'elles endurent.

Kaempfer,
ibid.

Les Sintoïstes n'admettent qu'une

espèce de diables, uniquement destinée à animer le Renard, animal qu'ils appellent *Ma*, ou Esprit malin, & qui en effet cause de grands ravages dans le pays. Du reste ils sont peu touchés des biens & des maux de l'autre monde, & il semble que leurs espérances & leurs craintes se bornent aux avantages & aux malheurs de cette vie. C'est pour cela que parmi cette multitude presque innombrable de Divinités qu'ils admettent, ils n'invoquent guères que celles à qui ils attribuent une intendance particulière sur le pays, & qui en vertu de ce prétendu pouvoir sont à portée de leur faire du bien ou du mal, & de les rendre heureux ou malheureux dans ce monde. Une Religion fondée sur de tels principes seroit certainement un frein trop foible pour contenir le peuple, si les sages Législateurs de la nation n'avoient suppléé à la foiblesse de ce joug par des loix aussi austeres qu'inviolables.

Les principaux objets de la Religion du *Sintos* peuvent se réduire à quatre chefs: 1°. les cérémonies légales; 2°. la célébration des fêtes; 3°. le péle-

270 HISTOIRE
rinage d'Isje; 4°. les sociétés & les
confrairies religieuses.

1. *Cérémonies légales.*

Id. La plupart des cérémonies & des observances légales concernent la pureté du corps. Cette pureté consiste à ne point se souiller de sang, à s'abstenir de manger de la chair, à éviter les corps morts. Ceux qui ont contracté quelque impureté de cette nature, ne peuvent sans crime entrer dans les temples, visiter les lieux saints, & se présenter devant les Dieux. Si quelqu'un répand sur ses habits une goutte de sang, il est impur pendant sept jours. Si, lorsqu'on bâtit un *Mia*, un des ouvriers se blesse, en sorte que le sang coule de quelque partie de son corps, cela est regardé comme un très-grand malheur, & dès lors il n'est plus permis d'employer cet ouvrier à la construction d'aucun édifice sacré. Si l'on répandoit une goutte de sang dans un des temples d'Isje, lieu fameux où Tensio-dai-sin, pere de la nation Japonnoise, est particulièrement honoré, il faudroit démolir ce temple, & en

construire un autre. Il y a des tems où il est défendu aux femmes d'entrer dans les *Mia*. Quiconque mange de la chair des quadrupedes, excepté le daim, est impur pendant trente jours. Celui qui mange de la chair des oiseaux domestiques ou sauvages, à l'exception des faisans, des grues, & de tous les oiseaux aquatiques, dont la chair est permise, est impur pendant deux heures. Quiconque tue un animal, ou assiste à l'exécution d'un criminel, ou se trouve auprès d'un mourant, ou entre dans une maison où il y a un corps mort, est impur tout ce jour-là. Mais la plus grande de toutes les impuretés est celle que l'on contracte par la mort de ses parens: l'impureté augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques casuistes ajoutent à toutes ces souillures, celle que l'on contracte par l'impureté des autres: ce qui arrive, disent-ils, de deux manieres: par les yeux qui voyent des choses impures, & par les oreilles qui les entendent; à quoi ils ajoutent encore une troisième espèce d'impureté, qui vient de la bouche, & qui consiste à dire des choses malhonnêtes. On représente ces

Mia

trois sortes d'impuretés par l'emblème de trois singes assis aux pieds d'une Divinité qu'ils appellent *Dsiijo*, & dont l'un se bouche les yeux avec les pattes de devant, l'autre les oreilles, & le troisième la bouche. Au reste cet emblème appartient moins à la Religion du *Sintos*, qu'à celle des Budfdoïstes, qui ont un profond respect pour cette Idole monstrueuse, qu'on trouve dans la plûpart de leurs temples. Enfin quelques dévots se persuadent que c'est une impiété de se présenter devant les Dieux, lorsqu'on a l'esprit inquiet & chagrin : car, disent-ils, les prieres des malheureux ne peuvent être qu'un objet fâcheux & défagréable pour des êtres qui jouissent d'une béatitude suprême.

2. *La célébration des Rebi, ou fêtes de Religion.*

La célébration des fêtes solemnelles fait le second point essentiel de la Religion du *Sintos*. Ces fêtes s'appellent *Rebi*, ou jours de visite : en effet elles sont principalement destinées à visiter & à complimenter ses amis. On fait à la vérité quelques stations dans les

temples, mais la plus grande partie du jour se passe en visites, en festins, & en réjouissances. Les Japonnois s'imaginent que les plaisirs innocens dont jouissent les hommes, ne peuvent qu'être très-agréables à la Divinité, & que la meilleure maniere d'honorer les *Camis*, est de se procurer dans ce monde une partie de la béatitude que ces êtres souverainement heureux goutent dans le Ciel.

Lorsque les Sintoïstes se proposent de visiter les temples, ils commencent par se baigner dans leur maison: ils prennent leurs plus beaux habits, & ils mettent par-dessus un *Camisino*, ou robe de cérémonie: ensuite ils s'acheminent vers le temple, marchant d'un air grave & composé: quand ils sont arrivés, ils se lavent d'abord les mains dans un bassin de pierre qui est dans la cour de tous les *Mia*. Il faut se rappeler que ces sortes de temples, consacrés au culte des *Camis*, sont de petites chapelles, où l'on n'entre point, & dont les fenêtres sont grillées. On y arrive par des degrés, qui conduisent à une galerie extérieure, dont le *Mia* est environné. Ceux qui viennent faire leurs dévotions, s'approchent d'une

fenêtre grillée qui est à hauteur d'appui, & d'où l'on découvre tout l'intérieur de la chapelle. Ils se placent en face d'un miroir, suspendu au milieu du temple, ils fléchissent les genoux, ils s'inclinent peu à peu jusqu'à terre : puis se relevant, & fixant les yeux sur le miroir, ils font une courte prière au Dieu du Mia. Ils n'ont point de formulaire ni de rite marqué touchant la manière d'invoquer & d'honorer les Dieux : chacun expose ses besoins, & fait ses devotions comme il l'entend. Plusieurs mêmes s'abstiennent de toute prière, parce qu'ils sont dans la persuasion que le fond de leur cœur, leurs souhaits, leurs pensées, & leurs besoins, sont connus de la Divinité du lieu, qui voit toutes ces choses avec la même facilité, qu'eux-mêmes voyent leur image dans le miroir du temple. Après cela ils jettent quelques pièces de monnoye dans le Mia, au travers de la grille, ou dans le tronc qui est tout proche. Avant que de se retirer, ils sonnent trois fois une cloche, qui est suspendue à la porte du temple.

Les Sintoïstes ont chaque mois trois fêtes solennelles. La première se célèbre le premier jour du mois. Elle se

passe en visites & en divertissemens : il est rare qu'on fasse des prieres dans les temples : mais après avoir visité ses amis ou ses protecteurs, & les avoir complimentés sur l'heureux retour de la nouvelle lune, on s'assemble aux environs des Mia, situés presque tous dans des lieux fort agréables, & l'on passe le tems à se promener, ou à fréquenter les cabarets, & les lieux de prostitution, établis en grand nombre dans ces quartiers. Il est remarquable que tous les Japonnois, de quelque secte qu'ils soient, observent religieusement cette fête, dont l'origine est fort ancienne. La seconde fête se célèbre le quinzième du mois, c'est-à-dire le jour de la pleine lune. Les Dieux ont un peu plus de part à cette solemnité, & leurs temples sont fréquentés par un peuple nombreux. La troisième fête tombe sur le vingt huitième jour, qui est le dernier de la lune & du mois. On la célèbre avec beaucoup moins de dévotion que la seconde fête, & ce jour-là les Mia sont fort déserts.

Outre ces trois fêtes particulieres, qui reviennent chaque mois, les Sintoïstes ont cinq grandes fêtes annuelles, qui se célèbrent avec beaucoup

d'appareil. La premiere s'appelle *Songuat* : elle arrive le premier jour de l'année. On se rend aux temples en robe de cérémonie , on visite ses parens , ses amis & ses patrons , on leur fait des présens , qui consistent dans une boete où il y a deux ou trois éventails , auxquels on attache un morceau d'*Awabi* , espèce de coquillage dont j'ai parlé. L'intention des Japonnois , en joignant ce morceau d'*Awabi* à leurs présens , est de se rappeler la frugalité de leurs ancêtres , qui n'avoient , dit-on , d'autre nourriture que la chair de ce coquillage.

On a soin de mettre son nom sur la boete , afin que la personne à qui on l'envoie sache de qui vient le présent. Cette fête dure plusieurs jours , & souvent même pendant tout le mois. L'abondance & la joye regnent alors par tout , & chacun se pare de ses plus beaux habits. Les artisans même , & les plus pauvres citoyens endossent le *Camisino* , & portent à leur côté un cimenterre. La seconde fête annuelle se nomme *Songuat-somnitz* , & se célèbre le troisiéme jour du troisiéme mois. Elle semble particulièrement destinée à la récréation des jeunes filles , à qui

leurs peres donnent un grand festin, où ils invitent leurs plus proches parens & leurs amis. On orne une grande salle de plusieurs poupées fort cheres, qui représentent la Cour du Dairi; on y joint l'image d'une Idole, appelée *Finakuge*. Devant chaque poupée on dresse une table couverte de viandes, de gâteaux de ris, & de feuilles d'armoïse les plus tendres & les plus nouvelles que l'on peut trouver. Les jeunes filles présentent ces mets aux convives, avec une tasse de sacki: si elles sont trop jeunes, leurs peres s'acquittent pour elles de cette civilité. Cette fête est particulièrement consacrée à la déesse *Bensaiten*, dont les Japonnois racontent des choses fort extraordinaires. On prétend que par une protection particuliere des *Camî*, elle accoucha autrefois de cinq cens œufs: un bon vieillard les fit éclore, & il en sortit cinq cens enfans, qui dans leurs premieres années furent nourris de feuilles d'armoïse & de ris bouilli. Leur mere fut mise dans la suite au rang des Divinités: on l'invoque comme la Déesse des richesses, & l'on croit qu'accompagnée de ses cinq cens fils, elle habite avec les autres Dieux dans les demeu-

tes heureuses situées dans le trentetroisième Ciel. La troisième fête est appelée *Gognatz-gonitz*, & tombe sur le cinquième jour du cinquième mois. Les jeunes garçons en font les honneurs. La quatrième, nommée *Sissiguatz-nanuka*, se célèbre le septième jour du septième mois. Cette fête est encore un jour particulier de réjouissance pour les enfans. La cinquième, qu'on appelle *Kunitz*, revient tous les ans, le neuvième jour du neuvième mois. Cette fête est particulièrement consacrée aux plaisirs de la table, au jeu, à la danse, & à certains spectacles publics appelés *Matsuri*, dont je parlerai dans un autre Article. La joye, la dissolution, & la debauche regnent alors pendant plusieurs jours : chacun s'empresse de traiter ses amis : les étrangers même & les personnes les plus indifférentes sont admises dans ces repas : cette fête ressemble pour la licence aux Saturnales & aux Bacchanales des Romains. Il est remarquable que les cinq fêtes annuelles dont je viens de parler tombent toutes sur des jours impairs. Ces jours passaient autrefois pour des jours malheureux & sinistres, & c'est pour cela sans doute que les grands

Rebi ont été placés par préférence dans ce tems, soit pour détourner la colere des *Cami*, soit plutôt pour distraire & guérir l'imagination des peuples. Quoique ces cinq grandes fêtes apartiennent proprement à la religion du *Sintoras*, cependant comme elles consistent moins dans des exercices particuliers de dévotion, que dans des réjouissances & des divertissemens, dont le peuple Japonnois est en général fort avide, il est arrivé avec le tems que toutes les sectes différentes de religion ont adopté ces *Rebi*.

Les Sintoïstes ont encore plusieurs autres fêtes, consacrées aux Dieux de la premiere classe, ou aux Idoles particulieres, qu'on honore dans certains lieux, où l'on croit avoir reçu des preuves miraculeuses de leur faveur & de leur protection. *Tensia-dai-sin* est regardé comme le plus puissant de tous les Dieux Japonnois, & comme le protecteur & le patron de l'Empire. Le seizième jour du neuvième mois lui est particulièrement consacré, & cette fête se célèbre dans tout le Royaume avec une pompe & une magnificence extraordinaire. *Suwa* est une autre Divinité fort réverée des Japonnois, sur-

tout du peuple de Nagasaki, qui l'a adopté pour son patron. Ce Dieu, qui est censé présider à la chasse, a plusieurs fêtes, dont la plus solennelle est fixée au neuvième jour du neuvième mois. *Tensio*, *Fatzman*, *Mori-saki*, *Simios*, *Sitenno*, *Gotsutenno*, *Inari*, *Idsumo*, &c. sont d'autres Idoles à qui l'on a assigné une place honorable dans le rituel, & dans les temples de la nation. Les marchands & les artisans invoquent particulièrement quatre Divinités. 1°. *Jebisu*, frere de *Tensio-daïsin*, dont il encourut la disgrâce, & qui le relégua, dit-on, dans une Ile déserte. On assure que *Jebisu* étoit un excellent nageur, & qu'il pouvoit vivre deux ou trois jours sous l'eau. C'est pourquoi les pêcheurs & les gens de mer ont une grande dévotion pour ce Dieu. On le représente assis sur un rocher, tenant d'une main une ligne, & de l'autre un poisson. 2°. *Daïkoku*: il est représenté assis sur une bale de ris, ayant un marteau à la main, & un sac tout auprès. On dit que toutes les fois qu'il frappe de son marteau, il a le pouvoir de se procurer toutes les choses dont il a besoin, du ris, du drap, de l'argent, &c. Le sac qui fait

partie de son embleme est destiné à recevoir ces différentes choses. 3°. *Tossitoku* : on le représente debout, vêtu d'une longue robe à manches pendantes, avec une grande barbe, un front prodigieusement large, de grandes oreilles, & un éventail à la main. Les marchands l'invoquent comme le Dieu de la prospérité : sa fête se célèbre au commencement de l'année. 4°. *Fottei*, autrement appelé *Miroku* : on croit qu'il préside à la fanté, qu'il donne les richesses, & qu'il fait multiplier les familles. On le représente avec un gros ventre.

3. Le pèlerinage d'Isje.

Ce pèlerinage est un des principaux articles de la Religion du Sintos. Il consiste à visiter certains lieux de la Province d'Isje, particulièrement consacrés à Tensio-dai-sin, qui naquit, dit-on, dans cette contrée. On y voit deux Temples, éloignés l'un de l'autre de douze *Tsio* *, tous deux d'une architecture très-pauvre, fort petits, & couverts de chaume. Le premier de

* Le *Tsio* est chez les Japonnois un espace de soixante brasses.

ces Temples s'appelle *Geku* : il est desservi par plusieurs Ministres, appelés *Canusi* ; il y a aux environs quatre-vingts *Massia*, ou petites chapelles, bâties en l'honneur de plusieurs Dieux subalternes. Dans chaque *Massia* il y a un *Canusi*, qui s'y tient assis, & qui reçoit les offrandes & les aumônes qu'apportent les pèlerins. Le second Temple s'appelle *Naiku* : il a aussi un grand nombre de *Canusi* ; mais on ne compte aux environs que quarante *Massia*, chacun desservi par un *Canusi*.

Les *Canusi*, & en général tous les Ministres des Temples du *Sintos*, ne sont point des ecclésiastiques, mais des séculiers, fort inférieurs aux *Kuge*, ou *Monsignori**, qui composent le véritable clergé du Japon, & qui résident presque tous à la Cour du *Dairi*. C'est une chose assez particulière que les *Kuge*, très-pauvres pour la plupart, & réduits à exercer les plus vils métiers pour subsister, ayent abandonné aux séculiers la direction des *Mia*, surtout des Temples d'*Isje*, dont ils pouvoient tirer de grands avantages, soit à cause des revenus considérables

* On a observé plus haut que le mot *Kuge* signifie Seigneur.

dont la plûpart des Mia sont dôtés, soit surtout à cause des aumônes des pélerins qui y arrivent tous les ans en grand nombre, & qui font de grandes charités aux Canusi. Ces Ministres laïcs se distinguent en public par de longues robes à manches pendantes, qu'ils portent par-dessus leurs habits séculiers. Ces robes ressemblent à celles que portent les Ecclésiastiques de la Cour du Dairi : elles sont de différentes couleurs, mais plus ordinairement blanches, ou jaunes. Les Canusi se rasent la barbe, mais ils laissent croître leurs cheveux. Ils portent un bonnet noir, d'une étoffe très-dure, fait en forme de bateau ; il avance sur le front, & il s'attache par-dessous le menton avec des cordons de soye, d'où pendent des nœuds garnis de franges. Ces rubans sont plus ou moins longs, suivant le rang des personnes. Les supérieurs des Canusi ont les cheveux nattés : ils les relevent, & les enveloppent dans une gaze noire : cette gaze a deux oreillettes, qui descendent plus ou moins sur les joues, selon les dignités & les titres que le Mikaddo a conférés aux Canusi. Ces Ministres de la Religion sont soumis pour les affaires ec-

ecclésiastiques à la juridiction absolue du Dairi : mais pour ce qui concerne le temporel ils obéissent, ainsi que tous les Ecclésiastiques de l'Empire, aux Juges séculiers.

Pour revenir aux saints lieux d'*Isje*, outre les deux Temples dont j'ai parlé, il y en a un troisième bâti sur une éminence, derrière les deux autres. On l'appelle *Fongu*, c'est-à-dire le vrai Temple : c'est le principal objet de la curiosité & de la dévotion des pélerins. Ce monument n'est remarquable que par son extrême simplicité, c'est une méchante cabane, aussi étroite que basse, dont le toit est plat & couvert de chaume. Elle est entourée de près de cent *Massia*, ou petites chapelles, la plupart si basses, que le *Canusi* qui dessert chaque oratoire a beaucoup de peine à s'y tenir debout. Dans le voisinage du Temple & des chapelles, il y a plusieurs maisons habitées par les *Canusi*, & par d'autres officiers du Temple, & destinées à servir d'hospice aux plus pauvres pélerins. Non loin de-là est un gros bourg, rempli d'hôtelleries, où les personnes aisées trouvent des logemens plus commodes.

Le pélerinage d'*Isje* se fait dans tous

les tems de l'année, mais principalement dans les trois premières lunes, c'est-à-dire dans celles de Mars, d'Avril, & de Mai. Comme c'est la saison la plus agréable & la plus commode pour voyager, le concours des pèlerins est alors plus grand. Les femmes font ce pèlerinage ainsi que les hommes : on prétend que les incommodités ordinaires à leur sexe cessent pendant le voyage, soit que la fatigue occasionne cette suppression, soit peut-être à cause du soin qu'elles prennent de cacher leur état, qui leur faisant contracter une impureté légale, les exposeroit au mépris & aux insultes des autres pèlerins.

Il est rare que les grands Seigneurs entreprennent ce voyage : la plupart croient pouvoir s'en dispenser, pourvu qu'ils envoient à Isje des substituts, à l'exemple du Cubo, qui se contente d'y députer tous les ans une ambassade solennelle, dans la première lune. Les gens d'une condition médiocre croiroient commettre un grand péché s'ils ne faisoient pas tous les ans ce pèlerinage. Les uns vont à cheval : quelques autres se font porter en litière ; les plus pauvres vont à

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
T. I. Livre
prélim.

piéd, & ne subsistent durant le voyage que des aumônes qu'on leur donne. Ils portent sur le dos une natte de paille roulée, qui leur sert de lit. Ils ont un bâton à la main, & une écuelle de bois pendue à leur ceinture, dans laquelle ils reçoivent les charités qu'on leur fait. Ils se couvrent la tête d'un grand chapeau de cannes, sur lequel, ainsi que sur l'écuelle qu'ils portent, sont ordinairement écrits leurs noms, le lieu de leur naissance, & l'endroit d'où ils viennent, afin qu'en cas de mort on puisse les reconnoître, & en rendre compte aux Magistrats des villes, & surtout aux personnes qui ont cautionné le retour de ces pèlerins. Plusieurs portent une casaque blanche, fort courte & sans manches, qu'ils mettent par-dessus leurs habits, & où ils font broder leurs noms par devant & par derrière.

Parmi ce grand nombre de pèlerins, de tout âge & de toute condition, il y en a qui se distinguent par des singularités remarquables. On en voit qui s'assemblent au nombre de quatre : deux de ces pèlerins portent une civière garnie de branches de sapin, & de papier blanc découpé, au milieu de la-

quelle est une espèce de cloche ou de bassin renversé. Un troizième ayant à la main un bâton de commandement, garni d'une touffe de papier, danse & saute devant la civière, & chante une chanson, d'une voix basse & lugubre: le quatrième demande l'aumône aux passans. D'autres vont aussi par petites troupes, chantant, & jouant de la guitare pendant toute la route, mais sans rien demander aux voyageurs. Il y en a qui vont tout nuds par les plus grands froids, n'ayant qu'un peu de paille autour de la ceinture. Ils vivent très-pauvrement pendant le voyage, ne reçoivent rien des passans, marchent seuls, & courent presque toujours.

Lorsqu'un pélerin part pour les saints lieux, il a soin de suspendre à la porte de son logis une corde garnie de papiers découpés. C'est un avertissement pour toutes les personnes du dehors, afin qu'elles s'abstiennent d'entrer dans sa maison, en cas qu'elles soient souillées de quelque impureté. Car les Japonnois sont persuadés que si une personne sujette à l'*Ima*, c'est-à-dire à quelque souillure, entroit imprudemment dans la maison d'un pé-

Kaempfer,
ubi supra.

lerin , celui-ci se trouveroit sur le champ tourmenté par des songes sinistres , & seroit même exposé à de grandes infortunes. Les femmes peuvent accompagner leurs maris : mais elles ne doivent point souffrir les approches des hommes : tous les pélerins des deux sexes sont condamnés à un célibat austere pendant le voyage , & l'on raconte des histo- res étranges de plusieurs personnes , qui ayant violé cette loi , se sont trouvées si étroitement liées l'une à l'autre , qu'il a fallu des expiations & des exorcismes pour les séparer.

Ibid.

Lorsque le pélerin est arrivé à Isje , il se rend d'abord chez un Canusi , qui le conduit dans les trois Temples , & dans toutes les chapelles qui en dépendent. Le Canusi le loge dans sa maison pendant tout son séjour à Isje , à moins que le pélerin n'aime mieux aller loger dans une des hôtelleries du bourg voisin. Lorsqu'il demeure dans la maison du Canusi , il partage libéralement avec lui une bonne partie des aumônes qu'il a recueillies pendant son voyage.

Le pélerin est obligé de visiter tous les Temples & toutes les chapelles.

Avant

Avant que de commencer ses stations, il doit se baigner & se purifier dans la riviere de *Mijongawa*, qui traverse le village d'Isje. De-là il se rend au Mia de *Geku*, qu'on doit visiter avant tous les autres. Quand il a fait ses dévotions dans ce temple, il parcourt successivement les quatre-vingt *Massia* ou chapelles qui en dépendent, commençant par la droite, & continuant ainsi ses stations jusqu'à ce qu'il soit revenu au Mia. Ensuite il va au second Temple, appelé *Naiku*, & il visite les quarantes chapelles qui l'entourent. Enfin il s'achemine vers le troisième Temple, qui passe pour le plus saint, & pour le plus auguste. Il est situé sur une éminence voisine des côtes de la mer. On entre d'abord dans une petite caverne, nommée *Awano-matta*, c'est-à-dire la côte du Ciel. On prétend que le grand *Tensio-dai-sin*, se cacha autrefois dans cette grotte, & que pendant le séjour qu'il y fit, il priva le soleil & tous les astres de leur lumière, faisant voir, disent les Japonnois, qu'il est le maître absolu de l'univers, l'unique source de la lumière, & le souverain de tous les Dieux. Cette caverne est carrée : elle a en tous sens une

natte & demie de largeur, c'est-à-dire neuf pieds. On y voit une espèce de tabernacle, qui renferme une Idole assise sur une vache : on l'appelle *Dainitz-no-rai*, c'est-à-dire la grande représentation du soleil.

Quand le pèlerin a fini toutes ses dévotions, il reçoit du *Canusi* une petite boete, que les Japonnois appellent *Ofavai*, mot qui signifie grande purification, ou rémission absolue de tous les péchés. Cette boete est longue d'un pied, & large d'environ deux pouces : sa hauteur n'est que d'un pouce & demi : ses parois sont fort minces. Elle est remplie de bâtons fort menus, dans lesquels on entortille des papiers découpés. Au-dessus de la boete il y a une étiquette, en gros caractères, qui contient ces mots, *Dai-sin-gu*, c'est-à-dire le Temple du grand Dieu : c'est le nom qu'on donne au principal Temple d'Isje. Au revers de la boete il y a une autre inscription, en plus petits caractères. Elle contient le nom du *Canusi*, & le titre de *Taiju*, qui signifie messenger des Dieux ; c'est un titre que prennent tous les Ministres des Mia. Les pèlerins reçoivent cet *Ofavai* avec de grandes démonstrations de respect &

de reconnoissance. Ils l'attachent à leur chapeau, sous la partie plus élevée qui avance sur le front, afin de le mettre à l'abri des injures de l'air. Lorsqu'ils sont de retour, ils déposent cette précieuse relique dans une niche particulière. Quoique les vertus de ces reliquaires soient limitées au terme d'une année, les Japonnois ne laissent pas après ce terme de les conserver avec grand soin. Quelques-uns placent les vieux *Ofavai* au-dessus de la porte de leur logis, sous un petit toit : d'autres les cachent dans des lieux secrets, comme dans des troncs d'arbres. Si un pèlerin meurt dans le voyage, & qu'on trouve sur lui un *Ofavai*, on a soin de le déposer avec respect dans un arbre creux. On en use de même à l'égard des *Ofavai* perdus, qu'on rencontre souvent sur le chemin d'Isje. Les Canusi font débiter par des émissaires une grande quantité de ces boetes, à l'usage de ceux qui sont dans l'impuissance de visiter les lieux saints. Souvent ils les envoient en droiture aux gens riches, & ils y joignent ordinairement un des *Almannachs* qui s'impriment à Isje.

4. *Les Sociétés & les Confrairies
Religieuses.*

Dans le tems à peu près que les Religions Monastiques s'introduisirent dans le Christianisme, un certain *Gienna Gioffa* institua au Japon une société d'Hermites appellés *Jammabos* ou *Jammabus*, qui subsistent encore aujourd'hui. Ces Religieux font profession de mener une vie solitaire, & de renoncer aux plaisirs & aux commodités passageres de ce monde, pour se procurer dans l'autre un bonheur plus durable. Ils vivent communément dans les montagnes, d'où leur vient le nom de *Jammabos*, qui signifie montagnard. On ignore les particularités de la naissance & de la vie de *Gienna*, leur fondateur. Tout ce que l'on sçait, c'est qu'il embrassa le premier cette vie austere, & qu'il passa ses jours dans des endroits deserts & sauvages. On assure qu'il rendit par-là de grands services à son pays, parce que dans ces différentes courses il découvrit la nature & la qualité de plusieurs cantons, que personne n'avoit connus avant lui: on ajoute que par ce moyen il fraya

aux voyageurs de nouvelles routes, qu'on avoit regardées jusque-là comme impraticables.

Giенno eut un grand nombre de disciples, qui imiterent son genre de vie. Ces Hermites vécutent dans une grande union pendant plusieurs siècles, pratiquant la même règle, sous l'autorité d'un seul chef. Dans la suite des tems le schisme les divisa en plusieurs branches. Il en subsiste aujourd'hui deux principales, dont l'une s'appelle *Tosanfa*, & l'autre *Fonsanfa*. Chacune d'elles a un Général particulier, qui réside à Meaco.

Les *Tosanfaïtes* sont obligés, par leur règle, de monter une fois l'année sur le sommet de *Fikoosan*, montagne très-haute, située dans la Province de *Busen*, & environnée d'un grand nombre de précipices. Tous ceux qui entreprenent ce pèlerinage dangereux doivent être exempts de la plus légère souillure : autrement on croit que leur témérité est infailliblement punie, & que la moindre peine qui puisse leur arriver est d'être possédés du Renard, c'est-à-dire du Diable. L'effet de cette possession est d'être livré à un esprit de vertige, qui trouble entierement leur rai-

fon. Les Hermites appellés *Fonsanfa* doivent aller tous les ans en pèlerinage au tombeau de *Gianno Gioffa* leur fondateur, sur une haute montagne, située dans la Province de *Jostfino*. Elle est environnée de précipices comme l'autre montagne dont j'ai parlé, & outre cela il y regne un froid excessif. Si quelqu'un oloit entreprendre ce voyage sans s'y être préparé par les purifications requises, il seroit menacé de tomber dans ces précipices, ou d'être attaqué en chemin d'une maladie de langueur, ou d'essuyer quelque autre infortune. On ne se rend digne de ce saint pèlerinage que par de grandes mortifications, & surtout par une conscience pure. Les pèlerins doivent s'abstenir du commerce de leurs femmes, des viandes défendues, & de toutes les choses qui pourroient leur faire contracter la moindre souillure. Avant que de partir ils sont obligés de se baigner & de se purifier dans l'eau froide : tout le tems qu'ils sont en chemin, ils doivent vivre des racines & des plantes qu'ils trouvent sur la montagne. Au retour de ces différens pèlerinages, chacun de ces Hermites va trouver son Général, qui moyennant

une certaine rétribution leur confère quelque dignité de l'ordre, ou quelque titre honorable.

On rencontre assez communément dans le voisinage des plus célèbres *Mia*, des Moines vagabonds de ces deux ordres, qui demandent l'aumône avec beaucoup d'importunité. Ils élèvent leurs enfans dans ce même genre de vie, & ces petits mendiants sont fort incommodés aux voyageurs, qu'ils attendent au pied des montagnes, & qu'ils ne cessent de persécuter, qu'après en avoir obtenu quelque aumône.

Les Jammabos, quoique laïcs, ainsi que les Canusi, prétendent se distinguer des gens du monde par plusieurs singularités. Leur habit est le même que celui des séculiers : mais ils y ajoutent quelques distinctions. Ils ont un cimenterre comme les nobles : mais ce cimenterre est plus court que les sabres ordinaires : son fourreau est fort plat, & ils l'attachent au côté gauche. Ils portent deux bâtons, l'un fort gros, & qui leur sert d'appui, l'autre fort menu, avec une pomme de cuivre, d'où pendent quatre anneaux de même métal, qu'ils secouent pendant leurs prières, & dont ils tirent un son fort

aigu. Une grande coquille recourbée leur pend à la ceinture, & ils s'en servent comme d'une trompette, en adaptant à son embouchure un tuyau particulier. Quand ils voyent arriver des voyageurs, de qui ils croient pouvoir tirer quelque aumône, ils soufflent dans cet instrument, dont le son ressemble assez à celui des cors dont usent nos pères. Ils ont autour du cou une espèce de cordon ou d'écharpe, d'où pendent des nœuds flottans, en forme de franges. On connoît à la longueur & à la disposition de ces écharpes, quels sont les titres d'honneur dont le Jambabos a été revêtu par son Général. Ils portent sur le dos un sac, où ils mettent leurs livres, leur argent, & leur linge. Ils tiennent à la main un chapelet, composé de plusieurs grains raboteux sur lesquels ils récitent certaines prières.

Ces Hermites menaient anciennement une vie très-austère, ne mangeant que des plantes & des racines, s'exposant à de rudes épreuves, & à de continuelles mortifications, se baignant dans l'eau froide au cœur de l'hiver, errant dans les bois & dans les forêts, & pratiquant quantité d'autres

austérités. Aujourd'hui leur regle est fort relâchée : on les accuse même de s'être écartés de l'ancienne orthodoxie, & d'avoir ajouté au Sintoïsme le culte des Idoles étrangères, & le vain attirail de plusieurs superstitions. Il est certain que ces Moines sont fort adonnés à la divination & à la magie. Ils prétendent qu'en proférant quelques mots mystérieux, & en traçant certaines figures, ils peuvent commander à tous les Dieux du pays, conjurer & chasser les malins esprits, découvrir les auteurs d'un larcin, prédire l'avenir, expliquer les songes, guérir les maladies désespérées, & opérer plusieurs autres prodiges. Voici comme ils se comportent dans la cure des maladies. Ils s'informent d'abord de la constitution du malade, & des différens symptômes qui accompagnent son mal. Quand on leur a donné les instructions suffisantes, ils tracent sur du papier certains caractères, qui leur paroissent analogues au genre de la maladie : ils mettent ce papier sur un autel, & après certaines cérémonies ils le partagent en plusieurs pillules, qu'ils font avaler successivement au malade. Quand ils veulent découvrir

l'auteur d'un vol, ou de quelque autre crime, ils ont recours à deux espèces d'épreuves. La première consiste dans des conjurations magiques, accompagnées de contorsions, & de paroles mystérieuses. Si ces conjurations ne réussissent point, ils ont recours à l'épreuve du feu: ils font passer les personnes soupçonnées sur un brasier de charbon. Si l'accusé passe dans le feu sans se bruler, il est déclaré innocent. Quelquefois ils ajoutent à cela une troisième épreuve, qui consiste à faire avaler au coupable une pillule de papier, appelée *Goo*. Ce papier est rempli de caractères magiques, & de représentations d'oiseaux noirs: le Jammabos y met ordinairement son cachet. Le peuple est persuadé que si la personne qui prend cette pillule est coupable, elle est cruellement tourmentée, jusqu'à ce qu'elle confesse son crime. Les Jammabos prétendent avoir plusieurs autres secrets, comme de manier des charbons ardents & des fers rouges, d'éteindre le feu en proférant certaines paroles, de glacer l'eau bouillante, de faire bouillir l'eau glacée, de charmer les armes à feu & les armes blanches, &c. Ces tours de passe-passe s'ap-

pellent *Jamassu*, c'est-à-dire coups de conjuration. Ces conjurations consistent pour la plupart dans un certain mouvement des doigts ou des mains, par où les Jammabos prétendent représenter tantôt des crocodiles, des tygres, & d'autres animaux monstrueux, tantôt certaines divinités puissantes, principalement les quatre grands Dieux du trentre-troisième Ciel, qu'ils appellent *Tammonden*, *Tsigokten*, *Sosioten*, & *Kamokten*. Les Jammabos, quoique jaloux de cacher au peuple tous ces mystères, ne laissent pas de consentir quelquefois à les révéler, moyennant une somme d'argent. Mais avant que d'être initié dans ces sciences magiques, il faut subir de rudes épreuves. Le profelyte doit s'abstenir pendant cinq jours de toute nourriture solide : le sixième jour il lui est permis de manger un peu de ris ou de légumes. Il doit se laver sept fois le jour dans l'eau froide, & s'incliner sept cens quatre-vingts fois, posant les genoux à terre, s'appuyant ensuite sur ses talons, frappant des mains sur sa tête, & se relevant dans l'intervalle de chaque inclination. Cette dernière épreuve est la plus rude de toutes : un

jeune Japonnois, qui avoit eu la curiosité de se faire initier dans ces mysteres, confessa à Kaempfer qu'après s'être prosterné & relevé trois cens fois, il sentit un tel épuisement, qu'il fut sur le point de renoncer à l'entreprise : mais la curiosité l'emporta sur le découragement, & d'ailleurs il craignit d'être en butte à la risée, ou peut-être même au ressentiment de ces Moines.

La secte du Sintos compte plusieurs autres sociétés religieuses, composées pour la plûpart de gens oisifs ou nécessiteux, qui à l'ombre de l'autel, & sous le voile d'une austérité apparente, jouissent en effet de toutes les aises de la vie, & se livrent en secret aux plus criminelles débauches. Il y a plusieurs sectes de Religieux mendiants des deux sexes. Ce qui me paroît de plus remarquable dans ces divers genres d'institutions, est une société de filles, qui courent le monde deux à deux, & quelquefois au nombre de trois. Leur principal Monastere, & comme le chef-lieu de l'Ordre, est dans la Province d'Isje. On prétend que cette congrégation est composée des plus belles filles du pays, dont plusieurs, dit-on,

ont fait leur apprentissage dans des maisons de débauche. Comme ces filles sont obligées par leur institut de se faire raser la tête, elles portent une toque noire qui cache ce désagrément, & qui les coëffe à leur avantage. Elles mettent par-dessus un chapeau de paille, qui les garantit des ardeurs du soleil. Ces filles ont grand soin de leur teint & de leur visage, qu'elles fardent avec beaucoup de coquetterie. Elles sont vêtues d'un habit simple, mais très-propre : leur gorge est entièrement découverte : du reste elles ont un maintien dévot & modeste. Elles sortent tous les jours de leur couvent, & font une course de quelques heures dans les chemins les plus fréquentés. Dès qu'elles apperçoivent un riche voyageur, elles approchent de sa litiere en chantant, & si elles sont contentes de sa générosité, elles passent avec lui quelques heures.

Enfin il y a au Japon des confrairies dévotes d'hommes & de femmes, qui sans renoncer absolument au monde, comme les Jammabos & les autres Moines, ne laissent pas de faire profession d'une vie sainte, cherchant à se distinguer des autres hommes par de pieuses

singularités. Parmi plusieurs sociétés de cette nature, la confrairie des Sato tient un rang considérable. C'est une communauté fort ancienne, composée d'aveugles de tout âge & de toute condition. On les distingue en deux ordres, dont le premier & le plus ancien s'appelle *Buffetz-sato*, ou les aveugles *Buffetz*, & l'autre, *Feeeki-sato*, c'est-à-dire les aveugles *Feeeki*. Les aveugles *Buffetz* reconnoissent pour leur fondateur *Senmimar*, fils d'un Empereur du Japon. C'étoit un jeune Prince d'une beauté incomparable: une Princesse du sang impérial en devint éperdument amoureuse: il conçut lui-même un amour très-vif pour la Princesse, & ces deux amans jouirent pendant quelques années de tous les plaisirs que peut donner une passion réciproque. Mais la mort ayant enlevé cette Princesse, *Senmimar* fut pénétré des plus vifs regrets. Il versa des torrens de larmes, & à force d'en verser il perdit la vue. Son malheur, & peut-être le desir d'immortaliser sa maîtresse, lui fit naître la pensée d'instituer une société d'aveugles. Les *Feeeki* doivent leur origine aux guerres civiles, qui s'allumerent dans le douzième siècle.

Naempfer.
ibid.

de l'Ere chrétienne entre les *Feeki* & les *Gendzi*, deux familles puissantes, qui se disputoient l'Empire du Japon. Le chef de la famille des *Feeki* ayant été tué dans cette guerre, après avoir perdu une sanglante bataille, où son armée fut entièrement détruite, *Kakekigo*, Général célèbre, attaché au parti des *Feeki*, tomba entre les mains de *Joritomo*, chef de la faction des *Gendzi*. Quelque intérêt qu'eut *Joritomo* à se défaire d'un homme dont la réputation & le courage devoient lui inspirer de justes allarmes, il ne voulut jamais le faire mourir, & prit même si peu de soin pour s'affurer de son prisonnier, que *Kakekigo* trouva le moyen de s'évader. Il retomba quelque tems après dans les mains de *Joritomo*, qui lui pardonna encore, & qui bien loin de lui faire aucune violence, chercha au contraire à l'attirer dans son parti, en lui offrant le commandement de ses troupes. Un jour qu'il le pressoit avec plus d'instance qu'à l'ordinaire, le laissant maître de toutes les conditions qu'il voudroit exiger, *Kakekigo* lui fit cette généreuse réponse: *J'ai voué mes services à Feki mon légitime souverain: nul au-*

tre que lui n'aura ma foi ni mon amitié. Je t'ai de grandes obligations, j'en conviens : c'est à ta clemence que je dois la vie ; cependant mon malheur est tel que je ne puis te regarder sans former le dessein secret de venger la mort de mon maître, & ma propre honte, en te coupant la tête. Tout ce que je puis faire pour n'être point coupable d'une horrible ingratitude envers toi, c'est de t'offrir ces mêmes yeux qui te veulent tant de mal. En prononçant ces paroles, il s'arracha les deux yeux, & les présenta à Joritomo. Ce Prince étonné d'une action si magnanime, mit en liberté son captif, qui se retira dans la Province de *Finga*, où il institua une société d'aveugles, à qui il donna le nom de *Feeki*, par attachement pour ses anciens maîtres. Cette confrairie s'accrut en très-peu de tems, & l'emporta bientôt sur celle des *Buffetz*, qui a perdu une partie de son lustre, & qui se trouve aujourd'hui réduite à un petit nombre d'ecclésiastiques, attachés à cette société, parce que *Senmimar* son instituteur étoit fils d'un *Mikaddo*, ou Empereur ecclésiastique. Les *Feeki* sont tous séculiers : ils portent un habit laïque, qui diffère pourtant de l'habit

ordinaire des Japonnois. Ils se font raser la tête, ce qui leur est commun avec les Buffetz. On ne les voit point mendier dans les rues, ni dans les temples, comme nos avengles : leur communauté s'entretient plus honorablement par l'industrie de ses membres, & par des travaux conformes à leur état. Ils s'occupent à divers métiers : plusieurs s'appliquent à la musique, surtout à jouer du *Biwa*, espèce de violon fort en vogue au Japon. Par ce moyen ils ont accès dans les Palais des Princes & des grands Seigneurs de l'Empire. On les employe aussi dans certaines solemnités, dans les fêtes publiques, dans les processions, pour les mariages, & pour d'autres cérémonies pareilles. Celui qui est une fois admis dans cette société, n'a plus la liberté d'en sortir. Leur Général réside à Meaco, où il jouit de quatre mille trois cens taëls par an, c'est-à-dire de plus de vingt mille livres de rente. Les autres membres de cette communauté sont dispersés dans l'Empire. Tout l'Ordre est gouverné par dix anciens, dont le plus vieux a le titre de Général. Ce Conseil a pouvoir de vie & de mort sur tous les particuliers de l'Ordre.

avec cette restriction néanmoins, qu'aucun criminel ne peut être exécuté, moins que la sentence n'ait été confirmée par le Président du Tribunal souverain de Meaco. Le Conseil des Envoyés dans les Provinces des Supérieurs particuliers, nommés *Kengis* dont l'office répond à ce que nos Religieux d'Europe appellent Provinciaux ou Définites. Il y a dans l'ordre beaucoup d'autres Officiers subalternes, distingués entre eux par des titres de divers genres. La plupart de ces titres se vendent, & c'est en quoi consistent les revenus du Général. Les aveugles qu'on a élevés à quelque grade sont obligés tous les cinq ans d'acheter un nouveau. Ces titres coûtent depuis vingt taëls jusqu'à soixante. Ceux qui négligent, ou qui n'ont pas le moyen d'acheter un grade supérieur, perdent celui qu'ils possédoient & descendent dans une classe inférieure.



ARTICLE II.

De la Religion appelée BUDSDO.

B *Udsdo* signifie dans le sens littéral Kaempfer 3. Liv. III. ch. VI. *la voye*, c'est-à-dire, *la religion des Idoles étrangères*. *Buds*, autrement appelé *Xaca*, ou *Siaka*, fut l'instituteur de cette religion, qui prit originairement naissance dans les Indes, & qui de-là se répandit avec une rapidité incroyable dans toutes les autres contrées de l'Orient. Kaempfer conjecture que le *Buds* des Japonnois est la même Divinité que les Chinois adorent sous le nom de *Foë*, & que les Indiens appellent *Budha*. Ces derniers le regardent comme une partie essentielle de leur grand Dieu *Wistnu*, qui suivant le système de leur mythologie fit sa neuvième apparition dans le monde sous le nom de *Budha*, & sous une forme humaine. Voici ce que les Auteurs Japonnois racontent touchant la naissance & la vie de ce grand personnage. Il naquit, dit-on, environ l'an 1200 avant Jesus-Christ, dans le *Magatta*, qui est une Province du pays de *Tensik*. Par le pays de *Tensik*,

qui dans le sens littéral signifie *le pays des Cieux*, les Japonnois entendent en général tous les pays situés au Midi de l'Asie, & habités par des noirs: comme l'Isle de Ceilan, les côtes de Malabar & de Coromandel, la péninsule de Malacca, les Isles de Sumatra & de Java, les Royaumes de Siam, de Bengale, &c. Pour ce qui est de la Province de *Magatta*, dans laquelle on fait naître *Buds*, & dont on prétend que son pere étoit Roi, il est probable qu'il faut entendre par-là le Royaume de Siam, que les Japonnois appellent communément le pays de *Magatta*. *Buds* eut à peine atteint l'âge de dix-neuf ans, qu'il sortit de son Palais abandonnant sa femme & son fils pour embrasser une vie pénitente & solitaire. Il se fit disciple d'un célèbre Hermite, nommé *Araria Sennin*, qui s'étoit retiré sur le sommet d'une montagne escarpée; & sous la direction de ce pieux anachorete, il s'adonna à la contemplation des choses divines. Lorsqu'il étoit en méditation, il se tenoit assis les jambes croisées, les mains sur la poitrine, disposées de manière que les extrêmités de ses pouces se touchoient. Les Mystiques du Japon pré-

tendent que cette posture est très-propre à élever l'ame aux plus hautes contemplations , & à la concentrer si fort en elle-même , que le corps reste comme immobile , & incapable de tout sentiment. Le fruit que Buds recueillit de ces profondes méditations , fut de pénétrer dans les mysteres les plus secrets & les plus sublimes. Il découvrit l'existence & la nature du Ciel & de l'Enfer, l'état de nos ames après la mort , leur transmigration, le chemin qui conduit à l'éternelle félicité , & plusieurs autres connoissances merveilleuses , fort au-dessus de la portée de l'entendement humain. Il prêcha aux hommes cette doctrine céleste , & il s'attacha un grand nombre de disciples , qui firent profession du même genre de vie. *Buds* mourut à l'âge de soixante & dix-neuf ans.

Ibid.

On assure que se sentant proche de sa fin , il fit à ses disciples un aveu fort extraordinaire. Il leur déclara que pendant le cours de ses longues prédications il avoit enveloppé la vérité sous le voile des métaphores , & caché un important mystere , qu'il étoit tems de révéler. *Il n'y a rien* , leur dit-il , *de réel dans le monde , que le néant &*

le vuide : c'est le premier principe de toutes choses. Ne cherchez rien au-delà & ne mettez point ailleurs votre confiance. Siaka, suivant la remarque d'un des plus profonds génies du dernier siècle, étoit un homme fort différent de nos esprits forts. Ceux-ci ne renoncent à l'impiété, & ne cessent de combattre la religion, que lorsque les approches de la mort, & les craintes d'une autre vie leur font changer de langage : au lieu que le Philosophe Japonnois choisit par préférence ce moment critique, pour déclarer son Athéisme *. On ajoute que sa dernière prédication fut causée que ses disciples divisèrent sa loi en deux parties ; l'une extérieure, l'autre intérieure. La première est celle qu'on apprend au peuple, & qu'on prêche publiquement : l'autre ne s'enseigne qu'à un petit nombre de profélytes, & l'on se garde bien d'en faire part au peuple, qui ne manqueroit pas d'en abuser. Cependant, si l'on en croit ces docteurs impies, la loi intérieure, est la seule qui soit solide & véritable. Elle consiste à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choses. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & générale-

* Baile, Dictionnaire crit. Article *Spinosa*, remarque B.

Biblioth. Univ. Tom. VII. p. 403. & suiv. citée par Baile, *ubi supra*.

ment toutes les créatures, sont formés de ce vuide, & y rentrent après un certain tems par la dissolution des parties : qu'ainsi il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, laquelle se diversifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un tems différentes modifications, quoi qu'au fond elle soit toujours la même : à peu près comme l'eau est toujours essentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluye, de la grêle, ou de la glace.

Il s'éleva parmi les disciples de *Sia-ka* plusieurs hommes d'un mérite distingué, savants, vertueux, remplis d'enthousiasme, & très-propres par toutes ces qualités à accréditer sa doctrine : de sorte qu'il ne faut pas s'étonner, dit Kaempfer, que cette religion, quoique fort combattue dans les commencemens, se soit répandue dans toutes les Indes, & jusqu'aux extrémités de l'Orient.

Les plus illustres disciples de *Buds* furent *Annan*, & *Kasja*. Ils recueillirent ses plus belles maximes, & les principaux articles de sa doctrine, écrits en partie de sa propre main sur des feuilles d'arbre. Ils en composèrent

un livre, qui sert aujourd'hui comme de Bible à toutes les nations orientales, qui ont adopté sa Religion. On l'appelle *Fokekio*, c'est-à-dire *le livre des belles fleurs*, ou simplement *Kio*, le Livre, pour marquer son excellence. Les deux compilateurs de cet ouvrage furent mis dans la suite au nombre des principales Divinités du Budsdôisme. On leur rend autant d'honneurs qu'à *Buds*, & ordinairement ils sont placés dans les mêmes temples, & sur les mêmes autels, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Si l'on en croit les Historiens Japonnois, la doctrine de *Buds* fut introduite au Japon environ l'an 60 de Jesus Christ. On prétend qu'elle fut apportée dans cet Empire par le même Missionnaire qui l'avoit annoncée aux Chinois. Il obtint la permission de bâtir un Temple, qu'on appelle encore *Fakubasi*, c'est-à-dire *le Temple du cheval blanc*, en mémoire, dit-on, de ce que le *Kio* fut apporté dans les Indes par un cheval blanc. Il paroît que pendant plusieurs siècles le Budsdôisme ne fit dans ces Isles que des progrès assez lents : mais l'an de Jesus-Christ 550 il y jetta de profondes racines, & ce culte

culte a si bien prosperé depuis, que c'est aujourd'hui la religion la plus florissante du Japon. Les Sintoïstes même en ont adopté plusieurs principes, & à cette occasion il s'est élevé parmi eux un grand schisme, qui a divisé leur secte en deux branches. L'une est appelée *Juitz*, & comprend les partisans orthodoxes du Sintoïsme, qui ont persisté avec une constance invariable dans la religion de leurs peres, sans souffrir la moindre altération dans l'ancien culte. Mais ces orthodoxes sont en petit nombre, & les Canusi, ou Ministres des Temples en composent la plus grande partie. L'autre secte est celle des *Riobus*: ceux-ci ont ajouté à l'ancienne religion plusieurs pratiques tirées des religions étrangères, & en particulier du Budsoïsme. Pour excuser cette variation, ils prétendent que l'ame d'Amida, qui est la principale Divinité des Budsoïstes, a passé dans le corps de Tensio-dai-sin, le plus grand des Dieux du *Sintos*. Cette seconde secte compte un grand nombre de partisans, même à la Cour du Dairi. Voici les points essentiels de la religion de *Budso*:

1. Les ames des hommes & des ani-

maux sont immortelles : elles sont originaires de la même substance, & elles ne diffèrent entre-elles que selon les différens corps qu'elles animent.

2. Les ames des hommes, lorsqu'elles sont séparées du corps, sont récompensées ou punies dans l'autre vie, suivant leurs bonnes ou mauvaises actions.

3. Le séjour des bienheureux s'appelle *Gokurakf*, c'est-à-dire le séjour des plaisirs éternels. Ces plaisirs ont divers degrés : les Dieux jouissent d'une gloire & d'une félicité plus parfaite que les hommes : & il y a même entre les premiers quelque distinction, suivant l'excellence de leur nature. Pour ce qui est des hommes, le degré de leur mérite est l'unique mesure de leur récompense. Mais telles sont les délices de ce fortuné séjour, que chacun de ses habitans croit son partage le meilleur, & n'envie en aucune manière la félicité des autres. Amida est le chef suprême de ces demeures célestes : c'est lui qui dispose des rangs & des récompenses, & c'est par sa seule médiation que les hommes obtiennent la rémission de leurs péchés, & une place dans le *Gokurakf*.

4. Le lieu des tourmens se nomme *Dsgobf*. C'est-là que les méchans sont emprisonnés & tourmentés, non pour toujours, mais pendant un certain tems, suivant le nombre & la qualité de leurs crimes. *Jemma*, autrement appelé *Jemmao*, est le souverain juge de ces demeures ténébreuses. Tous les crimes des réprouvés paroissent à ses yeux dans toute leur horreur, au moyen d'un grand miroir placé devant lui. Ce miroir s'appelle *Ssofarino-kagami*, c'est-à-dire le miroir de connoissance. On croit que les ames malheureuses peuvent recevoir quelque adoucissement à leurs peines par les bonnes œuvres de leurs parens & de leurs amis, principalement par les prieres & par les offrandes adressées au grand & miséricordieux Amida, qui par sa puissante intercession peut fléchir en certains cas le juge des enfers. Lorsque les ames confinées dans ces prisons malheureuses ont achevé d'expié leurs crimes, elles sont renvoyées dans ce monde, pour y animer, non des corps humains, mais des animaux immondes, dont les inclinations s'accordent le mieux avec les vices dont ces ames pécheresses étoient souillées. Leur

transmigration se fait en passant par degrés des plus vils animaux dans d'autres corps d'une nature plus noble, jusqu'à ce qu'on leur permette enfin d'entrer dans des corps humains. C'est alors qu'il est en leur pouvoir de mériter un bonheur sans fin, en menant une vie vertueuse, ou de s'exposer par de nouveaux crimes à retourner dans leur ancienne prison, pour y subir les plus cruels tourmens, & éprouver pendant plusieurs siècles les plus honteuses métamorphoses.

5. Dans la loi de Buds il y a cinq principaux commandemens. Le premier défend de tuer aucune créature vivante : le second défend de voler : le troisième interdit l'adultere : le quatrième défend de mentir : le cinquième interdit l'usage des liqueurs fortes. Ce dernier commandement est celui que Buds recommandoit le plus particulièrement à ses disciples. Dans la suite des tems, ces cinq préceptes ont été subdivisés en dix commandemens, puis en cinq cens conseils, appelés *Go-fiakkai*, en quoi consiste toute la perfection de la loi. Ceux qui aspirent à une grande réputation de sainteté dans ce monde, & à un degré plus

éminent de félicité dans l'autre, observent ces conseils avec une religieuse exactitude. Le *Go-fiakkai* impose des devoirs fort gênans, & une mortification presque continuelle du corps & de l'esprit.

J'ai dit qu'*Amida* étoit la principale Divinité des Budsoïstes. Ils l'adorent sous différentes formes, toutes mystérieuses, & fondées sur quantité de fables, dont le récit n'a rien d'intéressant. Ils invoquent une autre Idole, nommée *Denix*, ou *Cogi*, & l'on voit même dans plusieurs relations qu'ils lui donnent le premier rang parmi leurs Dieux, ce qui fait conjecturer à quelques savans que *Denix* pourroit bien être le même qu'*Amida*. On représente *Denix* avec trois têtes, un corps, & quarante mains : les trois têtes, suivant les docteurs Budsoïstes, désignent le soleil, la lune & les élémens : le corps est le symbole de la matiere première, & ces quarante mains représentent les qualités célestes & élémentaires. Quelques-uns de nos Mystiques ont cru reconnoître dans cette figure allégorique le symbole d'un Dieu en trois personnes, s'imaginant que les trois têtes désignoient la trinité des

Charlevoix,
Livre préliminaire.

personnes divines, & que les quarante mains représentoient l'universalité des opérations.

ibid. Les Budfdoïstes reconnoissent encore deux autres Divinités du premier ordre, qu'ils appellent *Canon* & *Gizon*. Le premier, dit-on, étoit fils d'Amida: on lui attribue la création du soleil & de la lune. On représente l'autre avec une tête de bœuf, dont les cornes sont noires.

ibid. Il regne dans la religion du *Budfdo* un certain esprit de pénitence, qui dégénère quelquefois dans un rigorisme cruel, & dans le fanatisme le plus outré. On voit tous les jours, dit le P. Charlevoix, un grand nombre de sectateurs d'Amida, qui au cœur de l'hiver se dépouillent tout nus, & se font verser sur le corps jusqu'à cent cruches d'eau glacée. D'autres s'engagent par vœu à invoquer leurs Dieux mille fois par jour, prosternés contre terre, frappant à chaque fois le pavé de leur front. Quelques-uns entreprennent de longs pèlerinages, marchant pieds nus par des chemins fort rudes, sur des pointes de cailloux, parmi les ronces & les épines, grimpant sur les rochers & sur les montagnes, & laissant par

tout des traces de leur sang. Certains Bonzes, appelés *Xamabugis*, s'assemblent tous les ans dans la ville de *Nara*, qui est à huit lieues de *Meaco*. Grand nombre de dévots se rendent au même lieu, & ils partent tous dans un même jour pour un pèlerinage d'environ quatre-vingt lieues. Ils marchent si lentement, & par des chemins si rudes, qu'ils ne font guere qu'une lieue par jour. Ils vont pieds nuds : chacun porte sa provision de ris grillé, & en mange une poignée le matin, & autant le soir. Les huit premiers jours on passe par des déserts arides, & incultes. Tout y manque, il faut même se pourvoir d'eau. Souvent ces provisions se corrompent, & plusieurs pèlerins tombent malades. On les abandonne sans pitié lorsqu'ils sont hors d'état de suivre la caravane, & ces malheureux périssent faute de secours. Au sortir de ces déserts on commence à grimper sur des montagnes presque inaccesibles, & l'on prend des guides. Des Bonzes, appelés *Genguis*, se chargent de cet emploi, & conduisent les pèlerins pendant huit lieues jusqu'au bourg d'*Ozaba*, où ils les remettent à d'autres Bonzes, nommés *Gognis*, lesquels

ont la principale direction de ce pèlerinage. Ces deux espèces de Bonzes mènent une vie extraordinairement pénitente : leur figure a quelque chose de hideux : ils passent pour avoir des entretiens fréquens avec *Siaka*, dont ils se disent les confidens. Le peuple les croit des saints, & en conséquence de cette opinion ils prennent un empire absolu sur les pèlerins, qui se livrent à leur direction. Ils leur imposent pendant le voyage des loix fort rigoureuses, un silence continuel, un jeûne austère, & une infinité d'autres pénitences. A la moindre contravention ils se saisissent du coupable, le suspendent à un arbre par les mains, sans le lier, & le laissent ainsi sur le bord d'un précipice, jusqu'à ce que les forces lui manquant, il tombe, & roule parmi ces rochers qui le mettent bientôt en pièces. Il faut que les autres pèlerins voyent ces cruelles exécutions sans murmurer : la moindre plainte & le signe le plus léger de compassion seroit puni du même supplice. Lorsqu'on est à moitié chemin, on arrive dans une plaine, où les *Gognis* font asseoir tous les pèlerins, les jambes croisées, les mains en croix, & la

tête inclinée sur les genoux. On les tient dans cette posture pendant un jour & une nuit, sans leur permettre de remuer : le moindre mouvement seroit puni de la bastonnade. Tout ce tems est destiné à examiner sa conscience, & à se préparer à une confession générale de ses péchés, depuis le dernier pèlerinage. Ensuite on continue la marche, & au bout de quelques jours on aperçoit un groupe de montagnes, qui paroissent se toucher, & du centre desquelles s'éleve un rocher escarpé & isolé, qui semble se perdre dans les nues. Sa cime est le terme de ce dévot pèlerinage, & c'est-là qu'on fait subir aux pèlerins une dernière épreuve, plus rude & plus périlleuse que toutes les autres. Les *Goguis*, par le moyen d'une machine, font sortir du roc une longue barre de fer, qui soutient une grande balance. On met chaque pèlerin, l'un après l'autre, dans un des plats de cette balance, après avoir jetté dans l'autre un contrepoids. Ensuite on pousse la balance en-dehors, de manière qu'elle est immédiatement suspendue au-dessus d'un affreux précipice qui environne le rocher. Le pén-

Ibid.

rent doit confesser à haute voix ses péchés, en présence de ses camarades, qui passent tous successivement par la même épreuve. Si les Bonzes s'aperçoivent que quelqu'un s'explique en termes ambigus, & cherche à déguiser ses fautes, ils ôtent le contrepoids, & laissent tomber ce misérable. Quand tous les pèlerins ont subi cette épreuve, on les conduit à un temple consacré à *Siaka*, où l'on voit une statue de ce Dieu, environnée de plusieurs autres Idoles plus petites. Après avoir employé vingt-cinq jours, soit à visiter le Temple de *Siaka*, soit en divers autres stations autour des montagnes, les pèlerins prennent congé des *Gognis*, à qui ils donnent chacun la valeur de quatre écus.

Le Budismo a non-seulement ses pénitens & ses anachorettes, mais des martyrs volontaires, qui se donnent la mort de sang froid, persuadés qu'un tel sacrifice est agréable à leurs Dieux. Rien n'est plus commun, dit le Pere Charlevoix, de qui j'ai emprunté presque tout cet article, rien n'est plus commun que de voir le long des côtes de la mer des barques remplies de fanatiques qui se précipitent dans l'eau

une pierre au col, ou qui faisant un trou à leur barque, se laissent submerger peu-à-peu, chantant les louanges du Dieu *Canon*, dont le paradis, disent-ils, est au fond de la mer. Ceux qui choisissent ce genre de mort font provision d'une faux, pour couper les herbes, & écarter les autres obstacles, qu'ils pourroient rencontrer sur leur passage. Un peuple innombrable les suit des yeux, & les comble de bénédictions. D'autres s'enferment dans des cavernes qu'ils font murer, où ils ne respirent l'air que par un tuyau qu'on y a ménagé. Là ils se laissent mourir tranquillement de faim, dans l'espérance qu'Amida viendra recevoir leur ame au sortir du corps. Quelques-uns vont sur ces montagnes terribles qui vomissent des flammes, & croient honorer leurs Dieux en se précipitant dans ces abîmes brulans. Dans les fameuses solemnités où l'on porte en procession le Dieu Amida & d'autres Idoles, il y a des fanatiques qui se couchent à terre, & qui se font écraser sous les roues des chariots, ou sous les pieds des passans. Ces scenes tragiques se renouvellent tous les jours; & ce qui les rend si fréquentes, c'est

la vénération profonde qu'on porte à ces prétendus martyrs, qui après s'être immolés aux Dieux, deviennent eux-mêmes un objet de culte & d'adoration pour le peuple.

Les Budſdoïſtes ont des fêtes particulières, dont l'appareil a quelque chose de pompeux. Une des plus remarquables est celle qu'on nomme la *fête de l'homme*: elle tombe sur le quinzième jour du septième mois. » Cette
 » fête, dit le P. Charlevoix, commen-
 » ce par une procession où paroissent
 » d'abord quinze ou vingt chars de
 » triomphe, tirés chacun par trente ou
 » quarante hommes, & tous remplis
 » de machines symboliques, placées
 » sur de magnifiques tapis. Des trou-
 » pes d'enfans richement vêtus accom-
 » pagnent les machines, & jouent de
 » toutes sortes d'instrumens. Ceux qui
 » ont fait la dépense des chars, ou qui
 » ont inventé les machines, suivent en
 » bel ordre. D'autres chars en plus
 » grand nombre viennent après, or-
 » nés de peintures exquises, avec des
 » représentations des plus beaux mo-
 » numens de l'antiquité, & environnés
 » de gens armés de toutes pieces. Ce
 » cortége se rend dans le temple du

Charlevoix,
ibid.

» Dieu, en l'honneur de qui la fête se
 » célèbre : il y demeure jusqu'au soir,
 » & alors il en sort dans le même or-
 » dre. L'Idole le suit, portée sur un
 » brancard par des hommes, qui sem-
 » blent succomber sous le poids de la
 » majesté divine. La Maîtresse du Dieu
 » paroît ensuite, portée aussi sur un
 » brancard : & après quelques tours
 » par la ville, se rencontre, comme par
 » hazard, vis-à-vis d'un troisième bran-
 » card, où est l'Épouse légitime. Ceux
 » qui portent celui-ci se mettent alors à
 » courir de tous côtés, & tâchent d'ex-
 » primer par leur action le chagrin
 » que cause à la Déesse la vue de sa ri-
 » vale. Ce chagrin se communique
 » bientôt à une partie du peuple, qui
 » fond en larmes. Tout le monde s'ap-
 » proche confusément des brancards,
 » comme si chacun vouloit prendre
 » parti entre le Dieu, son épouse, &
 » sa concubine. Au bout de quelque
 » tems tous reprennent sans beaucoup
 » d'ordre le chemin du temple, où les
 » Idoles sont remises à leurs places,
 » & chacun se retire chez soi.

On célèbre à *Sacay*, pendant le
 sixième mois, une autre fête, dont
 l'appareil n'est guère moins particulier.

A une heure marquée on voit sortir de la maison des Bonzes une Idole à cheval, le cimenterre à la main, accompagnée de deux Pages, dont l'un porte l'arc & les flèches du Dieu, & l'autre un oiseau de proie. Ensuite viennent un grand nombre de gens de toute profession, les uns à pied, les autres à cheval: tous s'écrient & répètent à haute voix, *mille ans de plaisir, mille milliers d'années de joye*. Les Bonzes du Monastere d'où la procession est partie paroissent après, suivis d'une nombreuse noblesse qui est à cheval. Une troupe de magiciennes, vêtues de blanc, marchent ensuite, chantant des hymnes. Le cortége est fermé par un Norimon doré, fort vaste, porté par vingt hommes, & environné de quantité de gens armés: tous chantent & répètent ce refrain joyeux, *mille ans de plaisir, mille milliers d'années de joye*. Quoique ce Norimon soit vuide, le peuple se prosterne dès qu'il l'appertçoit, y jette quantité d'offrandes, & lui rend les mêmes hommages que si le Dieu y étoit.

Le P. de Charlevoix fait mention d'une troisième fête, qui se solemnise dans le deuxième mois, & qui semble,

dit-il, avoir été instituée, pour décider les armes à la main de la préséance que méritent les Dieux. Une troupe de cavaliers, au sortir de table, & apparemment un peu échauffés des vapeurs du *Sacki*, se rendent à une espèce d'esplanade, bien montés & bien armés, chacun portant sur son dos la figure du Dieu, qu'il fait profession d'adorer. Quand ils sont tous arrivés, ils se rangent par escadrons, & se livrent un combat qui n'est point un jeu. L'attaque commence à coup de pierres; les flèches succèdent, & ensuite les lances. On finit par se battre à coups de sabre, & le champ de bataille est ordinairement couvert de morts & de blessés. Tous ceux qui ont quelque querelle particulière à vider se donnent des rendez-vous ces jours-là, & trouvent le moyen de venger leurs injures personnelles, sous prétexte de combattre pour la cause des Dieux.

La Religion du *Budso* a des Ministres de différentes classes, des Moines, des Religieuses, des Prêtres, des espèces d'Evêques, appelés *Tundes*, & un souverain Pontife, nommé *Siako*, ou comme d'autres prononcent, *Xaco*. On le regarde, dit le P. Charlevoix,

comme le successeur, & le *Vicaire* du grand *Siaka*. Tout cela, ajoute ce Pere, compose une *hierarchie* qui diffère très-peu de celle de l'*Eglise Catholique*. Le *Siako* a une jurisdiction absolue sur tous les Ministres de la religion. Il consacre les *Tundes*, ou les Evêques : mais c'est le *Cubo* qui les nomme. Tous les Ordres Monastiques, & toutes les Confrairies particulieres du Budsoïsme dépendent immédiatement de ce souverain Pontife. C'est à lui de décider en dernier ressort sur toutes les contestations qui s'élevent au sujet des livres de *Siaka*, & ses décisions passent pour infaillibles. C'est lui qui canonise les pieux personnages, & qui décerne un culte aux saints & aux martyrs de sa religion. Sa puissance, continue le P. Charlevoix, s'étend jusque sur l'autre vie. Il abrège le tems du *purgatoire*, & on lui attribue même le pouvoir de tirer les ames de l'enfer, & de les mettre en paradis.

ibid.

Les *Tundes*, ou Evêques, tiennent de lui leur consécration, & leurs pouvoirs. Il leur accorde la prérogative de dispenser dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts

ibid.

les mérites des dieux & des saints : pouvoirs qu'ils ne communiquent aux simples Prêtres qu'avec de grandes restrictions. Ces Tundes ont pour la plûpart la direction de quelque riche Monastere de Bonzes, avec lesquels ils vivent en communauté.

Les Bonzes, ou Moines du *Budsdô*, sont partagés en plusieurs congrégations, toutes soumises au *Siako*, mais ennemies les unes des autres, & même divisées entre elles sur plusieurs points de religion. Ces différentes congrégations peuvent se réduire à quatre principales. 1°. Les *Xenxus* : ce sont des Moines, qui pour faire leur cour aux grands, ont réduit la Religion à une morale facile, & en ont retranché toutes les maximes gênantes. Ils nient l'immortalité de l'ame, le paradis, & l'enfer : ils enseignent que toutes nos espérances doivent se borner aux avantages de la vie présente : en quoi ils prétendent suivre la doctrine intérieure de *Siaka*, qu'ils tâchent d'accorder à leur morale corrompue. 2°. Les *Xodoxins* : ceux-ci sont plus orthodoxes, & suivent à la lettre les enseignemens de *Siaka*, tels qu'il les a lui-même exposés dans ses livres : ils ren-

Ibid.

dent un culte particulier à Amida.
 3°. Les *Foquexus* : ceux-ci sont zélés adorateurs de *Siakā* : Ils menent une vie pénitente & austère : ils se lèvent à minuit pour chanter les louanges de leur Dieu, & pour méditer sur quelque point de morale que leur Supérieur leur explique auparavant. 4°. Les *Negores* : c'est moins une Congrégation de Moines, qu'un Ordre militaire, institué sans doute pour défendre la religion. L'Orient, dit le P. Charlevoix, n'a point de soldats mieux disciplinés, ni plus aguerris. Personne n'est reçu parmi eux, qui ne soit Gentilhomme, & leur nombre est très-considérable. Ils font vœu de continence, & ils sont si jaloux de leur réputation sur cet article, qu'il n'est point permis aux femmes d'entrer dans leurs Couvents, ni même dans l'enceinte des lieux où ils sont établis. Ces quatre Congrégations de Bonzes sont les plus nombreuses, & les plus répandues dans le monde. La plupart des autres vivent dans les bois, sur les montagnes, & dans d'autres lieux déserts, comme les *Genguis* & les *Goguis*, dont j'ai parlé ailleurs. Il y a une secte particulière de Druides, qui n'ont

Ibid.

d'autre demeure que le creux des arbres.

Tous ces Bonzes font en général profession d'une grande régularité. Ils se rasent la barbe & les cheveux, ils ne se couvrent jamais la tête, ils s'abstiennent de la viande, & même de l'usage du poisson qui n'est point salé : ils sont en priere une bonne partie du jour : ils chantent à deux chœurs, comme nos Moines : ils gardent le silence, & ils paroissent toujours dans un grand recueillement. Quoiqu'ils se dédommagent en secret de cette contrainte, & qu'il coure même d'assez méchants bruits sur leur compte, on ne peut s'imaginer jusqu'à quel point ils sont honorés & respectés du peuple. Cette vénération est fondée sur la grande opinion qu'on a de leur pouvoir auprès des Dieux. Ils n'oublient rien eux-mêmes pour accréditer de plus en plus ce préjugé, qui est une source intarissable de richesses pour ces Moines. Il n'est point de ruse que leur avarice n'ait mise en œuvre pour enrichir leurs Couvents, qui sont des gouffres où s'abîme la moitié des biens des particuliers. Ils font un débit prodigieux de certaines robes de papier, sur les-

Charlevoix,
ibid.

quelles ils représentent les figures de leurs Dieux, ou les mysteres principaux de leur religion. Il n'est presque personne au lit de la mort qui ne veuille être revêtu d'une de ces robes. Le P. Charlevoix ajoute, qu'ils distribuent aussi *des pains benis* aux mourans, & qu'ils leur expédient des passeports, en forme de lettres de change, payables dans l'autre monde. Peu de Japonnois veulent mourir sans avoir à la main un de ces passeports, qu'on brûle, ou qu'on enterre avec eux. Une des maximes que les Moines inculquent le plus au peuple, c'est que la libéralité envers les Dieux, & envers leurs Ministres, est le moyen le plus assuré de gagner le Ciel: en quoi, disent ces imposteurs, la condition des riches est bien meilleure que celle des pauvres, qui n'ont pas le même moyen de racheter leurs péchés, & qui sont une race maudite & réprouvée. Les Bonzes prétendent que la même malédiction est portée en général contre toutes les femmes, excepté celles qui sont riches, lesquelles à force d'offrandes & de présens viennent quelquefois à bout de fléchir les Dieux.

Une des principales fonctions des

Bonzes est de prêcher dans les Temples, & d'exhorter le peuple à la pratique de la vertu. Dans certains Temples du *Budfdo* il y a une salle particulière, fort basse, mais d'une assez grande étendue, où l'on place une chaire, dans laquelle le Prédicateur se tient. L'auditoire est ordinairement fort rempli, parce que le peuple est persuadé qu'il suffit d'assister à ces sermons, pour obtenir la remission de tous ses péchés. Il y a des Temples, où le même orateur prêche cent jours de suite. Le P. de Froez eut la curiosité d'entendre prêcher un de ces Bonzes. L'auditoire étoit si nombreux, que Froez ne craint point d'assurer qu'il y avoit au moins cinq mille personnes dans le Temple. Avant que le sermon commençât, toute l'assemblée se mit à genoux, au son d'une petite cloche, & demeura une heure entière en cette posture, un chapelet à la main, & les bras élevés vers le Ciel, répétant sans cesse à haute voix, *Amida, sauvez-nous*. Quand cette priere fut finie, on sonna une plus grosse cloche, & il se fit un profond silence. » Alors, dit le P. Froez, je vis paroître un bel homme, revêtu d'une robe de soye traî-

Lettres du
P. de Froez,
citées par le
P. Charlev.
T. I. L. III.

nante, de couleur de pourpre, dou-
 blée de blanc. Il s'assit sur un siege
 fort élevé, & tellement placé, que
 tout le monde le pouvoit aisément
 voir. Il avoit devant lui une table,
 & sur cette table un livre ouvert
 (c'étoit le *Fokekio* de Xaca). Il en
 lut quelques lignes d'un ton grave
 & d'un air d'autorité, le referma,
 & commença son discours. Le Mis-
 sionnaire ajoute, que le Bonze s'expri-
 ma avec tant de grace, & d'une ma-
 niere si pathétique, que tout l'audi-
 toire en fut pénétré. Au reste cette
 éloquence touchante & persuasive est
 un talent que la plupart de ces Prédi-
 cateurs possèdent dans un degré émi-
 nent; & c'est, suivant le P. de Froez,
 une des principales causes de l'estime
 & de la vénération universelle dont
 ils jouissent.

La religion du *Budfdo* compte aussi
 plusieurs Congrégations de Bonzesses,
 ou de filles recluses, appelées *Biconis*.
 Leurs Monasteres sont ordinairement
 dans le voisinage de quelque Couvent
 de Bonzes, qui vivent familièrement
 avec elles, & qui usent, dit-on, de
 tous les avantages que leur donne
 cette familiarité. Mais ces filles ont

grand soin de cacher ce commerce, & surtout d'en prévenir les suites humiliantes. On prétend qu'en cas de grossesse elles ont recours à l'avortement, & qu'elles ont introduit au Japon cette criminelle pratique, qui est aujourd'hui très-commune dans tout le pays. Quelquefois ces Bonzes habitent dans le même Monastere que les Bonzes, & font l'office dans le même Temple, chantant à deux chœurs, les hommes d'un côté, & les filles de l'autre. Chaque secte de Bonzes a ses *Biconis*. La principale occupation de ces filles est de travailler aux robes de papier que débitent les Moines, & aux chapelets qu'ils portent à leur ceinture. Ces chapelets sont composés de cent quatre-vingt grains, passés dans la longueur d'un fil. Les Budsoïstes prétendent que toutes les espèces de péchés se réduisent au nombre de ces grains. Les Sintoïstes usent d'un autre chapelet, qui ressemble beaucoup aux nôtres, comme on le voit par le dessein que Kaempfer en a donné.

Charlevoix,
ibid.

ibid.

Voilà ce que j'ai pu recueillir de plus curieux, concernant le *Sintoïsme* & le *Budsoïsme*, qui sont les deux

Religions dominantes du Japon. C'est dommage qu'on ne connoisse tous ces détails que par les relations des Européens, qui en cette matiere sont toujours un peu suspects. Il est sur tout naturel de soupçonner que les Missionnaires Portugais, qui ont eu de grandes contestations avec les Bonzes, ont mêlé quelques exagérations dans le portrait odieux qu'ils font de ces Prêtres Japonnois, & de l'horrible dépravation de leur morale. Peut-être même qu'ils attribuent à tout le corps des Bonzes ce qu'il ne faudroit imputer qu'à quelques particuliers, ou qu'ils mettent sur le compte de la religion dominante plusieurs erreurs grossieres, & des impietés abominables, dont le crime ne retombe que sur certaines sectes plus corrompues. Pour apprécier le récit de ces voyageurs, il faudroit avoir étudié la Religion Japonnoise dans ses véritables sources, c'est-à-dire dans les livres des Philosophes Orientaux. Sans cela on court risque d'aller trop vite, & de prononcer un jugement prématuré. C'est la réflexion que fait à ce sujet le plus judicieux de nos critiques, & qu'il ne craint point d'appliquer au Jésuite Possévin, qui dans

dans la *Bibliothèque choisie* impute aux Bonzes plusieurs dogmes abominables, dont le seul récit fait horreur. Si l'on se hazarde, dit Bayle, de prononcer que la doctrine des Bonzes est toute telle que Possévin la représente, on peut craindre justement d'aller trop vite : car enfin il ne faut jamais condamner les gens sur le témoignage de leurs ennemis : il est bon de s'informer s'ils conviennent que l'on ait représenté fidèlement leur doctrine. Ce ne seroit pas la représenter fidèlement que de s'arrêter à la lettre de quelque loi, sans prendre garde aux interprétations des Docteurs. On imputeroit par une semblable voye bien des absurdités aux Religions les plus raisonnables..... Les excès d'impiété ou même de superstition qu'on reproche justement à quelques Chrétiens, fourniroient de bons chapitres aux relations qu'un voyageur Japonnois voudroit publier. Ne seroit-il pas injuste s'il débitoit tout cela comme des articles de la Foi chrétienne ? Encore un coup, je voudrois savoir ce que les Bonzes répondroient à la demande, Enseignez-vous ce que Possévin vous impute ? Je ne serois pas fâché non plus de voir l'histoire qu'ils auroient faite de l'établissement du Chri-

Diction. de
 Bayle, Art.
 Japon, rem.
 (F)

stianisme dans leurs Isles, & de son extirpation. Et s'ils l'avoient faite après avoir lu les relations de nos Européens, elle vaudroit encore mieux la peine d'une confrontation.

ARTICLE III.

De la Religion appelée SIUTO.

S*into* dans le sens littéral signifie la voie, ou la Religion des Philosophes. C'est une secte particulière de gens, qui font gloire de s'élever au-dessus des préjugés populaires, & de ne se conformer à aucune des religions établies dans le monde. Ils disent que la plus grande perfection, & le souverain bien, consistent dans une vie sage & vertueuse : ils ne reconnoissent que des récompenses & des punitions temporelles : les unes & les autres, disent-ils, sont les suites nécessaires d'une vie vertueuse, ou criminelle. Ces Philosophes prétendent que l'homme est obligé de se conduire sagement, parce que la nature l'a créé raisonnable, & qu'il doit vivre d'une manière conforme aux lumières qu'il a reçues, afin que se gouvernant selon cette règle,

Il montre par-là l'excellence de son origine, & sa supériorité sur les autres créatures. Ils n'admettent point les ridicules chimères de la metempsychose : mais ils croient que nos ames, issues d'un Esprit universel qui anime toute la nature, retournent après leur séparation d'avec le corps dans le sein de ce même Esprit, comme les fleuves après avoir achevé leur cours, se précipitent & se perdent dans le sein des Mers. Ils confondent cet Esprit universel avec l'Être suprême, lui attribuant les qualités & les perfections qui n'appartiennent qu'à Dieu. Ils ont souvent à la bouche le mot *Tien*, qui signifie le Ciel : c'est en général la seule Divinité qu'ils admettent. Cependant quelques-uns d'entre-eux reconnoissent un être intellectuel & incorporel, gouverneur & directeur de la nature, mais non pas son auteur : car ils prétendent qu'il n'est lui-même qu'une production de la nature, & qu'il fut engendré dans le tems par *In* & *Jo*, qui sont deux puissances fort différentes ; l'une active, l'autre passive ; l'une principe de génération, l'autre principe de corruption. Les *Sintoïstes* croient le monde éternel :

mais ils supposent que les hommes, les animaux, le Ciel, & tous les éléments sublunaires ont été créés par *It* & *Jo*. Du reste ils n'invoquent aucune Divinité : ils n'ont ni Temple, ni aucune forme de culte. Tous leurs actes extérieurs de religion se réduisent à quelques cérémonies en mémoire de leurs peres & de leurs parens défunts. Ces cérémonies consistent à offrir sur leur tombeau du ris & des viandes, à bruler des chandelles devant leurs images, à se prosterner en leur présence, & à donner de somptueux repas en leur honneur. Ces Philosophes regardent le *Suicide*, non-seulement comme une chose très-permise, mais comme un acte heroïque de vertu, surtout lorsqu'on se tue pour éviter une mort honteuse, ou l'esclavage.

On voit assez que les principes du *Siutoïsme* diffèrent peu de la religion que les Lettrés professent à la Chine. Les partisans de cette première secte ont un profond respect pour la mémoire & pour les écrits de Confucius, particulièrement pour un de ses livres intitulé *Sindo*, c'est-à-dire, *La voie philosophique*, d'où il semble que le *Siutoïsme* a tiré son nom. Cette secte

est assez ancienne au Japon, & elle y comptoit autrefois un grand nombre de partisans, surtout parmi les gens de Cour & les sçavans, c'est-à-dire parmi les personnes les plus polies & les plus spirituelles. Il y a environ cent cinquante ans que les Siutoïstes furent accusés de favoriser secrètement les Chrétiens, & sous ce prétexte on pensa les envelopper dans l'horrible persécution qui fut suscitée contre ces derniers. Pour sauver leur vie & leur fortune, ils furent obligés de placer chacun dans leurs maisons une Idole du pays. Soit que cette basse soumission, entièrement opposée aux principes fondamentaux de leur croyance, leur ait attiré le mépris des Japonnois, soit que la vue, & le culte forcé, de ces images les ait insensiblement attirés dans l'idolatrie, il est certain que depuis qu'on leur a imposé cette gêne, ces Philosophes ont beaucoup perdu de leur crédit, & que leur nombre est considérablement diminué. Vers le milieu du dernier siècle, le Prince de *Figen*, partisan secret de cette secte, tâcha de la faire revivre dans ses Etats, où elle étoit presque éteinte. Dans cette vue il établit une Université fa-

meuse, où il fit enseigner les principes du Siutoïsme. Ses sujets reçurent avidement cette doctrine, & ouvrirent les yeux sur l'impertinence des fables débitées par leurs Prêtres. Le culte des Dieux du pays commença à être négligé, les peuples de Figen fournirent moins abondamment à la subsistance des Prêtres & des Moines, qui se virent sur le point de tomber dans une affreuse indigence. Allarmés de ces dangereuses nouveautés, ils en portèrent leurs plaintes aux deux Empereurs du Japon, & les aigriront à un tel point contre le Prince de Figen, que pour se soustraire à une disgrâce prochaine, il prit le parti de se dépouiller volontairement de ses Etats, qu'il résigna à son fils. Ainsi la cabale des Prêtres, ennemis en tout pays du Tolérantisme auquel ils ne trouvent pas leur compte, fit échouer les desseins du Prince de Figen; & le Siutoïsme, près de renaître dans cette Province, fut replongé dans l'obscurité & dans l'oubli.

ARTICLE IV.

Du Christianisme.

UN Japonnois, nommé *Angerou*, Kaempfer, Liv. IV. âgé d'environ trente-cinq ans, homme riche, & d'extraction noble, fut la principale cause de l'établissement des Portugais au Japon, & de l'introduction du Christianisme dans ce pays. *Angerou* ayant tué un homme, & craignant d'être poursuivi par la Justice, s'embarqua pour les Indes sur un navire Portugais, se fit batiser à Goa avec deux de ses domestiques, & ensuite retourna au Japon avec trois Jésuites, le P. *Xavier*, le P. *De Torres*, & le Frere *Jean Fernandez*. Le Japonnois, homme entreprenant & hardi, avoit sollicité lui-même l'envoi de ces Missionnaires, & dans les entretiens fréquens qu'il avoit eus avec les chefs du Conseil souverain de Goa, il leur avoit fait entrevoir de grandes facilités pour l'établissement du commerce & du Christianisme, deux objets que la nation Portugaise a toujours prudemment alliés dans toutes ses entreprises, soit en Amerique, soit dans

les Indes orientales. Ces espérances étoient d'autant plus fondées, que le Japon étoit alors ouvert à tous les négocians qui vouloient s'y établir, & que toutes les Religions étrangères y étoient non-seulement tolérées, mais accueillies. En effet, suivant la remarque judicieuse de Kaempfer, & comme le P. Charlevoix en convient lui-même *, le génie de cette nation spirituelle, curieuse, inquiète, étoit de connoître toutes les religions dont elle entendoit parler, d'étudier & de combiner les différens systêmes sur l'autre vie, & d'embrasser celui qui lui agréoit le plus: ce qui étoit généralement permis à tout le monde.

* Dans le Livre préliminaire de son Histoire, chap. X.

Cependant, malgré les espérances dont *Angeroo* avoit flatté les Portugais, Kaempfer assure que le P. Xavier & ses confreres ne firent pas d'abord de grands fruits au Japon, ce que cet Historien attribue au peu de connoissance qu'ils avoient des mœurs, du génie, & surtout de la langue des habitans. Ils étoient obligés, dit-il, de faire traduire leurs Sermons en Japonnois, ce qui étoit fait par des interpretes peu habiles; les mots Japonnois étoient exprimés en caractères

Portugais : les Missionnaires lisoient sur le papier ce qu'ils entendoient à peine eux-mêmes, & cette maniere de prêcher, ajoute Kaempfer, jointe à une prononciation qui ne pouvoit être qu'imparfaite, & même ridicule, ne devoit pas naturellement opérer de grands fruits. Enfin, dit notre Auteur, S. Xavier fut si mécontent de l'indocilité des Japonnois, que ne voulant pas faire un séjour inutile dans leur pays, il résolut d'en partir, & de se transporter dans les Indes, où des succès plus éclatans l'appelloient. Il est certain que ce Saint ne resta qu'un peu plus de deux ans au Japon, où il arriva au mois d'Août de l'année 1549, & d'où il partit au mois de Novembre de l'année 1551, pour n'y plus retourner. Les relations des Jesuites, fort contraires au récit de Kaempfer, disent que saint François Xavier soutint au Japon la renommée qu'il avoit acquise dans les Indes: qu'ayant fait une étude sérieuse de la langue Japonnoise, dont *Angeroo* lui avoit déjà donné une teinture, soit à Goa, soit pendant le trajet, il acquit en peu de tems une connoissance si parfaite de cette langue, qu'il la parloit (ce sont

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
Liv. I.

les termes du P. Charlevoix) avec une facilité & une élégance où les naturels mêmes du pays parviennent rarement. Le P. Charlevoix ajoute que Xavier fut bientôt en état, non-seulement de prêcher au peuple, mais de paroître à la Cour, & de s'entretenir avec les sçavans ; qu'il confondit plus d'une fois les Bonzes dans des disputes publiques : qu'il prêcha avec un succès prodigieux à *Fucheo*, à *Amanguchi*, & à *Cangoxima* : qu'il resuscita un mort dans cette dernière ville, & qu'il opéra plusieurs autres prodiges, qui furent suivis d'un grand nombre de conversions.

Quoi qu'il en soit des succès plus ou moins merveilleux qu'eut cette première mission, il est certain que l'illustre Xavier & ses deux confreres, aidés d'Angeroo, qui leur servoit de guide, jetterent au Japon les premières semences du Christianisme. Ces semences fructifierent dans la suite au centuple, & en moins de trente ans l'Eglise du Japon compta une prodigieuse multitude de profelytes, parmi lesquels il y avoit plusieurs Princes, & même quelques *Jacatas*, ou petits Rois du pays. Le peuple surtout, na-

turément amoureux des nouveautés, touché d'ailleurs de la morale de l'Évangile, si consolante pour les pauvres, embrassoit cette nouvelle doctrine avec un empressement extraordinaire. Les Jésuites qui l'annonçoient, Kaempfer, ibid. contribuoient infiniment eux-mêmes à l'accréditer, par leur modestie exemplaire, par une conduite pleine de sagesse & de vertu, par l'assistance désintéressée qu'ils donnoient aux pauvres & aux malades, & par la pompe majestueuse des cérémonies de la Religion, à quoi les Japonnois prenoient un plaisir singulier.

Le nombre des Fidèles augmentoit tous les jours, principalement dans l'Isle de Saikokf, où l'Évangile fut d'abord prêché. Les Princes de Bungo, d'Arima, & d'Omura, qui y possédoient des domaines considérables, embrasserent le Christianisme, & envoyèrent en 1582 une Ambassade d'obédience à Gregoire XIII, sous la conduite du P. Valegnani, Jésuite. Cette Ambassade étoit composée de quatre Seigneurs Japonnois, parens ou alliés des Princes qui les députoient. Le Pere Valegnani les conduisit en triomphe dans les principales villes de Portugal,

d'Espagne, & d'Italie, où ils firent leur entrée publique, & dans la plupart desquelles ils reçurent tous les honneurs qu'on accorde aux Ambassadeurs des Rois.

L'exemple des Princes de Bungo, d'Arima, & d'Omura fut suivi, non-seulement de tous leurs sujets, mais des peuples voisins, & même par les habitans des Provinces les plus éloignées, où l'Évangile se répandit avec une rapidité & un succès presque incroyable. Bientôt les Missionnaires furent appelés dans la grande Isle de Nipon, & arborerent l'étendart de la foi jusque dans Jedo & dans Meaco, les deux capitales de l'Empire. Dans le tems de l'Ambassade dont je viens de parler, le Christianisme étoit au plus haut période de sa grandeur & de sa prospérité. *Nobunanga*, vingte-septième *Seogon*, ou Général, gouvernoit alors le Royaume avec beaucoup d'autorité, & favorisoit ouvertement les Missionnaires, moins par attachement pour leur religion, qu'il fut toujours fort éloigné d'embrasser, que par inimitié contre les Bonzes, dont la cabale avoit plus d'une fois traversé ses desseins. Les Jésuites avoient un

autre protecteur puissant dans la personne de *Vatadono*, premier Ministre de *Nobunanga*, & Viceroy de Meaco. Ainsi tout sembloit concourir au succès de leurs travaux apostoliques, & vû l'heureuse disposition des peuples & du ministere, il y avoit lieu de se promettre que tout le Japon seroit bientôt converti. Mais un coup imprévu renverla toutes ces espérances, & changea en peu de tems la face des affaires. *Nobunanga* mourut d'une mort violente, & fut remplacé par le célèbre *Taikosama*, qui s'empara d'abord de la régence du Royaume, & ensuite de la souveraine puissance, à l'exclusion des fils de *Nobunanga*. Ce Prince élevé dans les principes de l'idolatrie, né d'ailleurs avec beaucoup d'esprit & de pénétration, fut allarmé des progrès rapides du Christianisme, qu'il regardoit comme une nouveauté dangereuse, incompatible avec toutes les autres religions du pays, & capable par cette raison de semer le trouble & la division dans son Etat. Cependant il dissimula d'abord avec les Chrétiens, & il leur accorda même quelques graces, auxquelles la politique eut beaucoup plus de part que la

Kaempfer,
Liv. IV.

bonne volonté. Ses véritables sentimens ne tarderent pas à éclater, & dès l'année 1586 il publia un Edit, par lequel il défendit aux Japonnois sous peine de la vie, d'embrasser *la doctrine des Peres* : c'est ainsi qu'on appelloit le Christianisme. La même année la persécution commença, & plusieurs Japonnois furent crucifiés, pour avoir enfreint l'ordonnance de l'Empereur. Les Chrétiens soutinrent avec vigueur ces premières attaques : mais leur résistance ne fit qu'aigrir la sévérité du Gouvernement, & dans la seule année 1590 plus de vingt mille personnes furent mises à mort. Cette première persécution continua presque sans relâche jusqu'à la mort de Taikofama, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1598.

Id.

Kaempfer assure qu'indépendamment des raisons politiques qui déterminèrent cet Empereur à exterminer les Chrétiens, ceux-ci contribuerent eux-mêmes à accélérer leur ruine par leur conduite imprudente & démélu-rée. La première faute que cet Historien, d'ailleurs reconnu pour impartial, leur impute, est d'avoir montré un certain esprit de domination &

d'intolérance, qui les portoit non-seulement à déclamer en toute occasion contre l'ancien culte du pays, mais à insulter ses sectateurs & ses ministres, à briser les Idoles, & à renverser les temples : ce qui ne pouvoit arriver sans causer des querelles, & des émeutes dangereuses dans les lieux où le Christianisme n'étoit point universellement établi. La seconde imputation que leur fait Kaempfer, tombe moins sur la Chrétienté du Japon en général, que sur les marchands Portugais, & sur les Ministres qui étoient à la tête de cette Chrétienté. Les premiers, dit cet Historien, indisposèrent le gouvernement, & même les nouveaux Chrétiens, par leurs usures criantes, par leur mauvaise foi, & par une avidité insatiable, qui faisoit trop voir que ces étrangers n'avoient pas seulement en vue le salut des ames, mais qu'ils avoient aussi l'œil sur l'argent & sur les terres des profelytes. Les autres, si l'on en croit l'Ecrivain Protestant, s'éloignerent beaucoup de la simplicité & de la modestie évangélique des premiers Missionnaires. » Ceux, dit-il, qui étoient à la tête du Clergé trouverent au-

» deffous de leur dignité d'aller tou-
 » jours à pied , à l'imitation de Jesus-
 » Christ & de ses Apôtres : ils n'étoient
 » pas contents , s'ils ne se faisoient
 » porter dans de magnifiques chaises,
 » imitant la pompe de la Cour du Pape
 » & des Cardinaux à Rome. Non-seu-
 » lement ils se regardoient sur le pied
 » des plus grands de l'Empire , mais ...
 » ils s'imaginèrent qu'un rang supé-
 » rieur leur étoit dû. Il arriva un jour,
 » *continue Kaempfer* , qu'un Evêque
 » Portugais rencontra sur le grand
 » chemin un des Conseillers d'Etat qui
 » alloit à la Cour. Le superbe Prélat
 » ne voulut pas faire arrêter sa chaise ,
 » pour mettre pied à terre , & rendre
 » ses respects à ce Grand , comme c'est
 » la coutume du pays. Mais sans...
 » lui donner la moindre marque de la
 » civilité la plus commune , il ordonna
 » à ses gens avec un air fort méprisant
 » d'avancer avec la chaise , & de passer
 » près de ce Seigneur. Une conduite si
 » imprudente , & si contraire à la dou-
 » ceur & à l'humilité dont ces Mes-
 » sieurs font profession , dans un tems
 » même où les Portugais étoient déjà
 » déchus du credit qu'ils avoient au-
 » paravant , ne pouvoit qu'être suivie

» d'une dangereuse conséquence, très-
 » préjudiciable à l'intérêt de toute la
 » nation. Ce Conseiller d'Etat, aigri
 » par un affront si marqué, conçut
 » de-là en avant une haine mortelle
 » contre les Portugais; & dans la cha-
 » leur de son juste ressentiment, il s'en
 » plaignit à l'Empereur, auquel il fit
 » un portrait si odieux de l'insolence,
 » de l'orgueil, & de la vanité de cette
 » nation, qu'il voyoit bien que cela ne
 » pouvoit qu'exciter vivement l'indi-
 » gnation de l'Empereur.

Kaempfer reproche à certains Mis-
 sionnaires Européens une autre indis-
 crétion, qu'il met avec justice au rang
 des fautes capitales, qui influent sur
 la ruine des Chrétiens. Des Religieux
 de l'Ordre de S. François, ayant été
 envoyés au Japon par le Gouverneur
 Espagnol de Manille, avec le titre
 d'Ambassadeurs, prêcherent publique-
 ment dans les rues de Meaco, & bâ-
 tirent une Eglise dans cette ville, non-
 seulement sans la permission de l'Em-
 pereur, mais contre la disposition des
 dernières ordonnances, & malgré les
 sages conseils, & les pressantes solli-
 citations des Jésuites. Un mépris si
 marqué pour les ordres du Prince,

dans un pays où la moindre désobé-
 sance est punie de mort, même dans
 les personnes du premier rang, ne
 contribua pas peu à envenimer la haï-
 ne de l'Empereur contre les Chrétiens.
 L'imprudence d'un Pilote Espagnol
 acheva de tout perdre, & porta à la
 religion un coup plus préjudiciable que
 tous ceux dont ses persécuteurs avoient
 jusqu'alors essayé de l'accabler. Voir
 comme le P. Charlevoix * raconte ce
 fait, dont Kaempfer ne parle point.
 En 1596 un Galion, parti des Philip-
 pines pour la nouvelle Espagne, fut
 surpris d'un coup de vent à la hauteur
 du port d'*Urando*, dans la Province de
Tosa. Le *Daimio*, ou Prince du pays,
 ayant été averti qu'on découvroit un
 navire étranger, envoya sur le champ
 un de ses Officiers au Capitaine, pour
 l'inviter d'entrer dans le port. Le Ca-
 pitaine Espagnol s'en étant excusé sur
 divers prétextes, le *Daimio* fit investir
 le navire par deux cens petites barques,
 qui le remorquerent, & l'amenerent
 dans le havre. Toutes les marchandises
 furent saisies, & confisquées au
 profit de l'Empereur, qui chargea un
 de ses Ministres, nommé *Maxima*,
 non-seulement de s'emparer de tous

* Hist. du
 Japon, Liv.
 2. 9. IV.

les effets des Espagnols, mais même de confisquer le bâtiment. Comme *Maxita* se dispoſoit à exécuter ces ordres, le Pilote du Galion s'aviſa d'un expédient fort extraordinaire pour parer ce coup. Un jour qu'il étoit chez le *Daimio* en préſence du Miniſtre de l'Empereur, il fit tomber la converſation ſur la grande puiffance du Roi Catholique, croyant par-là intimider les Japonnois. Il leur exagéra l'étendue des domaines qui appartenoient à ſon maître, & s'approchant d'une mappemonde qui ſe trouva-là par hazard, il leur montra toutes les régions qui obéiſſoient à ce Monarque, ſes Royaumes d'Europe, ce qu'il poſſédoit en Aſie, ſes domaines dans l'Afrique, & ſurtout ſes poſſeſſions immenſes dans l'Amerique. Tous les aſſiſtans parurent étonnés de ce récit, & *Maxita* ne put ſ'empêcher de demander au Pilote comment ſon maître avoit fait pour former une ſi vaſte Monarchie. *Rien de plus aisé à concevoir*, répondit le Pilote : *quand nos Rois veulent faire la conquête d'un pays, ils commencent par y envoyer des Religieux, qui engagent les peuples à embrasser notre religion : & lorsque ces*

Moines ont fait un assez grand nombre de profelytes, on envoie des troupes qui se joignent aux nouveaux Chrétiens par ce moyen on n'a pas beaucoup de peine à venir à bout du reste. Ce discours si extravagant & si déplacé, fut tout dans un tems où les Chrétiens n'étoient déjà que trop odieux, frappés d'étonnement & d'indignation tous les assistans. Maxita de retour à Jeddah ne manqua pas d'en faire part à l'Empereur Taikofama, qui transporté de colere jura d'ôter la vie à tous les Portugais, & d'exterminer entierement la race perfide des Chrétiens.

1598. *Jjejas, successeur de Taikofama, ne fut guère plus favorable aux Missionnaires. Ce Prince, après avoir gouverné quelque tems l'Empire en qualité de Régent, trouva le moyen de s'en emparer par un horrible perfidie, ayant ravi la Couronne & la vie à Fidejori son pupile, fils de Taikofama, qui lui avoit confié en mourant l'éducation de ce jeune Prince, & la régence du Royaume. Les Chrétiens pleurerent amèrement Fidejori, qui avoit toujours paru favoriser le Christianisme, & qui passoit même pour l'avoir embrassé secrètement. Jjejas ne*

leur pardonna jamais ces sentimens , & surtout les efforts qu'ils avoient faits pour conserver le Trône à ce jeune Prince. Dès qu'il se vit affermi dans son usurpation , il publia deux sanglans Edits , l'un en 1614 , l'autre en 1615. Le premier portoit que tous ce qui restoit d'Eglises aux Chrétiens seroit réduit en cendres , ou renversé de fond en comble : que tous les Missionnaires Européens seroient conduits à Nagasaki pour y être embarqués , avec défense , sous peine de mort , de rentrer dans le Royaume ; que tous les Japonnois qui n'abjureroient pas la Religion chrétienne seroient brulés vifs. L'Empereur déclaroit dans l'autre Edit , que quiconque seroit convaincu d'avoir donné azile aux Docteurs des Chrétiens , seroit mis à mort , lui & toute sa famille.

Fide-Tadda qui succéda à *Jjejas* en 1616 , sévit avec la même rigueur contre les Chrétiens , suivant les ordres que son pere lui donna en mourant d'arracher de ses Etats jusqu'à la moindre racine du Christianisme. La persécution devint encore plus violente. Sous le regne de *Toxogunsama* , au-

quel Fide-Tadda résigna la Couronne, ou du moins la direction du Royaume en 1622. Ce Prince, qui joignoit aux passions les plus brutales une férocité barbare, & une haine implacable contre les Chrétiens, inventa contre eux des supplices dont le seul récit fait horreur. De jeunes vierges, & de femmes de la première qualité, furent exposées toutes nues dans les places publiques, & prostituées à d'infâmes bourreaux, qui après avoir assouvi leur brutalité, les jettoient dans les flammes, ou leur tranchoient la tête. D'autres étendus sur des croix, furent tourmentés lentement pendant plusieurs jours, tantôt par des cannes dentelées avec lesquelles on leur scioit les bras & les cuisses, tantôt par des tuyaux remplis de soufre auxquels on mettoit le feu, & dont on leur faisoit respirer la vapeur. Quelques-uns furent jettés dans des fosses remplies de vipères & de matières infectes, ou suspendus par les pieds au-dessus de ces mêmes fosses, dans lesquelles on les descendoit la tête en bas, les mains liées derrière le dos, les reins pris dans deux ais échançrés, qui ôtoient le jour au

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
Liv. XVIII.

parient : ce tourment duroit quelquefois neuf ou dix jours de suite. On en plongeoit d'autres dans les sources brûlantes du mont Ugen, ou dans un gouffre voisin, rempli d'une matiere sulphureuse, qui leur couvroit en un moment tout le corps d'ulceres. On les retiroit ensuite pour leur proposer d'abjurer le Christianisme ; & s'ils refusoient d'apostasier, on les replongeoit dans ces abîmes. Souvent ce supplice duroit quinze jours, & lorsque leur corps n'étoit plus qu'une playe, on les abandonnoit sans aucun secours, au milieu des douleurs les plus accablantes.

Plusieurs Chrétiens de tout âge & de toute condition, de fervens Missionnaires de différens Ordres, de jeunes filles, & des enfans mêmes supporterent ces supplices avec un courage auquel on ne peut donner assez d'éloges. Mais ces beaux exemples ne produisirent pas l'heureux fruit qu'ils sembloient promettre, & l'on ne sauroit appliquer aux Martyrs du Japon ce qui s'est dit des premiers heros du Christianisme, que leur sang fut la semence des Chrétiens. La persécution dont je parle produisit un effet tout contraire ; elle ruina en peu d'années une

moisson cultivée pendant près d'un siècle, & le Christianisme s'éteignit ici dans le sang de ses Martyrs.

Deux démarches aussi criminelles qu'imprudentes, acheverent la ruine de l'Eglise Japonnoise. Les principaux chefs des Chrétiens, las des violences d'un gouvernement tyrannique, & réduits au plus affreux désespoir, formèrent le plan d'une conspiration dangereuse, qui tendoit à causer une révolution générale dans l'Etat. Cette conspiration fut découverte de la manière suivante. Vers l'année 1636, les Hollandois, alors en guerre avec le Portugal, s'emparèrent près du Cap de Bonne Esperance d'un navire appartenant à cette Couronne. Ils trouverent parmi les papiers de l'équipage une lettre écrite au Roi de Portugal, par un Japonnois nommé *Moro*, un des principaux agens des négocians Portugais, & même si l'on en croit Kaempfer, le *Directeur* de leur commerce. C'étoit un partisan zélé du Christianisme. Les Hollandois établis au Japon depuis quelques années, & qui ne cherchoient qu'à supplanter les Portugais, crurent devoir profiter de cette occasion pour les perdre, & envoyèrent

Kaempfer.
Tavernier.

rent cette lettre au Japon, où elle fut remise au Prince de Firando, protecteur du commerce des Hollandois, lequel l'envoya sur le champ au Gouverneur de Nagasaki. Celui-ci, quoique lié d'amitié avec les Portugais, ne put s'empêcher d'instruire la Cour d'une affaire de cette importance. La lettre de *Moro* fut envoyée à l'Empereur. Elle découvroit, dit Kaempfer, tout le complot que les Chrétiens du Japon avoient fait avec les Portugais contre la vie de l'Empereur, & contre l'Etat. On voyoit dans la même lettre qu'il leur manquoit des vaisseaux & des soldats qu'on leur avoit promis de Portugal, les noms des Princes intéressés dans cette conspiration, & pour y mettre le comble, l'attente où ils étoient de la bénédiction du Pape. Cette découverte, ajoute Kaempfer, fut confirmée par une autre lettre du même *Moro*, adressée aux Directeurs Portugais de Macao, laquelle fut aussi interceptée. *Moro* fut arrêté & interrogé: il se défendit avec beaucoup d'assurance, & nia tout: mais ayant été convaincu par le caractère & par le cachet des lettres, il fut condamné à être brûlé vif, & l'arrêt fut exécuté. Les Portu-

Kaempfer,
L. IV chap.
V.

gais ses complices, furent bannis à perpétuité du Japon, dont l'entrée fut dès-lors fermée pour jamais aux Missionnaires Européens. L'Edit de bannissement fut publié en 1637 : en voici les principaux articles.

Aucun bâtiment Japonnois ne pourra à l'avenir trafiquer dans les pays étrangers, & il ne sera plus permis aux Sujets de l'Empereur de sortir du Japon : celui qui contreviendra à ces ordres sera mis à mort, & le navire sera confisqué avec toutes les marchandises.

Quiconque dénoncera un Prêtre Catholique recevra pour récompense depuis 400 jusqu'à 500 *Schuits* d'argent, & pour chaque Chrétien à proportion.

Kaempfer
évalue le
Schuit d'ar-
gent à une
livre Ster-
ling.

Tout ceux qui s'intéresseront à la propagation de la Doctrine chrétienne, ou qui porteront le nom infâme de Chrétiens, seront enfermés dans l'*Ombra* ou prison publique.

Toute la race des Portugais avec leurs meres, leurs nourrices, & généralement tout ce qui leur appartient, sera banni & renvoyé à Macao.

Quiconque osera porter au Japon une lettre des pays étrangers, ou retourner dans le Royaume après son

bannissement, sera mis à mort avec toute sa famille. Tous ceux qui oseront demander grace pour lui seront mis à mort, &c.

Tels furent les tristes effets que produisit cette premiere démarche des Chrétiens. J'ai rapporté le fait tel que je l'ai trouvé dans Kaempfer, Ecrivain impartial, & qu'on ne peut soupçonner, sans injustice, d'avoir cherché à médire des Portugais, ou à flatter les Hollandois ses maîtres. Néanmoins plusieurs Historiens Catholiques se sont inscrits en faux contre cette conspiration, qu'ils traitent de fable grossiere, & de calomnie odieuse, inventée par les Hollandois, pour ruiner au Japon le commerce & le crédit des Portugais. Je n'entrerai point dans l'examen des raisons que ces Ecrivains allèguent (1); les bornes étroites que je me suis prescrites, ne me permettent pas de m'arrêter à ces sortes de discussions. Passons à la seconde entreprise, dont tous les Historiens conviennent, & qui n'étant guère moins odieuse dans les circonstances, rend

(1) On en trouvera le détail dans l'Histoire du P. Charlevoix, Tom. II. p. 406. & suiv.

croyable tout ce qu'on a débité au sujet de la première conspiration. Les Chrétiens de la Province d'Arima, où la persécution étoit des plus violentes, au lieu d'opposer à ces rigueurs l'esprit de patience & de soumission si recommandé dans l'Évangile, prirent uniquement conseil de leur désespoir, & se révolterent ouvertement contre leur Souverain. Ils s'assemblerent au nombre d'environ quarante mille, & s'emparèrent de *Simabara*, place forte, située dans la Province de Figen. L'Empereur fut obligé de la faire investir par une armée de quatre-vingt mille hommes, & eut même recours en cette occasion aux Hollandois, qui lui prêtèrent leur artillerie pour foudroyer les rebelles. Ceux-ci se défendirent avec beaucoup d'opiniâtreté, & firent de si vigoureuses sorties, qu'en peu de tems l'armée des assiégeans se trouva diminuée de plus d'un tiers. Mais les rebelles qui n'avoient pas eu le tems de faire les provisions nécessaires, manquèrent bientôt de vivres, & la faim les réduisit aux plus cruelles extrémités. Il fallut songer à se rendre, ou tenter la fortune d'un combat. Les assiégés prirent ce dernier parti, sorti-

Histoire du
Japon du P.
Charlevoix,
Liv. XVIII.

rent tumultueusement sur les troupes de l'Empereur, se battirent en désespérés, furent vaincus, & périrent tous jusqu'au dernier, après avoir vendu cherement leur vie. Cette révolte, qui arriva en 1638, porta les derniers coups au Christianisme. On doit rapporter l'époque de son extinction totale dans ces Isles, aux dernières années du regne de Toxogunsama, qui mourut en 1650. Lorsque *Jietznako*, son successeur, monta sur le Trône, il y avoit, dit le P. Charlevoix, si peu de Chrétiens au Japon, que si une révolution favorable en eût ouvert de nouveau l'entrée aux Jésuites, ils n'eussent pas été beaucoup plus avancés, que quand S. François Xavier y arriva pour prêcher l'Évangile.

Depuis que l'Empire du Japon est fermé aux Portugais, & aux Catholiques Romains, quelques Missionnaires ont essayé en divers tems de s'y introduire : mais presque toujours sans succès, toutes les avenues de ce Royaume étant si bien gardées, qu'il est presque impossible de franchir ces barrières. Le dernier Prêtre Catholique qui ait pénétré dans ces Isles, est M. *Siddotti*, Ecclésiastique Sicilien, qui en

1709 trouva le moyen de s'y faire débarquer. On n'a jamais bien sçu quelle fut sa destinée.

CHAPITRE XI.

De la maniere de vivre, des mœurs, & des usages remarquables du Japon. Portrait de ses habitans.

ARTICLE I.

Usages dans les repas, dans les visites. Magnificence du Cubo. Cérémonie de son entrevue avec le Dairi.

L'ALIMENT le plus ordinaire des Japonnois est le ris, qui est ici plus délicat & plus nourrissant, que dans la plûpart des autres contrées de l'Orient. Ils le laissent épaisir au feu, & ils en composent une pâte, qu'ils mangent au lieu de pain. Leurs autres mets sont 1^o. le poisson, principalement la chair de baleine, les huitres, & d'autres coquillages. 2^o. Toutes sortes de plantes & de racines sauvages, tirées des bois, des marais,

des lieux stériles & incultes, & même du fond de la mer. Ils les font cuire dans l'eau y mêlant un peu de sel, & ils y ajoutent une sauce qu'ils appellent *Soeju*, & qui n'est autre chose qu'une bouillie claire composée de farine de fèves, dans laquelle on mêle un peu de *Sacki*. Cette sauce est l'assaisonnement le plus commun de leurs aliments. Le vinaigre, le beurre, le safran, & nos épiceries ordinaires, n'entrent jamais dans leurs ragouts: cependant ils mettent quelquefois dans leur soupe du gingembre pilé, & d'autres ingrédients. L'huile de noix assaisonne aussi quelques-uns de leurs ragouts: on la préfère pour cet usage à l'huile d'olive. 3°. Des gâteaux de différente espèce, faits de farine de froment, de fèves noires, ou de certaines racines concassées. Ils font aussi avec la farine de froment des pâtes fines, qui se coupent par tranches ou par filets, & qui ressemblent assez aux *Macaroni* & aux *Vermicelli* des Italiens. 4°. Enfin leurs tables sont abondamment pourvues de sucreries & de pâtes confites: mais ces pâtes sont fort dures, peu sucrées, & beaucoup plus agréables à l'œil qu'au goût. Par

principe de religion, ils s'abstiennent de la chair des quadrupedes & des volatiles, si l'on excepte quelques animaux sauvages, comme le Daim, & un petit nombre d'oiseaux, dont l'usage est permis à quelques sectes. Le thé est la boisson ordinaire de leurs repas: le *Sacki* est une autre liqueur dont les Japonnois font grand usage: c'est une biere forte, composée de ris fermenté. Ils ont aussi une boisson, qui se fait avec le jus qu'on exprime des prunes. Cette dernière liqueur est très-agréable, mais d'un usage moins commun que le *Sacki*.

Dans les repas de cérémonie, chaque convive a sa table particulière. Ces tables sont étroites & fort basses, parce que chacun est assis à terre, sur ses talons. Elles ne se couvrent point de nappes, ni de tapis: mais à chaque service on apporte de nouvelles tables. Elles sont proprement vernissées, & les Japonnois ont grand soin de ne les point gâter. Il n'est point de peuple qui se pique d'une plus grande propreté dans ses repas. Les assiettes & les plats sont communément ornés de fleurs ou de rubans; on ne sert pas un oiseau, qui n'ait le bec & les pattes

forées : tout le reste est de la même élégance. La musique accompagne ordinairement ces repas : c'est dommage que la gaieté en soit bannie, & qu'il y regne un cérémonial qui doit occuper fort tristement les convives. Ce cérémonial diffère peu de celui qui se pratique à la Chine : cependant on assure que les Japonnois s'en acquittent avec assez d'aisance, & que leur politesse est beaucoup moins gênée que celle des Chinois.

Au sortir de table ils s'amuse^{nt} à boire le thé, à réciter des chansons, à se proposer des énigmes, & à d'autres plaisirs innocens, qui leur tiennent lieu des jeux de hazard, dont l'usage est heureusement ignoré de ces peuples. Mais d'une autre côté, si l'on en croit Salmon, ils ont une coutume bien barbare. L'usage des Grands, dit cet Historien, est de terminer leurs repas d'appareil par un spectacle effrayant, que le préjugé de la nation a érigé en divertissement. Ils rassemblent tous leurs domestiques dans la salle du festin, & ils exigent que l'un d'eux s'offre volontairement à la mort pour l'amour de son maître. Aussi-tôt ces insensés disputent à l'envi à qui

Salmon,
Etat du Japon, ch. V.
Trad. Itallienne.

obtiendra cet honneur, & il paroît par le récit de Salmon, que leur maître a quelquefois la barbarie d'accepter ce sacrifice. Au reste je n'ai trouvé cette particularité ni dans Kaempfer, ni dans le P. Charlevoix, ni dans les autres Mémoires que j'ai eu occasion de consulter; & j'avoue que l'autorité de Salmon ne me paroît pas suffisante pour en garantir la certitude.

Dans les visites, nos Insulaires observent à peu près le même cérémonial que les Chinois. On fait de part & d'autre beaucoup de façons, soit pour s'aborder, soit pour s'asseoir, soit pour se quitter. La personne qui rend la visite doit être vêtue d'une robe de satin noir, qui se met par-dessus les autres habits. Les Japonnois ont coutume de se faire mutuellement présent de ces robes, qu'ils s'envoient avec beaucoup d'appareil. On les porte sur un bassin, & c'est une des plus insignes faveurs dont un Grand puisse honorer un inférieur. Parmi les présents qui se font au Directeur de la Compagnie Hollandoise, dans le tems de son ambassade à Jedo, il y a toujours plusieurs de ces robes, que les Conseillers d'Etat & les autres Ministres lui envoient.

On remarque, comme une chose assez particuliere, que les Japonnois mettent leurs plus beaux habits lorsqu'ils gardent leur maison, & qu'ils s'habillent fort modestement lorsqu'ils vont par la ville. Cependant les nobles ne sortent jamais qu'accompagnés d'une nombreuse suite de valets, dont l'un porte le parasol, l'autre le chapeau, celui-ci l'éventail, celui-là les pantoufles de son maître, & ainsi des autres choses qui sont à son usage. Ceux qui sont revêtus de quelque grande charge, se font précéder d'un Officier, qui porte la pique devant eux : cette distinction est particulièrement annexée à la Magistrature. Les Princes & les grands Seigneurs de l'Empire ont d'autres prérogatives : leur cortège est toujours très-nombreux, principalement lorsqu'ils voyagent. J'ai remarqué ailleurs que les *Siomio* avoient quelquefois mille ou douze cens valets à leur suite, & que tel Daimio étoit accompagné de plus de vingt mille hommes.

Cela suffit pour faire juger du cortège que doit avoir le *Gubo*, lorsqu'il marche dans la ville, ou qu'il entreprend quelque voyage, soit pour vi-

fiter les Provinces de l'Empire, soit pour se rendre à la Cour du Dairi, ce qu'il fait pour l'ordinaire tous les cinq ans. Le Pere Charlevoix assure qu'on travaille une année entiere aux préparatifs de ce dernier voyage. Le chemin est partagé en vingt-huit logemens : l'Empereur en occupe deux tous les jours. Dans chaque logement il trouve de nouveaux équipages, & une nouvelle garde. Toutes ces différentes escortes se rassemblent à Meaco, & composent un corps de troupes si considérable, qu'on est obligé de dresser des tentes dans les rues & dans les places, pour servir de logemens aux soldats. Le Cubo se montre au Dairi dans cet appareil de grandeur, & lui rend extérieurement quelques hommages, plus glorieux en quelque sorte pour le vassal redoutable qui les offre, que pour le Monarque impuissant qui les reçoit. Conrad *Krammer*, envoyé au Japon en 1626, avec le caractère d'Ambassadeur des Hollandois, fut témoin de l'entrée que l'Empereur *Toxogunsama* fit à Meaco dans une occasion pareille, & nous a donné une description fort étendue de cette fête magnifique. Je me contenterai

Histoire du
 Japon, Livre
 prélim.

Ibid. Livre
 XVII.

d'en rapporter ici les principales circonstances, à peu près dans les termes du P. Charlevoix, qui a inseré cette description dans son Histoire. Le jour le plus brillant de cette fête fut le quinziesme d'Octobre de l'année 1626, jour destiné à l'entrevue du Cubo & du Daifi. Il paroît par le récit de Krammer que ce fut dans le Palais du Cubo que se fit cette entrevue, & que pour rendre la cérémonie plus pompeuse, les deux Princes unirent leurs cortéges, & traverserent conjointement la ville de Meaco. Toutes les rues où ils devoient passer, furent semées de sable blanc, & de poudre de talc, ce qui formoit un chemin uni & argenté. On avoit dressé le long des maisons des balustrades, qui étoient bordées d'un double rang de soldats, vêtus d'une robe blanche, & la tête couverte d'un petit bonnet vernissé. Ils avoient chacun deux sabres au côté, & à la main une pique très-courte, que Krammer, dans sa relation, appelle *Nanganet*.

La fête commença avant le jour: d'abord on vit defiler les domestiques des deux Souverains: ceux du Dairi portoient les présens de leur maître:

pour le Cubo dans de grandes caisses vernissées, sur lesquelles étoient les armes de ce Prince: quelques compagnies de soldats leur faisoient escorte.

Après cela venoient environ cent Norimons, de différente forme, les uns de bois blanc, les autres bruns, tous très-propres, & ornés pour la plûpart d'impériaux de cuivre chargés de festons & d'autres embellissemens. Les Dames & les Gentils-hommes de la Cour du Dairi occupoient ces Norimons, qui étoient chacun portés par quatre hommes, vêtus de blanc. Devant chaque chaise il y avoit un domestique qui soutenoit un grand parasol de soye, dont le fond étoit broché d'or.

Vingt-quatre Gentils-hommes à cheval marchoient ensuite, ayant sur la tête de petits bonnets bruns, faits en forme de coquille, & garnis d'une plume noire. Les manches de leurs robes étoient fort longues; ils avoient des bottines de cuir vernissé & doré; leurs hauts-de-chausses, faits de satin de plusieurs couleurs, étoient bordés de galons d'or & d'argent. Ils avoient à leur côté des sabres de vermeil doré, & à la ceinture des carquois remplis

de fleches. Les deux bouts de leurs écharpes flottoient sur la croupe de leurs chevaux, qui étoient petits, mais pleins d'ardeur. Les selles étoient brodées magnifiquement; des peaux de tigre composoient les houffes; le reste étoit couvert d'un caparaçon de soye rouge, qui tomboit au-dessous des fangles. Chaque cheval avoit entre les oreilles deux petites cornes dorées; leurs crinieres étoient tressées de fils d'or & d'argent. Au lieu de fers, on leur avoit mis au pied une espèce de chaussure de soye rouge. Deux hommes tenoient d'une main la bride de chaque cheval, & de l'autre un parasol de drap cramoisi, bordé d'une belle frange. Chaque cavalier étoit suivi de huit valets, tous vêtus de blanc, qui avoient chacun deux sabres à leur côté.

Ensuite paroissent trois magnifiques carosses, à chacun desquels étoient attelés deux grands taureaux noirs, couverts d'un caparaçon de soye cramoisie: chaque taureau étoit guidé par quatre hommes. Ces carosses étoient ornés de dorures, appliquées sur un fond brun. On y voyoit trois portieres, une de chaque côté, & une troisième derriere, qui étoit celle par où

l'on entroit ordinairement. Elle étoit flanquée de deux petites vedettes. Les cercles des roues étoient d'or, & les rayons d'or émaillé, le haut de l'impériale étoit rond : le reste étoit carré, avec des lames d'or aux quatre angles ; le fond étoit d'un beau vernis noir ; on y avoit peint les armes du Dairi en or. Ces carosses, dans chacun desquels on voyoit une des femmes, ou une des maîtresses favorites du Dairi, étoient escortés d'un grand nombre d'estafiers. On portoit derrière chaque voiture un marchepied couvert de lames d'or, pour aider à monter & à descendre. Sur ce marchepied étoient les pantouffles vernissées de la Sultane qui occupoit le carosse. Krammer assure que chacun de ces superbes équipages coutoit plus de trois cens soixante mille livres.

Ces carosses étoient suivis de vingt-trois Norimons d'un bois blanc comme l'albâtre, & revêtus de lames de cuivre : ils étoient remplis de Sultanes, ou de femmes attachées à leur service. Chaque Norimon étoit porté par quatre hommes, & escorté de deux valets, qui soutenoient un grand parasol.

Après ces Norimons on voyoit soixante-huit Gentils-hommes, tous à cheval, marchant deux à deux, & accompagnés d'un grand nombre d'estafiers. Ensuite paroissoit une troupe de Seigneurs de la premiere qualité, qui portoient les presens que le Dairi destinoit au Cubo. C'étoient deux grands sabres dont la poignée étoit enrichie de diamans : une horloge d'un beau travail : deux grands chandeliers d'or : deux colonnes d'ébene : trois bureaux de même matiere, incrustés d'ivoire & de nacre, & dont les compartimens étoient remplis de livres curieux ; deux grands plats d'or, &c.

On voyoit arriver ensuite deux carrosses, qui surpassoient encore en magnificence les superbes équipages dont j'ai parlé. Dans l'un étoit le vieux *Fide-Tadda*, pere du Cubo *Toxogunsuma*, auquel il avoit résigné la Couronne : le Cubo étoit dans l'autre. Ces carrosses étoient précédés de deux cens soixante Gentils-hommes, des premieres maisons de l'Empire, marchant deux à deux. Ils étoient suivis des freres de l'Empereur, & de cent soixante-quatre, tant Rois que Princes tributaires de l'Empire, chacun ayant un

cortége proportionné à son rang. Les freres de l'Empereur marchoient un à un, & les autres Princes deux à deux, les plus qualifiés ayant la gauche, qu'on regarde au Japon comme la place d'honneur. Quatre cens soldats, bien vêtus, fermoient le cortége du Cubo.

Ensuite paroissoit une longue file de carosses, de Norimons, & de voitures de toute espèce, escortées d'un grand nombre de Gentils-hommes, & de gens à pied & à cheval. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans ces derniers équipages, c'étoit une trentaine de Norimons, d'ivoire ou d'ébene, chargés d'ornemens, & environnés de parasols très-riches. Ils étoient suivis d'un grand nombre de musiciens, qui remplissoient l'air du bruit confus de leurs voix & de leurs instrumens.

Le Norimon du Dairi fermoit la marche: il étoit porté par cinquante Gentils-hommes, précédés de quarante gardes. Plusieurs figures en relief, sculptées par les plus habiles maîtres, ornoient le corps de la chaise: il y avoit dans les anglès un rang d'agra- phes d'or: le fond représentoit un ciel d'azur, où l'on voyoit en or le soleil & les étoiles; l'impériale étoit surmon-

tée d'un cocq d'or massif, qui déployoit les ailes, comme pour prendre son vol.

Ce long & magnifique cortége fut une journée entiere à défilér dans la ville, & ne put arriver au Palais du Cubo avant la nuit. On imagine assez quelle affluence de gens la nouveauté de ce spectacle attira dans Meaco. Mais la fête se termina d'une maniere fort tragique. En effet quand le cortége fut passé, chacun sortant avec précipitation des maisons, qui étoient pleines de monde, les rues furent en un moment inondées d'une telle multitude de gens, qu'il y en eut plusieurs d'étouffés & d'écrasés dans la foule. La nuit qui survint augmenta la confusion & le tumulte: quelques personnes, pour se faire jour, mirent le sabre à la main, & frapperent sans distinction sur tout ce qui se rencontroit. Des brigands, profitant de ce désordre, insultèrent les Norimons de plusieurs Seigneurs & de plusieurs Dames, massacrerent les porteurs, pillerent les équipages, & commirent une infinité de violences. Quelques personnes chercherent inutilement pendant plusieurs jours leurs femmes & leurs filles, &

l'on soupçonna qu'elles avoient été élevées par des Gentils-hommes qu'on avoit vû courir presque nuds pendant la nuit.

Le Dairi resta trois jours dans le Palais de Toxogunsama, où il fut servi par le Monarque, par ses freres, & par le vieux Cubo son pere. Ces Princes, dit Krammer, prenoient eux-mêmes le soin de préparer ses alimens. Les premiers Ministres du Cubo servoient à table les trois principales femmes du Dairi. Dans cette occasion Toxogunsama fit à l'Empereur Ecclésiastique de magnifiques présens, qui consistoient en trois mille lingots d'argent, deux sabres d'un beau travail, dont les fourreaux étoient d'or massif, deux cens robes, trois cens pieces de satin, douze mille livres de soye, une piece de calembac, cinq grands pots d'argent remplis de musc, & dix beaux chevaux avec leurs houffes, qui étoient brodées superbement.



ARTICLE II.

Habillement des hommes & des femmes.

L'Habillement Japonnois diffère peu de celui des Chinois: il consiste dans une robe flottante, plus ou moins longue, selon la condition des personnes: sous ce premier habit on met une, ou plusieurs vestes, & par-dessus le tout une ceinture large, qui embrasse la poitrine, & à laquelle on attache un sabre & un poignard. Les Gentils-hommes portent ces robes fort amples, avec de grandes manches, & une queue traînante: leur veste descend aussi jusqu'à terre, quoiqu'elle soit moins longue. Des hauts-de-chaufses qui tombent plus bas que le genou, des bottines courtes, & des pantoufles vernissées, forment le reste de l'habillement des Gentils-hommes. Tous portent des éventails, qu'ils attachent à leur ceinture. Les gens du peuple ont une robe qui ne descend que jusqu'au genou, & dont les manches ne passent point le coude. Dans l'hiver ils mettent des bottines, & des sandales de cuir, de jonc, ou de bois; dans les

autres tems ils ont les jambes & les pieds nus. Ils attachent leur habit avec une ceinture, qui embrasse les reins. Les artisans, les portefaix, & les autres gens de travail, ont coutume, lorsqu'ils sont en action, de rabattre & de laisser tomber sur la ceinture leur habit, de peur qu'il ne s'imbibé de sueur, ne faisant aucune façon de se découvrir ainsi les épaules, le dos, & la moitié du corps jusqu'aux reins. Ce spectacle est d'autant plus choquant pour les étrangers, que les Japonnois, ainsi que je l'ai observé ailleurs, ont communément le dos couvert de cicatrices & de brulures, causées par l'application du *Moxa*.

Nos Insulaires ne portent point de chapeaux, si ce n'est en voyage, ou à la guerre. En voyage ils ont un chapeau de paille ou de jonc, qui les défend du soleil & de la pluye: à la guerre ils portent des bonnets minces, peu profonds, d'une matiere dure, & proprement vernissés. Les Gentils-hommes se rasent le haut du front, & laissent croître le reste de leurs cheveux. Les gens du peuple les laissent croître par-devant, & se rasent le derriere de la tête, conservant néanmoins une

touffe de cheveux, à la maniere des Chinois. M. Salmon assure que les Japonnois ne portent point de barbe, & qu'ils se l'arrachent avec des pinces, à mesure qu'elle croit.

Les Dames sont à peu près habillées comme les hommes, elles portent une robe flottante, dont la queue est fort longue. Elles ont sous cette robe quantité de vestes, & comme c'est par leur nombre qu'on juge de la qualité des personnes, on prétend que les femmes de la plus haute condition en portent quelquefois jusqu'à cent. Au reste ces tuniques sont d'une étoffe si délicate, qu'il en faut un grand nombre pour faire un volume considérable. Leur ceinture est large, & semée de fleurs & de figures, artistement travaillées. Les filles lient cette ceinture par derrière, & les femmes mariées par devant.

Charlevoix;
Livre préliminaire.

Toutes les Dames sont coiffées en cheveux, mais différemment, selon leur condition. Les femmes du peuple relevent leurs cheveux sur le haut de la tête, & les attachent avec une aiguille. Les femmes de qualité les nouent par derrière, & les laissent tomber en forme de touffe pendante.

Au côté gauche de la tête, un peu au-dessus de l'oreille, elles ont un poinçon qui avance considérablement sur le visage, & à l'extrémité duquel pend une perle, ou un diamant. Outre cela elles ont à chaque oreille une boucle de perles.

Les Dames Japonnoises vivent dans une grande retraite : il est rare qu'elles reçoivent la visite des hommes, & alors elles se couvrent toujours d'un voile, qui leur cache le visage, & quelquefois même tout le corps. Elles sortent peu, & toujours en grand cortège. Pour l'ordinaire elles sont portées dans des Norimons, ainsi que toutes les femmes de leur suite. Si elles vont à pied, ce qui est très-rare, elles sont escortées d'un grand nombre de femmes. L'une porte les mules de sa maîtresse, l'autre des mouchoirs, quelques-unes des confitures de toute espèce, d'autres des parasols & des éventails.

Ibid.



ARTICLE III.

Des Mariages.

LA coutume des Japonnois est de ne point exiger de dot de leurs femmes, & même de payer une somme d'argent au pere & à la mere de la mariée. C'est la jeune épouse qui donne elle-même cette somme à ses parens, en reconnoissance de la peine qu'ils ont prise de l'élever. Ainsi plus un pere a de filles, plus il s'estime riche, principalement si elles sont belles: car celles qui ont de la beauté se mettent à bien plus haut prix que les autres. Tel est le tempéramment voluptueux de ce peuple, qu'on est obligé de marier les filles à l'âge de douze ou treize ans, & quelquefois plutôt.

Les loix du Japon permettent d'avoir autant de femmes qu'on veut: cependant, si l'on en croit Montan, il n'y en a qu'une qui ait le rang d'épouse, & le droit de manger avec le mari. Les autres ne sont proprement que des concubines, & même des esclaves destinées à servir l'épouse légitime: leurs enfans ne partagent qu'une

très-légère portion de l'héritage paternel. L'Ecrivain que je viens de citer est presque le seul qui soit entré dans quelque détail, au sujet des cérémonies qui se pratiquent dans les mariages Japonnois, & quoique cet Auteur n'ait pas la réputation d'être fort exact, néanmoins, faute de meilleurs Mémoires, j'ai crû devoir rapporter ce qu'il nous apprend de plus curieux sur cet article.

Montan, cité par Charlevoix, Liv. prélim.

On va prendre de grand matin les mariés, qu'on met chacun dans une voiture séparée, que traînent des bœufs ou des chevaux. On les conduit hors de la ville, au son de plusieurs instrumens, vers une colline où doit se passer la cérémonie. Ils y arrivent par des chemins différens. Le carosse du marié est suivi de plusieurs chariots, chargés des hardés, des meubles, & du trousseau de la mariée. Quand celle-ci est arrivée au pied de la colline, elle descend de sa voiture: le marié en fait autant, & ils montent chacun de leur côté sur la montagne, par deux chemins différens, bornés à droite & à gauche par une barrière. Leurs parens, les musiciens, & les autres spectateurs les suivent, mais par un autre

chemin. Quand on est arrivé au haut de la colline, les parens se rangent derriere la mariée, & les joueurs d'instrumens derriere le marié. Les premiers sont deux à deux, sous un parasol que tiennent leurs valets : les musiciens se placent pêle-mêle de l'autre côté : les uns sont assis, & font retentir l'air de plusieurs instrumens : d'autres sont debout, & frappent avec des bâtons sur des boules de cuivre, suspendues à des chaines, qu'on attache en travers à deux pieces de bois : quelquefois ils dansent au son de ces mêmes instrumens.

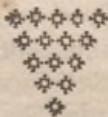
La cérémonie du mariage se fait dans une tente, dressée au haut de la colline. Sa forme est octogone, & elle est surmontée de pyramides, qui en font le couronnement. Le dehors est couvert de papier huilé : le dedans est tapissé d'une riche étoffe. Au milieu de la tente est un autel, bien paré, sur lequel on voit une Idole, d'une figure monstrueuse, qui représente le Dieu du mariage. Il a la tête d'un chien, pour marquer, dit Montan, que la fidélité & la vigilance sont également nécessaires dans le mariage : ses bras sont ouverts, & il tient dans ses mains

un fil de léton , symbole de l'union conjugale. Devant l'autel il y a un Prêtre : à ses côtés sont les mariés , l'épouse à droite , & l'époux à gauche ; chacun d'eux tient à la main une torche. Pendant que le Prêtre récite confusément quelques prières , la mariée allume sa torche à une lampe , & ensuite le marié allume la sienne au flambeau de sa femme. Alors tous les assistans jettent un grand cri , & souhaitent aux mariés toutes sortes de prospérités : à quoi le Prêtre , dit Montan , *ajoute sa bénédiction.*

Pendant que ces cérémonies se font au haut de la colline , une partie des gens de la nôce , qui sont restés au bas , s'occupent de leur côté à diverses cérémonies , consacrées par l'usage. Les uns jettent au feu les poupées , & les autres babioles qui servoient autrefois d'amusement à la jeune mariée : d'autres prennent dans leurs mains , & placent en mille postures différentes , un rouet & une quenouille , instrumens plus utiles , qui doivent succéder à ces premiers amusemens. *Pour conclusion* , dit Montan , *les Prêtres tuent au pied de la colline deux bœufs de Siam , & quelques moutons. Cette*

derniere circonstance me paroît absolument fabuleuse, & seroit seule capable de faire douter de tout ce récit. Kaempfer, qui nous a décrit avec tant d'exactitude tout ce qui concerne la Religion des Japonnois, ne fait non-seulement aucune mention de ces sortes de sacrifices, mais assure positivement que ces peuples, imbus des principes de la metempsychose, se font un scrupule de verser le sang des animaux, surtout de ceux qui sont utiles aux hommes.

Après ces cérémonies on ramene la mariée, & on la conduit au logis du mari, parmi les acclamations du peuple. De jeunes gens, couverts de guirlandes, plantent des drapeaux sur la terrasse, & sur le faite de cette maison, & sement des fleurs dans tous les appartemens. Cette fête dure ordinairement huit jours.



ARTICLE IV.

Du Deuil & des Funérailles.

LE deuil se porte en blanc au Japon, ainsi qu'à la Chine. Il dure deux années, & pendant ce tems on doit s'abstenir de toute sorte de plaisirs. L'appareil en est très-lugubre: une robe de grosse toile, toute unie, & sans doublure, se met par-dessus les autres vêtemens: on l'attache avec une ceinture grossiere & fort large, qui fait ordinairement deux tours. Cet habillement est le même pour les hommes & pour les femmes. Les uns & les autres portent aussi une coëffure de deuil, qui consiste dans un bandeau de toile, d'où pend par derriere une longue bande de même étoffe, en façon de crêpe.

Charlevoix,
Liv. prélim.
chap. XIV.

Le Pere Charlevoix assure que les funérailles se font par tout l'Empire d'une maniere assez uniforme, malgré la diversité des Religions: voici ce qui se pratique pour les Grands à Meaco, où il est probable, dit ce Pere, que la présence du Dairi a fait retenir le plus

ancien usage. Le convoi marche dans l'ordre suivant.

On voit d'abord paroître un long cortège de femmes, parentes ou amies du défunt : elles sont vêtues de blanc ; un voile leur couvre la tête. La plupart se font porter dans des Norimons : elles sont accompagnées d'un grand nombre de femmes & d'esclaves attachées à leur service.

A la suite de ce premier cortège, marchent les personnes les plus qualifiées entre les autres amis du défunt : tous sont vêtus de leurs plus beaux habits.

Ensuite, mais après un assez grand intervalle, on voit arriver une troupe nombreuse de Bonzes, précédés par leur Supérieur, qui est porté dans une chaise. Ces Moines, qui sont quelquefois au nombre de deux cens, ont une espece de surplis, par-dessus lequel ils mettent un grand manteau noir, dont le queue traîne à terre : mais leur chef est habillé d'une étoffe à fleurs d'or. Un des Bonzes frappe sans cesse sur un bassin, fait en forme de timballe, tandis que les autres Moines chantent les louanges du Dieu Amida. Entre le Norimon du Supérieur, & le

long cortége de Bonzes qui le suit, il y a un homme, vêtu d'un habit gris, qui porte une grande torche de pin.

Après cela on voit plusieurs hommes qui portent chacun au bout d'une longue pique une corbeille de carton, remplie de fleurs. En secouant leurs piques ils font tomber ces fleurs, en forme de pluie, pour marquer, dit Salmon, que l'ame du défunt est dans le Ciel : en effet toutes les fois que ces hommes remuent leurs corbeilles, & en font tomber des fleurs, tous les spectateurs poussent des cris d'allégresse, & disent à haute voix, que le défunt a été reçu dans le séjour des Bienheureux.

Derriere ces hommes, mais à quelque distance, marchent huit jeunes Bonzes, portant sous leurs bras de longues baguettes renversées, dont le bout inférieur est orné d'une bannière, sur laquelle est écrit le nom de la principale Divinité de la secte qu'a voit embrassée le défunt. Ils sont immédiatement suivis de dix autres Bonzes, qui portent chacun au bout d'un grand bâton une lanterne de toile fine, où l'on voit aussi le nom du même Dieu : à la tête de ces dix Bonzes il y

en a deux vêtus d'une robe grise, qui, au lieu de lanternes, portent chacun une torche, qui n'est point allumée. Ensuite on voit paroître une troupe de gens, vêtus d'un habit gris, beaucoup plus court que celui des Bonzes, & portant de petits chapeaux de forme triangulaire, noués sous le menton. Ces chapeaux sont d'un cuir noir, presque aussi luisant que l'acier le plus poli. Le nom du Dieu est encore marqué dessus en gros caractères, de même que sur une bannière de toile fine, qu'un homme porte à la suite de ces derniers.

Enfin le corps paroît, porté par quatre hommes, dans un riche Norimon. Le mort y est assis sur ses talons, le visage découvert, & les mains jointes, ou croisées sur la poitrine, dans l'attitude d'un homme qui prie. Il a par-dessus ses habits une de ces robes de papier, dans laquelle tous les dévots veulent mourir. Les principaux objets de leur Religion sont représentés sur ces robes, & d'ailleurs on y trace des caractères mystérieux, qui servent, dit-on, de passeport pour le Ciel.

Les enfans du mort, s'il en a, en-

vironnent le Norimon funébre, vêtus de leurs plus beaux habits, comme dans un jour de fête : le plus jeune porte une torche allumée. Le lieu où l'on dépose le corps est un champ, fermé de murailles, qui sont tendues de noir, couleur qui n'a rien de lugubre chez les Japonnois. Au milieu du champ on a creusé une fosse, du fond de laquelle s'éleve un bucher : aux deux côtés du bucher il y a deux tables : l'une est remplie de toute sorte de rafraîchissemens ; il y a sur l'autre un brasier.

Quand le convoi est entré dans le champ, les Bonzes mettent le corps & le Norimon sur le bucher. Leur Chef s'approche, & prenant la torche que tient un des fils du mort, il fait trois fois le tour du bucher, en remuant circulairement son flambeau : puis ayant récité quelques prieres, il rend la torche à celui de qui il l'a reçue, & celui-ci la jette au milieu du bucher. Alors les deux Bonzes, dont j'ai parlé plus haut, allument aussi leurs torches, & mettent le feu en plusieurs endroits du bucher, où l'on verse de l'huile, & d'autres matieres combustibles, avec quelques parfums. Quand le corps est

Salmon,
Etat du Ja-
pon.

consumé, les parens du mort s'approchent de la table où est le brasier, y répandent des parfums, & s'inclinent profondément pour adorer le mort, dont ils croyent que l'ame s'est envolée dans le paradis. Après cette dernière cérémonie tout le monde se retire.

Le lendemain les parens & les amis du mort se rendent au même lieu: ils recueillent ses cendres, & les enferment dans une urne dorée, qu'ils couvrent d'un voile fort riche, & qu'ils déposent dans l'endroit même, où ils la laissent sept jours, pendant lesquels les Bonz s vont prier assidûment autour de l'urne. Quand les sept jours sont expirés, la famille vient enlever l'urne, qu'elle conserve précieusement. On la place ordinairement sur un piédestal de pierre, où l'on marque le nom du défunt, & le nom du Dieu dont il avoit embrassé la religion. Au bout de sept mois on rend au mort des honneurs solennels, en observant une partie des cérémonies dont je viens de parler: on en fait autant au bout de sept années: il y a même des dévots, si l'on en croit Salmon, qui s'acquittent de ce pieux devoir tous les sept

jours. Cela se fait, au moins dans certaines sectes, avec un bruit incroyable, & un son confus de cloches, de bassins, de tambours, & de plusieurs autres instrumens : à quoi se mêlent les cris des femmes & des hommes, principalement des Bonzes, qu'on fait venir ces jours-là, & qui chantent à haute voix leur *Namanda*, ou priere des morts. L'Empereur célèbre lui-même exactement l'anniversaire de son pere, & ce jour-là il donne la liberté à plusieurs criminels.

Au reste la coutume de brûler les corps n'est point généralement établie au Japon ; on se contente souvent de les inhumer, & les pauvres n'en usent point autrement dans les funeraillles de leurs proches.

Charlevoix,
ubi supra.

Dans quelques sectes on est persuadé que les ames voyagent un certain nombre d'années dans les airs, avant que d'arriver au séjour bienheureux des immortels : & l'on suppose que pendant le voyage, elles reviennent une fois tous les ans dans leur famille. Cette opinion a donné lieu à une fête qui se célèbre le treizième jour de la septième lune, & qui est uniquement consacrée à la réception de ces préten-

des revenans. Ce jour-là, dit le Pere Charlevoix, toutes les maisons sont ornées avec le même appareil que si l'on attendoit la visite d'une personne du premier rang. La veille, chaque famille sort de la ville, ou du hameau qu'elle habite, pour aller au-devant des ames dont elle attend le retour. Les campagnes sont éclairées d'une infinité de flambeaux, pour empêcher que ces ames ne s'égarant, & ne s'éloignent du lieu où elles doivent toutes s'assembler. Quand on présume qu'elles sont arrivées, on leur fait de grands complimens, on les invite à se reposer, on leur présente des rafraichissemens, & l'on continue pendant une heure cette espèce d'entretien. Après cela une partie des parens prend congé d'elles, pour aller préparer toutes choses dans la maison. Les autres s'entretiennent encore quelque tems avec les ames: l'entretien finit par une invitation de venir avec eux. Alors ils reprennent le chemin de leur logis. Ces jours-là toutes les rues sont éclairées d'une infinité de lumieres. Il y a dans chaque maison plusieurs tables magnifiquement servies: les morts ont leurs couverts comme les vivans, & l'on ne

doute pas que ces ames, qu'on croit formées de particules de matiere très-déliées, ne succent la plus pure substance des mêts qu'on leur présente.

Ibid. Après le repas, chacun va rendre visite aux ames de ses amis & de ses voisins, & la nuit se passe ainsi à courir toute la ville. La fête continue le lendemain, & dure même, selon quelques Relations, tout le jout suivant jusqu'au soir. Alors on reconduit les ames avec beaucoup de cérémonie hors de la ville, jusqu'au lieu où l'on s'étoit rendu la veille pour les recevoir, & de peur que quelques-unes ne s'arrêtent dans les maisons, & n'importunent les vivans par de fâcheuses apparitions, on jette quantité de pierres sur les toits, & l'on visite avec soin tous les apartemens, en frappant dans tous les coins avec des bâtons, pour mieux donner la chasse à ces ames vagabondes.



ARTICLE V.

Des Fêtes, des Spectacles, & particulièrement du MATSURI.

LA Comédie, les chants de Théâtre, les danses, & les autres spectacles de ce genre, sont des plaisirs dont la nation Japonnoise est fort avide. Bien loin que la Religion du pays les condamne, elle les autorise, & elle les consacre : de maniere que ces divertissemens font souvent partie des fêtes & des solemnités les plus augustes.

Parmi ces fêtes de toute espèce, dont j'ai parlé ailleurs, il y en a une très-remarquable, dont j'ai crû devoir placer ici la description. On l'appelle *Matsuri*, c'est-à-dire la fête des bannières, & on la célèbre tous les ans en l'honneur du Dieu que chaque ville a choisi pour son patron. Ce sont les différens quartiers de la ville, qui font tour à tour la dépense de cette fête, & il y en a toujours plusieurs qui se cortilent chaque année. La coutume est que chacun donne au peuple un spectacle particulier. Ces spectacles

consistent en représentations dramatiques, mêlées de chants & de danses. On les exécute dans une place publique, qu'on décore avec soin. Chaque quartier fournit ses décorations, ses machines, sa musique, & ses acteurs: ainsi la scène varie plusieurs fois. Les acteurs sont de jeunes garçons d'une figure avantageuse, & de jeunes filles, qu'on tire ordinairement des lieux de débauche. Les uns & les autres ont des habits de caractère, conformes au rôle qu'ils doivent représenter. Kaempfer assure qu'ils jouent avec beaucoup de grace, & qu'il est rare de trouver d'aussi beaux talens parmi nos meilleurs acteurs. Les décorations & les machines se renouvellent tous les ans, & il est défendu d'en reproduire aucune qui ait servi. L'orchestre est toujours rempli d'un grand nombre d'instrumens, principalement de flutes, de tambourins, de cimbales, & de cloches. Les chants & les danses accompagnent ordinairement ces spectacles. J'ai parlé ailleurs de la méthode de chanter des Japonnois, laquelle est fort choquante pour les oreilles qui n'y sont pas accoutumées: pour ce qui est de leurs danses, Kaemp-

fer assure qu'elles ne sont pas inférieures aux nôtres, excepté que les Japonnois dansent avec beaucoup de lenteur, marquant avec leurs pas la mesure de leurs chants, qui sont d'une langueur & d'une monotonie insoutenable.

Cet Ecrivain, qui pendant son séjour au Japon, vit représenter un de ces *Matsuri*, nous en a laissé une description fort ample, dont je ne puis me dispenser de rapporter quelques traits. Ce *Matsuri* se célébra à Nagasaki, en l'honneur du Dieu *Suwa*, ancien patron de cette ville. La fête commença de grand matin, par une procession générale de tous les habitans, qui traversa les principales rues & qui se rendit au Temple de *Suwa*. Il y avoit un clergé nombreux, qui marchoit à pied, avec un grand air de modestie & de recueillement. Le clergé précédoit le peuple : à la tête de la procession on voyoit deux chevaux, aussi maigres & aussi décharnés, dit Kaempfer, que celui que monte le Patriarche de Moscou le jour des Rameaux : ensuite on portoit, comme en triomphe, plusieurs bannieres antiques, une paire de souliers d'une grandeur extraordi-

Kaempfer,
Liv. IV.

naire, une lance courte & large, un grand panache de papier blanc, & d'autres marques d'honneur & d'autorité qui étoient en usage dans les premiers tems de la Monarchie, & dont on trouve encore quelques traces à la Cour du Dairi.

La procession s'arrêta quelque tems dans la cour du Temple de *Suwa*, & se rendit ensuite dans une grande place, destinée à servir de théâtre à des représentations de divers genre. On avoit construit au fond de cette place une espèce de Temple, si l'on peut donner ce nom à un pauvre édifice de bois, dont le toit étoit formé par des branches d'arbres, couvertes de chaume. Mais cela étoit fait à dessein, l'ordonnateur de la fête ayant prétendu retracer au naturel l'image de l'ancienne pauvreté des Japonnois. Ce Temple étoit flanqué de deux bâtimens aussi simples, & l'on avoit planté deux sapins devant sa façade: les trois autres côtés de la place étoient disposés en loges, pour la commodité des spectateurs. Voici le détail des scènes & des machines, qui parurent successivement.

Dans la première scène on vit attri-

ver huit jeunes filles, habillées diversement. Elles portoient de grands chapeaux, comme pour se défendre des ardeurs du soleil; elles avoient à la main un éventail & des fleurs. Elles danserent tour à tour, & de tems en tems elles furent relevées par deux vieilles femmes, qui parurent sous un habillement particulier.

La seconde scene représentoit un jardin, divisé en deux parterres émaillés de fleurs: au milieu étoit une cabane rustique, d'où sortirent à la fois huit jeunes filles, habillées de blanc & de rouge. Elles tenoient dans leurs mains un éventail, un panier de fleurs, & d'autres instrumens. Quand elles eurent figuré ensemble, elles furent remplacées par une autre fille qui dansa seule.

Dans la troisième scene on vit paroître huit chars, auxquels étoient attelés des bœufs de carton, de grandeur naturelle. Ces chars étoient traînés par de jeunes garçons habillés galamment: on y voyoit divers objets représentés au naturel: des arbres de différente espèce, une montagne couverte de verdure, une épaisse forêt, au milieu de laquelle étoit un tigre endor-

mi, une grande balcine à demi-cachée dans les eaux, & plusieurs autres figures. A la suite de ces chars, parut une montagne, au sommet de laquelle étoit un jeune homme, couché sous un abricotier qui étoit en fleurs : cette montagne étoit traînée par de jeunes garçons.

La quatrième scene représentoit plusieurs compartimens de fleurs, qui environnoient un grand arbre. Une troupe d'acteurs dansa entre ces compartimens, & fut bientôt relevée par une autre bande de danseurs, auxquels succéda un paysan, qui dansa seul.

La cinquième machine offrit d'abord une montagne, que des hommes portoient sur leurs épaules, puis une fontaine environnée d'arbres, ensuite un grand tonneau, enfin une maison. Deux géans masqués avec des têtes prodigieusement grosses, représentant certaines Divinités des Indes, commencerent une danse : survint un troisième géant, d'une taille encore plus grande, qui sortit de la montagne, armé d'une large épée. Il fut suivi de sept Chinois, qui s'élançerent de la même montagne, & qui figurèrent avec ces colosses. Quand cette danse

fut finie, le plus grand de ces géans mit en piéces le tonneau, d'où sortit un jeune garçon, qui récita avec beaucoup de grace un joli discours. Ensuite il dansa seul avec le géant : cependant trois singes, grands comme nature, s'élançerent du milieu de la fontaine, & dansèrent dans le bosquet qui l'environnoit, imitant les pas du géant, & du jeune garçon.

La sixième scène représenta pour premier objet un arc de triomphe à la Chinoise : puis une maison de campagne, & un jardin. Dix jeunes gens figurèrent sur cette machine. Un bouffon se mêla parmi eux, & débita quelques plaisanteries qui divertirent le peuple. Deux hommes, habillés en étrangers, sortirent du jardin, & terminèrent la scène par une danse.

La septième machine fit voir une montagne, couverte de bambous, de sapins, & de plusieurs autres arbres de différente espèce, qui étoient en fleurs. Cette machine traversa la place : on voyoit à sa suite une troupe nombreuse de gens, magnifiquement habillés : après cela parurent successivement deux bandes de danseurs, vêtus diversément : ceux de la première bande

frappoient sur une cloche : les autres avoient des pots de fleurs sur la tête.

La huitième scene représentoit naturellement le train pompeux d'un *Daimis* qui voyage.

Dans la neuvième on vit une grotte de verdure, qui s'avança jusqu'au milieu de la place. Dix jeunes gens, vêtus de noir, parurent autour de cette grotte. Ils dansèrent d'abord ayant des fleurs dans leurs mains : ils prirent ensuite des épées, des flèches & des piques. Des bouffons les relevoient par intervalle : enfin des valets, portant des coffres sur leurs épaules, se mêlèrent avec eux, & fermerent la scene.

La dixième machine fit voir un grand théâtre, dans le voisinage d'une colline, couverte de verdure. Un jeune homme armé de pied en cap, & habillé de noir & de jaune, parut sur la scene, déclama un rôle, & parla une demi-heure : tandis qu'il déclamoit, huit acteurs dansèrent successivement chacun une entrée, & figurèrent ensuite deux à deux.

L'onzième scene représentoit une espèce d'échafaut, sur lequel on vit paroître un jeune fauteur, fort leste,

qui fit plusieurs tours surprenans. Il se couchoit sur le dos ou sur le ventre, & se remettoit d'un saut sur ses pieds. Il sautoit à la distance de trois toises au travers d'une ouverture assez petite, pratiquée dans une porte. Kaempfer observe qu'il marchoit sur des échasses.

Enfin la douzième scene comprenoit six machines, toutes d'une grandeur énorme, mais d'une matiere si mince, qu'un seul homme portoit sur son dos chaque représentation. Outre ce fardeau, chacun des porteurs avoit sur la poitrine un vaste tambour, sur lequel plusieurs hommes frappoient avec des cloches. Tous dansoient en traversant la place : mais les porteurs s'arrêtoient de tems en tems pour reprendre haleine. Ces diverses machines représentoient un puits, avec tous les instrumens nécessaires pour éteindre le feu ; une grande cloche, & sa charpente ; une montagne couverte de neige, ayant la forme d'une tête de dragon, avec une aigle au sommet ; un canon, & son affut ; une baleine dans un bassin ; des coquillages & des fruits de toute espèce ; un grand nombre de coffres emballés à la maniere

du pays. Plusieurs de ces choses nous paroîtront communes & triviales ; mais il est probable qu'elles intéressoient la curiosité des Japonnois, par le rapport qu'elles avoient avec l'histoire & les traditions religieuses du pays.

ARTICLE VI.

Loix & coutumes remarquables.

IL y a peu de loix au Japon, & la justice, soit civile, soit criminelle, est dégagée de cette multitude d'Ordonnances, dont nos Législateurs ont embarrassé leurs Codes. La plupart des procès se jugent ici à l'amiable, par des arbitres choisis de part & d'autre. Si l'on a recours au Magistrat, il décide sans délai, & l'on n'appelle point de ses jugemens ; si ce n'est dans certains cas privilégiés, où l'on peut recourir au Tribunal du Gouverneur, ou au Conseil d'Etat. Les loix sont sévères, & la plus légère transgression est toujours suivie de châtimens corporels, & quelquefois de peines capitales. L'homicide involontaire, & même forcé, la contrebande, & l'infraction de certains Réglemens de pure police, sont

sont punis de la rouë, ou du feu. Dans les crimes qui intéressent à un certain point la tranquillité de l'Etat, ou la Majesté du Prince, tous les Parens du coupable sont enveloppés dans sa ruine. L'Histoire du Japon fournit mille exemples de cette excessive sévérité : Kaempfer en raconte un trait mémorable. L'an 1676, un *Daiquan*, ou Administrateur du Domaine Impérial de Nagasaki, nommé *Sié-Tsugu-Feso*, fut convaincu d'avoir amassé des cimenterres & d'autres armes, qu'il se proposoit de faire passer secrètement en Corée. Cela suffit pour perdre le *Daiquan*, & toute sa famille, qui étoit une des plus considérables du Pais. Le coupable fut condamné, avec tous ses complices, à être crucifié; son fils unique, âgé de sept ans, fut décapité à ses yeux; tous les Parens furent dépouillés de leurs biens, & bannis à perpétuité du Territoire de Nagasaki. On rasa sa maison : le comptoir qu'occupent aujourd'hui les Chinois hors de la Ville, faisoit partie des Domaines qui appartenoient anciennement à ce *Daiquan*.

Quand les preuves qui résultent

du Procès ne suffisent pas pour condamner un criminel, on a recours à divers genres de tortures, dont un des plus cruels est celui-ci. On fait avaler au coupable une grande quantité d'eau, qu'on lui verse dans la bouche avec un entonnoir. Quand son corps est extraordinairement enflé, on l'étend par terre, & les bourreaux lui foulent le ventre avec leurs pieds: s'il persiste à nier le crime dont on l'accuse, on lui serre le corps avec des bandes de toile, depuis le col jusqu'aux pieds, & dans cet état on l'expose aux ardeurs du Soleil, ou à la rigueur du froid, le dos étendu sur des cailloux. Si ce supplice n'est pas capable de lui arracher la confession de son crime, il n'est pas absous pour cela: on le retient en prison, ou on le relegue dans quelque Isle déserte.

Bid.

Si un coupable meurt en prison, soit naturellement, soit qu'il se donne lui-même la mort, ce qui arrive très-communément au Japon, son corps n'est pas pour cela exempt du supplice. On instruit le Procès, comme si l'accusé vivoit encore, & l'on conserve son cadavre dans le

Salmon,
Etat du Japon.

fel, jusqu'au jour de la Sentence, où on lui fait subir le même supplice que s'il étoit vivant.

Les peres ont droit de vie & de mort sur leurs enfans : ils peuvent les vendre, les prostituer dans les lieux publics, les étouffer dans leur enfance.

Quelques Peres mettent leurs fils & leurs filles en service pour un certain nombre d'années, moyennant une somme d'argent une fois payée. Montan assure que les personnes du sexe doivent passer tout le tems de cet esclavage dans un austère célibat, sous peine de la vie. Cette Loi est d'autant plus remarquable, qu'elles entrent indifféremment au service des hommes & des femmes. Celles qui peuvent parvenir à servir dans la maison de l'Empereur, ou de quelque Prince, sont assurées de faire fortune, & il n'y a personne qui ne tienne à honneur de les prendre pour femmes : outre que leurs Maîtres se chargent ordinairement du soin de les établir.

Les Japonnois, si l'on en croit Salmon, lavent leurs enfans dans l'eau froide dès qu'ils sont nés,

& ne les emmaillottent jamais. Ils leur arrachent les cheveux du front à mesure qu'ils croissent, & leur tiennent chauve cette partie de la tête. Ils les élèvent avec soin, & avec douceur : ils ne les battent point, ils compatissent à la foiblesse de cet âge. Ils les envoient tard au Collège, & ils se chargent de cultiver eux-mêmes leurs premières années, qu'ils ne croient pas propres à des études sérieuses. Du reste ils les accoutument de bonne heure à une vie dure, & aux exercices violens. Pour élever leur courage ils leur mettent toujours devant les yeux de grands exemples, & ils ne cessent de les entretenir des vertus & des actions éclatantes des Héros & des Dieux de la Nation. Au sortir du Collège on leur donne des armes, & on leur apprend à s'en servir. Le jour qu'on met à leur côté un cimenterre & un poignard, est une époque mémorable, & une fête pour toute la famille. Les Japonnois aiment naturellement les armes, & préfèrent un beau cimenterre à un habit riche : ils s'en servent adroitement, ils ne les quittent que pour dormir, & ils

les mettent sous leur chevet.

Le Mariage lie la femme à un seul homme, à qui elle doit une fidélité inviolable : si elle est surprise en adultère, on la condamne à mort : souvent même une légère imprudence lui coute la vie. Pour ce qui est des hommes ils ont chez eux autant de Concubines qu'ils veulent ; & s'ils ne se contentent pas de celles qu'ils tiennent enfermées dans leur Serail, ils peuvent chercher ailleurs de quoi se satisfaire, pourvu qu'ils n'ayent commerce qu'avec des femmes libres. Le divorce est permis, mais il faut que les deux parties y consentent. Il est rare que les femmes fassent les premières démarches pour la séparation. Elles sont en général vertueuses & fidelles : ce qu'elles doivent en partie à la bonne éducation qu'elles ont reçue chez leurs parens, & en partie à la contrainte & à la captivité où on les tient chez leurs maris. Cette contrainte n'empêche point qu'elles ne les aiment tendrement : on a vû plusieurs femmes pousser la fidélité jusqu'à se laisser mourir de faim après le trépas de leurs époux. Les Histoires du Japon

sont remplies de ces grands exemples. Le Pere Charlevoix assure que la fidélité des domestiques n'est pas inférieure à celle des femmes. Si l'on en croit cet Historien, il ne meurt pas un homme de condition, qu'un certain nombre de ses serviteurs ne s'ouvre le ventre : il y en a même qui en entrant au service, ou à l'occasion de quelque faveur signalée, s'engagent par vœu à suivre leur Maître au tombeau. Kaempfer ne nous apprend rien de toutes ces particularités. Les Maîtres n'ont point le droit de faire mourir leurs domestiques : mais s'ils les tuent dans un premier mouvement de colère, ils sont absous, pourvû qu'ils prouvent que leur colère étoit légitime.

Les Japonnois s'allient sans scrupule avec leurs plus proches parens, excepté ceux qui le sont au premier degré. Ceux qui n'ont point de postérité adoptent communément quelqu'enfant de leurs proches ou de leurs amis. Quand l'aîné de la famille est parvenu à l'âge de maturité, les peres ont coutume de lui remettre leur bien, ne s'en réservant qu'une légère portion, pour leur subsistance, & pour l'en-

retien de leurs autres enfans, qui par là se trouvent réduits à une succession très-modique. Les filles n'ont point de part à cette succession : on les marie sans dot : elles n'emportent rien de la maison paternelle : heureuses si leurs parens n'exigent pas d'elles une somme d'argent, en récompense de la peine qu'ils ont prise de les nourrir & de les élever. Car ce qui, dans nos mœurs, passe pour un devoir essentiel des peres & des meres, n'est regardé au Japon que comme une faveur gratuite ; l'usage du País permettant de noyer & d'étouffer les enfans, lorsqu'on n'a pas le moyen ou la volonté de les nourrir.

Les Japonnois changent plusieurs fois de nom dans leur vie. Ils en ont un dans l'enfance ; au sortir de l'adolescence ils en reçoivent un autre ; dans la vieillesse, ils en prennent un troisième. S'ils changent de condition, s'ils obtiennent quelque dignité dans l'Etat, ils changent encore de nom. Ces mutations jettent souvent de la confusion dans leur Histoire, & doivent causer quelque embarras dans la société.

Il y a au Japon une différence d'é-

rats & de conditions, plus sensible & plus marquée que dans aucun autre Pais de l'Orient. La Noblesse tient le premier rang : on peut la partager en trois classes. 1^o. Les *Daimio*, & les *Siomio* : ce sont les premiers Nobles, & les personnages les plus distingués du Pais : ils font une grande figure, & ils possèdent la plus grande partie des terres du Royaume, les uns à titre de Principautés, les autres à titre de Seigneuries. 2^o. Les Ministres d'Etat, les Gouverneurs des Provinces & des Villes, les Administrateurs du Domaine Impérial, & généralement tous les Magistrats du Royaume. J'ai parlé ailleurs de l'importance de leurs fonctions, & de l'autorité presque absolue dont ils jouissent dans leurs départemens. 3^o. Les simples Gentilshommes : les uns s'attachent au service des Princes & des Gouverneurs : les autres ont des emplois subalternes dans la Maison de l'Empereur ; la plupart servent dans les Armées.

Les Ecclésiastiques font une classe à part, qui s'estime supérieure à toutes les autres : mais comme ils sont pauvres, & qu'ils n'ont aucune part

an Gouvernement, ils rampent dans l'obscurité & dans la bassesse, obligés pour la plûpart de s'occuper aux plus vils métiers, pour avoir de quoi vivre. Le *Dairi*, leur Chef, est à proportion aussi pauvre qu'eux : sa Cour, dit Kaempfer, n'est remarquable que par *la splendide indigence qui y regne.*

Le reste des Citoyens peut se diviser en trois classes. Premièrement les Marchands : il y en a de fort riches, mais leur profession est méprisée, & c'est par une suite de ce préjugé que les Hollandois, & les autres Marchands Etrangers sont en général peu estimés des Japonnois. Les Portugais eux-mêmes ne purent s'exempter de la Loi commune, malgré l'avantage que leur donnoient leurs richesses, & un certain air de dignité, naturel à cette Nation. Les Japonnois eurent toujours pour eux un mépris secret. Plus ces Etrangers s'efforçoient de se faire valoir, plus les Nobles étoient choqués de leurs manières, ne pouvant concevoir que de simples Marchands eussent tant d'orgueil. Les Artisans composent la seconde classe, & les Laboueurs la troisième. Ces derniers sont très-mi-

férables, & peuvent passer pour les esclaves des Nobles. On doit comprendre dans la même classe les Soldats, qui ne sont aussi pour la plupart que des serfs, obligés de suivre leur Seigneur à la guerre, & de s'enrôler sous ses Drapeaux toutes les fois qu'il leur ordonne de marcher. Ces Seigneurs ont droit de vie & de mort sur tous leurs vassaux.

ARTICLE VII.

Portrait des Japonnois.

LES Japonnois sont en général fort laids : ils ont le teint olivâtre, les yeux petits & enfoncés, les sourcils épais, le nez écrasé, la tête grosse, les jambes courtes, & la taille au-dessous de la moyenne. Mais tout cela diffère du plus au moins selon les Provinces, & même selon la condition des personnes. On remarque, par exemple, que les habitans de quelques contrées de Saikoké, particulièrement ceux de Fisen, quoi que d'une taille médiocre, sont bienfaits, & ont la physionomie assez agréable. Le menu peuple de Nipon

est très difforme ; mais la plûpart des gens de qualité, & les descendans des plus anciennes familles, ont l'air noble, la taille avantageuse, & quelque agrément dans le visage. Pour ce qui est des femmes, tout le monde convient qu'elles sont en réputation de beauté ; Kaempfer ne craint point d'avancer que celles de la Province de Fisen sont les plus belles personnes de l'Asie.

Quant aux mœurs, & au caractère d'esprit de ce peuple, toutes les relations nous apprenent qu'il a le naturel excellent, le cœur noble, généreux, bienfaisant ; l'esprit doux, les mœurs faciles, & sociables : sobre, frugal, œconome dans le particulier, mais magnifique & prodigue quand il s'agit de paroître & de représenter. Le Japonnois est fier, intrépide, ennemi de toute bassesse, chatouilleux sur le point d'honneur, supportant avec courage les disgrâces, méprisant la mort, qu'il se donne pour le plus léger sujet : le Pere Charlevoix dit que *c'est l'Anglois de l'Asie*. La bonne foi, la franchise, & le désintéressement sont des vertus communes chez ce peuple. Il est spi-

rituel, curieux, amis des Arts & des Sciences, quoiqu'il ne les connoisse que très-superficiellement: il aime la patrie, il chérit ses Rois, il respecte les Magistrats, il est fort attaché à sa Religion. Du reste ces Intulaires sont inquiets, remuants, & d'une inconstance que rien n'est capable de fixer. Ce peuple est d'une superstition outrée: il a une confiance aveugle dans ses Prêtres, & sa dévotion imbécille lui tourne l'esprit. Il est vindicatif à l'excès: cette passion le fait sortir de son caractère, & le rend sombre, déhiant, fourbe, & cruel. L'incontinence est extrême dans ces Isles, & les Loix ne mettent aucun frein à la débauche. Le Pais est rempli de maisons de prostitution: une licence effrénée regne dans toutes les conditions de l'Etat: on chercheroit envain dans l'Asie un peuple plus voluptueux. L'usage trop facile des femmes inspire aux Japonnois un autre penchant, justement abhorré dans nos climats, où les Loix de la continence sont bien plus sévères. Ces peuples sont fort enclins à la pédérastie, & telle est la corruption de leurs mœurs, qu'il paroît,

dit Salmon, * qu'ils ne la regardent pas comme un vice (1).

* *Etat du monde*, T. II, pag. 91. trad. Ital.

(1) Possevin assure que les Loix du Japon permettent aux Bonzes ce commerce abominable. *In Bonziis omnem cum feminis concubitum, ut rem fœdam, turpem, & detestabilem, damnant: ac usum puerorum, permittunt, imo in eisdem Bonziis coitum cum pueris approbant, ut rem honestam & sanctam.* Possevin, *Biblioth. Select.* Tom. I. Lib. X. cap. VI.

CHAPITRE XII.

Etat ancien & moderne du Commerce des Etrangers au Japon.

ARTICLE I.

Commerce des Portugais.

L'HONNEUR de la découverte du Japon appartient aux Portugais. En 1542, trois Marchands de cette Nation, Antoine *Da Mota*, François *Zeimoto*, & Antoine *Peixota*, furent jettez par la tempête sur les Côtes de l'Isle de Saikokf, étant à bord d'une Jonque, qui alloit de Siam

à la Chine. Après avoir éssuyé bien des périls, ils se réfugièrent à la fin dans un port du Royaume de Bungo, & par là ils eurent occasion de connoître ce grand Empire, où aucun Européen n'avoit peut-être pénétré avant eux.

La nouvelle de cette découverte étant parvenue à Goa, Capitale de l'Empire Portugais dans les Indes, les Négocians de cette Ville résolurent d'étendre leur Commerce de ce côté là; & dès-lors ils envoyèrent tous les ans, dans la même Province de Bungo, un Navire chargé de Marchandises des Indes. Sur ces entre-faites un Japonnois nommé *Angeroo*, le même dont j'ai parlé ci-dessus, s'étant réfugié à Goa, où il reçut le Baptême, donna aux Portugais des notions plus particulières du Japon, & leur fit entrevoir qu'ils feroient des profits immenses dans son País, s'ils vouloient y porter des Marchandises d'Europe. En conséquence de ces ouvertures, les Portugais résolurent d'établir un comptoir au Japon. En même tems, soit par zèle pour la propagation de l'Evangile, soit peut-être dans la vûe intéressée de préparer la

voye à leurs Négocians, ils firent partir pour le Japon trois Missionnaires, à la tête desquels étoit le P. Xavier, déjà illustre par ses talens Apostoliques.

L'Empire du Japon étoit gouverné alors, comme aujourd'hui, par les *Cubo*, ou Monarques séculiers : mais leur autorité n'étoit pas aussi despotique qu'elle l'a été depuis. Les *Jacata*, ou petits Rois du País, n'étoient point assujettis à des Loix austères & gênantes vis-à-vis des Etrangers : tous les ports du Japon étoient ouverts aux Nations Commerçantes : chaque Prince avoit la liberté d'accueillir les Négocians, & cherchoit même à les attirer dans ses Etats. Ce fut dans ces heureuses circonstances que les Portugais arriverent au Japon, dans le dessein d'y établir un comptoir. Ils mouillèrent d'abord dans l'Isle de Saikokf, suivant la route qu'avoient tenue leurs premiers Navires, & ils reçurent mille careffes des différens Princes de l'Isle, qui s'empresserent à l'envis de leur procurer des établissemens. Les Portugais bâtirent d'abord plusieurs habitations vers l'extrémité Occidentale de Saikokf, aux environs

de Nagasaki : puis ils s'établirent à Nagasaki même, qui n'étoit alors qu'un gros bourg, soumis au Prince d'Omura. Ce Prince leur céda en propre ce Village, dont ils firent le principal entrepôt de leur Commerce, & qui dans leurs mains devint bien-tôt une grande Ville. Ce fut alors que les Portugais travaillèrent sérieusement à l'exécution des grands projets qu'ils avoient conçus, soit pour la propagation de l'Évangile, soit pour l'accroissement de leur Commerce. En effet ils parurent toujours s'occuper également de ces deux objets, & d'abord ils réussirent dans l'un & dans l'autre avec un bonheur qui passa leurs espérances. Je ne répéterai point ce que j'ai dit touchant les progrès extraordinaires & presque incroyables que fit le Christianisme dans ce Pais. Le Commerce y eut à proportion les mêmes succès, & les Négocians Portugais firent en peu de tems des profits immenses. Outre les Marchandises des Indes, qu'ils tiroient de Goa, ils avoient un autre comptoir plus proche à Macao, Ville de la Chine, dont ils s'étoient mis en possession, & qui leur servoit d'en-

trepôt pour les Marchandises d'Europe. Ces Marchandises consistoient la plupart du tems en bagatelles, que les Portugais vendoient au poids de l'or. Les Japonnois achetoient avec empressement ces nouveautés étrangères, & n'en connoissant pas le prix, ils les payoient aussi cher qu'on vouloit, & toujours fort au-delà de leur valeur. L'or du Pais étoit échangé avec ces bagatelles, & les Portugais emportoient chaque année plus de trois cens tonnes de ce précieux métal. Toutes ces richesses s'en-

Kaempfer.
Liv. IV.

voyoient à Macao, d'où elles étoient transportées en Portugal. Les Marchands Européens épousoient les plus riches héritières du Japon, & s'allioient toujours avec des familles puissantes & accréditées.

Il seroit inutile d'entrer à ce sujet dans de plus grandes particularités : il suffit de remarquer que les Portugais, dans les dernières années qu'ils allerent au Japon, c'est-à-dire dans le plus grand déclin de leurs affaires, ne laisserent pas de transporter encore de Nagasaki à Macao des sommes très-considérables : sçavoir, en 1636, 2350 Caisses d'argent, ou 2...

350.000 Taëls, c'est-à-dire, onze millions deux cens cinquante mille livres de notre monnoye ; en 1637 ils tirerent jusqu'à la concurrence de 200.000 Taëls : & en 1638 fut la dernière année de leur Commerce, ils emporterent, seulement avec deux galiottes de Marchandise la valeur de 1.259.023 Taëls : ce qui doit faire juger des trésors immenses qu'ils tirerent du Japon pendant près d'un siècle, surtout dans les quarante premières années, où ils avoient la liberté, non-seulement d'emporter leurs Marchandises dans toutes les Provinces du Royaume, mais de les taxer à un prix arbitraire.

Tels furent les commencemens & les progrès du Commerce des Portugais au Japon. Sa décadence commença avec celle du Christianisme, & l'on doit en rapporter l'origine aux premières années du règne de *Taïtō Sama*. Ce Prince ayant publié en 1614 un Edit sanglant contre les Chrétiens, les premiers effets de la persécution se firent sentir dans la Province d'*Omura*, & le contrecoup en retomba sur le Commerce des Portugais, établis à *Nagasaki*, dont le Prince d'*Omura*

Kaempfer.
Ibid.

200.000 Taëls : & en 1638

leur avoit abandonné la propriété. Taikofama fit un crime à ce Seigneur d'avoir embrassé le Christianisme, & surtout d'avoir livré à des Etrangers une Place de cette importance. Pour le punir de cette indiscretion, il confisqua le Domaine de Nagasaki, nomma des Administrateurs pour rendre en son nom la Justice dans cette Ville, & soumit les Portugais à l'autorité de ces nouveaux Gouverneurs; ce qui nuisit également aux affaires de la Religion & du Commerce. La persécution s'échauffant de plus en plus, on défendit aux Marchands Portugais d'embarquer à l'avenir aucuns Missionnaires sur les Navires qui venoient de Macao ou de Goa; & comme on s'apperçut qu'ils contrevenoient à ces ordres, on résolut de visiter leurs Vaisseaux: inquisition fâcheuse, qui commença sous le règne d'Ijejas, & qui dans la suite donna lieu à plusieurs vexations. L'arrivée des Hollandois au Japon, & la permission qu'ils obtinrent en 1611, d'établir un comptoir à Firando, porta une nouvelle atteinte au trafic des Portugais, dont les profits diminuoient tous les jours sensiblement. Les

Hollandois, qui étoient en guerre avec le Roi d'Espagne, maître alors des Etats du Portugal, se croyant en droit de tout entreprendre contre les Portugais, donnoient la chasse à leurs Vaisseaux, & les insultoient jusque dans la rade de Nagasaki. Non contents de leur faire une guerre ouverte, ils chercherent à leur nuire par des menées secretees, & ils employerent toute sorte d'artifices pour les rendre odieux & suspects à la Cour du Japon. Outre les imputations atroces dont ils tâcherent de noircir les Marchands Portugais, ils semerent les bruits les plus injurieux contre les Missionnaires, qu'ils peignirent comme autant de suppôts & d'émissaires perfides de l'Espagne, qui se servoient du voile de la Religion pour couvrir les plus funestes complots. Kaempfer prétend que les Hollandois ne firent en cette occasion qu'user de représaille envers les Portugais, qui avoient peint eux-mêmes des plus noires couleurs les Sujets de Hollande, les qualifiant de rebelles, de pirates, & les représentant comme le peuple le plus méprisable qui fût dans l'Univers.

Kaempfer
Liv. IV.

L'effet de ces accusations récipro-

ques fut d'inspirer aux Japonnois une
 égale défiance, soit contre les Hol-
 landois, soit contre les Portugais,
 principalement contre ces derniers,
 que l'on craignoit davantage, parce
 qu'on les croyoit plus puissans, &
 qu'ils avoient d'ailleurs plus de liaisons
 & plus d'habitudes dans le País. Ces
 soupçons furent portés si loin, qu'en
 1635 le gouvernement fit construire
 dans le havre de Nagasaki, tout pro-
 che de la Ville, une espece de fort,
 environné d'eau, dans lequel on éle-
 va à la hâte quelques maisons de bois.
 Cette Isle fut appelée *Desima*, & on
 l'assigna pour domicile aux Portugais,
 qu'on enferma dans cette prison. Deux
 ans après, en conséquence, soit de
 la conspiration de *Moro*, dans la-
 quelle on les accusa d'avoir trempé,
 soit de la révolte des Chrétiens d'A-
 rima, qu'on crut aussi qu'ils avoient
 fomentée, ils furent bannis à perpé-
 tuité du Japon, par l'Edit solennel
 dont j'ai parlé. Cependant, malgré la
 publication de cet Edit, les Portugais
 trouverent le moyen de se maintenir
 encore deux ans dans le País. La prin-
 cipale cause de cette tolérance vint de
 ce qu'on ne vouloit pas se priver de

certaines Marchandises dont le Royaume avoit besoin, & qu'on n'avoit pu se procurer jusqu'alors que par le canal de ces Etrangers. Mais la Compagnie Hollandoise, établie à Firando, s'étant engagée à fournir au Pais ces mêmes Marchandises, la Cour n'eut plus aucun ménagement pour les Portugais. On les déclara de nouveau ennemis de l'Empire, on les força de s'embarquer pour Macao avec tous leurs effets, & avant la fin de l'année 1639, le Pais fut entièrement purgé de ces Etrangers, à qui l'on défendit, sous peine de la vie, de remettre jamais les pieds au Japon. Non-obstant cette défense, les Directeurs du Commerce de Macao envoyèrent l'année suivante au *Cubo* une ambassade solennelle, pour tâcher de fléchir ce Prince, & d'obtenir la révocation de l'Edit de bannissement. La députation étoit composée de soixante-treize personnes. Mais à peine le Vaisseau qui les portoit eut-il paru dans la radé de Nagasaki, qu'il fut investi de toutes parts de plusieurs barques remplies de Soldats. Les Ambassadeurs furent chargés de fers, ainsi que tous les gens de leur suite, &

leur Navire fut confisqué. Ils eurent beau alléguer leur titre d'Ambassadeurs, & réclamer le droit des gens, l'Empereur les traita comme des criminels qui avoient rompu leur ban, & les condamna à être décapités. Ces malheureux furent conduits au lieu du supplice, ayant chacun un bourreau à leur côté, suivant la coutume du Pais, & au signal donné toutes ces têtes furent abattuës dans un seul moment. l'Empereur ne fit grace qu'à douze domestiques, qui furent embarqués sur un mauvais Navire, avec ordre de retourner à Macao, & de dire au Gouverneur, que si le Roi de Portugal, si le Dieu même des Chrétiens osoient mettre les pieds dans le Royaume, on leur feroit le même traitement.

ARTICLE II.

Commerce des Hollandois.

UN hazard amena pour la première fois les Hollandois au Japon, comme un autre hazard y avoit conduit les Portugais. Un Navire parti de Hollande en 1598, &

Charlevoix,
Liv. VII.

432 HISTOIRE
faisant voile vers les Indes, fut jet-
té par la tempête sur la côte Ori-
entale de Nipon, assez près de Jedo. Le
Navire, suivant les Loix barbares ré-
cemment établies sous le regne sou-
verain de Taikofama, fut confis-
qué au profit de l'Empereur, &
les passagers furent mis dans les fers.
Quelque tems après on leur rendit
la liberté, & on leur permit mé-
me de vendre leur cargaison. Mais
le prix en fut fixé, & cette taxation
leur fut si peu avantageuse, qu'ils per-
dirent trois pour cent sur la valeur
intrinsèque de leurs Marchandises.
Ils se consolèrent toutefois de cette
perte par les espérances qu'ils conçurent
de la réparer. En effet ils se pro-
posèrent de revenir dans le País, &
ils furent assez heureux pour obtenir
la liberté d'y commercer. Sur ces as-
surances le Capitaine du Navire Hol-
landois mit à la voile pour les Indes;
mais quelques gens de son équipage
resterent au Japon, entre autres le
Pilote Guillaume Adams, Anglois de
naissance, homme d'esprit & de bon
jugement, qui s'introduisit à la Cour
d'*Jjejas*, & qui devint, dit-on, le
favori de ce puissant Monarque.

Les Hollandois établis dans les Indes, où leur puissance étoit encore très-foible, apprirent avec beaucoup de joye les heureuses dispositions où leurs compatriotes avoient trouvé les Japonnois. Ces Républicains, qui depuis long-tems regardoient d'un œil jaloux les grandes richesses que le Commerce du Japon procuroit aux Portugais, résolurent aussi de tenter fortune de ce côté-là. En 1609 ils équipèrent deux petits bâtimens, qui eurent ordre de faire voile vers les Isles Japonnoises, & qui mouillèrent le premier de Juillet dans le port de Firando. Celui qui les commandoit envoya à la Cour deux de ses Commis, chargés de riches presens pour le *Cubojjejas*. Les Hollandois ne pouvoient arriver au Japon dans des circonstances plus favorables pour leurs desseins. Le Gouvernement, & la plus grande partie de la nation, étoient alors fort indisposés contre les Portugais, qui s'étoient rendus odieux par leur avarice, par leur infidélité dans le Commerce, par des manières impérieuses & hautaines, & surtout par les troubles que leur religion avoit excités dans l'Etat. L'Empereur *Jjejas*

les haïssoit personnellement pour des raisons dont j'ai parlé ailleurs, & vouloit, si l'on en croit Kaempfer, s'en débarasser, & les faire sortir du pays. Ce Prince, dans la vue de chagriner les Portugais, fit un accueil très-favorable aux députés des deux navires, & permit aux Hollandois de s'établir à Firando, où ils bâtirent un comptoir dans une petite Isle du port, qui communiquoit à la Ville par un pont.

Kaempfer,
Livre IV.
chap. VI.

Les Portugais firent dans les commencemens toute sorte de tentatives pour traverser l'établissement des Hollandois, & se servirent en cette occasion du crédit qu'ils avoient encore auprès de quelques Ministres. Mais leurs intrigues furent inutiles, & ne purent empêcher que l'Empereur Jijās n'accordât aux Hollandois des Lettres Patentés signées par tous les Conseillers d'Etat, & scellées du grand sceau Impérial, en vertu desquelles il leur fut permis de commercer dans toute l'étendue de l'Empire. Ces Lettres furent expédiées en 1611, & elles étoient écrites en certains caractères, qu'on n'emploie au Japon, que pour les personnes que l'on veut extrêmement

favoriser : ce qui donne une sorte d'extension aux grâces qu'on leur accorde. Après la mort d'Jjejas, les Hollandois par une précaution mal-entendue, sollicitèrent le renouvellement des mêmes Privilèges. Cette démarche étoit d'autant plus imprudente, que les Empereurs Japonnois ont coutume d'observer avec une fidélité inviolable tous les engagements contractés par leurs prédécesseurs. On accorda aux Hollandois de nouvelles Lettres Patentes, conçues à peu près dans les mêmes termes que les premières, mais écrites en caractères beaucoup moins favorables.

Le Commerce des Hollandois, établis au Japon depuis plus de 140 ans, a éprouvé diverses révolutions, & peut être considéré sous quatre périodes. Le tems de sa plus grande prospérité doit se prendre depuis l'an 1611, jusqu'à l'an 1641. C'est-là le premier période, & comme l'âge d'or de ce Commerce. Les Hollandois, qui résidoient alors à Firando, avoient la liberté de transporter & de vendre leurs Marchandises dans toute l'étendue de l'Empire, sans aucune réserve, & sans qu'on cherchât à limiter leurs profits. Ils débitoient leurs foyes & leurs au-

tres Marchandises à un prix fort avantageux, & ils transportoient chaque année du Royaume cinquante à soixante tonnes d'or, c'est-à-dire dix ou douze millions.

Le second période commence à l'année 1641. Ce fut alors que les Hollandois reçurent ordre d'abandonner leur ancien comptoir de Firando, & de se transporter à Nagasaki. Trois ans auparavant il leur étoit arrivé une affaire fâcheuse, qui fit dès-lors augurer que le Gouvernement ne les laisseroit pas long-tems à Firando. La Compagnie Hollandoise se trouvant trop à l'étroit dans le comptoir qu'on lui avoit permis de bâtir dans cette Ville, jugea à propos de l'augmenter de plusieurs édifices, entr'autres d'un bâtiment de pierre de taille, plus exhaussé que les maisons ordinaires du País, & sur le frontispice duquel les Hollandois marquerent imprudemment l'année courante de l'Ere Chrétienne. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la défiance & l'indignation du Ministère. On envoya sur le champ à Firando une troupe de soldats, pour démolir l'édifice. Kaempfer assure que l'Officier qui les com-

mandoit avoit ordre de faire passer au fil de l'épée tous les Hollandois, supposé qu'ils fissent la moindre résistance. Ceux-ci obéirent, non-seulement sans donner aucun signe de mécontentement, mais avec une satisfaction apparente. Ces marques de soumission ne furent pas capables de calmer les inquiétudes de la Cour; & deux ans après l'expulsion totale des Portugais, les Hollandois se virent relégués à Nagasaki, dans la même demeure qui avoit servi de prison aux premiers.

Ce lieu que les Japonnois appellent *Desima*, c'est-à-dire l'Isle avancée, Kaempfer, ibid. consiste en effet dans une Isle artificielle, élevée dans le port de Nagasaki, & qui communique à la Ville par un pont. Elle a la forme d'un éventail. Ses fondemens sont de pierre, & ont environ deux toises de profondeur: le sol de l'Isle s'éleve de trois à quatre pieds au-dessus de la pleine marée. Elle est environnée d'une palissade de planches, couvertes d'un petit toit, & au-dessus desquelles on a planté un double rang de piquets, semblables à ceux que nous appellons chevaux de frise. La largeur de cette Isle est, suivant Kaempfer, de 82 pas communs,

& la plus grande longueur de 236 : d'autres Ecrivains la font un peu plus grande. Une rue assez large la coupe dans toute sa longueur:des deux côtés il y a des maisons. Le terrain de l'Isle appartient en propre à certaines familles de Nagasaki, lesquelles en tirent annuellement un loyer considérable, que Kaempfer fait monter à 5580 Taëls, & qui excède, selon lui, la valeur intrinsèque de ces maisons.

Les Hollandois ne furent pas plutôt enfermés dans cette triste demeure, qu'on les priva de toutes les franchises & de tous les Privilèges dont ils avoient joui jusque-là. Ils furent environnés de gardes & d'espions, & dès-lors ils ne purent avoir aucune communication avec les Japonnois. Si on leur accorda quelques gens du Pais pour les servir, on obligea ces derniers par des sermens horribles, signés de leur propre sang, à n'avoir aucune familiarité avec les Hollandois, & surtout à ne leur donner aucune connoissance des affaires du Pais. En même tems on s'assura de tous leurs navires, qu'on désarma à mesure qu'ils arrivoient dans le port, & dont on transporta à terre la poudre à canon,

les fusils, les épées, l'artillerie, & même le gouvernail. Aucun passager n'eut la permission de mettre pied à terre, sans un passeport des Gouverneurs de Nagasaki.

Malgré cette révolution fatale & imprévue, les Hollandois, seuls Maîtres de Commerce depuis l'expulsion des Portugais, ne laisserent pas d'envoyer au Japon le même nombre de navires, c'est-à-dire six ou sept chaque année, & ils firent à peu près les mêmes profits sur leur cargaison. Kaempfer remarque même que l'année 1641, qui fut celle de leur emprisonnement à Desima, fut une des plus lucratives pour eux : puisqu'ils emporterent du Pais la valeur de quatre-vingt tonnes d'or, c'est-à-dire environ seize millions. Quelque tems après ils demanderent au Gouvernement la permission d'échanger contre du cuivre une partie de l'argent qui provenoit de leurs Marchandises, échange qu'ils avoient fait anciennement avec beaucoup d'avantage, mais que la Cour leur avoit interdit en 1637, ayant défendu sous des peines très-sévères de transporter le cuivre hors du Royaume. Non-seulement

Ibid.

l'Empereur leur accorda cette permission, mais il exigea qu'ils convertissent en cuivre tout leur argent : à quoi ils obéirent de fort bon cœur : car lorsqu'ils trafiquoient l'argent du Japon, ils ne gagnoient que quatre pour cent sur ce métal ; au lieu que le cuivre leur rendoit un profit de 90 à 95 pour cent, surtout à Suratte, où ils en envoient environ six mille caisses chaque année.

L'année 1672, si fatale aux affaires des Hollandois en Europe, ne fut guere moins funeste en Asie à leur Commerce, qu'elle amena à son troisième période. Cette disgrâce fut occasionnée par une cause assez légère. En 1666, les Gouverneurs de Nagasaki, à qui il appartient de dresser l'état des presens qui doivent être faits par les Hollandois à l'Empereur, confondirent imprudemment parmi ces dons une lampe d'argent, que le premier Ministre *Inaba-Mino* avoit fait venir d'Europe par le canal des Hollandois. Ce Ministre, qui avoit prétendu faire lui-même sa cour par ce présent, fut indigné de le voir confondu par ceux que les Hollandois offrirent cette année à l'Empereur, & conçut une

haine mortelle contre ces Etrangers , à qui il imputa cette offense , quoiqu'ils n'y eussent aucune part. Il dissimula pendant quelques années son ressentiment , suivant le génie cruel & artificieux de sa nation ; mais en 1672 ayant obtenu le Gouvernement de Nagasaki pour un de ses plus proches parens , il profita de cette occasion pour se venger des Hollandois. Le nouveau Gouverneur , à l'instigation d'Inaba-Mino , demanda des montres & des échantillons de toutes les Marchandises qui devoient se mettre en vente cette année , dans le dessein , disoit-il , de les faire estimer par des experts. Mais ayant assemblé dans son Palais tous les Négocians de la Ville , de concert avec eux , il taxa le prix de ces différentes Marchandises , fort au-dessous de ce que les Hollandois avoient coutume d'en exiger , & il fit dire à ces derniers qu'ils eussent à se conformer à cette taxation dans la première vente , à moins qu'ils n'aimassent mieux renvoyer leur cargaison à Batavia , ou en Europe. Ce procédé violent porta une atteinte cruelle au Commerce des Hollandois , *et il ôta l'or*, dit Kaempfer , *de dessus*.

les pilules amères qu'on leur faisoit avaler depuis leur expulsion de Firando. Ils aimerent mieux, comme Inaba-Mino l'avoit bien prévu, se défaire de leurs Marchandises avec un léger avantage, que de les remporter avec perte. Ces vexations augmentèrent encore dans la suite, & d'année en année les Gouverneurs de Nagasaki taxerent à un prix plus bas les Marchandises des Hollandois. Ceux-ci voyant que leur condition empirait de jour en jour, & craignant la ruine entière de leur Commerce, résolurent de faire un dernier effort pour prévenir cette disgrâce. Ils adresserent à l'Empereur *Daijojin* une Requête, dans laquelle ils se plainquirent amèrement des atteintes portées aux Privilèges que les prédécesseurs avoient accordés à leur nation. Les Hollandois furent obligés de faire présenter ce Placet par les Gouverneurs de Nagasaki, leurs ennemis mortels, aucune Requête venant de la part des Etrangers ne pouvant arriver jusqu'à l'Empereur que par le canal de ces Ministres. Le crédit des Gouverneurs, & les intrigues secrètes d'Inaba-Mino, empêcherent pendant trois ans que l'Empereur ne

rendît justice aux Hollandois. Enfin il s'expliqua d'une manière favorable, & il ordonna qu'en considération des Privilèges accordés à leur nation par ses prédécesseurs, leur Commerce seroit rétabli sur l'ancien pied.

Les Gouverneurs de Nagasaki n'oublierent rien pour faire révoquer ce nouvel ordre, qui portoit une atteinte sensible à leur autorité, & qui les privoit des profits immenses qu'ils tiroient de la taxation des Marchandises. D'un autre côté Inaba - Mino ne s'endormit point en cette occasion, & quoique la mort de l'Empereur Daijōjin lui eût fait perdre tous ses emplois, il ne laissa pas de solliciter vivement la limitation de ces Privilèges, non par lui-même, mais par l'entremise de *Kangofama* son gendre, un des principaux Ministres de *Tsinajos*, lequel venoit de monter sur le Trône. En même tems il persuada à *Gensogeman* son neveu, Gouverneur de Nagasaki, de se joindre à ses collègues pour représenter à l'Empereur combien il étoit préjudiciable à l'Etat de laisser jouir les Hollandois des Privilèges sans bornes dont son prédécesseur leur avoit accordé le renouvellement.

Sur cela les Gouverneurs de Nagasaki présenterent à la Cour un Mémoire, d'autant plus artificieux qu'il étoit conçu en termes modérés, & qu'il sembloit dicté par la justice, & par l'amour du bien public. Il contenoit en substance, que le feu Empereur ayant permis aux Hollandois de taxer & de vendre eux-mêmes leurs Marchandises, on ne devoit en aucune manière porter atteinte à ce Privilège : qu'au contraire il étoit de la justice & de la bonne foi de le laisser subsister dans toute sa force : qu'ainsi il ne falloit point songer à taxer les Marchandises des Hollandois, ni les empêcher de les débiter à leur gré: mais que d'un autre côté il étoit contre toute sorte de politique de souffrir que ces Etrangers, sous prétexte de certains droits abusifs, emportassent toutes les richesses du Royaume, & fissent annuellement des profits immenses : que l'intérêt public demandoit qu'on mît quelques bornes à leur Commerce, & aux émolumens qu'ils en tiroient : qu'il falloit limiter leur vente à la somme de trois cens mille Taels, * & ordonner que le surplus de leurs Marchandises seroit mis en dépôt dans

* Un million cinq cens mille livres.

leurs magasins, jusqu'à la vente de l'année suivante. Ce projet, concerté avec adresse, & appuyé du crédit de plusieurs Ministres, fut approuvé tout d'une voix dans le Conseil de l'Empereur, & ce Prince en sçut si bon gré aux Gouverneurs de Nagasaki, qu'il leur conféra peu de tems après le titre honorable de *Cami*, ou de Chevaliers.

L'arrangement fut tenu secret jusqu'à l'arrivée des Vaisseaux Hollandois, qui entrèrent dans le port de Nagasaki vers le commencement de l'Automne de l'année 1685. Ces Républicains, fiers de la restitution de leurs Privilèges, & n'ayant aucune connoissance du nouveau règlement qui les limitoit, ne furent pas peu surpris, lorsque quelques jours avant le *Combang*, c'est-à-dire la vente, les Gouverneurs de Nagasaki leur signifèrent, que leur Commerce de cette année & de celles qui suivroient étoit réduit à la somme de trois-cens mille Taëls, au-delà de laquelle il leur étoit défendu de vendre aucune Matchandise. Ce règlement fut plus fatal aux Hollandois que ne l'avoit été la taxation de leur Commerce.

Ibid.

car il leur étoit beaucoup plus avantageux de se défaire d'un grand nombre de Marchandises avec un profit médiocre, que d'une petite cargaison avec un profit plus grand. Ce fut la le quatrième & le plus bas période de leur Commerce, qu'ils continuent depuis environ soixante-dix ans sur le même pied.

Les principales Marchandises qu'ils portent au Japon sont des soyes écruës de la Chine, du Tonquin, de Bengale, & de Perse: d'autres soyes de toute espece tirées des mêmes Pais: des étoffes de laine, de soye, & de coton, venant de Bengale, des côtes de Coromandel, & de plusieurs autres lieux des Indes: des draps d'Europe, des serges communes, & d'autres étoffes: des bois de teinture, des peaux de bue ou de cerf, des cuirs ordinaires, du poivre, du sucre, des noix muscades & d'autres épices: du camfre de Borneo & de Sumatra, du mercure, du cinabre, du safran, de l'alun, du plomb, du salpêtre, tirez en partie de Bengale, & en partie de Siam: du corail, de l'ambre, du *catechu*, appelé ordinairement *terra Japonica*, du storax liquide, & de l'antimoine:

des miroirs, des lunettes d'Europe, &c. De toutes les Marchandises qu'on porte au Japon la soye écrue est celle dont il se fait un plus grand débit: mais ce Commerce est peu lucratif. Les toiles de toute espèce procurent un gain plus assuré. Les Marchandises les plus utiles sont le bois de Bresil, les cuirs, le sucre, le catechu, le storax liquide, le camfre de Borneo, & les miroirs d'Europe. Dans le tems que le Commerce des Hollandois étoit à son plus haut période, ils envoyoit au moins chaque année sept Navires au Japon: aujourd'hui ils n'en envoient que trois ou quatre, dont ils ont beaucoup de peine à vendre la cargaison. Ce qu'ils ne peuvent débiter se garde dans leurs magasins, pour la vente d'une autre année.

Les Marchandises de la Compagnie payent à la Ville de Nagasaki, un droit de quinze pour cent, appelé *Koofen*, ou *Koofen-gin*, c'est-à-dire dédommagement, ou recompense d'argent. En effet cette rétribution se partage entre les bourgeois de la Ville, pour les dédomager de l'embaras & des incommodités que leur cause le

Commerce Etranger. C'est une douleur qu'il étoit bien juste d'accorder aux Habitans de Nagasaki, à qui ce Commerce est fort onéreux à plusieurs égards, à cause des corvées rigoureuses, & des fonctions personnelles auxquelles on les assujettit à cette occasion. Dailleurs le territoire de Nagasaki est si stérile, que ses Habitans ne pourroient subsister sans cette ressource. On prétend que la distribution du Koosen vaut à chaque particulier depuis trois jusqu'à quinze Taëls : car cette repartition est inégale, & chacun est récompensé à raison des fonctions personnelles, plus ou moins pénibles, qu'on exige de lui.

Les Navires de Hollande arrivent communément à Nagasaki dans le mois de Septembre, vers la fin de la mousson du Sud-Ouest, qui est la seule propre à ce voyage. Dès que les gardes, chargés de l'inspection du port, découvrent un de ces Vaisseaux, ils en donnent avis aux Gouverneurs de Nagasaki. Ceux-ci enjoignent sur le champ au directeur de la Compagnie Hollandoise d'envoyer trois hommes de son comptoir au-devant du Navire, à deux bonnes lieues du port, soit pour donner

au Capitaine les instructions nécessaires pour sa conduite & pour celle de ses gens pendant leur séjour à Desima, soit pour demander la liste des Marchandises & des passagers, avec toutes les lettres qui sont à bord. Ces lettres sont portées aux Gouverneurs de la Ville, qui les font examiner par des interprètes: ensuite on les remet au Directeur de la Compagnie. Lorsque le Vaisseau est entré dans le port, on le désarme: deux bateaux de garde se rangent à ses côtés, & ne le quittent plus, jusqu'à ce qu'il mette à la voile pour s'en retourner. Le lendemain de son arrivée, des Commissaires, envoyés par les Gouverneurs, viennent à bord, accompagnés d'une escorte de soldats, & font une revue exacte de toutes les personnes qui sont dans le Navire, suivant la liste qui a été présentée aux Gouverneurs, sur laquelle on a mis le nom de chaque passager, son âge, sa naissance, le lieu de sa patrie, & son emploi. On fait plusieurs recherches au sujet de ceux qui sont morts pendant le voyage, & l'on s'informe exactement de la date de leur mort, & du genre de leur maladie. Kaempfer assure que de

son tems cette recherche s'étendoit jusque sur les animaux qui étoient morts dans le trajet, & que la perte d'un singe ou d'un perroquet occasionnoit quelquefois les plus rigoureuses perquisitions. Ensuite on lit aux passagers les réglemens & les statuts de Police, auxquels ils doivent se conformer pendant leur séjour à Desima. Ces Ordonnances sont affichées dans le Navire, & dans plusieurs quartiers de l'Isle.

Quand les Commissaires ont fait cette visite, ils réglent le tems & la manière de décharger les Marchandises. Elles ne peuvent être transportées que par des portefaix du País. On les porte à Desima, & elles entrent par deux portes situées à l'extrémité Septentrionale de l'Isle, & appellées *les portes de l'eau*, parce qu'elles regardent la mer. A mesure qu'on apporte ces Marchandises, elles sont visitées par des Commissaires, qui les comparent avec l'état qu'on leur a donné, & qui font ouvrir quelques bales de chaque espèce, pour s'assurer de la fidélité de cet état. Ensuite on les enferme dans les magasins de la Compagnie, dont les Commissaires ont la clef, & ces Offi-

ciers ont coutume d'appliquer leur sceau sur la porte. Les coffres qui appartiennent aux particuliers sont aussi ouverts, & visités. Si le propriétaire ne se présente pas d'abord avec la clef, on les met en pièces à coup de hache. On fouille tous les passagers, pour voir s'ils ne cachent pas sous leurs habits quelques Marchandises, comme de l'ambre & du corail, ou s'ils n'ont pas de chapelets, des livres de prières, & quelques médailles empreintes d'une croix, ou de la figure d'un Saint. Si l'on trouvoit sur eux quelque chose de ce dernier genre, on en feroit un crime capital aux Hollandois, & la mort seule des coupables pourroit expier un pareil forfait.

Lorsque la nuit est venue, les Commissaires chargés de la visite se retirent à Nagasaki; mais avant leur départ ils font fermer les portes de l'eau, & ils apposent même leur sceau sur la demeure des Hollandois, qu'ils enferment dans leurs maisons, après les avoir comptés un à un. Tous les matins ils font les mêmes recherches, pour voir si personne ne s'est échappé. Dans le tems que Kaempfer étoit au Japon,

il arriva qu'un matelot tomba dans la mer pendant la nuit, & se noya, sans que personne s'en apperçût. Le lendemain, lorsqu'on fit la visite, ce matelot ne s'étant point trouvé, l'alarme se mit parmi les gardes du port, qui craignirent que ce ne fût un Prêtre Catholique qu'on eût secrètement débarqué dans le País, & que l'Empereur n'imputât son évafion à leur négligence. Telle étoit leur conftertion qu'on les voyoit courir çà & là comme des infenfés, pouffant des cris horribles, s'arrachant les cheveux, & faisant des contorfions effroyables. Plusieurs d'entre eux étoient fur le point de s'ouvrir le ventre, pour prévenir un châtiment honteux qu'ils croyoient inévitable. Mais des pêcheurs prirent dans leurs filets le corps de ce matelot, & cet accident n'eut point d'autres fuites.

Quand toute la cargafion des Navires a été transportée dans les magazins, les Marchandifes y reftent en dépôt, jufqu'à ce qu'il plaise aux Gouverneurs d'assigner le tems du *Combang*, ou de la vente. Lorsque ce tems est réglé, on affiche, quelques jours auparavant, aux portes de *Definas*

une liste de toutes les Marchandises qui doivent se vendre. Cependant les Gouverneurs de Nagasaki font sçavoir aux Ottona, ou Commissaires des rues, & ceux-ci notifient à tous les Marchands de ces quartiers, quels sont les droits que l'Empereur se propose de mettre sur les différentes Marchandises, afin que chaque Négociant puisse s'arranger là-dessus. C'est un moyen indirect que les Gouverneurs de Nagasaki ont imaginé, pour taxer les Marchandises étrangères, & pour limiter les profits des Hollandois. La vente se fait en présence de deux Subdélégués des Gouverneurs, & de quelques autres Officiers, qui ont une inspection particulière sur le fort de Desima. Quand ces Commissaires sont assemblés, le directeur de la Compagnie Hollandoise fait exposer les échantillons des diverses Marchandises qu'on doit mettre en vente. L'endroit où elle se fait est un bâtiment particulier, assez propre, que la Compagnie a fait construire. Cet édifice est divisé en plusieurs compartimens, destinés à divers usages. En ôtant les volets du côté de la rue, la salle du Combang paroît ouverte dans toute

son étendue , de manière que les passans peuvent voir toutes les Marchandises qu'on y étale. On n'expose qu'une sorte de Marchandise à la fois. Ceux qui se présentent pour l'acheter , donnent un , ou plusieurs billets , signés de noms supposés , sur lesquels ils font différentes offres , pour voir comment ira la vente , & pour s'en tenir au plus bas prix qu'ils pourront. Lorsqu'ils ont livré leurs billets , les Directeurs Hollandois les ouvrent d'abord , & séparent les hauts prix des prix médiocres. Ensuite il les remettent à un interprète , qui les lit l'un après l'autre , commençant par les plus hautes encheres. L'interprète demande par trois fois quel est l'offrant ou l'acheteur , & si personne ne répond , il met le billet à part , & prend le suivant. Il continue de la sorte , lisant les billets dont l'enchere est moins forte , jusqu'à ce qu'il se présente quelqu'un qui les réclame. Dans ce cas on lui fait signer son véritable nom au bas du billet , & le lendemain on lui livre les Marchandises. Quand une espèce de Marchandises est vendue , on passe aux autres , qui s'achètent avec les mêmes formalités.

La Compagnie Hollandoise, qui fait un grand Commerce dans les Indes Orientales, entretient au Japon un Directeur particulier. C'est une place importante & très-lucrative. Mais ce directeur n'est en charge qu'une année, & après ce terme il est obligé de retourner à Batavia, sur le même Vaisseau qui amene son successeur. Une des principales fonctions de cet Officier est d'aller tous les ans à Jedo, avec une nombreuse suite, pour saluer l'Empereur, & lui offrir les presens accoutumés. Ces presens, qui s'offrent régulièrement chaque année, & dont la valeur & la qualité sont fixées par des Commissaires de l'Empereur, différent peu d'un tribut effectif. L'Ambassade même, si l'on en croit Kaempfer, est regardée au Japon comme un hommage rendu à l'Empereur au nom de la République des Hollandois, & comme un aveu authentique de leur dépendance. C'est pour cela que le peuple ne donne guère d'autre nom aux Hollandois, qui résident à Nagasaki, que celui de *Fitozitz*, c'est-à-dire d'ôtages. Quand le directeur & les autres députés, sont arrivés à Jedo, & que le jour de l'audience est fixé, ils se

Kaempfer,
Liv. V.

rendent dans l'ordre suivant au Palais de l'Empereur. Le Directeur est porté dans un superbe Norimon ; les autres, au nombre de quatre ou cinq, sont montés sur des chevaux, que leurs valets menent par la bride ; ils précèdent le Norimon marchant un à un. Le Directeur & ses collègues, sont couverts d'une robe de soye noire, qui est un habit destiné pour ces sortes de cérémonies. Le premier interprète suit la chaise du Directeur : il est à cheval. Ensuite paroît un nombreux cortège de domestiques, qui vont à pied, & qui marchent à quelque distance de la première troupe.

C'est dans cet ordre que les Hollandois arrivent à la porte du Palais Impérial. Ce Palais, ainsi que je l'ai dit ailleurs, consiste en trois châteaux, qui ont chacun une clôture particulière. Pour pénétrer dans l'intérieur du premier château, il faut traverser un grand pont, bordé d'une balustrade fort ornée. Au sortir du pont on traverse deux portes fortifiées, entre lesquelles on trouve un petit corps de garde ; ensuite on arrive à une grande place, où l'on rencontre une garde plus nombreuse. De-là on entre dans le

le second château, qui est construit à peu près comme le premier, excepté que les fortifications qui en font la clôture, les portes, le pont, & les Palais qu'on y voit, sont d'une architecture plus remarquable. Le Directeur Hollandois laisse là son Norimon, & tous les gens de sa suite sont obligés de mettre pied à terre, pour se rendre au *sonmats*, ou troisième château, qui est le lieu où l'Empereur habite. On y arrive par un grand pont de pierre, & après avoir traversé quelques bastions bien fortifiés, on entre dans une rue étroite & tortueuse, flanquée de deux murailles d'une hauteur extraordinaire. Au bout de cette rue on rencontre une garde, composée de cent soldats, rangés en bon ordre dans une salle très-vaste. Les Ambassadeurs s'arrêtent dans ce lieu, jusqu'à ce que l'ordre vienne de les introduire dans l'intérieur du Palais, dont la principale porte est fort près de ce corps de garde. En attendant, on leur présente du Thé, & des pipes. Enfin lorsque l'ordre est venu, on conduit les Députés à l'appartement de l'Empereur, qui leur donne audience dans une salle, dont la disposition est

assez particuliere. C'est une chambre fort vaste & fort exhaussée, ornée de piliers dorés & de riches lambris, mais fort obscure, surtout les jours d'audience, à cause du grand nombre de paravens qu'on y pose. Le plancher est couvert de cent nattes, enrichies de belles bordures, & toutes de la même grandeur. Cette salle est percée d'un côté, sur une petite cour, dont elle reçoit la lumière : du côté opposé elle communique à deux cabinets, qui ne tirent du jour que de cette salle. Le premier est assez grand, & c'est là que les Ministres d'Etat ont coutume de donner leurs audiences. L'autre est plus petit, plus enfoncé, & son parquet est plus élevé. C'est dans ce dernier cabinet que l'Empereur se tient dans les audiences solennelles. Il est assis sur de magnifiques tapis, les jambes croisées, & placé de manière qu'il n'est pas aisé de le voir. Les Conseillers d'Etat, les Princes, & les autres Seigneurs de l'Empire forment une double haie dans la grande salle, dont les avenues sont aussi bordées d'un grand nombre d'Officiers & de Gentils-hommes. Lorsque l'Empereur est arrivé dans le cabinet d'audience, les

Officiers chargés d'introduire le Directeur Hollandois, s'écrient à haute voix, *Hollanda Capitain* : à ce signal on fait approcher le Directeur vers le cabinet, sans permettre aux autres députés d'avancer. L'Ambassadeur doit faire alors les inclinations & les révérences prescrites. Elles consistent à se mettre à genoux, à courber le front jusqu'à terre, à se traîner avec les mains & avec les pieds, & ensuite à retourner à reculons de la même manière, sans tourner le dos à l'Empereur, & sans proférer un seul mot. Cette cérémonie ne diffère en rien, de ce qui se pratique par les vaisseaux de l'Empire, lorsqu'ils viennent tous les ans se prosterner aux pieds de leur Monarque, pour reconnoître sa souveraineté, & pour lui rendre hommage.

Kaempfer, de qui j'emprunte tous ces détails, rapporte d'autres particularités curieuses d'une audience à laquelle il assista, & où il convient, avec sa bonne foi ordinaire, que ses camarades, & lui, firent un personnage fort ridicule. L'Empereur reçut les Hollandois dans une salle divisée en plusieurs compartimens, dont les uns

avoient quinze nattes, & les autres dix-huit : ces nattes étoient doubles ou simples, selon la qualité des personnes qui y étoient assises. Plusieurs de ces compartimens étoient ouverts : d'autres étoient fermés par des jalousies. Le milieu de la salle étoit nud, c'est-à-dire qu'on n'y voyoit point de paravens, ni de nattes. C'est-là qu'on plaça les Hollandois, qui eurent ordre de s'asseoir. A leur droite étoient l'Empereur & l'Impératrice, cachés derrière des jalousies. Les Princes du Sang, & les Dames de la Cour de l'Impératrice étoient derrière d'autres jalousies, en face des Hollandois. *C'est de cette maniere, dit Kaempfer, qu'on avoit disposé le Théâtre, où nous devions jouer notre rôle.* Après les premiers complimens, l'Acte qui suivit se changea en une farce. On fit mille questions bizarres aux Hollandois : l'Empereur voulut d'abord sçavoir le nom & l'âge de chacun d'eux, & leur ordonna de l'écrire sur un papier, qui lui fut remis par son premier Ministre au travers de la jalousie. On demanda ensuite au Chef de l'Ambassade, quelle étoit la distance de Hollande à Batavia, & de Nagasaki à Batavia ? Qui

des deux avoit le plus de pouvoir, ou le Directeur Général de la Compagnie des Indes Orientales, ou le Prince de Hollande? Le Docteur Kaempfer fut interrogé à son tour : on lui fit les questions suivantes ; quelles étoient les maladies extérieures ou intérieures les plus difficiles à guérir ? Quelle étoit sa méthode dans la cure des ulcères & des apostumes ? Si les Médecins d'Europe n'avoient point trouvé quelque remède pour rendre les hommes immortels, secret que les Médecins de la Chine cherchoient depuis plusieurs siècles ? Quand les Hollandois eurent satisfait à ces questions, l'Empereur leur fit faire un exercice fort plaisant. *Il nous commanda, dit Kaempfer, d'ôter nos capes ou nos manteaux, qui étoient nos habits de cérémonie : de nous tenir debout, de sorte qu'il pût nous bien considérer : de marcher, de nous arrêter, de nous complimenter l'un l'autre, de sauter, de faire l'ivrogne, d'écorcher le langage Japonnois, de lire en Hollandois, de peindre, de chanter, de mettre & d'ôter nos manteaux. Tandis que nous exécutions les ordres de l'Empereur de nôtre mieux, je joignis à ma danse une chanson amoureuse en Alle-*

Kaempfer,
Liv. V. chap.
VII. trad.
Françoise.

mand. Ce fut de cette maniere, & avec je ne sçai combien d'autres singeries, que nous eumes la patience de devenir l'Empereur & toute sa Cour.

Le lecteur sera sans doute surpris que des gens revêtus du caractère d'Ambassadeurs ayent pû se plier à ces indignes complaisances ; mais c'est par ces manieres humbles & soumises que les Hollandois ont toujours cherché à mériter la confiance & l'amitié du peuple Japonnois, quoique cette conduite n'ait servi dans le fond qu'à les rendre méprisables, & n'ait pû jusqu'ici les garantir des traitemens injurieux & tyranniques qu'on leur fait essuyer dans ce País. Il est certain qu'ils sont traités des Japonnois avec une hauteur & une dureté insupportable : on les observe comme des espions & des traîtres, on les enferme dans une maison de force, & on les garde avec la même précaution que des bêtes féroces.) Les Hollandois supportent cette captivité avec un flegme admirable : l'avarice leur fait digérer tous ces indignes traitemens. Ecoutons ce que dit encore à ce sujet le Docteur Kaempfer, qui étoit attaché au service de leur Compagnie des Indes, en quali-

té de Médecin, & qui certainement n'a point cherché à médire de leur nation. *L'avarice des Hollandois*, dit ce bon Allemand, & l'attrait de l'or du Japon, a eu tant de pouvoir sur eux, que plutôt que d'abandonner un Commerce si lucratif: ils ont souffert volontairement une prison presque perpétuelle: car c'est la pure vérité que l'on peut nommer ainsi notre demeure à Desima. Ils ont bien voulu essuyer pour cela une infinité de duretés de la part d'une nation étrangère & payenne, se relâcher dans la célébration du service divin les Dimanches & les Fêtes solennelles: s'abstenir de faire des Prières, & de chanter des Pseaumes en public: éviter le signe de la Croix, & le nom de Jesus-Christ, en présence des naturels du País, & en général toutes les marques du Christianisme: enfin endurer patiemment & bassement le procédé injurieux de ces orgueilleux infidèles, qui est la chose du monde la plus choquante pour une ame bien née.

Kaempfer,
Livre IV.
chapitre VI.
trad. Fran-
çoise.

Quelques Ecrivains Catholiques ont ajouté à ces reproches, qui ne sont que trop fondés, plusieurs imputations encore plus odieuses, mais dénuées de preuves. Les uns ont débité que les Hollandois, pour se mainte-

nir au Japon, ne rougissent point de fouler aux pieds les saintes Images du Sauveur & de la Vierge. D'autres Ecrivains, même Protestans, * ont publié que dans le tems que la persécution étoit si animée au Japon, les Hollandois ayant été interrogés, comme les autres, s'ils étoient Chrétiens, répondirent *que non, mais qu'ils étoient Hollandois*. Kaempfer ne fait aucune mention du premier de ces reproches, & le P. Charlevoix lui-même n'en parle point, ce qui suffit pour faire tomber l'accusation. Pour ce qui est de l'autre imputation, l'Historien Allemand assure qu'elle est absolument calomnieuse. Ce qui a donné lieu à ce faux bruit, dit-il, c'est la réponse d'un certain Hollandois, nommé Michel *Sandwort*, qui s'étoit établi à Nagasaki, avec un de ses compatriotes, hors du district de l'habitation Hollandoise. Comme cet homme fut interrogé par un des Inquisiteurs s'il étoit Chrézien, il répondit, pour sauver sa vie & celle de son camarade, *quoi Chrétiens, Chrétiens, nous sommes Hollandois*.

* Voyez la Relation de Reyer Gysberg, insérée au Tome II des *Voyages curieux* de Thevenot.

ARTICLE III.

Commerce des Chinois.

LES Chinois entretiennent depuis un tems presque immémorial une sorte de communication & de correspondance avec les Japonnois ; mais il n'y a guère qu'un siècle qu'ils font avec ces Insulaires un Commerce d'une certaine étendue. Avant ce tems ils n'é- Kaempfer, Livre IV. quippoient pour le Japon qu'un petit nombre de Jonques, sur lesquelles ils chargeoient quelques marchandises. Il falloit même, pour l'ordinaire, faire en secret ces armemens : car la maxime des anciens Empereurs Chinois étoit d'interdire à leurs Sujets toute espece de Commerce avec l'Etranger. Le dernier Conquérant Tartare, qui soumit la Chine en 1644, ouvrit les ports de l'Empire aux Vaisseaux étrangers, & permit aux Navires Chinois de commercer au-dehors. Depuis ce tems les Chinois ont étendu leur Commerce dans plusieurs contrées de l'Orient, particulièrement dans le Japon, où ils avoient de plus anciennes habitudes.

Dans les premiers tems les Chinois fréquentoient principalement le port d'Osacca. Mais les Portugais ayant établi un comptoir célèbre à Nagasaki, & cette dernière Ville étant devenue le centre d'un trafic florissant, les Marchands de la Chine y aborderent par préférence. Dans la suite ils furent obligés d'y fixer leur Commerce, en conséquence d'un ordre qui ferma aux Etrangers toutes les Villes de l'Empire, à l'exception du port de Nagasaki. Du reste ils eurent pendant un tems la liberté d'y porter toutes sortes de Marchandises, & d'y aborder avec autant de Jonques qu'ils vouloient. Ils obtinrent même le libre exercice de leur Religion, & on leur permit de bâtir trois Temples à Nagasaki. Mais bien-tôt après les Chinois devinrent suspects à la Cour de Jedo, & leur Commerce ne tarda pas à s'en ressentir. Le Ministère fut instruit que les Jesuites, qu'on avoit bannis du Japon avec les autres Missionnaires, & qu'on regardoit comme les ennemis déclarés de l'Empire, avoient trouvé un azile à la Cour de *Cang-hi*, Empereur des Chinois, qui les protégeoit ouvertement, & leur avoit per-

mis de prêcher le Christianisme dans ses Etats. Une autre événement reveilla l'attention & les défiances du Gouvernement. On trouva sur les Jonques qui venoient de la Chine, quelques livres qui concernoient la Religion Chrétienne. Ces livres, composés vraisemblablement par les Jésuites, étoient imprimés en caractères Chinois, & on les avoit mêlés avec d'autres livres écrits dans la même langue, à la faveur desquels on comptoit les faire entrer dans le Royaume. Tout cela donna à penser à une Nation naturellement inquiète & soupçonneuse. On craignit que les Jésuites, réfugiés à la Chine, ne se servissent des Marchands de cet Empire, pour tenter le rétablissement du Christianisme, qui avoit causé de si étranges révolutions dans le Japon. Ces alarmes paroissoient d'autant plus fondées, qu'il arrivoit tous les ans dans le port de Nagasaki environ deux cens Jonques de la Chine, qui avoient chacune au moins cinquante hommes d'équipage, en sorte que cette Ville étoit presque en tout tems remplie d'un grand nombre de Chinois. Ces considérations porterent l'Empereur

à observer de plus près la conduite des Marchands de la Chine, & à renfermer leur Commerce dans des bornes plus étroites. En 1685, lorsque la vente des Hollandois fut réduite à la somme de trois cens mille Taëls, le Gouvernement limita aussi le trafic des Chinois à pareille somme, au-delà de quoi il leur fut défendu de vendre aucune marchandise. En même tems on ordonna que les Chinois n'ameneroient au Japon que soixante-dix Jonques chaque année, & que chaque Jonque porteroit tout au plus trente hommes d'équipage. Trois ans après on leur défendit toute communication avec les gens du Pais, & au lieu de la liberté dont ils avoient joui jusqu'alors d'habiter & de commercer dans tous les quartiers de Nagasaki, on leur assigna, comme aux Hollandois, une demeure particuliere, à l'extrêmité méridionale de la Ville, sur une petite éminence hors des murs, & voisine du rivage. On bâtit exprès dans ce lieu plusieurs rangs de cabanes, destinées à loger les Négocians Chinois. Chaque rang fut couvert d'un toit commun, & l'on environna le tout de fossés, de palissades,

& de portes fortifiées, où l'on mit de bons corps de garde. On fit même payer aux Chinois le loyer de cette prison, sur le pied de seize-cens Taëls, ou de huit cens pistoles chaque année.

Les Chinois n'ont point d'Agens, ni de Directeurs de leur Commerce, qui résident au Japon : ils n'habitent même que dans le tems de leur vente la demeure qui leur a été assignée. Quand ce tems est passé, chacun se rembarque sur la Jonque qui l'a amené, & le comptoir reste vuide. Ils ont trois ventes réglées dans l'année : l'une au printems, pour les Marchandises de vingt Jonques; l'autre en Eté, pour la cargaison de trente, & la troisième en Automne, pour la cargaison de vingt. Toutes les Jonques surnumeraires, ou qui arrivent après le tems de la vente, sont obligées de s'en retourner, sans avoir même la permission de décharger leurs Marchandises, & de les déposer dans des magasins.

Les principales cargaisons des Jonques Chinoises sont des soyes écruës ou filées de la Chine & du Tonquin; toute sorte d'étoffes de laine, de soye, & de coton; du sucre, des pierres de calamine pour l'alliage du cuivre; la

térébentine, la gomme, la myrre, des bois de senteur, du camfre, du gen-sing, & d'autres drogues aromatiques ou médicinales. Les Chinois font aussi un assez grand Commerce de livres de toute espece, principalement de morale, & d'autres matières Philosophiques. Mais avant que ces livres soient exposés en vente, ils sont examinés avec la plus sévère exactitude par des Censeurs publics, dont le principal devoir est d'empêcher que parmi les livres étrangers il ne se glisse aucun ouvrage, qui traite des matières du Christianisme.

Les formalités qui s'observent dans la vente des Marchandises qu'apportent les Chinois, sont à peu près les mêmes que celles qui se pratiquent dans la vente des Hollandois. Mais au lieu que ceux-ci ne payent qu'un droit de quinze pour cent, les Marchandises des Chinois sont taxées à soixante. Ce droit se paye par l'acheteur, & les profits qui en résultent font partie du *Koofen*, ou de cette distribution d'argent, qui se fait tous les ans aux Bourgeois de Nagasaki. Les Chinois ne peuvent emporter du Royaume aucune espece monnoyée : & on les obli-

ge de convertir en cuivre, ou en d'autres Marchandises du Pais, tout l'argent qu'ils retirent de leur vente.

Comme les Négocians Chinois, depuis la réduction de leur Commerce, sont la plûpart du tems obligés de s'en retourner avec une partie de leurs Marchandises, qu'ils n'ont pû débiter, il arrive souvent que leurs Jonques sont suivies par des barques Japonnoises, dont les propriétaires font la contrebande, & achètent en fraude, & à bas prix, ce reste de marchandises. Mais quand ils sont surpris par les bateaux d'observation, ou par les Gardes-Côtes, ils sont livrés à la Justice, & condamnés au supplice de la Croix: telle est la peine attachée à la plus légère contrebande. Le Gouvernement est si inflexible sur cet article, que dans l'espace de six ou sept années, on a compté jusqu'à trois cens personnes exécutées à mort, pour avoir fraudé la doüanne avec les Chinois, dont ils avoient suivi les Jonques.



ARTICLE IV.

Tentatives que les Anglois & les François ont faites pour s'établir au Japon, & quel en a été le succès.

Charlevoix,
Liv. XII.

EN 1613, deux ans après l'établissement des Hollandois à Firando, un Vaisseau Anglois, revenant des Moluques, prit terre au Japon, & jetta l'ancre dans le port de Firando. Le Capitaine qui le commandoit, nommé Guillaume Saris, fut accueilli favorablement du Prince du Pais, & trouva même de la protection à la Cour du Cubo Jjejas, par l'entremise d'un certain Guillaume Adams, son compatriote, dont j'ai parlé plus haut. Cet homme qui avoit servi de pilote au premier Navire Hollandois qui aborda au Japon, s'étoit établi dans le Pais, hors de la dépendance des Hollandois, & avoit trouvé le moyen de s'introduire à la Cour d'Jjejas, dont il possédoit les bonnes grâces. Le Chevalier Saris, appuyé du crédit d'Adams, sollicita, & obtint la permission d'établir un comptoir à Firando, avec une liberté entière pour

les Sujets de la Grande-Bretagne, de trafiquer dans tous les ports du Japon. Après avoir séjourné quelque tems à *Surunga*, où la Cour résidoit alors, il retourna à *Firando*, & s'embarqua ensuite pour l'Angleterre, avec des lettres du Cubo, pleines de civilités pour sa Majesté Britannique, & une copie en caractères Chinois des Privilèges qu'il avoit obtenus pour sa Nation. Il laissa au Japon Le Chevalier *Richard Cock*, qu'il chargea de la direction du Commerce, & du soin de la correspondance.

On ne sçait quel fut le succès de ce premier établissement, ni ce qui déterminâ les Anglois à y renoncer au bout de quelques années. Il est probable que les guerres civiles dont la Grande-Bretagne fut déchirée jusque vers le milieu du dernier siècle, empêchèrent les Anglois de suivre ce premier projet, & leur firent négliger le Commerce du Japon, malgré les grands avantages qu'ils avoient lieu de s'en promettre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1624 ils n'avoient plus de comptoir dans ces Isles, & qu'ils ne songerent à y rentrer qu'en 1673. Ce fut alors qu'un de leurs Navires, nommé *le Retour*, fit voile vers le Japon, &

Charlevoix,
Livre XX.

parut le vingtième jour de Juin à l'entrée du port de Nagasaki. Sur le champ on détacha de la Ville plusieurs bateaux, pour aller reconnoître le bâtiment, & bien-tôt après un des Gouverneurs de Nagasaki s'y transporta, accompagné d'un Secrétaire, & de cinq interprètes, dont l'un parloit Portugais, & les quatre autres, Hollandois. On demanda au Capitaine de quel Pais il étoit, & d'où venoit son Vaisseau. Le Capitaine répondit que ses gens & lui étoient nés en Angleterre, & qu'ils venoient de Bantan. Il ajouta que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit député auprès de l'Empereur du Japon, & l'avoit chargé de solliciter le rétablissement du Commerce que les Anglois avoient fait cinquante ans auparavant dans le Pais, sous les auspices de l'Empereur Jjejas, & en vertu des Privilèges que ce puissant Monarque avoit accordés à leur Nation. En même tems il remit au Gouverneur une copie de ces Privilèges, avec deux lettres pour l'Empereur, l'une de sa Majesté Britannique, & l'autre de la Compagnie des Indes Orientales. Le Gouverneur lut le premier écrit avec beaucoup d'attention, puis il en demanda l'original scellé du sceau de

l'Empereur : le Capitaine répondit que quelques années auparavant les Anglois , en quittant Firando , avoient remis cet acte au Conseil Impérial.

Le Gouverneur demanda ensuite au Capitaine , quelle Religion professoient les Anglois ; si la Grande-Bretagne étoit en paix avec le Portugal & l'Espagne ; si il étoit vrai que le Roi Charle eût épousé la fille du Roi de Portugal , & combien il en avoit d'enfans. Il est évident que cette dernière demande avoit été malignement suggérée par les Hollandois , qui cherchant à exclure du Japon ces nouveaux concurrens , n'avoient pas manqué d'instruire le Gouverneur de l'alliance que le Roi d'Angleterre avoit contractée avec le Portugal. Le Capitaine répondit que les Anglois étoient Chrétiens , non comme les Portugais & les Espagnols , mais à la maniere des Hollandois : que la Grande-Bretagne étoit en paix avec toutes les Nations : que le Roi Charle étoit marié à une Princesse de Portugal , mais qu'il n'en avoit point d'enfans : que la coutume d'Europe autorisoit les Rois à se marier avec des personnes de leur rang : qu'au reste ils prenoient souvent des

femmes chez des Princes avec lesquels ils n'avoient d'ailleurs que de foibles liaisons. Le Capitaine dit ensuite qu'il étoit chargé de plusieurs présens pour l'Empereur : ce que le Gouverneur parut écouter avec plaisir ; après quoi il se retira.

Le fruit de cette première entrevue fut que les Anglois obtinrent la permission de jeter l'ancre dans le port, mais à condition qu'ils ne feroient aucune décharge d'artillerie, & qu'ils livreroient même tous les canons, & toutes les munitions de guerre qui étoient dans leur Navire ; à quoi le Capitaine consentit sans aucune peine. En même tems une partie des bateaux qui avoient escorté le Gouverneur, reçurent ordre de se ranger autour du bâtiment, à une petite portée de canon ; ensuite on prit les noms de tous les Anglois qui étoient à bord, & chacun d'eux fut examiné & interrogé en particulier. On dressa aussi un état de toutes les Marchandises dont le Navire étoit chargé : on enleva la poudre, le plomb, l'artillerie, & jusqu'aux armes des passagers, sans excepter quelques fusils à double canon, qui faisoient partie des présens qu'on avoit destinés pour le Cubo.

Les Anglois séjournerent pendant plus d'un mois dans le port de Nagasaki, attendant les ordres de l'Empereur, qu'on avoit informé de leur arrivée, & qui seul pouvoit décider de leur sort. Pendant ce tems le Gouverneur de Nagasaki, & d'autres Emissaires de la Cour se rendirent plusieurs fois à bord du bâtiment, & fatiguèrent étrangement le Capitaine, & les passagers, par les demandes importunes & capricieuses qu'ils leur firent. Enfin le vingt-huitième de Juillet la réponse de l'Empereur arriva, & les Gouverneurs de Nagasaki firent notifier aux Anglois, que sa Majesté Impériale ne vouloit point permettre le Commerce aux Sujets d'un Prince qui avoit épousé la fille du Roi de Portugal, le plus grand ennemi de la Nation Japonnoise; qu'ainsi ils se disposassent à partir au premier jour. Le Capitaine du Vaisseau ayant représenté aux Gouverneurs qu'il lui étoit impossible de mettre à la voile avant la chute des vents alisés, qui souffloient alors; on lui accorda quelque délai. Cette espece de condescendance l'enhardit à demander qu'il lui fût au moins permis de vendre sa cargaison, pour se dédommager des frais de son

armement, & des dépenses extraordinaires qu'il avoit faites pendant deux ans de voyage. Mais aucun des Gouverneurs n'osa prendre la chose sur lui, ni même se charger de la proposer à la Cour. Toute la grace que le Capitaine obtint des Gouverneurs, fut qu'ils consentirent que les Anglois payassent en Marchandises les provisions dont ils eurent besoin pendant le séjour qu'ils firent dans le Havre, où les vents alisés les retinrent encore quarante-cinq jours. Enfin le tems étant devenu favorable, le Capitaine reçut ordre de mettre à la voile. On restitua au Navire toutes les armes, & toutes les munitions qu'on en avoit transportées, à l'exception de la poudre, qui ne lui fut rendue qu'après qu'il eut levé l'ancre, & qu'il fut sorti du port. Le Capitaine demanda en partant, si après la mort de la Princesse de Portugal, épouse du Roi Charles, les Navires de sa Nation pouvoient espérer d'être mieux reçus à Nagasaki: à quoi les Gouverneurs répondirent qu'ils ne conseilloient point aux Anglois de faire jamais une pareille tentative, *les ordres de l'Empereur, (ce sont les termes dont ils se servirent) étant comme la sueur, qui ne rentre plus dans*

le corps, lorsqu'elle en est sortie. C'est ainsi qu'échoua le projet d'établissement qu'avoient conçu les Anglois.

Quelques années avant cette tentative, M. Colbert forma aussi le projet d'étendre jusques au Japon le Commerce naissant de nôtre Compagnie des Indes, dont il fut le créateur. Ce grand Ministre chargea de l'exécution Charlevoix, ubi supra. de cette entreprise le sieur Caron, autrefois Directeur de la Compagnie Hollandoise au Japon, & qui s'étant brouillé avec la Hollande, s'étoit donné à la France. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & qui avoit une parfaite connoissance de la langue, des mœurs, & du genie des Japonnois; du reste fier, inquiet, & d'une humeur aussi impérieuse que difficile. Kaempfer assure que dans le tems que les Hollandois le chargerent de la direction de leur comptoir au Japon, il nuisit beaucoup aux affaires de la Compagnie, & que son caractere brouillon & hautain pensa ruiner leur Commerce. M. Colbert ignoroit sans doute cette derniere particularité, lorsqu'il jetta les yeux sur Caron. Quoi qu'il en soit, il le fit partir en 1666 pour les Indes, avec ordre de prendre terre au Japon, & de solliciter auprès

Voyages au
Nord. Voya-
ges du Che-
valier Char-
din.

du Gouvernement la permission de s'y établir, & d'y commercer. Il lui remit entre les mains une lettre du Roi pour l'Empereur du Japon, avec une ample instruction, dont un des principaux articles portoit, que le sieur Caron eût grand soin de bien représenter au Cubo, qu'encore que le Roi de France professât la Religion des Portugais, toutefois il y avoit grand nombre de ses Sujets qui suivoient celle de Hollande, & que ceux-ci seroient envoyés au Japon par préférence aux autres, si sa Majesté Japonnoise l'exigeoit. M. Colbert dont les lumières s'étendoient fort loin, avoit sagement prévu que la Religion Catholique seroit un obstacle insurmontable à l'entreprise qu'il méditoit, & c'est pour obvier à cet inconvenient qu'il avoit inséré dans son instruction l'article dont je viens de parler. Au reste le voyage de Caron ne produisit à la France aucun des avantages que le Ministère s'en étoit promis. Caron après avoir erré inutilement dans la mer des Indes, fut obligé de revenir en Europe, & périt malheureusement dans ce dernier trajet.

CHAPITRE XIII.

S'il est avantageux à l'Empire du Japon d'être fermé, comme il est, aux Etrangers ; de maniere qu'aucun peuple du monde n'a la permission d'y aborder, & que ses propres habitans n'en peuvent sortir.

LES réflexions qui font la matiere de ce Chapitre m'ont paru dignes de la curiosité des Lecteurs, & j'ai crû qu'elles termineroient agréablement l'Histoire des Japonnois. Kaempfer en est l'Auteur : elles sont tirées d'une Dissertation, imprimée à la suite de son Histoire du Japon. Je puis répondre qu'on en verra ici l'extrait avec plaisir.

I.

Il paroît assez étrange que les Japonnois, cantonnés dans un petit coin de notre Globe, aient renoncé volontairement à toute espece de Commerce avec les Nations qui les environnent. C'est rompre en quelque sorte les nœuds de la société, & de la communication mutuelle, qui doit être

entre tous les hommes. N'est-il pas dans l'ordre que des créatures formées de la même substance, & destinées à habiter le même Globe, s'accoutument à vivre ensemble, & à communiquer les unes avec les autres? Ajoutez que tous les Pais ne produisent pas les mêmes choses: ce qui manque à l'un se trouve dans l'autre, d'où il résulte que les hommes ont des besoins réciproques, & doivent s'aider mutuellement. En supposant ces principes, que doit-on penser de la conduite des Japonnois? Fermer leur empire à tous les peuples de la terre; repousser avec violence tous les voyageurs qui s'y présentent; condamner à une prison perpétuelle ceux mêmes que la tempête fait échouer sur les côtes; imposer aux naturels du Pais la Loi gênante de n'en point sortir, en menaçant les transuges du supplice horrible de la croix; n'est-ce pas transgresser les Loix sacrées de la nature, & renverser l'ordre infiniment sage que l'Etre suprême a établi dans le monde? Ces raisonnemens que j'ai entendu faire à plusieurs de nos spéculatifs, ont, je l'avoue, quelque apparence de solidité: mais il s'en faut beaucoup que je

les trouve sans réplique, & j'espère les combattre par des raisons infiniment plus fortes.

Si nous jettons un coup d'œil sur la surface de notre Globe, nous trouverons que ses différentes parties sont séparées l'une de l'autre par des rivières, des mers, & des chaînes de montagnes; & nous concluons de là qu'il est propre à être habité, non par une seule société, mais par plusieurs. Nous observerons aussi des différences remarquables dans les climats: c'est une raison de plus pour fixer chaque peuple dans le País où il se trouve bien. Dieu n'a-t-il pas lui-même autorisé la dispersion des peuples, dans le tems de la confusion des Langues à Babylone, lorsque les hommes ne formoient encore qu'une seule société? N'a-t-il pas voulu que leur communication intime & mutuelle fût rompue, & que désormais les différens País fussent habités par différens Peuples?

Il y a plus. Telle est la dépravation de notre nature, que dès que les hommes s'assemblent en corps, & forment des sociétés, ils sont en proie aux guerres étrangères, ou aux divisions intestines. Plus ces sociétés sont nom-

breuses , plus on y voit éclore de révolutions. Que la condition des mortels seroit heureuse , si la nature avoit répandu également ses faveurs sur toutes les portions de notre Globe , & leur avoit accordé tous les besoins de la vie ; de maniere que les habitans de chaque contrée , pleinement satisfaits de leur état , n'eussent respectivement aucunes prétentions les uns sur les autres. L'ambition & l'avarice seroient inconnues aux hommes : chaque société jouiroit d'une paix profonde. Tous les Peuples du monde vivroient à la maniere des Japonnois , qui renfermés dans les limites de leur Empire , jouissent d'un bonheur tranquille , & ne sont nullement tentés de commercer avec les autres hommes , parce qu'ils trouvent assez de ressources dans leur propre Pais. En effet , qu'est-ce qui porte les Nations à se lier entr'elles , & à se rechercher mutuellement ? Leur foiblesse réciproque , leur paresse , leur indigence , l'envie de se procurer ou des Arts , ou de bonnes Loix , ou un Commerce utile : voilà les principaux motifs des alliances & des sociétés humaines. Car s'il se trouvoit un peuple assez puissant & assez courageux pour

être à l'abri des insultes de l'ennemi, assez laborieux ou assez riche pour se passer de ses voisins ; si ce peuple excelloit dans les Arts, s'il avoit de bonnes Loix, s'il habitoit un País de difficile accès, je doute fort qu'il fût tenté de former des liaisons avec un autre peuple, & je n'imagine pas même qu'une telle société lui fût avantageuse. Or tel est le cas où se trouvent les Japonnois, & nul autre peuple connu n'est à cet égard dans une position plus avantageuse. C'est ce que je me propose de faire voir en peu de mots.

I I.

Le Japon est un amas de plusieurs Isles, coupées par des anes, des détroits, & des golphes. La nature l'a entouré d'une Mer orageuse, qui le rend presque inaccessible. Tous les Vaisseaux qui viennent des parties méridionales de la terre, ont à lutter contre les vents contraires pendant la plus grande partie de l'année : il n'y a qu'une saison très-courte qui soit favorable à cette navigation. Les Côtes du País sont escarpées, & la Mer qui les baigne est semée d'écueils, de bas

Situation
du Japon.

Il est inac-
cessible.

fonds, & de bancs de sables. On ne connoît qu'un seul Port où les Vaisseaux d'une charge considérable puissent mouiller avec sûreté : c'est celui de Nagasaki, dont l'entrée est même difficile.

Le País est fort peuplé.

Le País est peuplé extraordinairement : on auroit peine à croire que dans son étendue il puisse contenir une telle multitude d'habitans, & fournir à leur subsistance. Les grands chemins sont bordés de Bourgs & de Hameaux qui se touchent : à peine est-on sorti d'un Village, que l'on entre dans un autre, & l'on fait quelquefois plusieurs lieues sans trouver un espace inhabité, comme si l'on marchoit dans une longue rue. Le Japon contient plusieurs Villes, dont les deux principales peuvent le disputer aux plus grandes Villes de l'Univers. Meaco, ancienne Métropole de l'Empire, a trois lieues de long, & deux en largeur. Jedo, qui est la Capitale moderne, est d'une telle étendue que je ne crains point d'avancer que c'est la plus grande Ville du monde connu. J'en puis parler par moi-même : nous marchâmes un jour entier, allant au petit pas du cheval, depuis *Sinagava*, où le Fauxbourg com-

mence, jusqu'à l'extrémité opposée de la principale rue, qui coupe la Ville dans sa longueur, par une ligne un peu courbe.

Les Japonnois sont guerriers : ils poussent le courage jusqu'à l'audace ; ils méprisent les dangers, & même la mort, qu'ils se donnent pour la moindre cause. Des hommes de ce caractère ne peuvent manquer de résolution en présence de l'ennemi, & ne se laisseroient pas subjugués facilement. D'ailleurs le País est si bien fortifié par sa position, qu'il n'a presque rien à craindre d'un ennemi étranger. Les Tartares qui ont soumis la Chine, & tant d'autres País, soit en Asie, soit en Europe, ont tenté deux fois inutilement la conquête du Japon. Un deluge de ces barbares inonda le País vers la fin du huitième siècle de notre Ere : ils s'y maintinrent pendant quinze ans, au moyen des fréquentes recrues qu'ils tiroient de la Tartarie. Mais au bout de ce terme, *Tamaramar*, Général Japonnois, choisi par le Ciel pour la délivrance de sa Patrie, leur livra une sanglante bataille, & remporta sur eux une victoire si complète, que suivant les Annales du Japon, il n'échapa au-

Les Japonnois sont guerriers.

cun des ennemis , pour porter à ses compatriotes les tristes nouvelles de cette défaite. La nuit qui précéda cette mémorable journée ne fut gueres moins fatale aux Tartares : une orage épouvantable fit périr toute leur Flotte. L'an de J. C. 1281 , ces Barbares tenterent une nouvelle irruption , & parurent sur les Côtes avec une Flotte formidable , composée , dit-on , de quatre mille voiles. La tempête la submergea encore , & l'Armée nombreuse qu'elle portoit fut entierement détruite. Les Japonnois ayant résisté à de si terribles attaques , il n'y a guere d'apparence qu'ils succombent jamais sous les efforts d'aucune Puissance étrangere. La longue paix & la tranquillité dont ils jouissent , ne produiront pas même ici , comme ailleurs , une certaine paresse , & ce défaut d'activité qui avec le tems dégénere en une mollesse efféminée : leur humeur martiale , & une certaine noblesse de sentimens , qui se transmet parmi eux d'âge en âge , semblent les garantir pour jamais d'un tel malheur. L'éducation de leurs enfans est telle , qu'il semble que les idées de hardiesse & d'intrépidité sont les principales impressions qu'on veut

inculquer dans ces ames tendres. On les accoutume dès le berceau au bruit des instrumens militaires, & on ne leur chante que des airs guerriers. Les premiers Livres qu'on met dans leurs mains contiennent l'Histoire de leurs Heros, sur-tout de ceux qui se sont donné la mort, action que les Japonnois regardent comme le dernier effort de la grandeur d'ame. Par ces moyens le courage, l'intrépidité, & le mépris de la vie s'insinuent facilement dans ces jeunes ames. Ajoutez que les Japonnois ont de bonnes armes, & s'en servent fort adroitement : leurs épées sur-tout sont d'une trempe excellente, & ils sont si jaloux de les conserver, qu'il est défendu, sur peine de la croix, de les vendre aux Etrangers, ou de les transporter hors du País. Enfin ces Peuples sont laborieux, & endurcis à la fatigue : ils vivent de quelques plantes communes, des racines, de méchantes herbes de mer, ou tout au plus quelques coquillages leur suffisent. L'eau est leur boisson ordinaire : ils ont les jambes & la tête nues : ils couchent sur la terre, ou sur des nattes de jonc, & sans autre oreiller qu'un coffre de bois.

Ce Peuple est laborieux, & endurci à la fatigue.

Malgré tous les avantages dont je viens de parler, il faut convenir que les Japonnois auroient grand tort de renoncer à toute communication avec les Etrangers, s'ils ne trouvoient pas dans leur propre Pais de quoi vivre agréablement & avec aisance. Mais on va voir qu'ils ont à cet égard d'abondantes ressources. Depuis sur-tout que leur Empire est absolument fermé, une heureuse expérience leur a appris qu'avec de l'industrie & du travail on trouve toujours assez d'expédiens pour subsister, & pour se passer de ses voisins. Qu'on jette un coup d'œil sur l'état présent de cet heureux Pais, & l'on conviendra que je n'avance rien qui ne soit exactement vrai.

Les Japonnois trouvent chez eux tous les besoins de la vie.

En premier lieu, ce qui n'est pas un médiocre avantage, les Japonnois vivent sous un climat fort temperé, qui n'est exposé ni aux ardeurs brûlantes des Pais trop méridionaux, ni au froid excessif de certaines contrées septentrionales. C'est une chose reconnue, qu'il n'y a pas de Pais plus fertiles, & plus agréables, que ceux qui

sont situés entre le trentième & le quarantième degrés de latitude polaire. On peut objecter à la vérité, que le Japon est un País inégal & pierreux, entrecoupé de montagnes escarpées, & qui seroit entierement stérile en bien des endroits, s'il n'étoit cultivé avec un soin & une industrie extraordinaire. Mais c'est en cela même que la nature a été extrêmement favorable à ce País: ce défaut apparent du terroir, ce besoin de culture, est ce qui tient les habitans en haleine, & leur donne cet esprit louable d'industrie & de travail. D'ailleurs la fertilité du climat est telle qu'on y voit à peine une colline, quelque escarpée qu'elle soit, qui étant bien cultivée, ne donne à l'industriex Laboureur une digne récompense de ses peines, & de son adresse. Les endroits stériles, ceux-même qu'on ne sçauroit absolument cultiver, ne sont pas pour cela entierement inutiles. Une Nation nombreuse comme celle des Japonnois, si fort ennemie de l'oïsveté, confinée avec cela dans les limites étroites de son propre País, a dû apprendre à se servir de plusieurs productions de la nature, que la terre ou la mer fournissent, non seulement pour le

soutien de la vie , mais encore pour la rendre douce & agréable. Plusieurs choses , rejetées par la plûpart des Nations , composent une partie de leurs desserts , & de leurs mets les plus friands. Les bois , les marais , les terres incultes , leur fournissent des plantes & des racines , qui servent à l'abondance & à l'ornement de leurs tables. La Mer leur donne une grande quantité de reptiles & de coquillages de toute espèce. Les qualités venimeuses de certains poissons n'empêchent pas même qu'on ne s'en serve : la Nature n'a pas donné pour rien à cette Nation un corps vigoureux pour le travail , & un esprit capable des inventions les plus extraordinaires.

Les Japon-
nois culti-
vent les
Arts.

D'ailleurs les Japonnois trouvent dans leur Pais une multitude de productions utiles & agréables , dont il seroit difficile de rencontrer l'assemblage dans aucune autre contrée. On trouve ici toutes sortes de métaux & de minéraux , du soufre , de l'argile propre à faire la brique , ou à construire des vases , de l'ambre gris , du cristal , des pierres précieuses , des bois de construction , une grande quantité de ris , de pois , & de légumes ,

des plantes & des drogues médicinales de plusieurs espèces. Pour ce qui est des Arts mécaniques les Japonnois ont à cet égard tous les secours nécessaires, soit du côté des matériaux, soit pour ce qui concerne l'industrie. Tant s'en faut qu'ils ayent besoin de faire venir des ouvriers des autres Païs, qu'au contraire ils surpassent en adresse toutes les Nations de l'Asie.

On auroit de la peine à concevoir toute l'étendue du Commerce qui se fait dans les différentes Provinces, d'une extrémité de l'Empire à l'autre; combien les Marchands sont actifs & industrieux; quelle multitude de bâtimens on trouve dans tous les Ports, & combien il y a de Villes marchandes & opulentes dans le Royaume. Les côtes de la Mer sont tellement fréquentées, qu'on croiroit que toute la Nation s'est établie dans ces quartiers, & que l'intérieur du Païs est absolument désert. Leur Commerce.

Jettons maintenant un coup d'œil sur les Sciences du Japon. Peut-être trouverons nous que ces peuples n'ont pas fait de grands progrès dans la Philosophie; je conviendrai même, si l'on veut, qu'ils ont un estime médio- Leurs Sciences.

cre pour cette Science. Cependant ils n'en font pas tellement ennemis, qu'ils veuillent bannir de leur País ceux qui la cultivent : mais ils la regardent comme un amusement fait pour les gens oisifs, & ils la relèguent dans les Monasteres, où l'on a tout le loisir nécessaire pour s'en occuper. De toutes les parties ils n'estiment que la Morale, dont ils font une étude sérieuse. J'avouerai aussi qu'ils sont fort ignorans dans les Mathématiques, sur-tout dans ce qui concerne la partie la plus profonde, & qui est purement spéculative. Mais quel Peuple, si l'on excepte les Européens, ont pénétré dans ces mysteres ? On peut dire la même chose de la connoissance du vrai Dieu, & de la saine Théologie. Il y a environ un Siècle que la lumiere de l'Evangile brilloit avec tout son lustre dans cette extrémité de l'Orient. Mais hélas ! elle fut bien-tôt éteinte dans le sang d'un nombre incroyable de Martyrs ; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ceux qui avoient le plus contribué à la répandre, furent en partie cause de son extinction. Je suis porté à croire que les Peres de la Compagnie de Jesus auroient plus de succès dans la

propagation de la Foi Chrétienne, & une récompense plus assurée de leur zèle & de leurs travaux, d'ailleurs si utiles à la Religion, s'ils ne comptoient un peu trop sur les premiers succès, & s'ils se défioient un peu plus d'eux-mêmes. Dans l'impatience où ils sont de venir à bout de leurs entreprises, à peine voyent-ils quelque lueur d'espérance, que pour conduire le grand ouvrage des conversions à un heureux succès, ils font concourir des ressorts qui tiennent un peu trop de la prudence humaine. De là vient, qu'après d'assez heureux commencemens, ils échouent souvent dans ces sortes d'entreprises. Les Payens favorisent si fort la liberté de conscience, qu'ils ne condamnent aucune Religion, & ne refusent jamais aux Prédicateurs d'une Doctrine étrangère la permission de l'établir parmi eux, jusqu'à ce qu'ils découvrent qu'elle est contraire au repos Public.

Au reste quoique les Japonnois aient donné l'exclusion à l'Évangile, il ne faut pas croire pour cela qu'ils soient athées d'esprit, ou de cœur. Il y a plusieurs Religions établies dans l'Empire: ils font profession d'un profond res-

Leur Religion.

pect, & d'une vénération infinie pour leurs Dieux, auxquels ils décernent différens cultes. J'ose assurer d'ailleurs que pour la pratique de la vertu, la pureté des mœurs, & l'extérieur de la dévotion, ils surpassent infiniment les Chrétiens : soigneux du salut de leurs ames, scrupuleux jusqu'à l'excès pour l'expiation des moindres fautes, pleins de foi & d'espérance pour les biens de la vie future.

On m'objectera peut-être que ces
Leurs Loix. Peuples n'ont pas une connoissance exacte des Loix. Je voudrois de tout mon cœur que nous autres Européens fussions aussi ignorans qu'eux en cette matiere, tant est grand l'abus que nous faisons d'une science d'ailleurs utile. Les Japonnois, ainsi que la plûpart des autres Nations de l'Orient, ont une voie très-courte d'obtenir justice. Il n'est pas nécessaire de faire tant d'écritures, ni de poursuivre un procès pendant plusieurs années. L'affaire est exposée sans délai devant le tribunal qui la doit juger : les Parties sont ouïes, les Témoins examinés, les circonstances pesées, & les Juges prononcent aussi-tôt. Quoi qu'on ne puisse nier que cette Jurisprudence expéditive

ne soit sujette à plusieurs inconvéniens, j'ose pourtant assurer qu'elle est moins préjudiciable aux Parties, que les longueurs éternelles de nos procédures. D'ailleurs qu'on ne s'imagine pas que les Japonnois soient entièrement dépourvus de Loix : au contraire ils en ont d'excellentes, & il faut bien que cela soit, puisque leur Empire est dans un état si florissant. Parmi leurs Constitutions, une des plus remarquables est celle qui ferme le Royaume aux Etrangers : examinons l'origine de cette Loi, & voyons comment le Gouvernement est venu à bout de la faire exécuter.

I V.

On doit regarder *Taikosama* comme le premier Auteur des Loix sévères dont je parle. C'étoit un homme d'un grand courage, & d'une prudence consommée, qui d'une condition basse & servile, s'éleva par son propre mérite jusqu'à devenir un des plus puissans Monarques de l'Univers. Ce Prince, qui connoissoit parfaitement le génie des Japonnois, prévint bien qu'il lui seroit impossible de se maintenir sur le

Comment on exécuta le dessein de fermer l'Empire du Japon.

Trône, s'il n'imposoit à ses Sujets un joug rigoureux. Il falloit des Loix séveres pour tenir en bride une Nation si mutine, & pour conserver la tranquillité dans un si grand nombre de Provinces éloignées les unes des autres. Taikofama institua un Code nouveau, aussi terrible que celui de *Dracon*, Législateur d'Athenes, dont on disoit que les Loix étoient écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. Quoiqu'il en soit de la sévérité de ces nouvelles Loix, il est certain qu'elles étoient justes, relativement au caractère des Japonnois, & à la forme de Gouvernement qu'on se propoisoit d'établir. Leur rigueur consiste principalement en ce que la moindre contravention est punie de mort, ou du moins d'une peine corporelle. Les amendes pécuniaires n'ont point lieu ici. Il parut très-injuste, & non sans cause, que les Loix fussent faites seulement pour les pauvres, & que les riches ayant assez d'argent pour se racheter du supplice, fussent en état de commettre tous les crimes qu'ils voudroient. J'ai souvent admiré, pendant les voyages que j'ai faits dans le País, la briéveté & le laconisme des Ordonnances que l'on affiche sur les

grands chemins. Les ordres du Prince y sont exprimés en aussi peu de mots qu'il est possible. On ne donne point de raison pourquoi telle ou telle Loi a été faite, & l'Empereur n'y rend point compte de sa conduite. On croit que ce style laconique convient à la Majesté d'un grand Monarque : c'est assez qu'il sçache lui-même les raisons des ordres qu'il donne : ce seroit un crime d'Etat de révoquer en doute son discernement, & son grand sens.

Les successeurs de Taikofama suivirent les maximes de ce sévère Législateur, & poussèrent même les choses plus loin que lui. Voyant qu'il avoit mis le Royaume sur un tel pied qu'on n'avoit rien à craindre au-dedans, ils crurent qu'il falloit aussi se précautionner contre les causes étrangères, qui pourroient troubler l'heureuse tranquillité dont on jouissoit. Ils voulurent s'assurer de l'avenir, donner une forme stable au nouveau plan de politique qu'ils avoient embrassé, & le porter même à sa plus haute perfection. Cela demandoit toute la prudence & toute l'application des Empereurs. Les mœurs & les coutumes étrangères furent le premier objet de

cette réformation. Les cartes , les dés , les duels , le luxe des tables & des habits , & toutes les superfluités Européennes , furent regardés comme des obstacles à la pratique de la vertu. La Religion même des Chrétiens ne put échapper à la critique de ces rigides Législateurs : elle fut déclarée préjudiciable au plan du Gouvernement qu'on venoit d'établir , injurieuse aux Dieux , & surtout à la Majesté des *Mikaddo*, ou Empereurs Ecclésiastiques. On jugea aussi que les voyages des Japonnois chez les Peuples Etrangers , ou des Peuples Etrangers chez les Japonnois , étoient préjudiciables à la tranquillité publique , parce que cela tendoit à introduire de nouvelles coutumes , incompatibles avec les mœurs & le génie de la Nation. En un mot , tous les désastres que l'Empire avoit soufferts , ou qu'il pouroit souffrir dans la suite , furent attribués aux maximes & aux coutumes étrangères : on crut qu'il ne seroit pas possible de rétablir le corps dans sa première santé , si l'on ne coupoit sans pitié toutes les parties cancrénées , & qu'on se flatteroit en vain d'avoir guéri le mal , tant qu'on en laisseroit subsister la cause. Ainsi tout sem-

bla concourir à rendre les Etrangers suspects, & à leur interdire l'entrée du Royaume. L'Empereur s'y détermina à la fin, & publia un Décret irrévocable, dans lequel il déclara que le Japon seroit fermé pour jamais. En même tems il fut ordonné aux Naturels du País de demeurer à l'avenir chez eux, & de renoncer à tout Commerce avec l'Etranger.

V.

Lorsque l'Empire fut une fois fermé, rien ne put faire obstacle aux vues & aux volontés des Monarques séculiers. Ils n'eurent plus rien à craindre, ni de l'ambition des Grands, qu'ils avoient assujettis, ni de la mutinerie & de la fougue du commun Peuple, ni des conseils & des secours des Nations Etrangères. Les Empereurs n'eurent plus les mains liées, ils eurent la liberté & le pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos, & d'entreprendre des choses dont on ne sçauroit venir à bout dans un País ouvert, où il y a un accès libre & un Commerce réglé. Ce fut d'établir un ordre exact & rigoureux, dans les Villes & dans

Heureux
Etat de
l'Empire
du Japon
depuis qu'il
est fermé.

les Campagnes, de réformer les anciennes coutumes, d'en introduire de nouvelles; d'inspirer aux Sujets un esprit d'industrie & d'activité; d'avoir l'œil sur la conduite du peuple, de le retenir dans les bornes de l'obéissance, par le moyen d'un grand nombre d'Inspecteurs & de Censeurs rigides, nommés pour cet effet; de contraindre un chacun à la pratique exacte de la vertu; & pour le dire en un mot, de faire de tout l'Empire un école de sagesse & de bonnes mœurs. Ainsi les Monarques séculiers ont en quelque manière résuscité l'innocence & le bonheur des premiers âges. Exempts de crainte à l'égard des révoltes domestiques, & se confiant si fort sur l'excellence du País, & sur le courage & les forces de leurs invincibles Sujets, qu'ils sont en état de mépriser l'envie & la haine impuissante des autres Nations: & certainement tel est le bonheur de l'Empire du Japon, qu'il n'a à craindre aucune invasion des ennemis de dehors. Liqueko, Jedso, la Corée, & toutes les Isles voisines reconnoissent l'autorité de l'Empereur du Japon; & bien loin que ce Prince ait quelque chose à craindre de la Chine, il est lui-

même très-redoutable aux Chinois. Cette dernière Nation est trop efféminée pour être capable d'une grande entreprise ; & l'Empereur qui regne sur eux aujourd'hui, Tartare d'origine, est déjà si chargé de Royaumes & d'Empires, qu'il ne peut guères songer à étendre ses conquêtes par de-là la Mer. *Tsinajos* qui est maintenant * sur le Trône du Japon, est un Prince fort prudent, & d'une excellente conduite. Il a hérité des vertus & des grandes qualités de ses ancêtres ; il se distingue d'ailleurs par une clémence singulière, & par une grande douceur, quoiqu'il fasse observer à la rigueur les Loix de l'Empire. Elevé dans la Philosophie de Confutius, il gouverne ses Etats comme la nature du Pais & le bien de ses Peuples le demandent. La condition de ses Sujets est heureuse sans doute. Ils sont unis entr'eux, & paisibles ; instruits à rendre aux Dieux le culte qui leur est dû, l'obéissance aux Loix, & la soumission à leurs Supérieurs ; l'amitié & les égards à leurs voisins ; civils, obligeans & vertueux, surpassant toutes les autres Nations Asiatiques dans les arts & dans les productions de l'industrie, possédant un excellent Pais,

* En 1691.

enrichi par le Négoce & le Commerce qu'ils font entr'eux ; courageux, pourvus abondamment de tous les besoins de la vie, & jouissant avec cela des fruits de la paix & de la tranquillité. Une suite si continuelle de prospérités doit les convaincre nécessairement, lorsqu'ils font réflexion sur la vie malheureuse qu'ils menoient auparavant, ou qu'ils consultent les Histoires des siècles les plus reculez, *que leur Pais ne fut jamais dans une situation plus heureuse que depuis qu'il est fermé de toutes parts, & que toute espèce de communication & de Commerce avec les Nations Etrangères lui est absolument interdite.*

Fin du second Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Ouvrage intitulé : *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, &c.* je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce 15 Mars 1754.

DE GUIGNES.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amés & féaux Conseillers les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. NOS Amés JEAN DESAINT & CHARLES SAILLANT Libraires à Paris, Nous ont fait exposer qu'ils désireroient faire imprimer & donner au public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, &c.* s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit

Ouvrage, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon leur semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consecutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes; que les Impétrans se conformeront en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de Copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE LA MOIGNON, & qu'il sera ensuite remis deux Exemplaires dudit Livre dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE LA MOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des

Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits Exposans & leurs ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la Copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. C A R tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingt-deuxième jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent cinquante-quatre, & de notre Règne le trente-neuvième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, P E R R I N.

Registré sur le Registre XIII de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o 342, fol. 273, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 26 Avril 1754.

Signé, D I D O T, Syndic.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Second block of faint, illegible text, also appearing to be bleed-through.

Third block of faint, illegible text at the bottom of the page.

MUSEO NACIONAL
DEL **PRADO**

**Histoire moderne
des chinois, des
Mad/377**



1072766





